Évaluation externe finale du projet :

« Renforcement de l'accès durable aux services d'hygiène et d'assainissement de base des populations défavorisées de la zone urbaine et périurbaine du 2e Arrondissement Communal de la ville de Niamey »

1er janvier 2013 – 30 juin 2016

Financé par l'Union européenne :

Réf : Europe Aid/132128/C/ACT/Multi

Contrat : FED/2012/309-346

Vincent GENGLER

Évaluateur consultant Expert WASH

Juin- Juillet 2016

Ce rapport est un document interne établi à la demande d'Action Contre la Faim. Les commentaires et analyses développés n'engagent que l'auteur.

L'auteur autorise Action Contre la Faim à diffuser le document à qui de droit ou pour ses propres intérêts.

Table des matières

I. Remerciements 5

II. Acronymes 6

III. Résumé des principaux constats et recommandations 7

A. Pertinence 7

B. Efficacité 31

C. Efficience 36

D. Impact 39

E. Viabilité 41

F. Cohérence 43

G. Problématiques transversales 43

IV. Le projet et son contexte 47

A. Caractéristiques de la zone d'intervention : 47

V. L'ONG ORK partenaire d'ACF dans le projet : 48

VI. Objectifs et résultats attendus 49

A. Objectif général et spécifique. 49

B. Résultats attendus et activités : 49

C. Bénéficiaires cibles : 50

VII. Historique contractuel : 52

A. Union Européenne: 52

B. Cofinancement de 25% du montant global 52

VIII. Objectifs de l'évaluation, attentes de ACF et méthodologie 53

A. Objectifs et attentes d'ACF vis-à-vis de l'évaluation 53

B. Méthodologie 53

1. Composition de l'équipe d'évaluation. 53

2. Etapes de l'évaluation. 54

IX. Contexte, contraintes et limitations de l'étude : 57

X. Résultats de l'évaluation classés selon les critères du DAC de l'OCDE 59

A. Pertinence 59

1. Est-ce que le projet est approprié, fondé sur une évaluation impartiale des besoins et des risques, ainsi que sur une bonne compréhension des vulnérabilités et des capacités des différents groupes. 59

2. Les activités menées dans le cadre du programme sont-ils compatibles avec l'impact et les effets escomptés ? 65

B. Efficacité 150

1. Dans quelle mesure les objectifs ont-ils été atteints ? 150

2. Les résultats observés sont-ils compatibles avec l'impact et les effets escomptés ? 157

3. Principales raisons de la réalisation et de la non-réalisation des objectifs : 165

C. Efficience 166
1. Les activités étaient-elles efficientes par rapport à leur coût ? 166
2. Efficience en termes de ressources humaines pour la mise en œuvre du projet : 174
3. Gestion opérationnelle 175
D. Impact 176
E. Viabilité 183
F. Cohérence 186
G. Problématiques transversales 189
1. Genre 189
2. Environnement 191
3. VIH/SIDA 192
4. Partenariat avec ORK : 192
5. Redevabilité. 195
6. Visibilité 198
XI. Conclusion : 200
XII. Annexe 1 : Termes de références de l'étude : 202
XIII. Annexe 2 : Listes des documents consultés lors de l'étude : 205
XIV. Annexe 3 : Planning des entretiens terrains 209
XV. Annexe 4 : Exemples de questionnaires utilisés pour l'enquêtes : 217
XVI. Annexe 5 : Liste des participants à l'atelier de restitution des résultats de l'étude (14/07/16) 234

Liste des figures

Figure 1: Tableau de comparaison des critères de sélection des bénéficiaires pour la construction des latrines et puisards. 61
Figure 2: Modalités d'accès à la subvention pour la construction des latrines et puisards. 62
Figure 3: Solutions alternatives d'accès aux infrastructures pour les personnes les plus pauvres 63
Figure 4: Demande mensuelles en latrines et puisards (Données : APR (Rapport mensuel ACF), avril 2016) 66
Figure 5: Motifs d'utilisation des latrines (Rapport d'enquête CAP finale du projet, juin 2016) 67
Figure 6: Etats sanitaires des latrines (source : visites ménages, évaluation finale, juin 2016 72
Figure 7: Taux de fermeture des trous de défécation (Source : Visite ménages, évaluation finale, juin 2016) 73
Figure 8; Qualité de la ventilation des latrines (Source : Visite ménages, évaluation finale, juin 2016) 73
Figure 9: Hauteur des cheminées de ventilation (Source: Visite ménages, évaluation finale, juin 2016) 75
Figure 10: Types de latrines construites par les bénéficiaires (Source : Visite ménages, évaluation finale, juin 2016) 76
Figure 11: Finitions des latrines (Source : Visite ménages, évaluation finale, juin 2016) 77
Figure 12: Graphique montrant l'Offre et la demande par quartier (Extrait de l'outil de suivi des indicateurs d'ACF/ORK, juin 2016) 79
Figure 13: Graphique des latrines construite mensuellement par quartier (Source : Feuille Excel de suivi des indicateurs du projet, juin 2016) 79
Figure 14 : Graphique du cumul des latrines et puisards construits par quartier (Source : Feuille Excel de suivi des indicateurs du projet, juin 2016) 79
Figure 15: Graphique de comparaison de la demande mensuelle en ouvrage et des ouvrages réalisées (auteur : V. Gengler, Données : outils de monitoring d'ACF (APR, outils de suivi des indicateurs de juin 2016)) 81
Figure 16: Graphique de comparaison de la demande CUMULEE mensuelle en ouvrage et des ouvrages réalisés CUMULES ((APR, outils de suivi des indicateurs de juin 2016)) 81
Figure 17: Estimation du nombre de maçons actifs par mois (Données : Rapports narratifs des APR et rapport de capitalisation de juin 2016) 90
Figure 18: Graphique de l'étude de rentabilité de la construction des latrines et puisards pour les maçons 91
Figure 19: Graphique de comparaison des salaires mensuels des maçons en fonction des différents scénarios du projet. 92
Figure 20: Graphiques indiquant le nombre de jours travaillés par les maçons en fonction des différents scénarios du projet 93
Figure 21: Etude de viabilité économique de la fabrication du savon liquide 123
Figure 22: Formation des acteurs communaux à l'exercice de la maîtrise d'ouvrage de programmes d'hygiène et d'assainissement (enquête de satisfaction des participants) 141
Figure 23: Pratique de défécation des zones cibles (Rapport d'enquête CAP final, juin 2016) 155
Figure 24: Motifs d'utilisation des latrines (Rapport d'enquête CAP final, juin 2016) 156
Figure 25: Nombre de cas de Diarrhée, période 2013 - premier trimestre 2016- (Source : Centre de santé de Foulan Kouara) 180
Figure 26: Pourcentage de diarrhée chez les enfants de moins de 5 ans, période 2013 - premier trimestre 2016- (Source : Centre de santé de Foulan Kouara) 181
Figure 27: Nombre de cas de paludisme, période 2013 - premier trimestre 2016- (Source : Centre de santé de Foulan Kouara) 181
Figure 28: Pourcentage des cas de paludisme chez les enfants de moins de 5 ans, période 2013 - premier trimestre 2016- (Source : Centre de santé de Foulan Kouara) 182
Figure 29: Cas de pneumonie, période 2013 - premier trimestre 2016- (Source : Centre de santé de Foulan Kouara) 182
Figure 30: Pourcentage de cas de pneumonie chez les enfants de moins de 5 ans, période 2013 - premier trimestre 2016- (Source : Centre de santé de Foulan Kouara) 183

Liste des Photos

Photo 1: Carte Du Niger et localisation en Afrique *47*
Photo 2: Carte de Niamey avec les 5 communes *47*
Photo 3: Focus Groupe avec les femmes de Boukoki III *56*
Photo 4: Atelier de restitution de l'évaluation finale *57*
Photo 5: Localisation des 4 quartiers au sein du Département de Niamey II *61*
Photo 6: Présence d'excrétât autour du trou de défécation *72*
Photo 7: Trou de défécation mal couvert *73*
Photo 8: Trou de défécation correctement couvert *73*
Photo 9: Exemple de cheminée de ventilation non conforme (1) *74*
Photo 10: Cheminée en risque d'effondrement *74*
Photo 11: Exemple de latrine presque conforme *75*
Photo 12: Exemple de dalle de latrine mal scellée *77*
Photo 13: Exemple de puisard en risque d'inondation *77*
Photo 14: Blocs de latrine scolaire construit par le projet *85*
Photo 15:: Ventilation des latrine scolaires sans grillage anti mouche (tuyaux et ventelles) *85*
Photo 16: Rampes pour personnes à mobilité réduite dans les latrines scolaires *85*
Photo 17: Exemple de siège de défécation amovible à faible coût utilisé par des personnes à mobilité réduite *86*
Photo 18: Système de déversage des eaux médicales *88*
Photo 19: Travail du compost dans la décheterie *117*
Photo 20: Augmentation de la capacité de production du compost *117*
Photo 21: Savon liquide *124*
Photo 22: Tricycle abîmé (1) *131*
Photo 23: Tricycle abîmé (2) *132*
Photo 24: Tricycles motorisé donnés à la Mairie *136*
Photo 25: Tricylce motorisé donne à la Mairie: Fuite d'huile *136*
Photo 26: Tricylce motorisé donne à la Mairie: Tableau de bord abîmé par les UV et la chaleur *136*
Photo 27: Rampes de déversement des déchets dans un coffre *140*
Photo 28: exemple de visibilité (1) *199*
Photo 29: exemple de visibilité (2) *199*
Photo 30: exemple de visibilité (3) *199*

I. Remerciements

Je voudrais remercier très chaleureusement l'ensemble de l'équipe ORK et ACF Niger, ainsi que toutes celles et ceux qui se sont rendus disponibles pour répondre à mes questions, et ont rendu cette évaluation agréable et passionnante par leur accueil et la qualité des discussions.

Je tiens à remercier tout particulièrement pour leur disponibilité tant pour les rencontres, les visites terrains que pour leur présence lors de l'atelier de restitution : M. le Maire de l'Arrondissement Communal II Seydou Garba ; Mme Mounkaila Maimouna, Directrice de la Direction Régionale l'Hydraulique et de l'Assainissement de Niamey ; Mme Moudi Zeinabou Directrice de l'Inspection Primaire, Mme Maazou Aminata Directrice de l'Inspection préscolaire et M. Abdoulahi Alhassan Directeur de l'Inspection franco-arabe ; Dr. Maimoussa Salamatou Médecin Chef du CSI de Koiratégui ainsi que M. Naino Abarchi, Chef de Service Hygiène et Assainissement de l'Arrondissement Communal II.

Je ne voudrais pas oublier M. Akilou Sani et M. Saadou Aboubacar Barmou, pour les nombreuses discussions qu'ils m'ont accordées ainsi que leur précieuse aides dans l'identification des personnes clés à rencontrer et pour l'organisation des rendez-vous.

Je tiens également à remercier les chauffeurs d'ACF, qui se sont rendus disponibles à la fois pour me transporter en fonction des besoins mais également pour assurer une traduction efficace avec les bénéficiaires du projet. M. Miguel Capece m'a été d'une aide précieuse que cela soit dans l'organisation de l'étude mais surtout pour m'appuyer dans la collecte des infirmations lors des visites des ménages bénéficiaires du projet. L'organisation et le déroulement de ma mission sur le terrain en ont été grandement facilités.

J'adresse enfin un grand merci à tous les membres des Comités de Salubrité de Quartier ainsi que toutes autres personnes que j'ai pu rencontrer durant mon évaluation. Les comités de salubrité ainsi que les nombreux bénéficiaires m'ont accueilli avec enthousiasme et m'ont permis de récolter des données terrain de qualité.

II. Acronymes

ACF : Action Contre la Faim

ACP : Pays d'Afrique, Caraïbes et Pacifique signataires de la Convention de Lomé et de l'Accord de Cotonou.

AGR : Activité Génératrice de Revenus.

APR : Activity Progress Report (Rapport mensuel de progression des activités internes à ACF)

ATPC : Assainissement Total Piloté par la Communauté.

COGES : Comité de gestion scolaire

Critères DAC : Development Assistance Committee (Critère d'évaluation édité par le comité d'aide au développement)

CS : Comité de Salubrité

CSI : Centre de Santé Intégré

DRHA-NA-N : Direction Régionale de l'Hydraulique et de l'Assainissement de Niamey

ECOSAN : est le confinement, le traitement et la réutilisation des excrétas humains

Enquête CAP : enquêtes visant à analyser les Connaissances, Attitudes et Pratiques d'une population donnée.

GIE : Groupe d'intérêt Economique

IEC : Information, Education and Communication (Matériel d'Information, Education et Communication utilisé pour la sensibilisation d'une population

MAG : malnutrition aigüe globale

ONG : Organisation Non Gouvernementale

OCDE : Organisation de coopération et de développement économique

OMD/ODM : objectifs du Millénaire pour le développement

ORK : ONG Rayoua Karkara (Partenaire ACF dans le projet)

PHAST : Participatory Hygiene and Sanitation Transformation. Soit Participation à la transformation de l'hygiène et de l'assainissement. Ceci est l'une des principales méthodes dont le but est d'associer et d'impliquer les populations dans la recherche de solutions satisfaisantes et durables en matière d'hygiène et de santé. PHAST est particulièrement destinée à lutter contre les maladies diarrhéiques.

PV : Procès-Verbaux

Sanplat : Abréviation de « Sanitary Platform » soit plate-forme sanitaire ou dalle de latrine.

SARAR : Méthode de sensibilisation dont la méthode PHAST s'est inspirée.

TdR : Termes de références

UE : Union Européenne

VIP : Abréviation de « Ventilated Improved Pit. Soit une latrine à fosse ventilée.

VIH : Virus de l'Immunodéficience Humaine

WaSH : Water, Sanitation and Hygiene (Respectivement en français : Eau, Assainissement et Hygiène)

L'évaluateur a été mandaté par Action Contre la Faim Niger afin de réaliser l'évaluation externe finale du projet WASH (eau assainissement hygiène) mené dans les quartiers défavorisés de la zone urbaine et périurbaine du 2e Arrondissement Communal de la ville de Niamey (Niger) de janvier 2013 à juin 2016. Trente jours au Niger étaient consacrés au processus d'évaluation, avec des entretiens, discussions de groupe et visites terrain. Cette évaluation répond à une demande de l'Union Européenne en tant que bailleur, et est basée à la fois sur les critères du DAC de l'OCDE et les termes de référence en **ANNEXE 1.**

Si ce rapport a pour vocation première d'évaluer le projet mentionné, il se veut également être un rapport de pré-capitalisation donnant des pistes de développement en vue de mise en œuvre de projets WASH similaires dans un contexte urbain. Ceci explique la longueur ainsi que le degré de détail de ce rapport.

III. Résumé des principaux constats et recommandations

A. Pertinence

❖ Sélection de la zone d'intervention :

L'évaluateur n'a pas pu étudier des documents d'analyse des besoins chiffrés en ce qui concerne le choix de l'arrondissement II et des 4 quartiers cibles. Néanmoins les avis aux niveaux de la Direction Régionale de l'Hydraulique et de l'Assainissement (DRHA-N) ont confirmé Niamey II comme prioritaire.
Le processus de sélection participatif par consensus et critères connus de tous est une approche qui a fait ses preuves. Laisser en toute transparence la décision aux chefs de tous les quartiers, des élus locaux, du Chef du Service Hygiène et Assainissement avec comme témoins les services centraux et régionaux des Ministères en charge de l'hygiène et de l'assainissement, le représentant du Gouvernorat de la région de Niamey ainsi qu'ACF et ORK ont probablement évité des problèmes d'incompréhension et de jalousie des quartiers non sélectionnés. Ceci a certainement permis de réduire les risques de ciblage politiques.
Il est dommage que l'exercice de classification des quartiers par leur vulnérabilité aux services d'assainissement se soit arrêté aux 4 quartiers les plus dans le besoin. Il aurait été intéressant pour la Mairie et pour les autres acteurs de développement d'avoir une classification pour les 17 quartiers de l'arrondissement. Ceci aurait aidé à mieux cibler les études pour de projet futur.
Le rapport de sélection des quatre quartiers ne comprend pas assez d'informations chiffrées. La sélection s'est faite sur base des connaissances, voire du feeling des participants. Mais finalement qui connait le mieux les besoins des quartiers que les acteurs en charge de ceux-ci. Une prise de risque a néanmoins été faite pour la sélection de Gandatché-Deyzebon qui pourrait devenir une zone commerciale dans un futur plus ou moins proche.

- ➔ La sélection de l'arrondissement et des quartiers cibles s'est réalisée suivant une logique d'observation, d'analyse contextuelle et via un processus de sélection consensuel et impartial. Les besoins dans les quartiers cibles sont criants et furent d'actualité tout le long du projet.
- ➔ L'atelier de sélection des quartiers était organisé en termes de logistique et de personnes présentes. Il aurait été intéressant et utile de continuer la classification des 13 quartiers restants de l'arrondissement.
- ➔ Il est difficile d'étudier la pertinence des quatre quartiers sélectionnés. Il aurait été intéressant d'étoffer le rapport de sélection avec les différents arguments utilisés pour sélectionner ces quartiers au lieu d'autres.
- ➔ Le choix du quartier de Gandatché-Deyzebon est une prise de risque vu la tendance de celui-ci à devenir une zone commerciale au détriment d'un quartier habitable.

❖ Mode de sélection des bénéficiaires :

L'étude nous a montré que la sélection des bénéficiaires s'est réalisée dans l'ensemble de manière homogène et impartiale. D'un point de vue purement contractuel, ACF/ORK ont respecté les critères de

sélection des bénéficiaires. Mais ces critères étaient plus structurels qu'économiques ou en lien avec les personnes à besoin spécifique. L'évaluateur est du même avis qu'ACF/ORK en ce qui concerne la non-faisabilité d'une étude socio-économique exhaustive pour la sélection des bénéficiaires. Néanmoins, le projet aurait certainement eu plus d'impact en donnant la priorité aux personnes les plus vulnérables (ménages à faible revenu, ménages gérés par des personnes âgées, handicapées, veuves ou par des enfants). Ceci aurait été d'autant plus pertinent que les 4 quartiers cibles du projet ont une fort concentration de personnes extrêmement pauvres ainsi qu'une forte concentration de personnes handicapées (principalement handicapés locomoteurs (+-200 personnes rien qu'à Boukoki I, *source : L'association des handicapés locomoteurs de la commune de Niamey II*), lépreux, aveugles et sourds.) Non seulement la plupart de ces personnes n'ont pas de revenus fixes, mais l'accès et l'usage des infrastructures d'assainissement demande des aménagements particuliers qui sont rarement accessibles. Même si ces options sont conseillées dans les guidelines nationaux, ni ACF/ORK ni la Mairie n'ont mis en place un système d'aide aux personnes n'ayant pas les capacités d'assumer la participation financière, en main d'œuvre ou en matériaux, des ménages les plus pauvres. Seule la solidarité communautaire a permis à quelques ménages d'accéder aux latrines et puisards.
Le partage des ressources avec le quartier voisin non sélectionné (Boukoki II) ou avec l'association aidant les personnes handicapées est une démarche qui s'avère positive en termes de cohésion sociale et de support aux personnes les plus vulnérables.
La reprise des matériaux donnés par ACF/ORK en cas de non réalisation de la participation communautaire dans un délai raisonnable est conforme aux modalités d'accès à la subvention. Ceci a permis de ne pas perdre un temps précieux et d'utiliser les ressources de manière efficiente.
Les activités de sensibilisation ayant bénéficié à la plupart des habitants des 4 quartiers cibles, il n'y a pas eu de problème de ciblage pour cette activité.

- ➔ D'après l'enquête CAP initial, 13% des ménages interrogés n'avaient pas de latrines en début de projet. Cela représente plus de 1 300 ménages dans le besoin. La priorité aurait pu leur être donnée. D'autant plus que certaines personnes n'ont toujours pas de latrines à l'heure actuelle et que certains bénéficiaires en avaient déjà. Il aurait été plus pertinent de cibler ces ménages en priorités ;
- ➔ Afin d'avoir un ciblage visant les bénéficiaires les plus vulnérables du quartier, des approches alternatives à une étude socio-économique exhaustive auraient pu être mises en œuvre :
    - S'appuyer sur une liste des personnes les plus pauvres réalisée par la communauté et validée par une visite terrain (observation de l'habitat, observation du degré d'aménagement des pièces d'habitation (télévision, radio…), présence de véhicules motorisées, par un questionnaire allégé sur les revenus, dépenses et dettes de la famille, en questionnant le voisinage…) ;
    - Travailler avec les services sociaux ou les diverses associations qui travaillent avec les personnes handicapées, les femmes veuves et orphelins par exemple.
- ➔ Comme mentionné dans la proposition de projet, des dispositifs permettant l'accès aux personnes en situation de handicap auraient dû être proposés au cas par cas. La littérature nous offre une multitude de dispositions techniques à faible coût facilitant l'accès des latrines aux personnes avec handicaps (rampes, poignées de support, système de siège percé amovible, système de lavage des mains accessible…). Si la rampe avait pu être subsidiée dans un premier temps, il aurait été intéressant d'identifier des personnes avec handicap motivées et capables de gérer un petit business afin de promouvoir les équipements d'accessibilités dans la commune. Ou d'identifier une association qui travaille avec les personnes handicapées dans la commune. Les activités suivantes auraient pu être développées avec ceux-ci : (i) Réaliser une étude de marché spécifique ; (ii) Identification de solutions techniques à faible coût ; (iii) Formation de personnes avec handicap pour fabriquer les équipements, (iv) Formation en marketing social afin de pouvoir promouvoir les équipements dans les ménages dans le besoin ; (v) Embaucher des personnes valides/ou pas capable d'installer les équipements dans les ménages ; (vi) Se spécialiser dans des équipements médicaux de meilleur qualité afin d'augmenter les bénéfices et ainsi assurer un coût de vente et des équipements à faible coûts pour les plus vulnérables. Un partenariat avec Handicap International aurait été intéressant.

- ➔ ACF/ORK, la Mairie et certains Comités de Salubrité auraient pu être plus attentifs aux personnes qui n'avaient pas la capacité financière ou physique d'assumer la contribution financière. Il est fort à parier que certains ménages n'ont pas pu bénéficier de la solidarité communautaire et donc n'ont pas pu construire une latrine ou un puisard. Il est fort probable que la Mairie estime ne pas avoir la capacité financière pour subsidier des infrastructures, même aux plus vulnérables. Néanmoins une aide, même minime, aurait renforcé un lien de confiance qui semble assez fragile entre la communauté et les autorités locales et nous aurait peut-être permis d'identifier des mécanismes d'identification des bénéficiaires impartiaux.
- ➔ La forte présence de solidarité communautaire aurait pu être utilisée afin de motiver les personnes à faible moyen d'adhérer au projet. Un fond de solidarité communautaire et communal aurait pu être instauré en début de projet. L'organisation de fêtes de quartiers, kermesses ou gala de charité aurait pu permettre d'alimenter ce fond de solidarité ;
- ➔ La mise en place d'un système de plainte/satisfaction disponible au sein des communautés nous aurait peut-être permis de juger si le mécanisme d'identification des bénéficiaires était impartial. Il aurait peut-être également permis d'identifier les ménages les plus vulnérables.

❖ **Résultat 1 : La couverture en infrastructures d'assainissement amélioré des populations cibles est augmentée.**

L'ensemble des moyens de vérification mentionnés dans la proposition de projet était disponible. Néanmoins, ceux-ci ne permettent pas de quantifier facilement les indicateurs du résultat. En effet, aucune base de données notifiant le nombre réel de bénéficiaires ciblés n'existe. Pour se faire, les données récoltées pendant l'enquête CAP finale de juin 2016 seront utilisées pour justifier les indicateurs de cette activité (8 personnes par ménages).

- **Indicateur objectivement vérifiable : A la fin du projet au moins 54 900 personnes qui n'avaient pas accès aux ouvrages d'assainissement amélioré l'ont obtenu à la fin de l'action.**

Après l'amendement et la révision à la baisse des objectifs, 39 755 personnes qui n'avaient pas accès aux ouvrages d'assainissement amélioré auraient dû bénéficier du projet. Si on considère 8 personnes par ménage, 10 568 personnes en ont bénéficié. Soit un taux de réussite de 27%.
Nous pouvons considérer que 100% des bénéficiaires n'avaient pas accès à des latrines améliorées avant le projet.
Néanmoins, la plupart des latrines construites dans le cadre de projet (100% des 24 latrines visitées lors de l'étude et suivant les diverses discussions menées pendant l'évaluation), ne sont pas conformes aux prescriptions définissant une latrine améliorée. A savoir pour le type de latrine construite :
- Être propre (trou exempt d'excrétas) (près de 30% des 24 latrines visitées étaient souillées par des excrétas) ;
- Se conformer à au moins une des prescriptions ci-dessous :
  - Avoir un grillage anti mouche sur la ventilation ET avoir un couvercle étanche aux mouches sur le trou de défection (100% des 24 latrines visitées lors de cette évaluation n'avait pas de moustiquaire installée sur la ventilation et 84% n'avaient pas de couvercle sur le trou de défécation) ;
  - Avoir un grillage anti mouche sur la ventilation ET avoir une cabine assez sombre pour obtenir une latrine ventilée améliorée.

- **Indicateur objectivement vérifiable : A la fin du projet 18 000 personnes n'ayant pas accès aux ouvrages de traitement d'eaux grises l'ont obtenu à la fin de l'action.**

Après l'amendement et la révision à la baisse des objectifs, 13 140 personnes qui n'avaient pas accès aux ouvrages de traitements des eaux grises auraient dû bénéficier du projet. Si on considère 8 personnes par

ménage, 3 048 personnes ont bénéficié non pas d'un système de traitement, mais d'un puit d'infiltration. Soit un taux de réussite de 23%.

- ➔ Les objectifs fixés contractuellement pour le taux de couverture en latrines améliorées et en systèmes d'infiltration des eaux grises ne sont pas atteints. Ceci est dû principalement : (i) à la durée de mise en place du projet (près d'un an) ; (ii) à une planification des activités non optimum ; (iii) à la lenteur des bénéficiaires à mobiliser leurs contributions ; (iv) à la non implication de certains propriétaires ; (v) à l'insuffisance d'espace dans les concessions et le respect des lois et règlements en vigueur (interdiction de construire en voirie) ; (vi) à l'insuffisance et absences répétées des maçons ; (vii) pas de co-financement identifié et frilosité d'ACF à dépenser l'argent non sécurisé ; (viii) De gaps conséquents en terme de ressources humaines ;
- ➔ Les latrines améliorées ont été jugées conforme par ACF, ORK, le service d'assainissement de la Mairie et par la Direction Régionale de l'Hydraulique et de l'Assainissement (garante du respect des normes nationales en vigueurs). Ceci est surprenant vu qu'aucune latrine ne semble permettre de bloquer l'accès des vecteurs aux excrétas. Il est urgent d'organiser une sensibilisation sur la définition de « latrine améliorée » et ceci à tous les niveaux (Mairie, DRHA-N, ACF et ORK) ;
- ➔ Le sol ne parait pas avoir une perméabilité élevée. Il y a un risque certain que les graisses, restes d'aliments colmatent les puisards rapidement. L'installation d'un bac dégraisseur en amont aurait augmenté la durée de vie de ceux-ci. Il en est de même pour les latrines, une fosse septique, même à chambre unique, aurait réduit la fraction solide s'infiltrant dans le sol et aurait permis : (i) de diminuer significativement la fréquence de vidange ; (ii) de réduire la vitesse de colmatage et ainsi augmenter leur durée de vie. Ceci n'était pas prévu dans la proposition de projet. Il serait judicieux d'étudier les ouvrages sous cet angle dans le futur.

❖ Résultat 1 -Activité 1 : Appui à la construction/réhabilitation de latrines familiales et de puisards (pour le traitement des eaux grises)

Les différentes étapes de mise en œuvre se sont réalisées conformément aux guidelines nationaux et à la description donnée dans la proposition de projet.
Le type de latines construites est à 100% de type SanPlat. Vu le contexte urbain et périurbain de la zone d'intervention, il s'est rapidement avéré que les latrines type VIP à double fosse et EcoSan à double fosse n'étaient pas pertinentes tout en étant trop onéreuses pour les ménages. Les puisards ont un design tout à fait standard.
L'évolution de la demande en latrines et puisards s'est faite en dents de scie avec un fort engouement en début de projet. L'analyse de la progression de la demande dans le temps comparée aux rendements de construction des ouvrages indique : (i) La construction des infrastructures cumulées d'un mois à l'autre sont toujours en retard par rapport aux nombres de demandes cumulées ; (ii) La révision des objectifs présentée dans l'amendement était réaliste. En effet, le prolongement jusqu'à la fin du projet de la courbe de la demande et de la courbe de construction à partir de la date de signature de l'amendement indique que si les activités avaient conservé le même rendement les objectifs auraient été atteints.
L'enregistrement des demandes était fait par diverses personnes et n'était pas compilé tant sur le terrain qu'informatiquement. Ceci n'a pas facilité leur suivi.
Les ménages ont jugé leur contribution réaliste et honnête. Néanmoins, ce fut compliqué pour certains ménages d'assurer cette contribution. Aucune augmentation du montant des subsides n'a été faite par ACF/ORK ou la Mairie. Mais, si elle est difficilement quantifiable, une solidarité communautaire s'est mise en place. Soit sous forme de prêts par des amis, familles ou voisins, soit par donation par les mêmes personnes ou des membres du comité de salubrité. Un maçon a également fourni de la main d'œuvre gratuite afin d'aider les plus démunis.
La distribution des matériaux se faisait à la Mairie. Si celle-ci est relativement loin des quartiers cibles, il semble que tous les bénéficiaires ont trouvé un arrangement pour acheminer les matériaux jusqu'à leur domicile. Pour diverses raisons, certains ménages enregistrés ne se présentaient pas à la distribution. Dans ce cas, les kits non distribués étaient remis à des bénéficiaires prévus pour la distribution suivante.

Même si très peu de cas de fraude ont été relevés pendant le projet, les moyens de vérification des bénéficiaires lors de la distribution des matériaux n'étaient pas optimums. Le seul fait que les comités de salubrité (CS) et la chefferie authentifient les personnes lors de la distribution n'est pas suffisant.
La supervision s'est effectué à la fois par ACF/ORK et les Comité de Salubrité. Une fois les travaux terminés, un procès-verbal de réception des travaux est signé. Il n'y a pas de certitude que les propriétaires, pourtant propriétaires des ouvrages, aient été impliqués systématiquement dans le processus de réception. Même si parfois présents, les CS et la DRHA-N n'étaient pas signataires non plus.
Pour certaines latrines, il y avait des retards conséquents provoqué par la non-implication de certains maçons et bénéficiaires. ACF/ORK ainsi que le CS et les leaders d'opinion ont fait énormément de plaidoyer pour réduire ces retards
La plupart des latrines ne sont pas conformes aux prescriptions usuelles[1] : (i) il y avait plus que 18 personnes par latrines pour 30% des ménages ; (ii) Trou de défection souillé d'excrétas (30%) ; (iii) trou de défécation non couvert (84%) ; (iv) absence de grillage anti-mouche sur la ventilation (95%) ; (v) absence de ventilation ou ventilation pas assez haute pour avoir un bon tirage et expulser les mauvaises odeurs en dehors de la concession (90%) ; (vi) aucune latrine n'est assez sombre pour permettent un système de fonctionnement type VIP ; (vii) 75% des latrines visitées sont malodorantes (mauvais nettoyage de la dalle et/ou à un système de ventilation inefficace) ; (viii) un tiers des dalles de latrines sont à ras du sol et sont à risques d'inondation en période d'hivernage. (viiii) Néanmoins, la qualité des finitions est acceptable ; (ix) aucun système de lavage des mains avec du savon n'a été observé à proximité des latrines.
Si un système de monitoring a été mis en place par ACF/ORK, très peu de tableaux ou graphiques utilisés permettait d'avoir une vision d'ensemble du progrès de l'activité ou permettait de faire des analyses opérationnelles.

- Il est crucial de s'assurer que les ouvrages construits soient conformes aux normes en vigueurs (nationales et/ou internationales). L'étude de la littérature, demander une validation des services techniques nationaux et du référent technique (coordinateur terrain ou au siège) sont de bon moyen de vérification ;
- Il aurait été plus utile en termes d'outil de suivi de projet d'avoir une ou plusieurs bases de données et graphiques mentionnant toutes les informations importantes du projet. Cela aurait permis : (i) d'avoir une vision globale du projet ; (ii) de faire des graphiques du niveau d'avancement de l'activité ; (iii) de faire des statistiques sur les différents points de blocage et sur l'état d'avancement de l'activité ; (iv) d'avoir une meilleure traçabilité des ménages (localisation, cartographie, contacts propriétaire…) ; (v) de capitaliser sur l'historique de chaque étape.
- Avoir une base de données qui, en face de chaque bénéficiaire, reprend toutes les informations nécessaires ainsi que les dates des différentes étapes : un numéro d'identification (permet d'éviter les problèmes d'homonymie, de mauvaise orthographe, ou d'alias non communiqué), contact des propriétaires, contact du bénéficiaire, un 2ème contact du bénéficiaire, l'adresse du bénéficiaire (quartier, rue, maison) et les coordonnées GPS. Ceci permet d'avoir une bonne traçabilité des bénéficiaires. Les coordonnées GPS permettent de faire à la fois une cartographie et d'identifier facilement les ménages. Ceci réduit les risques de « perte » des bénéficiaires. Avoir un 2ème numéro de contact permet à la fois de donner l'autorisation à une 2ème personne de venir chercher les matériaux en cas de non disponibilité du chef de ménage et d'avoir un 2ème numéro dans le cas où le premier ne répondrait pas. Le contact du propriétaire permet de s'assurer que celui-ci a donné son aval pour les travaux. Il permet également aux animateurs de sensibiliser celui-ci afin d'obtenir son agrément.
- Avoir une base de données sur les caractéristiques des personnes qui font la demande : nombre de personnes dans la concession, nombre de personnes à mobilité réduite, nombre de latrines existantes fonctionnelles, nombre de latrines existantes non fonctionnelles, les latrines sont-elles réhabilitables, nombre de puisards existants fonctionnels, calculer le nombre de personnes par latrine fonctionnelle, présence des écoulements d'eaux grises en voirie ou dans la concession, espace disponible pour construire des latrines ou puisards, estimation du degré de pauvreté des ménages (via un petit questionnaire sur le revenus et dépenses, sur l'observation du ménage et sur l'avis du voisinage, de la chefferie et des CS), la

[1] Statistiques effectuées sur les 22 ménages visités lors de cette évaluation. Celles-ci donnent des tendances qui permettent de tirer des conclusions généralistes. Ces tendances ont été validées lors des interviews du projet. Néanmoins, l'échantillonnage étant minime, les chiffres ne doivent pas être considérés comme ayant un degré de précision élevé.

capacité des ménages à financer leur contribution. Ceci permet de s'assurer du besoin réel des ménages afin de valider la demande (nombre de latrines supplémentaires pour atteindre 1 latrine pour 18 personnes, de juger le besoin en puisard, de juger du degré de pauvreté, de trouver des solutions alternatives s'il n'y a pas l'espace suffisant pour les ouvrages, d'étudier les besoins spécifiques avec les personnes handicapées, d'estimer la capacité des ménages à assurer leur quotepart dans le projet et identifier des aides alternatives potentielles.

- Avoir une base de donnée reprenant l'historique de la construction des ouvrages par ménage : date de la demande en infrastructures, date de validation de la demande, date de la signature de la fiche d'engagement, date de diffusion de la date de distribution des matériaux, date de la distribution des matériaux, date de finalisation des travaux (bénéficiaire et maçon), noms des animateurs, mobilisateurs et maçons en charge du ménage, date des supervisions (animateurs, mobilisateurs, superviseurs, Service technique de l'Assainissement, DRHA-N), nombre de jours de retard dans les travaux (maçon, bénéficiaire), raison du retard, date de réception des travaux, date de récupération de matériaux, raison de récupération des matériaux, numéro d'identification du nouveau ménage qui a bénéficié des matériaux, Nom du nouveau maçon si celui dédié ne respecte pas ses engagements. D'analyser la courbe de progression de la construction des latrines et des puisards.
- Il aurait été intéressant de tester différents modèles de systèmes de lavage des mains de type « Tipy Tap ». Une activité génératrice de revenues visant à fabriquer des systèmes de lavage des mains, en réutilisant les bouteilles plastiques ou bidons d'huile culinaires, aurait pu être mise en œuvre par la déchèterie, un groupement de personnes handicapées, de jeunes ou de femmes. Une approche de marketing sociale couplée avec des messages chocs de type ATPC aurait augmenté les chances d'appropriation des systèmes par la communauté.
- Il aurait été bon d'avoir une seule personne pour enregistrer les demandes ainsi qu'une personne dédiée dans l'équipe ACF et ORK pour les recevoir, les compiler et les numériser. Ceci aurait permis d'avoir une vision d'ensemble globale tout en assurant qu'il n'y ait pas de demande qui se perde ou qui soit validée sans une vérification des besoins au préalable.
- La méthodologie suivante aurait prévu les risques de fraudes. Avoir des listes de distribution pré-remplie avec : (i) le nom du chef de ménage, (ii) le nom d'une 2ème personne autorisée à venir chercher les matériaux, (iii) un numéro de référence attribué à chaque ménage (plus facile à identifier dans une liste qu'un nom où il y a risque d'homonymie, de mauvaises orthographes et d'usage d'un nom différent que celui communiqué lors de l'enregistrement; (iv) les numéros des pièces d'identité et (v) des « vouchers » numérotés dédiés à chaque ménage, difficilement copiables, et distribués au préalable auraient été des bons moyens de vérification.
- Il est préférable d'avoir sur le PV de réception une check liste de tout ce qu'il faut vérifier pour valider les travaux.

Résultat 1 - Activité 2 : Construction/réhabilitation de latrines collectives de type ECOSAN ou VIP dans les écoles et autres lieux publics (centres de santé, marchés, gares etc.) ;

Une étude des besoins en infrastructures d'assainissement a été réalisée dans les 23 écoles et les centre de santé des quartiers cibles. Pour les écoles, il y avait un besoin de 113 latrines. Le besoin est aussi criant dans les centres de santé.

Cette activité prévoyait la réhabilitation et/ou la construction de nouveaux blocs de latrines dans les écoles et autre lieux publics qui n'en disposent pas à ce jour. D'un point de vue quantitatif, le projet a construit 100% des cabines prévues dans le projet. Les infrastructures ont été réalisées dans deux écoles primaires et un centre de santé. 9 nouvelles cabines de latrines ont été construites et 6 cabines ont été réhabilitées. 3 douches et un système de stockage du sang ont été construites dans le centre de santé.

Les latrines sont de type VIP. A part la grille anti-mouche, qu'il manque sur toutes les cabines, les designs sont conformes aux prescriptions. Les latrines ont été séparées par genre et des rampes ont été installées pour les personnes à mobilités réduites. Néanmoins celles-ci sont un peu trop pentues et sont gênées par le système de fermeture des portes au sol. Les cabines ne sont pas équipées de systèmes d'aide aux personnes à mobilité réduite (barre de soutient, siège amovible…).

Dans les écoles cibles, aucun urinoir n'a été installé. Ils sont pourtant moins onéreux que la construction des cabines et, de plus, réduisent le nombre de latrines nécessaires (standard sans urinoir : 1 cabine pour

60 élèves. Standard avec urinoir : 1 cabine pour 60 filles, une cabine pour 120 garçons et un urinoir pour 120 garçons). Les urinoirs peuvent être construits à l'arrière des cabines avec des murets d'intimité.
Les standards de nombre de personnes/élèves ont été respectés dans une école et dans le centre de santé. Néanmoins, il aurait fallu construire 8 cabines additionnelles dans la dernière école pour respecter les standards. Aucune latrine n'a été construire pour le corps enseignant. Ceux-ci se doivent de partager les latrines des élèves.
A part dans le centre de santé où 2 blocs ont un système de lavage de main à disposition, aucun système de lavage des mains n'a été installé par le projet dans les écoles ou proximité de nouveaux blocs dans le centre de santé. Les écoles ciblées ont toutes deux l'eau courante. Les prescriptions tant nationales qu'internationales imposent des systèmes de lavage de mains dans les écoles. Installer des robinets près de chaque bloc aurait permis de répondre aux normes. Avoir de l'eau disponible à proximité des latrines aurait facilité leur nettoyage et aurait diminué la distance de transport de l'eau pour la toilette anale.
Un système de stockage des eaux médicales et du sang a été construit. Ceci est une excellente initiative. Il aurait fallu néanmoins prévoir un système permettant de bloquer l'accès à la fosse des mouches et autres nuisibles.

- ➔ Dans le cadre d'activité WASH dans les écoles, il est fortement conseillé de couvrir 100% des besoins en respectant les standards en termes de nombres de personnes par latrines ou urinoir.
- ➔ La construction d'urinoirs permet de subvenir aux besoins des élèves et à moindre coût.
- ➔ Pour qu'un système VIP coupe l'accès aux excrétas des vecteurs, il est crucial de systématiquement installer la grille-anti mouche sur la ventilation.
- ➔ Un système de lavage des mains aurait dû être installé à proximité des latrines. Outre l'aspect sanitaire et de respect des normes, cela permet d'avoir une cohérence avec les activités de promotion à l'hygiène.
- ➔ Dans les 2 écoles cibles, il n'y a qu'un robinet de disponible pour (i) l'eau de boisson, (ii) pour remplir les potentiels systèmes de lavage de mains (si non connectées au réseau de la ville) et (iii) pour entretenir les classes et les latrines. Le point de distribution n'est pas aménagé. Les eaux s'écoulent à même le sol et rendent le terrain boueux avec de l'eau stagnante. L'amélioration de l'approvisionnent en eau de boisson n'était pas inclus dans la proposition de projet. Mais il est fortement conseillé, pour tout projet dans les écoles, de tenir compte de tous les aspects WASH au moment de la conception du projet. Rajouter des robinets, installer une dalle de propreté connecté à un puisard ou à une fosse de récupération des eaux permettant d'arroser les arbres et plantes de l'école aurait été un plus appréciable en termes de service pour les élèves et personnels mais aurait également eu un impact significatif sur l'hygiène de l'environnement et la réduction de la prolifération des vecteurs.

❖ Résultat 1 - Activité 3 : Formation et équipement des maçons locaux

Conformément aux guidelines nationaux, les maçons ont été formés et équipés afin de construire les latrines et puisards dans les ménages.
Le projet a dispensé 2 formations pour les vingt maçons, une sur les latrines SanPlat et les puisards et la seconde sur la construction des latrines VIP. Tous les participants se sont vu remettre le module de formation en format papier. Celui-ci est très bien conçu. Chaque étape est illustrée par une photographie et un petit texte explicatif (comment faire, quels matériaux et outils utiliser, quantité à utiliser…). Néanmoins, il n'y a pas de section traitant de la pose de la grille anti-mouche sur la ventilation et il n'y a pas de section sur la réalisation d'un bouchon pour le trou de défécation.
Malheureusement de nombreux maçons ont démissionné pour se consacrer à des activités plus lucratives. Certains maçons ont rendu le matériel reçu, mais certains l'ont gardé (pas de chiffres disponibles).
Sur les 20 maçons formés en début de projet seul 4 sont restés actifs sur la durée du projet. N'étant pas suffisant, 4 nouveaux maçons ont été formés par les maçons existants avant de rejoindre le vivier. Un protocole de collaboration a été signé entre le chef de quartier, le Maire de l'arrondissement communal de Niamey II et ACF/ORK. Ni les maçons, ni les Comité de Salubrité n'étaient signataires. Avoir les maçons comme signataires aurait permis d'avoir un engagement ferme et « légal » vis-à-vis non seulement du quartier mais également vis-à-vis de la Mairie. Avoir les CS comme signataires aurait permis d'officialiser le pouvoir de supervision des CS dans les ménages.

Même si un module de la formation inclût la recherche de clientèle et gestion financière, 2 maçons sur les cinq interviewés durant l'enquête sont toujours actifs. Les autres maçons attendent d'être contactés pour un travail ou espèrent, à la vue des demandes non couvertes et des besoins, qu'une deuxième phase du projet se mette en œuvre bientôt.
Chaque maçon avait l'opportunité de gagner un minimum de 12 000Fcfa / latrine et de 6 000Fcfa /puisard. Le nombre de jours de travail par maçon par latrine ou puisard est de 2 jours par ouvrage.
En estimant un nombre de maçons actifs par tranche de projet, nous constatons que les maçons qui sont resté actifs sur toutes la durée du projet, leur chiffre d'affaire est supérieur au salaire minimum au Niger (30 047 Fcfa/mois). Le montant total gagné par ces maçons s'élève à 1 568 718 Fcfa soit un équivalent à 58 101Fcfa/mois. Le nombre de jours travaillés par mois va de 25 jours à 0 jour pour une moyenne de 9 jours de travail par mois.
En considérant les 20 maçons actifs avec les objectifs initiaux du projet, chaque maçon aurait gagné un total de 2 130 600 Fcfa soit 78 911Fcfa/mois de moyenne. Le projet était donc bien dimensionné. Si 20 maçons avaient été actifs durant toute la période du projet mais avec un résultat final équivalent aux infrastructures réellement construites, ils auraient engrangé chacun un montant total de 906 000 Fcfa pour un montant mensuel de 33 556 Fcfa. Dans la proposition initiale, chaque maçon aurait dû travailler 15 jours par mois pour réaliser tous les ouvrages prévus et une moyenne de 11 jours par mois auraient été nécessaires pour finir les objectifs du projet amendé.

➔ Il aurait été intéressant pour ACF/ORK de suivre un peu plus les maçons dans leur reconversion après le projet. (i) création de carte de visite et de prospectus à distribuer ; (ii) affichage des contacts dans les lieux publiques (marché, vendeurs de matériaux locaux, mosquées, boutiques, bornes fontaines) avec une fiche de poste décrivant les expériences et capacités ; (iii) Aucun certificat de collaboration et de travail n'a été donné aux maçons en fin de projet. Ceci est une demande qui a émané des maçons lors de leur interview. Un certificat signé par la Mairie, la Chefferie, les CS et ACF/ORK, aurait non seulement été un gage de reconnaissance du travail accompli pour la communauté mais aurait également permis de le présenter comme gage de qualité aux clients potentiels ; (iv) un suivi régulier des livres de comptes, mise en place d'un business plan, travailler sur les amortissements des équipements, sur la gestion des stocks, sur l'enregistrement de la société, sur la gestion des taxes et du personnel aurait permis également aux maçons de quitter un certain niveau d'amateurisme et de mettre un pied dans le professionnalisme.

❖ **Résultat 1 - Activité 4 : Appui à la mise en place d'un mécanisme de gestion/valorisation des boues de vidange (y compris formation des acteurs impliqués)**

Cette activité n'a pas été réalisée par manque de moyens financiers dû à la non-identification du co-financement de 25%.

➔ Il aurait néanmoins été intéressant d'inclure le diagnostic des mécanismes existants dans les termes de références du consultant qui a fait l'étude sur la filière des déchets solides. Ceci n'aurait pas ou peu impacté le budget dédié à cette étude. Cette étude, si réalisée, aurait pu faire ressortir les problématiques et recommandations opérationnelles potentielles. Celle-ci aurait été disponible en début de projet (fin 2013) et aurait permis d'identifier des activités potentielles à mener, même avec de faibles moyens financiers. Promotion à l'hygiène, distribution d'équipement de protection des vidangeurs manuels. Sécuriser la manipulation et l'enfouissement des boues en attendant d'avoir une décharge dédiée aux traitements des boues de latrines).

❖ **Résultat 1 - Activité 5 : Formation des acteurs (enseignants, agents de santé, privés, etc.) impliqués dans la gestion d'infrastructures d'assainissement ;**

Dans le cadre du projet, il était prévu de former les acteurs impliqués dans la gestion des infrastructures d'assainissement en milieu scolaire, santé et lieux publics.
Une seule formation a eu lieu ayant comme but d'initier la mise en place d'un plan de gestion des infrastructures. Une formation était prévue en avril 2014, mais il a été jugé plus pertinent de la réaliser

après les activités de construction et de réhabilitation des infrastructures d'assainissement. Cette formation s'est finalement tenue le 31 mai et le 1er juin 2016 en présence des 23 présidents de Comité de gestion des écoles des 4 quartiers cibles, de 3 conseillers pédagogiques, de 3 chargés des infrastructures, de 2 agents de la Direction Régionale de Santé Publique de Niamey et 1 agent de DRHA-N. Cette formation a été organisée par la DRHA-N avec le support d'ACF/ORK. La contribution et responsabilité des différents intervenants étaient officialisées dans un protocole d'accord entre ACF et la DRHA-N signé le 25 mai 2016. Les participants ont été formés sur : (i) Utilité et importance de l'Hygiène et de l'assainissement ; (ii) Application des bonnes pratiques pour l'exploitation et d'entretien des blocs de latrines publiques ; (iii) Mettre en place un système de gestion et de contrôle des ressources humaines, les ressources matérielles ; (iv) Mise en place d'un dispositif de suivi et contrôle.

Les objectifs et modules de l'atelier sont pertinents. Ils permettent de faire ressortir les points à prendre en compte pour gérer efficacement les infrastructures d'assainissement des écoles et centres de santé.

Ce n'est évidemment qu'une première étape dans la mise en œuvre du processus. Le plus dur reste à faire : (i) plan d'action par école pour la mise en œuvre des différentes étapes du processus (Directeur d'écoles, inspection scolaire et membre du Comité de gestion (COGES)), (ii) Définition par école du mécanisme d'entretien des infrastructures (en discussion avec les élèves, les enseignants, les directeurs d'écoles et les inspections scolaires; (iii) prévisions budgétaires (vidange fosse, entretien et maintenance, salaires), (iv) formation du personnel en charge d'entretien et la maintenance (ouvriers communaux (centres de santé), gardiens (écoles et centre de santé), (v) formation des Directeurs d'écoles et enseignants ; (v) Sensibilisation et responsabilisation continue des élèves : (vi) suivi des mécanismes (Directeur d'écoles, COGES, CS, inspection scolaire ; Mairie et DRHA-N).

Cette activité, aurait dû être organisée plus tôt dans le projet. Même si les infrastructures du projet n'étaient pas encore construites, 150 cabines de latrines étaient déjà construites dans les écoles (ACF en a construit ou réhabilité 13 soit 9% des infrastructures existantes). Les 150 cabines existantes nécessitaient un système d'entretien bien avant le début du projet (nettoyage et maintenance).

La formation s'est déroulée à la fin du projet ceci n'a laissé aucune opportunité pour ACF et ORK d'appuyer les diverses parties prenantes dans la mise en œuvre du mécanisme de gestion des infrastructures existantes ou construite dans le cadre du projet.

La formation s'est déroulée en fin d'année scolaire. Trois mois vont s'écouler avant qu'une initiative soit prise pour mettre ce mécanisme en place. Les activités de lancement de l'année scolaire risquent de mettre ce mécanisme au second plan. Plus on attend avant de mettre le plan d'action en place, plus il y a aura une perte des informations et connaissances apprises lors des journées de formation ;

La vidange des latrines, la fourniture des systèmes de lavage des mains, du savon, les frais de réparation ainsi que les produits et équipements de nettoyage seront à la charge des COGES pour les écoles. Le seul mécanisme de financement identifié s'appuie sur la cotisation des parents d'élèves. Même si symbolique, l'histoire nous a appris qu'il n'est pas évident d'obtenir un taux de recouvrement élevé (pas les moyens financiers, pas de volontés, trop chers lorsqu'on a plusieurs enfants qui fréquentent l'établissement…).

- ➔ Il est fortement conseillé de mettre en œuvre les activités de renforcement de capacité aussi tôt que possible dans un projet. Ceci permet d'avoir du temps pour travailler avec les personnes cibles sur les mécanismes de pérennisation. Utiliser chaque début d'années scolaire pour redynamiser les COGES aurait permis de mettre en place un protocole qui aurait pu être éprouvé sur la durée afin d'en faire des automatismes.
- ➔ Il aurait été intéressant de travailler avec le comité sur un plan de financement plus étayé : (i) Cotisation parents ; (ii) Organisation de portes ouvertes génératrices de revenus ; (iii) Construction et location de kiosques conformes aux règles sanitaires. Ceux-ci étant loués aux vendeurs de nourriture pour les enfants soit dans l'enceinte de l'école, soit à l'extérieur. Ceci serait conforme aux prescriptions mentionnées dans le module de formation concernant l'hygiène alimentaire des enfants : Plats couverts de mouches, préparation et stockage des aliments à même le sol, les restent d'aliments aux alentours des vendeurs ; le lavage des mains des vendeurs et des enfants…

- **Résultat 2 - Activité 1 : Etat des lieux/Diagnostic de la filière déchets solides (pré-collecte, collecte, transport, élimination/réutilisation)**

Une étude sur la filière de déchets solides de très bonne qualité a été réalisée par un consultant indépendant (GVD-Afrique). Le rapport a été diffusé en Octobre 2013. De multiples analyses et recommandations pertinentes sont mentionnées. Celles-ci permettaient dès le début du projet de d'assurer un pré-ciblage des besoins pour faire le design de l'activité de renforcement des capacités de la filière de la gestion des déchets ainsi que les activités de valorisation de ceux-ci.

- ➔ Un must aurait été pour ce rapport d'inclure, une évaluation « micro » des pré-collecteurs informels travaillant dans les 4 quartiers cibles.
- ➔ Il aurait également été utile de rajouter dans les termes de références de l'étude, l'étude de marché étudiant les débouchés et la viabilité économique de la valorisation de chaque matériau. Ceci aurait permis d'avoir une vision globale des possibilités en début de projet pour ainsi se focaliser sur les activités rentables et efficaces en termes de volume de déchets traités.

- **Résultat 2 - Activité 2 : Appui à la mise en place de comités de salubrité (CS) dans les quartiers.**

Les comités de salubrité ont été élus démocratiquement par la population avec la présence des chefs de quartiers, de la Mairie, de la DRHA-N et d'ACF/ORK.
Leurs rôles et responsabilités théoriques étaient clairs et formalisés dans un règlement intérieur et un protocole avec la Mairie. ACF/ORK n'avait pas de protocole avec les CS.
Néanmoins, les tâches claires à réaliser ainsi que le temps qui devait être dédié par semaine n'étaient pas formalisées. Ceci n'a pas facilité la supervision des activités des CS.
Les comités de salubrité ont bénéficié de nombreuses formations : (i) sensibilisation sur leurs rôles et responsabilités, les aspects d'hygiène (environnement, santé, eau, corporel, lavage des mains) et les outils de sensibilisation et mobilisation ; (ii) comment mettre en œuvre et pérenniser des Activités Génératrices de Revenus ; (iii) Sur les processus de valorisation des déchets solides et mécanismes pour améliorer la pré-collecte des déchets solides. Néanmoins celle-ci semblent être trop théoriques et n'ont pas laissé beaucoup de place à la mise en pratique.
D'une manière générale, les CS étaient actifs sur toute la durée du projet, mais le degré d'implication avait des hauts et des bas. Une implication de 3,5 années est longue et il est difficile d'être « à 100% » en permanence. De nombreuses journées de salubrité ont été organisées, mais les CS avaient des difficultés pour suivre les plans d'action déterminés par eux-mêmes avec le support d'ACF/ORK. Certains membres des CS s'attendaient à être rémunérés ou en tout cas à recevoir de temps en temps un signe de gratification (cadeau, remerciement, aide plus opérationnelle pour la mise en place d'AGR, certificat de participation en fin de projet…).
Tous les comités ont reçu des pousse-pousse afin de générer un revenu pour mener à bien leurs activités. Le CS de Kouara Téguie bénéfice également de la déchetterie comme AGR. Aider les CS à gagner de l'argent est une riche idée. Cela peut à la fois les dynamiser pour pérenniser leurs activités régulières et devrait permettre d'avoir les moyens d'entretenir le matériel à leur disposition.
Néanmoins, tous les CS naviguent à l'aveugle en ce qui concerne la gestion des ressources financières.
Mais nous pouvons considérer que les membres des comités de salubrité ont été performants et endurants considérant la durée du projet. Leur rôle dans la mobilisation communautaire et dans la sensibilisation a été crucial et a hautement participé au résultat obtenu. La tâche de mobilisation communautaire était ardue. L'atelier de recyclage organisé par ACF/ORK a permis de redynamiser le CS afin de réutiliser les bons messages de sensibilisation.

- ➔ Avoir une liste des activités ainsi qu'un plan d'action formalisés dans un protocole avec ACF/ORK et contre signé par la Mairie et la DRHA-N aurait permis d'avoir non seulement un outil de pression sur les CS mais également de mieux suivre le travail qu'ils mettent en œuvre.
- ➔ Il aurait été intéressant de faire l'étude de viabilité des AGR (cout, dépenses, investissement, amortissement) et début de projet. Ceci aurait permis de concevoir un plan de développement des AGR.

- Il aurait été bon d'accompagner les comités dans l'utilisation systématique d'un livre de compte pour mentionner les recettes et les dépenses ainsi que la mise en œuvre d'un livre des factures et des contrats de location des pousse-pousse ou de vente du compost. Ceci permet d'avoir une gestion financière transparente en cas d'audit des autres membres des CS, de la communauté, de la Mairie ou de la DRHA-N. Ceci réduit également les risques de fraudes.
- Il aurait été intéressant de mettre en place un système de maintenance pour chaque pousse-pousse. Ceci aurait permis d'affiner les coûts à prévoir pour l'entretien et l'amortissement de ceux-ci.
- Il n'y a aucune démarche proactive pour lancer des AGR alternatives (fabrique du savon, fête de quartier/kermesse à thème…). Une aide concrète aurait été nécessaire.
- Aucune minute des réunions n'était rédigée et il est crucial que les agents de la Mairie participent aux réunions de coordination des CS. Cela aurait renforcé le lien de confiance entre les deux entités tout en permettant de mettre en place des automatismes qui auraient pu perdurer après le projet.
- Il est souvent préférable, lors de formation avec les membres de la population dont le niveau d'éducation est inégal, de ne pas être trop théorique mais plutôt de mettre l'accent sur des messages simples et la mise en pratique. Des exercices pratiques de sensibilisation et de mobilisation communautaire auraient permis aux participants à la fois de se familiariser avec les outils et avec les approches de sensibilisation et mobilisation.
- Vu la faiblesse des outils de monitoring du projet, Il aurait été intéressant de profiter de la première formation au CS pour concevoir des outils de monitoring avec eux, la Mairie et la DRHA-N. Ceci aurait permis non seulement de familiariser les personnes terrain sur leur utilisation et sur l'importance de les utiliser. Mais cela aurait également permis de s'assurer qu'ils permettent de monitorer les indicateurs spécifiques d'ACF/ORK, de la DRHA-N et de la Mairie. Ceci aurait facilité le rapportage de tous les acteurs à leur hiérarchie et bailleurs de fonds.
- Faire une formation de recyclage après un an de projet est une brillante idée et émanait d'un besoin ressenti de redynamisations des CS, mais il aurait également été préférable de réviser le module pour qu'il ne soit pas identique à la première formation, mais plus basé sur la mise pratique. Celle-ci aurait également pu permettre :
    - De partager les expériences et capitaliser sur les bonnes pratiques tout en remettant en question les approches moins efficaces ;
    - De dispenser de nouvelles techniques complémentaires de sensibilisation et mobilisation (Messages forts de la méthode de l'ATPC par exemple) ;
- Il aurait été intéressant de mettre en place un système de suivi des activités de chaque membre des CS (Fiches terrain, base de données). Ceci aurait permis d'étudier en temps réel la rentabilité et l'efficacité des CS, d'avoir un historique des activités et pour améliorer la qualité du rapportage. Les points suivant auraient été intéressants de monitorer : nb de ménages visités, type de messages dispensés, nb. de ménages visités par jour, nb. d'activités de groupes, nb. de personnes sensibilisées, raison de non-participation des ménages visités aux activités de construction d'infrastructures…
- La mise en place d'un système de remontées de plaintes et des satisfactions aurait aidé à mieux comprendre les attentes et mécanismes des CS. Ceci aurait peut-être permis d'identifier d'autres approches pour motiver et impliquer sur la durée les CS dans le projet.
- Certains membres des CS auraient voulu recevoir une gratification : Salaire, cadeaux, plus d'opportunités et d'appui pour la mise en œuvre d'AGR ou au minimum une cérémonie de clôture du projet avec remise de certificat et valorisation aux yeux de la communauté. Si la rémunération ne facilite pas la pérennité du projet (que se passe-t-il en fin de projet quand l'argent de rentre plus ?), les AGR et la cérémonie sont une demande légitime. Un cadeau ponctuel (un colis en fin de Ramadan, fêtes d'anniversaire par exemple) peut faire la différence en termes d'élément motivateur sans pour autant corrompre les raisons fondamentales de l'implication des membres des CS

Résultat 2 - Activité 3 : Analyse des filières de recyclage / compostage et appui à la mise en place d'AGR liés aux déchets (valorisation de déchets plastiques, compostage, etc.)

L'analyse des filières de valorisation des déchets s'est fait au travers : (i) du rapport d'étude de la filière des déchets solides ; (ii) d'un voyage étude au Burkina Faso visant à s'imprégner des bonnes pratiques utilisées à Ouagadougou ; (iii) d'une étude de marché.

Suite au rapport d'étude de la filière des déchets solides et au voyage d'étude, les 3 modes de valorisation suivants ont été retenus : (i) compostage des déchets organiques ; (ii) réutilisation des bouteilles en plastique pour stocker du savon liquide ; (iii) fabrication de pavé à partir de sachets plastiques.
ACF/ORK prévoyait initialement de construire une déchetterie par quartier. Finalement, une seule a été construite dans le quartier de Koura Téguie. Ceci est dû à la non-disponibilité de terrain dans les autres quartiers. Le terrain de Koura Téguie a néanmoins été mis à disposition par la Mairie. Il y a un bail de 3 ans renouvelables. Des travaux d'aménagement ont été faits par le projet ainsi que la connexion du terrain à l'eau courante.

- **Compostage :**

L'activité de la déchèterie se résume à l'heure actuelle au compostage. Mais il ne reste pas mal d'espace pour développer l'activité ou pour se diversifier dans la valorisation d'autres matériaux.
Le lancement de l'activité de compostage s'est fait en collaboration avec une personne d'expérience. Toutes les étapes de fabrication du compost sont bien assimilées par le GIE qui est en charge.
La qualité du compost a été vérifiée en laboratoire. Le rapport Carbone – Azote est trop élevé pour avoir une maturation optimum. Il y a également une forte carence en potassium. Le compost convient le mieux aux légumes-feuilles. Il faudrait néanmoins un sérieux apport en potassium. Pour les autres légumes, en plus de la carence en potassium, il faudrait également augmenter le taux de phosphate.
A l'heure actuelle le centre permet de traiter 0,6% des matières organiques produites dans le quartier. Il est estimé qu'en utilisant la surface disponible dans le centre celui-ci pourrait traiter près d'1% de la masse produite (soit 28 m3 pour 8,4 To de déchets organiques).
A l'heure actuelle, la contribution de la Mairie pour les frais d'eau, de loyer et de gardiennage permet de faire des bénéfices plus importants. Ceci est nécessaire pendant les trois ans du bail afin d'assurer un bénéfice suffisant pour développer l'activité. Néanmoins, l'activité ne serait pas déficitaire si la Mairie décide de ne plus financer cette contribution.
En considérant 12 cellules de compostages actives, 4 sacs produits par cellule et une durée de maturation de 21 jours, 834 sacs seraient produits annuellement. Pour un prix de fabrication de 2 635Fcfa/sac et une revente à 4 000Fcfa/sac le centre engrangerait un bénéfice annuel de 1 138 064 Fcfa (et 363 188 Fcfa si la Mairie ne contribue plus). La littérature nous informe qu'il faut une durée de maturation de 3 mois minimum pour obtenir un compost optimum. Avec le nombre de cellules de compostage utilisées pour les scénarios ci-dessus, l'entreprise serait déficitaire.
3 productions de compost ont été vendues au moment de l'évaluation. Soit un total de 4,5To de compost. Le prix de vente est passé de 1 750Fcfa/ sac à 4 000Fcfa/sac. Le dernier client est un jardinier qui a été convaincu par un échantillon de compost qu'il a testé sur son champ. Il a fixé le prix pour une commande de 50 sacs.
Si l'ensemble de la production annuelle de déchets organique ménagers de Koura Téguie était composté, cela pourrait dégager un bénéfice annuel de près de 300 000 000 Fcfa pour 1 770 tonnes (5 900 m3) de déchets traités qui ne finiraient pas en décharge.
Nous voyons que cette activité, si les moyens nécessaires sont déployés afin de traiter l'ensemble des déchets organiques du quartier : (i) peut-être extrêmement rémunératrice et permettrait de faire des investissements lourds pour développer ou diversifier l'activité ; (ii) peux réduire de près de 6 000 m3 le volume de déchets qui terminent en décharge (cela correspond à l'économie de 590 trajets de camions de 10m3) ; (iii) Créer un nombre d'emploi plus ou moins équivalent à 300 personnes ; (iv) ouvre des possibilité de développer, automatiser certaines activités afin d'augmenter la marge bénéficiaire ; (v) avec près de 118 000 sacs produit par an, cela permettrait de cibler un marché plus ouvert (grossiste, dans les autres régions du pays, voir l'exportation).
Le nombre de maraîchers à Niamey est estimé à 1723 producteurs. 83% des maraichers interrogés pendant l'étude de marché affirment qu'ils sont prêts à utiliser le compost s'il y a des structures en place qui le produisent. Le prix qu'ils sont prêts à mettre par sac de 50Kg est extrêmement bas. Ceci est dû à la non-connaissance du produit. Il y a donc un gros travail de sensibilisation et d'éducation sur les biens faits sur le sol et les différences nutritives du compost produit à la déchetterie.

Il n'existe aucune structure de compostage enregistrée ou visible dans le lieu de l'action. A l'échelle de Niamey, il y a néanmoins quelques petites structures qui se sont lancées dans cette activité. Mais aucune ne travaille à grande échelle et est suffisamment robuste pour couvrir l'ensemble du marché de ville.
Si des points de recommandation pour la mise en œuvre d'un plan de marketing sont donnés dans plusieurs rapports produits pendant le projet, aucune aide opérationnelle n'a été faite au centre afin d'identifier une clientèle. Ce point est néanmoins crucial pour assurer la pérennisation de l'activité.

- ➔ Tant sur la motivation du GIE en charge que de la Mairie ou du potentiel économique, cette activité est très encourageante. Il est fortement conseillé d'avoir un projet supplémentaire dédié au développement de l'activité de compostage.
- ➔ Afin de faciliter le travail dans la déchèterie, le tri au niveau ménage est fortement conseillé : (i) Les déchets mal triés et compostés peuvent contenir des métaux, des médicaments, des résidus de pesticides, coulures de piles, des cendres riches en métaux lourds, PCB, dioxines, etc.. ; (ii) Le coût de production sera moindre (pas de tri à réaliser et pour un même coût de transport, la quantité de matière première sera double). Afin de motiver les habitants vivant à proximité de la déchèterie les options suivantes peuvent être étudiées :
    - En guise d'élément motivateur, le GIE pourrait donner des poubelles aux ménages intéressés (une pour les matières organiques, une pour la fraction résiduelle). Le modèle Burkinabé pourrait également être adapté : La Mairie ou la ville donne des poubelles aux personnes qui font le tri en guise de remerciement pour réduire la quantité de déchets à enfouir ;
    - Pour les personnes qui prennent l'initiative de faire le tri à domicile, il pourrait y avoir une réduction du coût d'enlèvement des déchets, la différence à payer aux charretiers étant versée par le GIE ;
    - Il pourrait y avoir un système de troc. Pour X litres ou Kg de déchets donnés, le ménage reçoit un sac de compost fini ;
    - La motivation peut se faire également par sensibilisation, prospectus, porte à porte, journées porte ouverte au centre, etc.
- ➔ Nous constatons que l'ajout de cendre, outre leur capacité d'accélérateur du processus de compostage, fait augmenter drastiquement le rapport C/N du compost. Ceci impacte négativement les propriétés énergisantes du compost. Une solution alternative serait de mélanger un peu de cendre au début du processus afin de bénéficier des caractéristiques d'accélérateur de compost de la cendre (7% de brouette) et de rajouter de la cendre à la fin du processus de compostage afin de contrebalancer la carence en potassium.
- ➔ Il serait intéressant de réaliser des tests terrains pour comparer différents types de composts (concentration variable de de paille/feuilles, de fumier ou de fiente) : (i) comparer les coûts de production ; (ii) vérifier l'efficacité des différents mélanges dans les champs sur les légumes et estimer la satisfaction des maraichers/jardiniers ; (iii) d'estimer les durées de compostage pour chaque mélange.
- ➔ Il serait intéressant de réaliser un test terrain en utilisant des composts ayant des durées de maturation différentes : (i) comparer les coûts de production ; (ii) vérifier l'efficacité des différents mélanges dans les champs sur les légumes et sur la satisfaction des maraichers/jardiniers.
- ➔ La récupération des lixiviats produit lors du processus de compostage permettrait de réintroduire les matières nutritives dissoutes dans le compost tout en utilisant moins d'eau pour le mouiller.
- ➔ Le compostage, si développé pourrait traiter près d'1% des matières organiques produites dans le quartier de Koura Téguie. Ce ratio pourrait être augmenté si :
    - Il y a une optimalisation de l'utilisation de la surface du centre de compostage ;
    - Utiliser les terrains non utilisés aux alentours, voir empiéter sur la décharge de transit pour augmenter la surface de travail disponible ;
    - Ne pas composter par cellule, Mais composter en masse (tas de forme type « toblerone » au lieu de cône). Ceci permet de composter un plus grand volume (utilisation de l'espace entre les cellules de compostages, réduit l'effet « cône » de chaque tas et permet de faire des tas plus haut).
- ➔ En termes de stratégie de marketing, les points d'action prioritaires à mener sont :

- Obtenir de laboratoire et du Ministère de l'Agriculture des agréments reconnus. Ceci serait un gage de qualité qui pourrait rassurer la clientèle potentielle ;
- Il est crucial que le GIE soit proactif dans la recherche de clientèle ;
- Faire une sensibilisation de proximité avec les groupements de maraichers, jardiniers et fleuristes de l'Arrondissement de Niamey II puis de tout Niamey.
- Explication orale lors de rencontre des cultivateurs au champ ou à la déchetterie ;
- Distribution de prospectus sur les biens faits du compost organique (enrichissement continue des sols au lieu des engrais minéraux qui ont tendance à appauvrir le sol, tableaux comparatifs coûts et efficacité entre engrais organiques et minéraux) ;
- Réalisation, avec les maraichers, des parcelles pilotes sur les sites de maraichages ;
- Distribution d'échantillons pour que les maraichers puissent faire un test sur leurs champs.
- Aménager la déchèterie avec des panneaux explicatifs sur les bienfaits du compost, photos de légume avec et sans compost, afficher le mode de fabrication… Ceci pourrait servir à la fois de vitrine commerciale et pourrait servir d'outil pédagogique pour les maraichers et la population (portes ouvertes, sorties scolaires…).
- Concevoir des affiches reprenant les informations importantes sur le compost ainsi que l'adresse et contacts de la déchetterie, les prix de vente et numéros des agréments de qualité. Afficher celles-ci dans les lieux publics à forte concentrations d'agriculteurs.
- Concevoir une « marque » à promouvoir : Logo, cartes de visites, prospectus et réseau sociaux (Site internet une fois que l'activité est bien lancée et rentable).
- Mettre en place une politique de respect du client en s'assurant qu'il y a toujours un stock de disponible pour qui est intéressé ou respecter les délais de livraison en cas de commande. Planifier la production et le marketing en amont des besoins dictés par les calendriers agricoles afin d'avoir le produit prêt aux moments opportuns ;
- Louer ponctuellement des espaces de ventes dans les marchés afin de faire la promotion et vendre le compost (coût de 200Fcfa/jour) ;
- Avoir un partenariat avec le Ministère de l'Agriculture pour mettre à disposition du GIE un stand lors des différentes foires agricoles ;
- Participer aux forums nationaux de coordination, stratégies et discussions afin de promouvoir les intrants organiques ;
- S'il y a des difficultés à écouler les stocks ou lorsque le stock de compost est prêt avant la saison agricole, la diffusion de messages radio serait une aide.
- Identifier un étudiant en agriculture pour qu'il fasse un travail de fin d'étude sur l'optimalisation du compost ;
- Identifier un étudiant en marketing et communication pour qu'il développe dans le cadre d'un travail de fin d'étude et en partenariat avec l'étudiant en agriculture ou avec un partenaire ou avec le Ministère de l'Agriculture un plan de marketing et les outils de communication.

➔ Les approches ci-dessus restent des approches simples et à faible coûts qui peuvent dans un premier temps faciliter l'écoulement d'une production relativement faible. Une fois que la capacité de production passe à un niveau supérieur :
- Diffuser des messages radios ou télévisés au niveau de Niamey voire de la Région ;
- Approcher les vendeurs/grossistes d'engrais minéraux afin d'identifier des intermédiaires fiables permettant d'assurer une continuité dans la vente du compost produit.

➔ L'évaluateur donne sa préférence au développement du compostage par région plutôt que d'exporter les produits dans des zones où un processus similaire pourrait être mis sur pieds : (i) il y a de grosses quantités de matière organique à valoriser in situ, (ii) il y a économie de coût de transport et logistique. Cela permet de garder un prix bas et compétitif comparé aux engrais minéraux, (iii) cela évite les monopoles et permets donc de continuer à avoir une concurrence sur les prix de ventes. Néanmoins, vu la quantité de matière organique produites en capitale, une ou plusieurs usines de grandes capacités auraient leur pertinence. Si un jour on aboutit à ce stade, il faudra également étudier le marché international.

- **Filière des pavés plastiques :**

Il existe un procédé qui consiste à utiliser du plastique récupéré comme liant remplaçant ainsi le ciment dans un béton et ainsi mélanger a du sable permet de fabriquer des pavés plastiques. Cette technique, déjà mise en œuvre au Burkina Faso, a fait ses preuves.
Cette filière a été étudiée, mais n'a pas été mise en œuvre. Pourtant les moules de fabrications étaient déjà disponibles pour lancer l'activité. Celle-ci n'a pas été lancée pendant le projet car : (i) l'étude de viabilité a été finalisée un peu tard (mars 2016) ; (ii) les conclusions de l'étude de marché, si économiquement viable sur le papier, n'est pas assez poussées sur le débouché d'un tel produit ; (iii) la restriction financière dues au fait que le co-financement de 25% n'ait pas été trouvé.
Le calcul de la viabilité économique est encourageant. En considérant, 3 équipes de 2 personnes qui travaillent à temps pleins, 93 600 pavés peuvent être fabriqués par an (soit 1 872 m²/an). Le coût de fabrications (sans tenir compte des frais de marketing mais en considérant les frais d'amortissements et d'investissements) s'élève à 4 110 Fcfa/m². En les vendant 4 500Fcfa/ m². (Prix des pavés en béton : 5000-5500Fcfa/m²), une marge bénéficiaire annuelle de 730 000Fcfa serait dégagée. Une fois le produit connu, avec une solide campagne de marketing et en mettant en avant les bienfais des pavés plastiques (plus solides, moins de casses pendants le transport et la manipulation…) il serait probablement possible, avec le temps, de les vendre à un prix au m² équivalent aux pavés béton. En les vendant 5 500Fcfa/m², une marge bénéficiaire de 2 600 000Fcfa serait dégagée annuellement (soir un bénéfice 4 fois plus important). Par an, 3 équipes de 2 personnes pourraient valoriser 94To de sachets plastiques. Ce qui correspond à 32% de la production du quartier.
Si l'ensemble de la production annuelle de déchets plastique de Koura Téguie était valorisé en pavés plastiques, cela pourrait dégager un bénéfice annuel de près de 2,3 millions de Fcfa (si prix de vente à 4 500Fcfa/m²) et près de 8,2 millions (prix de vente à 5 500Fcfa/m²), pour 294 tonnes (979 m3) de déchets traités qui ne finiraient pas en décharge.
Nous voyons que cette activité, si les moyens nécessaires sont déployés pour augmenter le rendement : (i) peut-être économiquement viable et permet de faire des investissements légers pour développer ou diversifier l'activité ; (ii) peux réduire de près de 1 000 m3 le volume de déchets qui terminent en décharge (cela correspond à l'économie de 100 trajets de camions de 10m3) ; (iii) Créer un nombre d'emploi plus ou moins équivalent à 18 personnes) ; (iv) ouvre des possibilité de développer la fabrication d'autres produits ;
Le marché du pavé en plastique a une forte concurrence par les vendeurs de pavés en béton. Pour le moment, la plupart des clients connaissent plus le pavé en ciment que celui en plastique. A Niamey, il semblerait que les fabricants et vendeurs de pavé en béton se développent de plus en plus. La demande est là, mais la concurrence sera dure. Il est d'avis du consultant qui a réalisé l'étude de marché, que cette concurrence pourrait être un frein au développement d'une clientèle pour les pavés plastiques. Vu la concurrence et vu le fait que le produit n'est pas connu, il considère qu'il serait risqué de se lancer dans une telle aventure. Néanmoins, l'étude ne fournit pas les informations suffisantes pour se permettre ce genre d'analyse. En effet :

- Le fait que nous sommes dans une période d'augmentation du nombre de fabricants et vendeurs indique que le marché est en plein essor et que la demande en pavés est significative et bien réelle ;
- L'analyse de la viabilité économique indique qu'on peut dans un premier temps vendre les pavés entre 20 et 10% moins cher que les pavés béton, tout en étant économiquement viable. Ceci faciliterait l'entrée sur le marché ;
- Le consultant ne semble pas avoir rencontré de vendeurs de pavés béton. Ceci aurait permis en leur montrant un échantillon de voire combien ils seraient prêts à débourser pour vendre se produit. Ils auraient également pu fournir de nombreuses informations sur les types de clients actuels (privés, entreprises, publique) ;
- Rencontrer les Ministères, directions et agents de mairie en charge des routes ainsi que les entreprises spécialisées dans la pose des pavés aurait permis de collecter des informations concrètes sur l'intérêt du produit et les coûts de ventes potentiels ;

- Cette activité n'est pas prévue à court termes par le GIE : (i) pas de capacité d'investissements (200 000Fcfa pour 3 unités de production) ; (ii) pas la capacité de payer la main d'œuvre (180 000Fcfa/mois pour 6 personnes) ; (iii) pas la capacité de lancer seul l'activité et de mettre en place des processus efficaces ; (iv) Assurer un suivi qualité dans les dosages et la qualité des sables utilisés.
- La première étape consiste à s'assurer qu'il y a un marché viable et un intérêt pour ce type de produit. Néanmoins, l'expérience du Burkina Faso est encourageante. Le produit étant inconnu du marché, une approche agressive de vente pour s'intégrer dans le marché existant permettrait peux être de trouver quelques clients afin d'avoir des retours sur expérience à faire valoir.
- La filière pourrait être diversifiée sur base de l'expérience et du modèle du site de valorisation des déchets plastiques visité à Ouagadougou. En effet, le centre burkinabé fabrique également : des bordures de jardins, des tuiles, des ruches à miel, des regards pour compteurs d'eau, des bacs (jusqu'à 7m3), des équipements à volet pour le transport et la gestion des ordures ménagères, des poubelles ménagères. Des « bouchons » pour trou de défécation des latrines seraient un marché également intéressant à étudier.
- La réutilisation du plastique, si développée et avec l'espace disponible dans la déchetterie pourrait traiter près du tiers des plastiques produit annuellement par le quartier. Ce ratio pourrait être augmenté si la déchetterie était agrandie : (i) Utiliser les terrains non utilisés aux alentours ; (ii) empiéter sur la décharge de transit pour augmenter la surface de travail disponible ; (iii) Construire un étage. Ceci aurait comme impact que les fumées dégagées auraient une meilleure prise au vent. De plus, la dalle de l'étage servirait de protection au soleil et aux précipitations pour le centre de compostage situé au rez-de-chaussée.
- Recommandation sur l'approche marketing pour promouvoir le produit :
    - Obtenir de laboratoire et du Ministère concerné des agréments reconnus ;
    - Il est crucial que le GIE soit proactif dans la recherche de clientèle ;
    - Paver l'entrée d'un lieu publique fortement fréquenté (mosquées, marchés, Mairie, Ministère). Le GIE fournirait gratuitement les pavés et les propriétaires la main d'œuvre et les matériaux de pose. Si les travaux sont accompagnés d'un panneau de promotion avec contacts, prix, agréments, cela servirait de vitrine sur le long terme ;
    - Comme ce produit intéresse potentiellement l'ensemble de la population, l'utilisation des médias (radio et télévision) constitue un bon moyen de promouvoir un nouveau produit sur le marché. Promouvoir les images du pavage de démonstration ainsi que des interviews de satisfaction des personnes pilotes serait un bon moyen de promouvoir par l'exemple ce nouveau produit. Néanmoins cette approche a un coût non négligeable. Il serait peux être nécessaire d'identifier un partenaire pour la financer.
    - Obtenir la liste des spécialistes de la pose des pavés et les sensibiliser sur le produit via du porte à porte ou des journées d'information ;
    - Fabriquer une quantité d'échantillon non négligeable à distribuer aux poseurs. Ceci leur permettra de proposer le produit lors de leur rencontre avec les clients ;
    - Aménager la déchèterie avec des panneaux explicatifs sur la fabrication des briques… Ceci pourrait servir de vitrine commerciale lors des visites des clients potentiels ;
    - Déposer des affiches vantant le produit ainsi que l'adresse et contacts de la déchetterie, les prix de vente et numéros des agréments de qualités. Afficher celles-ci dans les lieux publics à forte concentrations de vente de pavés.
    - Concevoir une « marque » à promouvoir : Logo, cartes de visites, prospectus et réseau sociaux (Site internet une fois que l'activité est bien lancé et rentable).
    - Mettre en place une politique de respect du client en s'assurant que les délais de livraison en cas de commande soient toujours respectés.
    - Louer ponctuellement des espaces de vente dans les marchés et les sites de ventes de pavés en béton afin de faire la promotion et vendre les pavés ;
    - Promouvoir le produit auprès des autorités responsable des voiries ;
    - Participer aux différentes foires aux matériaux afin de faire la promotion du produit auprès des professionnels de la construction ;
    - Identifier un étudiant en marketing et communication pour qu'il développe dans le cadre d'un travail de fin d'étude un plan de marketing et les outils de communication.

- Faire directement appel aux grossistes et vendeurs de pavés en béton est une approche qui peut permettre de facilement promouvoir le produit et augmenter plus facilement le nombre de vente. Néanmoins, l'ajout d'un intermédiaire réduira la marge bénéficiaire. Il faudra aussi être capable d'assurer les livraisons dans des délais raisonnables et sans essuyer de retard.
- Venter le produit en mettant en avant ses avantages sur les pavés en béton : (i) Plus solides et donc moins de perte pendant la pose et le transport, (ii) réduction des plastiques dans l'environnement, (iii) entre 2 et 3 fois moins lourd que les pavés béton, (iv) Prix au m² moindre que les pavés en béton.

- **Filière du savon liquide :**

Si la fabrication du savon liquide ne contribue pas directement à la valorisation des déchets, elle permet néanmoins de récupérer des contenants en plastique (bouteilles de 0,5L et 1L, voir les bidons d'huile de 5L).
Cette activité ne doit pas nécessairement se faire à la déchetterie, elle peut être mise en œuvre par des groupes de femmes qui travaillent à domicile. Chaque CS ainsi que les membres du GIE de la déchetterie ont reçu en donation des produits et équipements nécessaires pour lancer cette activité. A l'époque de l'évaluation, aucune n'avait commencé à mettre cette activité en œuvre. Il est clair que les femmes ne se rendent pas compte du potentiel économique de cette activité. Si elles se regroupaient pour assurer l'écoulement du produit fini, elles pourraient dégager un bénéfice très élevé.
L'apport initial de matière première et de l'équipement devra maintenant être à charge du bénéficiaire. Cet apport pourrait être couvert par un emprunt à 10% sur un an. L'investissement de départ, en tenant compte des bénéfices de chaque mois qui sont intégralement réinvestit, est de 385 000Fcfa. Pour une savonnière qui travaillerait à temps plein (6 jours semaines, 25 litres de savon produit par jour, 500Fcfa de prix de vente/ litre pour un coût de fabrication égal à 330Fcfa/litre), son salaire mensuel moyen pourrait s'élever à 76 000Fcfa. Soit plus du double que le salaire moyen. Une fois le prêt remboursé en 2ème année, le salaire moyen passerait à près de 119 000Fcfa/mois. Soit près de quatre fois le salaire moyen.
Avec une production annuelle de 7 800 litres de savon, ce seront également soit 15 600 bouteille d'eau de 0,5L ou 7 800 bouteille d'eau d'un litre qui pourraient être recyclé par savonnière.
Rien n'est mentionné dans le rapport sur les ouvertures de vente du savon liquide. Mais il est fort à parier, que pour un produit aussi courant et à un prix aussi abordable, que le savon liquide se vende facilement.

- ➔ Cette activité étant fortement rémunératrice, elle est une bonne activité à lancer dans un projet d'AGR. Le lancement de l'activité pourrait se faire avec un micro-crédit. L'organisation qui met en œuvre l'activité pourrait se porter garant auprès des banques afin de faciliter l'accès au crédit.
- ➔ Afin de promouvoir le savon liquide les points suivants sont conseillés :
  - Obtenir de laboratoire et du Ministère de la santé des agréments reconnus ;
  - Être proactifs dans la recherche de clients de proximités ;
  - Concevoir une étiquette conforme aux prescriptions nationales ainsi qu'un logo personnalisé. Avoir des messages de sensibilisation serait un plus ;
  - La vente par famille ou par groupement est possible ;
  - Utiliser le bouche à oreille pour vendre dans le quartier ;
  - Mettre une pancarte devant la maison indiquant qu'ici on vend du savon artisanal de qualité à bas prix ;
  - Louer une fois par semaine une échoppe sur les marchés afin de promouvoir et écouler le produit (tenu par un membre de la famille ou par une vendeuse engagée par un groupe de femme) ;
  - Faire du porte à porte au niveau des restaurants, maquis, commerçants, garagistes, vendeurs d'essences et autres activités qui nécessitent l'utilisation du savon en gros ;
  - Promouvoir le savon au niveau des bureaux ayant besoin de savon en grandes quantités pour leurs locaux (Mairie, Ministère, écoles, gares, entreprises, ONG, Nations Unies, salle de sport…). Tous ceux-qui doivent acheter du savon en masse seront probablement intéressés par l'achat en gros bidon à meilleur prix ;

- Faire des démonstrations du lavage des mains en promouvant le savon produit dans les lieux publiques (marchés, gares…) ;
- Travailler avec les vendeurs de rues ;
- Si la production ou le groupement n'arrive plus à écouler les produits il faudra peut-être travailler avec les grossistes.
- Si la production passe à une échelle suffisante, il faudra commencer à faire de la promotion via les médias (journaux, radios, télévision) voire de cibler la grande distribution.
- Varier la gamme avec des couleurs, senteurs et qualité différentes serait un bon moyen de doper les ventes également.

❖ **Résultat 2 - Activité 4 : Facilitation des activités communautaires rentrant dans le cadre de l'amélioration du cadre de vie des populations ;**

Afin d'améliorer le cadre de vie des populations des quartiers cibles, le projet a aidé à la mise en œuvre de diverses activités.

- **Amélioration du cadre de vie des concessions d'habitation :**

Les activités de promotion à l'hygiène ont fortement insisté sur l'hygiène environnementale des ménages. Les messages ciblaient principalement : L'hygiène de la cour d'habitation, la propreté des latrines et douches, la gestion des excrétas ainsi que la propreté des pièces d'habitations. Cet aspect sera traité plus en détail dans le paragraphe du Résultat 3 : Activité 2.

- **Amélioration du cadre de vie (voiries et lieux publiques) :**

Une aide a été apportée aux Comités de salubrité afin d'améliorer la qualité de l'environnement de leur quartier respectif. 82 pousse-pousse ainsi que du petit matériel d'entretiens ont été donnée aux 4 CS. Les pousse-pousse ont vocation à être loués à des pré-collecteurs informels afin que ceux-ci puissent collecter les déchets des ménages. Comme précisé dans le paragraphe traitant du Résultat 2-Activité 2, le système de gestion financière et du parc d'équipements et matériels est quasi inexistant. Néanmoins, chaque comité a dépensé de fortes sommes dans les réparations des pousse-pousse. En effet, le premier lot de pousse-pousse distribués par le projet (59 unités) était de piètre qualité. L'utilisation de ceux-ci at donc été abandonnée : (i) trop cher en réparation, (ii) les pousse-poussiers n'en veulent plus (pas rentable quant tombe en panne au milieu d'une journée de travail, trop dur à pousser) ; (iii) trop de travail pour gérer les réparations.
N'ayant pas de liste de location à disposition, il a été compliqué d'analyser la rentabilité du système. Même si cela était fortement conseillé dans le rapport d'étude de la filière des déchets solides, aucun travail d'appui à la mise en œuvre d'un processus coordonnés de la pré-collecte n'a été fait par le projet.

- Les pousse-pousse sont loués aux premiers venants. Ils n'ont pas à justifier ce qu'ils vont en faire ;
- Aucune initiative de coordination avec les pré-collecteurs informels n'a été menée ;
- Aucune aide à l'officialisation à la Mairie des acteurs privés et informels n'a été menée ;
- Aucun travail d'identification de pousse-poussiers fiables sur le long terme n'a été fait ;
- Aucune tentative d'organisation du travail des 82 pousse-pousse n'a été fait (dédiés à un et un seul sous-quartier, nombre de passage/semaine, nombre de client couvert…) ;
- Aucune étude des chemins de collecte des différents acteurs (sous-quartiers, jour de passage…) n'a été faite. Par conséquent les gaps n'étaient pas connus.

Il est néanmoins certains qu'améliorer de manière significative la pré-collecte des déchets solides dans les 4 quartiers sur 3,5 ans était un challenge en soi.

➔ Il aurait été intéressant de considérer la filière dans son ensemble afin d'identifier les acteurs à aider, à inclure dans la coordination, et les acteurs il aurait fallu légaliser aux yeux de la Mairie.
➔ Il aurait été intéressant d'analyser la gestion des déchets solides au niveau micro (à l'échelle des quartiers cibles). Ceci aurait permis de mettre en place une stratégie d'approche globale en tenant compte : (i) des acteurs existants, (ii) des contraintes des uns et des autres, (iii) de la valeur ajoutée de

l'implication des CS dans le système et de la capacité d'engagement de la Mairie. Ceci aurait permis d'appuyer les acteurs dans : (i) la définition d'un chemin de collecte optimal et unifié, (ii) dans l'uniformisation des cotisations, (ii) dans un système de supervision régulier, efficace et constructif tout en améliorant le service à la population et en ayant une pérennité économique.

- ➔ L'impact aurait été augmenté si au lieu de réaliser un petit peu dans les quatre quartiers, l'ensemble des investissements et ressources s'étaient focalisé sur un seul quartier. Ce quartier aurait été un projet pilote qui, un une fois une méthodologie claire, efficace et rentable définie, aurait pu être dupliqué aux autres quartiers.
- ➔ Une équipe de 2 personnes minimum aurait dû être dédiée à 100% à la problématique des déchets solides (Amélioration de la pré-collecte et valorisation des déchets solides).

- **Organisation de journée de salubrité :**

Des journées de salubrité visant à nettoyer les quartiers de leurs déchets étaient organisées mensuellement par les CS. Pour ce faire, chaque CS s'est vu remettre du petit matériel permettant de nettoyer l'environnement.

Néanmoins, la mobilisation des CS et de la communauté n'était pas aisée : (i) Membres des CS pas toujours motivés car il ne recevait pas de gratification ; (ii) Communautés pas dynamiques (Occuper par les tâches ménagères ou rémunératrices) ; (iii) communautés pas assez touchées s par les activités de sensibilisation et de mobilisation menée par les CS et les animateurs d'ACF/ORK ; (iv) communautés découragées par l'ampleur de la tâche face à la taille et au nombre de dépotoirs illégaux ; (v) non ramassage systématique des déchets collectés : Voire les tas de déchets toujours en voirie alors qu'ils ont fait l'effort de les rassembler, est un élément extrêmement démotivant.

Une fois les déchets rassemblés par la population, le CS mandatait des pousse-poussiers afin de collecter les déchets et les évacuer vers les décharges de transit. Cette étape a vite montré ses limites : (i) La capacité des pousse-pousse en termes de volume pouvant être évacué par trajet est très faible (0,5m3/par pousse-pousse/trajet) ; (ii) La distance entre les décharges de transit est très grande.

Ceci a été un frein au ramassage systématique des ordures après les journées d'activités. En effet, le rendement des pousse-poussiers était trop faible et de nombreux tas de déchets restaient pendant de longues périodes le long des voiries. Les comités ont l'opportunité de faire appel aux 4 tricycles motorisés à grand volume qui ont été donnés à la Mairie, mais seul 2 CS sur 4 ont fait cette demande. Ceci est pourtant la solution optimum et de moindre coût (les CS devant payer uniquement le carburant) pour évacuer les déchets après les journées de salubrité. Le choix de pousse-pousse comme moyen de pré-collecte est discutable :

- Faible capacité en termes de volume ;
- A motricité humaine, ils sont lents, lourds et donc inadéquat pour la physionomie humaine ;
- Ils sont inutilisables en période de fortes pluies (routes inondées pendant plusieurs jours) ;
- Ils ne sont pas adéquats pour couvrir de longue distance jusqu'aux décharges de transit.

Ce système se situe tout en bas de « l'échelle » des équipements de pré-collecte. Viens ensuite la charrette avec les ânes, les moto-tricycles avec charrette, les tricycles type donnés à la Mairie, tracteurs avec remorques et camion compacteur.

- ➔ D'expérience, l'évaluateur juge plus pertinent lors d'appui aux structures de pré-collecte, en termes de coût/efficacité en contexte urbain, de mettre à disposition les engins suivants :
  - Commencer directement avec les moto-tricycles. Celles-ci permettent de visiter quotidiennement plus de ménages et de parcourir la distance jusqu'aux décharges de transit ;
  - De mettre à disposition un nombre de charrettes avec ânes pour les quartiers où les routes sont peu praticables. Les charrettes permettent de transporter également plus de volume que les pousse-pousse. Leur point faible est la difficulté (fatigue des animaux) et le temps perdu pour les longues distances (décharges de transit). Il faut dans ce cas prévoir un lieu de dépôt aménager qui doit être vidé régulièrement par un autre engin ;
  - Il faut un minimum de 1 tracteur avec charrette (8m3) par quartier. Ceux-ci permettent à la fois de réaliser la pré-collecte en directe, de vider les dépôts de transit pour les charrettes à ânes et peuvent servir à d'autres tâches pour le bien de la communauté (désengorger une

décharge de transit, amener du remblai pour renforcer les routes…). Les tracteurs et charrettes sont souvent de fabrications locales et très solides comparés aux moto-tricycle ou aux tricycles reçus par Mairie.

- **La donation de tricycles motorisés à la Mairie :**

Les tricycles ne semblent pas être utilisés au maximum de leur potentiel. Ceci fâche fortement les communautés qui voudraient en prendre possession pour assurer la collecte des déchets dans les quartiers. Ils en auraient une utilité quotidienne. Les besoins des tricycles se fait ressentir en périodes pluvieuses quand : (i) les routes sont moins praticables pour les pousse-poussiers ; (ii) il n'y a pas suffisamment de pousse-poussiers disponibles. Pour la Mairie, les tricycles doivent rester leur propriété car ils vont répondre aux besoins non seulement des 4 quartiers cibles, mais également au reste de l'arrondissement communal. Ceux-ci sont bien assurés et d'après la Mairie ils ont une ligne budgétaire pour assurer leur maintenance et frais de fonctionnement.
L'observation des tricycles lors de cette évaluation ont montré que ceux-ci sont fortement abimés. Ceci met même en doute leur opérationnalité.

- Un tricycle à une fuite d'huile sérieuse. Ceci est un problème de maintenance et est à la charge de la Mairie ;
- Il manque une batterie à un tricycle. Ce problème de batterie existait déjà lors de la donation des équipements. Le nécessaire avait été fait par ACF/ORK. Mais il semblerait que la qualité de celle-ci n'était pas bonne. Néanmoins, la durée de vie est prolongée si on l'utilise suffisamment. Une longue période de repos avec les fortes chaleurs n'est pas l'idéal pour celle-ci (Les tricycles sont restés inactifs au minimum pendant tout le mois de l'évaluation) ;
- Les portières ne ferment plus pour 3 tricycles. Ceci est principalement dû à un manque de qualité dès le départ. Il est néanmoins certain que les fortes chaleurs et probablement les non graissage des mécanismes n'ont rien arrangé ;
- Les tableaux de bord en plastique sont fortement fendus et sont cassés pour 3 des tricycles. Ceci est dû principalement à la faible qualité des tricycles, aux fortes chaleurs et à l'influence directe des UV du soleil sur le plastique. La réparation de ceux-ci sera onéreuse et compliquée.

Dans ces conditions, la pérennité des tricycles est fortement remise en cause : (i) faible qualité initiale ; (ii) faible pratique de la Mairie pour en prendre soin (plan de maintenance, protection du soleil, les utiliser régulièrement pour roder la mécanique…) ; (iii) Faible capacité de la Mairie pour rentabiliser les véhicules (plans de location, études des coûts de fonctionnement, de la maintenance et d'amortissement).
Pourtant il est fort à parier que l'utilisation des tricycles pour la pré-collecte des déchets est une activité qui pourrait être financièrement viable. Si les 82 pousse-pousse ainsi que les 4 tricycles sont gérés par une seule et même organisation qui serait responsable de la pré-collecte dans les quatre quartiers cibles et travaillerait des journées complètes 6 jours par semaine. Et en considérant une cotisation mensuelle par ménage de 2 500Fcfa et un taux de recouvrement de 60%, cette activité pourrait rapporter mensuellement plus de 11 000 000Fcfa. En considérant les salaires des chauffeurs, des pousse-poussiers (et les salaires des manœuvres qui charge les tricycles, Il resterait près de 7 400 000Fcfa pour assurer les frais de fonctionnement d'un bureau, les assurances, les taxes et sécurité sociale, le carburant, la maintenance et réparation ainsi que l'amortissement. Il serait intéressant de réaliser une vraie étude, mais cette tendance est encourageante pour assurer la pérennité du système. Il est même fort probable qu'après un temps, il serait possible d'acheter des équipements permettant d'atteindre 100% de capacité de pré-collecte. Le taux de recouvrement serait également proportionnel à l'amélioration de la qualité du service.
Pour être viable, un plan de pré-collecte dans un ou plusieurs quartiers doit être conçu de manière minutieuse en favorisant un minimum d'intervenants. En distribuant des pousse-pousses aux CS, ACF/ORK ont rajouté un intervenant de plus dans la pré-collecte des déchets. Il aurait été préférable d'étudier le contexte plus précisément afin de choisir l'approche la mieux adaptée (Renforcer la Mairie en leur confiant la tâche de la pré-collecte ? Donner la responsabilité de toute la collecte des déchets du quartier aux CS ? Renforcer les capacités d'un ou plusieurs acteurs existants ? Créer un GIE dédié uniquement à cette tâche ? De l'avis de l'évaluateur, il est préférable de s'appuyer sur le secteur privé ou sur des GIE. En effet, ceux-ci ont plus la fibre entrepreneuriale (bénéfices, qualité, volonté d'optimalisation et de rigueur) que les

groupes communautaires. Les CS, au vu de leur statut et structures pourront difficilement être optimaux. Ce travail est à temps plein et peut difficilement fonctionner sur base de volontariat.

- ➔ Travailler avec les structures existantes ou repartir de zéro avec une nouvelle structure dépend de la capacité et de l'état d'esprit des structures existantes. Mais de l'avis de l'évaluateur l'une ou l'autre des approches est la solution qui offre le plus de chance de pérennisation.
- ➔ Il faut bien prendre en compte toutes les dépenses d'une telle entreprise (salaires, taxes, frais de fonctionnement, maintenance, réparations exceptionnelles, assurances, amortissement, back up en cas d'immobilisation d'un véhicule…) ;
- ➔ Il faut mettre ne place un système de gestion d'entreprise d'un niveau très élevé (gestion des ressources humaines, gestion du parc de véhicules, relation clients et autorités, gestions financières (plan de développement, gestion et planification des dépenses et investissements, gestion des emprunts, gestion des cotisations et mauvais payeurs, stratégie de communication avec les bénéficiaires, supervision des travailleurs sur le terrain…) ;
- ➔ Il faut mettre en place un chemin de collecte des déchets optimum en termes de temps et de distances parcourues (service de qualité pour la population, économie de carburant…).
- ➔ Pour une ONG qui veut mettre ce système en place, il faut avoir du personnel dédié à ce projet (capacité de formation et de suivi en temps réel pour les aspects logistiques et financiers, capacité d'étudier les chemins de collecte optimum, mettre en place un plan de communication, faciliter le dialogue avec les banques pour accéder au crédit, se porter garant pour les crédits en première année…). Il faut une durée de mise en place et de suivi d'une durée minimum de 3 ans. Il faut la capacité d'analyser en temps réel la progression et les contraintes afin d'améliorer les méthodologies de mise en œuvre en continue.

- **Salubrité des quartiers :**

De l'avis des différents acteurs (Mairie, Chefferie, DRHA-N, CS, ACF/ORK) la salubrité des quartiers s'est considérablement améliorée sur la durée du projet. L'évaluateur estime également qu'en comparaison à d'autres quartiers précaires d'autres villes de la sous-région, la salubrité les quartiers cibles sont acceptables en termes de déchets en voiries. Sauf le quartier de Koura Téguie, qui est très entendu, où il y a encore de nombreuses voiries très sales et où les dépotoirs sauvages pullulent. Néanmoins, cette situation est très précaire. En effet, il n'est pas garanti que les CS vont rester actifs à la fin du projet, qu'ils vont continuer à organiser les journées de salubrité de manière régulière, qu'ils vont entretenir et remplacer le parc de pousse-pousse et de petits matériels de nettoyage.
Vu l'état des tricycles de la Mairie, ils ne pourront pas être mis à disposition avant d'avoir subi de sérieuses réparations. On se poserait même la question si le coût engendré par le remplacement des tableaux de bords et la réparation les portières sera à la portée de la Mairie.

- **Construction de rampes à déchets :**

Trois rampes (2 pour Koura Téguie et un pour Boukoki III), servant aux pousse-poussiers pour déverser les déchets directement dans des containers, ont été construites par le projet. Trois coffres de stockage temporaires ont été mis à disposition par la Mairie.
Si la construction de ces trois rampes est une aide importante pour les pré-collecteurs. Celles-ci sont insuffisantes en termes de nombres et trop éloignées les unes des autres.

- ➔ Il aurait été intéressant de discuter avec les pré-collecteurs afin de s'entendre sur une distance maximum pouvant être couverte et utiliser un logiciel de cartographie avec des visites terrain pour faire une implantation optimum assurant une couverture en rampes et en coffres à 100%. Comme préciser ci-dessus, si le budget n'était pas suffisant pour avoir une couverture à 100% des 4 quartiers, voire même d'un quartier, il aurait été préférable de se concentrer sur une seule zone mais couverte à 100%. Le choix d'une zone où le nombre de dépotoirs illégaux et la salubrité de la voirie est problématique aurait eu un meilleur impact que 3 coffres disséminés sur une large surface.

- **Résultat 2- Activité 5 : Formation des acteurs communaux (élus et services techniques communaux) à l'exercice de la maîtrise d'ouvrage de programmes d'hygiène et d'assainissement.**

Les élus locaux n'ont reçu qu'une seule formation ciblant principalement : la maitrise d'ouvrage, la description des textes réglementaires et juridiques, les rôles et responsabilités des acteurs communaux dans le secteur de l'hygiène et de l'assainissement, les mécanismes de planification et de suivi des activités d'hygiène et d'assainissement et l'importance de la pérennisation des ouvrages d'assainissement et influencer la population locale à faire de même.
Néanmoins cette formation était très théorique et n'a pas été suivi d'un appui pratique pour mettre en pratique les éléments étudiés. Il est pourtant évident que la Mairie souffre d'un manque de capacité et aurait accueilli un suivi plus poussé chaleureusement.
Le service technique de l'assainissement de la Mairie quant à lui a été impliqué dans toutes les formations qui ont été organisée pendant le projet. Ils ont également profité du voyage d'étude réalisé au Burkina Faso visant à étudier les bonnes pratiques en termes de valorisation des déchets. Les services techniques ont également réalisé de multiples visites terrain et ont participé à certaines activités de sensibilisation, de mobilisation et de monitoring. Néanmoins, le système de suivi et évaluation du projet n'étant pas optimum, la Mairie ne pourra pas bénéficier d'outils de suivi efficace dans le cas d'un projet similaire dans leur zone.
Les besoins en support identifiés par les élus n'ont pas tous été mis en œuvre : Recherche de financement, procédure d'attribution des marchés, savoir comment monter les projets d'hygiène et assainissement…
Dans la proposition de projet, ACF/ORK se sont engagé à renforcer les capacités de la commune sur les points suivants :

- Aide à l'atteinte des résultats attendus du volet assainissement du Programme National d'Alimentation en Eau Potable et Assainissement. → Les activités de construction d'infrastructures ont contribué à atteindre les résultats en termes de couvertures en latrines ;
- Prise en compte des aspects hygiène dans le Plan de développement communal (PDC). C'est ainsi que dans la recherche des actions de pérennisation des ouvrages réalisés, l'action envisage une formation des membres du conseil communal, y compris les maires. Les domaines de formation/mise à niveau devraient permettre :
    - Une compréhension des rôles et responsabilités des différents acteurs y compris des membres du conseil communal. → Réalisé
    - Une planification appropriée des activités d'hygiène et d'assainissement dans le PDC de la commune. → Non réalisée
    - Suivre les activités du volet assainissement du PDC → Non réalisé
    - Le renforcement du processus de décentralisation. → Non réalisé
    - Le transfert de compétence en matière d'assainissement → Réalisé
    - Le respect des normes nationales pour la construction des ouvrages d'assainissement → Non réalisé
    - La pérennisation du processus et la durabilité des ouvrages d'assainissement construits. → Partiellement réalisé.

➔ L'expérience a montré que pour faire du renforcement de capacité opérationnelle il faut investir du temps et des moyens. Dans l'idéal, 1 personne avec expérience en évaluation des besoins, conception de projet, gestion de projet et avec de fortes compétences en pédagogie doit travailler à temps plein en binôme avec le chef du service assainissement de la Mairie. Elle se doit d'être présente sur le terrain dès le début de projet afin de (i) avoir du temps pour mener une activité de longue haleine ; (ii) utiliser les activités du projet comme exemple et travailler avec la Mairie sur les outils de suivi et de pérennisation des activités.

➔ Les étapes du renforcement de capacité peuvent suivre l'exemple du modèle suivant : (1) Faire un diagnostic de la capacité du service d'assainissement et de la Mairie (ressources humaines, ressources financières, équipements, gestion des équipements, emploi du temps des agents de l'assainissement, outils de suivi et évaluation, échéances en termes de plan stratégiques en cours, besoin en conception de nouvelles stratégie…) ; (2) travailler sur un plan d'action basé sur les résultats du point 1 ; (3)

Renforcer les capacités sur les thématiques suivantes : gestion de l'emploi du temps du personnel, gestion des équipements, lister les priorités et tâche récurrentes, renforcement technique, sur les textes et stratégie en vigueur, cycle du projet, évaluation des besoins pour la révision du PDC et de la stratégie nationale, conception d'outils de monitoring permettant de produire les rapports nécessaires, budgétisation des activités ;

- ➔ Un point crucial pour toutes Mairies est la recherche de financement en autonomie. Pour ce faire les points suivants peuvent être mise en œuvre : (1) Travailler sur un cas concret lié à un appel à financement ou à la préparation à un appel à proposition ; (2) Réaliser une étude des besoins (soit en macro pour réaliser le PDC, soit en micro pour un appel spécifique ; (3) Travailler en support des services techniques (staff dédié au renforcement de capacité, coordinateur WASH) et supports d'ACF et de la Mairie (Grant, financier, ressources humaines et logistique) dans la conception de projet (objectifs, résultats, activités, indicateurs, activités transversales, visibilité, plan de suivi et évaluation, chronogramme, besoins logistiques, budgétisation) ; (iii) Soumissions au bailleurs et suivi de la proposition avec révision éventuelle;
- ➔ S'en suit un renforcement des capacités en vue de la mise en œuvre du projet : Aide opérationnelle pour la mise en œuvre du projet (planification, suivi budgétaires, respect des procédures d'achats, conception et utilisation des outils de suivi ; rapportage technique, financier et logistique (bailleurs, Mairie, services étatiques), gestion des ressources humaines, processus de révision des résultats et méthodologies si nécessaires, gestion des partenaires…)
- ➔ Mener en continue et en parallèle d'autres activités en cours : des évaluations des besoins et cartographier les infrastructures et les acteurs de l'assainissement existantes.

❖ Résultat 3 Activité 1 : Réalisation d'enquêtes CAP.

Les enquêtes CAP initiales et finale ont été réalisé aux moments opportuns et suivant une méthodologie théorique éprouvée et similaire. Ceci permet donc de faire une analyse « Avant/Après » afin de déterminer l'impact des activités de sensibilisation en fin de projet.

D'une manière générale, les connaissances, attitudes et pratiques se sont améliorées sur la durée du projet, concernant à la fois les pratiques du lavage de mains, la gestion des eaux grises, l'utilisation de toilettes et la gestion des déchets solides.

Certains sujets auraient dû être traités plus en profondeur tels l'installation de système de lavage des mains près des toilettes, le lavage des mains avant de manger et de cuisiner., l'hygiène de base avant de nourrir un nourrisson, le nettoyage systématique des trous de défécation, l'installation de moustiquaire sur les ventilations, la couverture systématique des trous de défécation et enfin le brûlage et rejet des déchets en voirie ou dépotoirs illégaux.

Il aurait été intéressant aussi de donner la possibilité aux ménages de bénéficier à la fois d'une latrine et d'un puisard. Ceci aurait eu un impact plus important en ce qui concerne l'environnement direct des ménages et des quartiers.

La véracité de certaines informations suscite des questionnements. Il est en fait surprenant, par exemple, que 100 % de ménages se lavent les mains avec du savon après être passé aux toilettes. Cette situation n'est en fait jamais le cas pour aucune civilisation. Ceci est d'autant plus étonnant qu'il n'y a pour ainsi dire aucun système de lavage de mains avec du savon installé à proximité des latrines. Certaines données n'ont pas été comparées aux résultats de la CAP initiale dans le rapport final. Ceci aurait permis d'affiner l'analyse de l'évolution des CAP des ménages.

L'enquête finale a été réalisée sur un échantillonnage de l'ensemble de la population des 4 quartiers cibles sans distinguer les ménages bénéficiaires d'infrastructures et les non bénéficiaires. La comparaison des CAP de ces deux catégories n'est donc pas possible, ce qui est fort regrettable. Cette enquête aurait pu être une opportunité de mesurer la satisfaction des ménages qui ont bénéficié du projet.

- ➔ Il est conseiller d'affiner la justesse et cohérence du rapport CAP finale ;

- Même si cela n'est pas clairement avéré, les résultats de certaines questions donnent l'impression que certaines réponses aient été orientées de manière certainement non consciente par les enquêteurs. Il est impératif de tester la compréhension de la méthodologie de chaque enquêteur lors des journées test.
- Il aurait été intéressant de comparer les résultats de la CAP entre deux échantillons ménages « bénéficiaires d'infrastructures »et « non bénéficiaires ». Les personnes qui ont bénéficié directement des infrastructures ont suivi plus de sensibilisation que le reste de la population. Des questions spécifiques auraient pu être rajoutée : (i) l'état de propreté de la latrine, (ii) présence de moustiquaire sur la cheminée, (iii) présence de couvercle sur le trou de défécation, présence de système de lavage des mains dédié aux toilettes (cette question aurait pu être rajouté pour l'échantillonnage des quartiers), (iv) une enquête de satisfaction des bénéficiaires.

- **Résultat 3 Activité 2 : Campagnes d'IEC, de communication et de sensibilisation de la communauté cible sur les bonnes pratiques d'hygiène et d'assainissement.**

Les activités de sensibilisation ont été menées sur divers fronts : (i) au niveau des ménages, (ii) par des activités de groupes, (iii) par le biais de caravanes de sensibilisation, (iv) par le biais des radios, (v) en utilisant les leaders d'opinion et (v) en accompagnant les activités de construction des ouvrages d'assainissement et de l'organisation des journées de salubrité dans les quartiers.

La méthode PHAST a été utilisée de manière classique. Sauf lors de l'organisation de jeu concours lors des caravanes de sensibilisation. Cette initiative, plus créative a certainement mis à l'écoute les participants. Les supports de sensibilisation (boite à image) n'étaient pas de qualité optimum et aurait dû être revus. A part les angles d'attaques différents, la méthodologie de sensibilisation étaient un peu statique. Plus de créativité pour surprendre les personnes à sensibiliser est toujours un plus. En effet, il est probable que sur les 3,5 ans du projet, les bénéficiaires ont dû participer à plusieurs séances de sensibilisation de proximité basé sur la même approche. Sur un projet de 3,5ans, la difficulté est toujours de se renouveler dans les activités.

Les activités de sensibilisation dans les écoles et surtout la conception d'un manuel scolaire validé au niveau national est une initiative très positive, et si ce manuel est largement diffusé, cela qui pourrait toucher de générations d'enfants.

- Il est important d'avoir des outils de sensibilisation (boites à image, affiches, panneaux, dépliants) clairs et facilement compréhensibles par un maximum de publics cibles. Il ne faut pas avoir peur d'utiliser les outils existants produits par UNICEF ou par le Ministères ou les autres ONG ;
- Il est important de varier les approches de sensibilisation : (i) pour ne pas lasser le public, (ii) pour s'assurer que les gens aient bien compris et mettent en application les bonnes pratiques d'hygiène ; (iii) Cela est plus motivant pour les animateurs. Utiliser une méthodologie quasi identique sur une longue durée a forcément un impact sur le dynamisme lors des activités. Des exemples ci-dessous :
    - Organiser des concours de dessins. Seuls les enfants qui viennent à X séances ont le droit de participer. Tous les participants gagnent une bouteille de savon liquide produite par les femmes. Cela permet de promouvoir le produit. Le dessin gagnant pourrait être reproduit sur le panneau de visibilité à l'entrée des quartiers ou sera peint sur des toilettes publiques, écoles… Ceci permet de motiver et dynamiser les enfants. L'engouement et la fierté d'avoir participé voir d'avoir gagné permettront aux débats de continuer au sein des familles et entre amis.
    - Organiser pour les jeunes sans emploi un concours visant à concevoir des systèmes de lavage de mains à faible coût. Le gagnant aurait pu recevoir un pécule lui permettant de lancer un business sur le sujet, avec l'appui d'ACF/ORK bien sûr.
    - Organiser des concours quartiers propres : le quartier gagnant se voyant passer à la radio et à la télévision. Cela donne l'opportunité de faire de la sensibilisation dans les médias. De plus les gagnants, afin de respecter l'image de marque qu'ils auront créée, auront plus facilement tendance à essayer de pérenniser la salubrité des quartiers. Ce type de concours permet

également de mettre en concurrence les différents quartiers et donc aboutir à une meilleure salubrité globale. Dans l'idéal ce concours devrait être organisé tous les ans par la Mairie.

Comme expliqué précédemment, une approche ATPC aurait sans doute eu un impact élevé dans ce contexte ou le prestige et la pression sociale sont importants.

- **Résultat 3 Activité 3 : Participation à la célébration des journées mondiales de l'eau et du lavage des mais au savon.**

Si les deux premières éditions étaient plus une contribution en matériel au Ministère de l'hydraulique et de l'Assainissement, la 3ème était un évènement organisé avec professionnalisme et totalement dans le cadre de la journée thématique. Les activités de sensibilisation réalisées étaient pertinentes et créatives. Donner la parole à la communauté et aux élèves pour transmettre des messages de plaidoyer au Ministères est une excellente initiative. La couverture médiatique a assuré non seulement une sensibilisation de masse tout en ayant une visibilité de qualité. Cette journée semblait en tout cas être une grande réussite.

- ➔ Il aurait été préférable que les journées des deux premières années soient organisées sur le même modèle que l'année 2015. En effet, ce type d'évènement d'ampleur avec des invités de marque ainsi que les activités au travers d'une caravane de sensibilisation permet de mobiliser la communauté et de partager une journée agréable tout en faisant de la sensibilisation de masse ;
- ➔ Il aurait été intéressant de se coordonner avec les journalistes afin que les messages de plaidoyer soient diffusés sur les ondes et antennes ;
- ➔ Vu que le projet cible particulièrement la salubrité des quartiers et la construction de latrines, il aurait certainement été pertinent de participer également aux journées de la toilette et à celle de l'environnement.

B. Efficacité

- **Objectif général : Contribuer à l'atteinte des OMD relatifs à l'hygiène et l'assainissement au Niger.**

Même si la contribution du projet, vu son échelle, est minime pour contribuer de manière significative à l'atteinte des OMD et s'il est difficile de juger de l'impact du projet sur certains objectifs (santé par exemple), le projet y a néanmoins contribué à améliorer les objectifs suivants :

- **Objectif 1 : réduire l'extrême pauvreté et la faim :** Création de 121 emplois potentiels. Si leur pérennisation dépend beaucoup des acteurs concernés, tout est là pour assurer de l'emploi à ces personnes sur la durée.

○ Pousse-poussiers : pérennisation financière des comités de salubrité, entretiens des équipements de pré-collecte des déchets solides et recherche active de pousse-poussiers en période de main d'œuvre creuse (saison pluvieuse) ;

○ Compostage : Dynamisme pour la recherche de client et augmenter la production dans le temps ;

○ Maçons : recherche active de nouveau client, mettre à profit leur expérience et reconnaissance en termes de savoir-faire dans le quartier ;

○ Fabrication de savon liquide : Dynamisme et initiative des femmes formées, volonté de commencer petit et de se développer ainsi que la capacité de faire des investissements (même minimes).

- **Objectif 3 : promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes.**

○ L'activité de compostage et de fabrique de savon comprend 10 femmes sur 13 personnes formées ;

○ Les personnes actives dans les comités de salubrité sont majoritairement des femmes ;

○ Il n'y a pas eu de parité respectée dans le recrutement de l'équipe ACF/ORK. Aucune femme n'a eu accès à un poste clé et pas suffisamment de femmes animatrices ont été recrutées. Ceci était d'autant plus pertinent que la sensibilisation se fait principalement avec les femmes qui restent à la maison en journée.

- **Objectif 4 : réduire la mortalité infantile (**Réduire les cas de pneumonie, diarrhées, de malaria) et **Objectif 6 : combattre le VIH/SIDA, le paludisme et les autres maladies :**

○ Les courbes de cas mensuels des maladies ci-dessus analysées sur la durée du projet et pour un seul centre de santé ne montrent pas significativement d'amélioration. Néanmoins, il est fort à parier que même si cela n'apparait pas clairement dans les chiffres, certains cas ont probablement été évités grâceà l'amélioration du cadre de vie, à une meilleure gestion des excrétas et via l'utilisation des bonnes pratiques d'hygiènes. A titre d'exemple, l'enquête CAP finale nous montre une augmentation de 15% des femmes qui se lavent les mains avant d'allaiter. Même s'il n'y a aucune indication sur l'hygiène mammaire, c'est un signe encourageant.

- **Objectif 7 : assurer un environnement humain durable** (Réduire de moitié le pourcentage de la population qui n'a pas accès de façon durable à des services d'assainissement de base) :

○ L'augmentation de la couverture en latrine est de 0,14% au niveau national, de 0,184% au niveau de Niamey et de 12,7% au niveau des quartiers cibles ;

L'augmentation de la couverture en ouvrages d'assainissement (latrines et puisards combinés) est de 0,018% au niveau national, de 0,238% au niveau de Niamey et de 16,3% au niveau des quartiers cibles

- **Objectif spécifique : Augmenter l'accès durable aux services d'hygiène et d'assainissement de base aux populations défavorisées de la zone urbaine et périurbaine de la Commune Niamey II, au travers d'actions favorisant le changement de comportement et la construction d'ouvrages d'assainissement de base.**

Les conditions préalables à l'atteinte de l'objectif spécifique étaient remplies. Il y a eu une implication de toutes les parties prenantes et toutes ont joué leurs rôles afin de mettre en œuvre le projet dans les meilleures conditions qui soit.

- **Indicateur objectivement vérifiable : Le taux d'utilisation des latrines a augmenté de 19% dans les quartiers ciblés.**

N'ayant pas de données exhaustives sur le taux d'utilisation des latrines avant la mise en œuvre du projet, nous sommes obligés de calculer le taux sur base des résultats de l'enquête CAP finale réalisée en juin 2016.

Taux d'utilisation : D'après l'enquête, près de 100% des ménages interrogés disent utiliser une latrine pour faire leur besoin (pour 89% en début de projet). Cela nous donne une augmentation de 10,5%. Comme le taux de 100% ne peut pas être dépassé, cette enquête nous montre que l'objectif est atteint. Néanmoins, l'enquête nous dit également que 14% des ménages ne les utilisent pas systématiquement (défécation dans les caniveaux pour 13% par exemple). De plus, certains ménages ne sont toujours pas équipés en latrines. Il est difficile de vérifier la précision des données récoltées pour l'enquête. Mais un taux de 100% parait utopique pour ce genre de contexte. La méthodologie utilisée pour réaliser l'enquête est conforme. Néanmoins ce type d'enquête montre toujours des limites. Le hasard a fait qu'aucun ménage sans latrine n'a été interviewé.

Nombre de latrines construite : 1321 latrines ont été réalisées au lieu des 2100 latrines prévues dans le projet (taux de réalisation : 63%).

- **Indicateur objectivement vérifiable : Le taux de couverture en ouvrages de traitement des eaux grises a augmenté de 6% dans la zone de l'Action :**

Nombre de puisards construits : 381 puisards ont été réalisée au lieu des 730 prévus dans le projet (taux de réalisation : 52%).

Taux de couverture : Cela nous donne un taux de couverture de 3,4% dans la zone de l'action. Soit 1% en deçà de ce qui était prévu dans l'amendement du projet (4,4%).

➔ Les chiffres de l'enquête CAP montre que le taux d'utilisation des latrines est optimum. L'engagement d'ACF/ORK vis-à-vis du bailleur semble être respecté. Néanmoins il faut émettre des réserves sur le chiffre de près de 100% des personnes qui utilisent les latrines dans le quartier. (i) il est connu de tous

que des ménages n'ont toujours pas de latrines au jour d'aujourd'hui ; (ii) 14% des ménages enquêtés ont affirmé continuer à avoir des pratiques à risques ;

- ➔ Le taux de couverture en ouvrage de traitement des eaux grises a augmenté de 3,4%. Soit 1% en deçà de l'engagement d'ACF/ORK vis-à-vis du bailleur.
- ➔ Le libellé de l'indicateur sur les puisards est erroné. Un puisard n'est pas un système de traitement des eaux grises, mais un système d'évacuation des eaux grises. Une fosse septique ou un bac dégraisseur aurait pu être considéré comme un système de traitement. Mais ce type d'ouvrage, même si pertinent, n'était pas prévu dans le projet.

❖ **Résultat 1 : La couverture en infrastructures d'assainissement améliorées des populations cibles est augmentée.**

L'ensemble des moyens de vérification mentionnés dans la proposition de projet était disponible. Néanmoins, ceux-ci ne permettent pas de quantifier facilement les indicateurs du résultat. En effet, aucune base de données notifiant le nombre réel de bénéficiaires n'existe. Ainsi, les données récoltées pendant l'enquête CAP finale de juin 2016 seront utilisées pour justifier les indicateurs de cette activité (8 personnes par ménages).

- **Indicateur objectivement vérifiable : A la fin du projet au moins 54 900 personnes qui n'avaient pas accès aux ouvrages d'assainissement améliorées l'ont obtenu à la fin de l'action.**

Après l'amendement et la révision à la baisse des objectifs, 39 755 personnes qui n'avaient pas accès aux ouvrages d'assainissement améliorés auraient dû bénéficier du projet. Si on considère 8 personnes par ménage, 10 568 personnes en ont bénéficié, soit un taux de 27%.
Nous pouvons considérer que 100% des bénéficiaires n'avaient pas accès à des latrines améliorées avant le projet.
Néanmoins, la plupart des latrines construites dans le cadre de projet (100% des 24 latrines visitées lors de l'étude et résultat des différentes discussions), ne sont pas conformes aux prescriptions définissant une latrine améliorée à savoir pour le type de latrine construite :
- Être propre (trou exempt d'excrétas) (près de 30% des 24 latrines visitées étaient souillées par des excrétas) ;
- Se conformer à une au moins une des prescriptions ci-dessous :

- Avoir un grillage anti mouche sur la ventilation ET avoir un couvercle étanche aux mouches sur le trou de défection (100% des 24 latrines visités lors de cette évaluation n'avait pas de moustiquaire installée sur la ventilation et 84% n'avaient pas de couvercle sur le trou de défécation) ;
- Avoir un grillage anti mouche sur la ventilation ET avoir une cabine assez sombre pour obtenir une latrines ventilée améliorée (Voir plus d'explications techniques dans le paragraphe de l'activité 1 de ce résultat).

- **Indicateur objectivement vérifiable : A la fin du projet 18 000 personnes n'ayant pas accès aux ouvrages de traitement d'eaux grises l'ont obtenu à la fin de l'action.**

Après l'amendement et la révision à la baisse des objectifs, 13 140 personnes qui n'avaient pas accès aux ouvrages de traitements des eaux grises auraient dû bénéficier du projet. Si on considère 8 personnes par ménage, 3 048 personnes ont bénéficié non pas d'un système de traitement, mais d'un puis d'infiltration. Soit un taux de réussite de 23%.

- ➔ Les objectifs fixés contractuellement pour le taux de couverture en latrines améliorées et en systèmes d'infiltration des eaux grises ne sont pas atteints. Ceci est dû principalement : (i) à la durée de mise en place du projet (près d'un an) ; (ii) à une planification des activités non optimum ; (iii) Lenteur des bénéficiaires à mobiliser leurs contributions ; (iv) La non implication de certains propriétaires ; (v) Insuffisance d'espace dans les concessions et le respect des lois et règlements en vigueur (interdiction de construire en voirie) ; (vi) Insuffisance et absences répétées des maçons ; (vii) pas de co-financement identifié et frilosité d'ACF à dépenser l'argent non sécurisé ; (viii) des gaps conséquents en terme de ressources humaines ;

- ➔ Les latrines améliorées ont été jugées conformes par ACF, ORK, le service d'assainissement de la Mairie et par la Direction Régionale de l'Hydraulique et de l'Assainissement (garante du respect des normes nationales en vigueurs). Ceci est surprenant vu qu'aucune latrine ne semble permettre de bloquer l'accès des vecteurs aux excrétas. Il est urgent d'organiser une sensibilisation sur la définition de « latrine améliorée » et ceci à tous les niveaux (Mairie, DRHA-N, ACF et ORK) ;
- ➔ Le sol ne parait pas avoir une perméabilité élevée. Il y a un risque certain que les graisses et reste d'aliments colmatent les puisards rapidement. L'installation d'un bac dégraisseur en amont aurait augmenté la durée de vie de ceux-ci. Il en est de même pour les latrines, une fosse septique, même à chambre unique, aurait réduit la fraction solide s'infiltrant dans le sol et aurait permis : (i) de diminuer significativement la fréquence de vidange ; (ii) de réduire la vitesse de colmatage et ainsi augmenter leur durée de vie. Ceci n'était pas prévu dans la proposition de projet. Il serait judicieux d'étudier les ouvrages sous cet angle également dans le futur.

- ❖ **Résultat 2 : La gestion des déchets solides est organisée et opérationnelle dans la zone d'intervention.**

La quasi-totalité des moyens de vérifications mentionnés dans la proposition de projet était disponible.

- **Indicateur objectivement vérifiable : La capacité d'enlèvement journalière des ordures ménagères atteint 80% dans la zone de l'Action**

La notion de « capacité d'enlèvement » est difficile à évaluer car nous ne connaissons pas la capacité des structures de pré-collecte existantes (formelles ou informelles). Afin d'estimer cet indicateur, l'évaluateur va considérer qu'aucun système de pré-collecte n'existait. Ceci est en défaveur d'ACF/ORK. Mais il nous permettra de connaitre l'impact du projet dans les conditions les plus défavorables.

82 pousse-pousse ont été donnés aux Comités de Salubrité et 4 tricycles à la Mairie. Dans le cas où les 82 pousses poussent sont actifs 6 journées par semaine et les tricycles de la Mairie sont actifs 1 jour par semaine, la capacité d'enlèvement théorique correspond à 51% de la production de déchets. Cette option laisse la latitude à la Mairie d'utiliser les tricycles pour d'autres activités de l'arrondissement communal. Si on considère que les 4 tricycles et les 82 pousses travaillent 6 journées complètes par semaines, les équipements distribués peuvent en théorie évacuer 75% de la production de déchets. Ce qui est proche des 80%, voire de 100% si on considère le secteur informel.

Néanmoins, l'état actuel d'un certain nombre de pousse-pousse et de tricycles ne permet plus de fonctionner à plein régime. De plus, il est certain que la Mairie ne mettra pas les tricycles à disposition pour ces 4 quartiers 6 jours par semaines.

- **Indicateur objectivement vérifiable : Un système de valorisation/recyclage des déchets solides est mis en place et fonctionnel**

Une déchetterie a été mise sur pied par le projet. Celle-ci est gérée par le GIE Bacheré. Les membres sont issus soit du comité de salubrité, soit d'un groupe de femme.

L'activité principale de la déchetterie est le compostage. Mais ils ont été formés et équipés sur la fabrication de savon liquide afin de réutiliser les bouteilles d'eau usagées. La déchetterie possède également les moules pour fabriquer des pavés en plastique recyclé.

Celle-ci est fonctionnelle mais ne travaille pas encore au maximum de ces capacités. Il y a un fort potentiel de développement et de viabilité économique.

- ➔ Une étude micro de la capacité des pré-collecteurs informels (en saison sèche et en saison pluvieuse quand le secteur ralenti : les pousse-poussiers saisonniers rentrent au village pour cultiver) était importante. Elle aurait été une base pour dimensionner l'aide nécessaire dont les quartiers ont besoin pour couvrir 100% de la production de déchets dans les quartiers.
- ➔ Il aurait été pertinent de dédier les 4 tricycles aux 4 quartiers cibles. Il aurait été nécessaire de cadrer l'utilisation des tricycles de la Mairie dans un protocole : (i) Usage dédié aux 4 quartiers uniquement

(ii) plan de financement (opération, maintenance et amortissement) ; (iii) plan de maintenance ; (iv) modalité du prêt des tricycles aux 4 quartiers.

- ➔ Il est important pour une organisation de donner des équipements de haute qualité. En effet, dans un contexte où la gestion de la maintenance ou des réparations lourdes est compliqué, il faut réduire les risques au maximum et permettre aux utilisateurs d'engranger suffisamment de bénéfices pour assurer les réparations normales et régulières.
- ➔ La déchèterie est opérationnelle et à un fort potentiel de développement. Il est crucial de continuer à accompagner celle-ci afin qu'elle se développe, diversifie et mette en place un plan de marketing efficace.

❖ **Résultat 3 : Les bonnes pratiques d'hygiène de vie et d'assainissement sont adoptées par les ménages et la communauté cible.**

La quasi-totalité des moyens de vérifications mentionnés dans la proposition de projet était disponible.

- **Indicateur objectivement vérifiable : 50% des populations des zones d'actions connaissent les bonnes pratiques d'hygiène**

La moyenne des indicateurs (lavage de mains, propreté des latrines, raisons d'utilisation de latrines et l'impact sur la santé des déchets solides) est de 56% de connaissance. Il est à noter que comme personne n'a fait le lien entre l'utilisation des latrines pour des raisons de santé, 0% a été utilisé pour cet indicateur.

- **Indicateur objectivement vérifiable : 25 % des populations concernées par l'action ont amélioré leurs comportements en matière de pratiques d'hygiène.**

La moyenne des indicateurs clés (moment du lavage des mains, pratiques du lavage des mains avec du savon ou de la cendre, utilisation des latrines, propreté de la cour d'habitation, propreté du trou de défécation, gestion des eaux grises et des eaux noires, gestion des déchets solides, présence d'un couvercle sur le trou de défécation, présence d'un grillage anti mouche sur la ventilation des latrines, couvercle de dalle de puisard étanchent aux vecteurs) est de 14%. Néanmoins certains indicateurs étaient déjà trop proches de 100% en début de projet pour atteindre les 25% d'amélioration. Le lavage des mains après l'usage des toilettes était à 85% et l'usage des latrines à 89%. Mais cette moyenne est augmentée par le fait que certaines informations n'étaient pas disponibles en début de projet.

- ➔ Il faut surtout retenir que le lavage des mains AVEC du savon après l'usage des toilettes et l'utilisation des latrines semblent quasi optimum ;
- ➔ Néanmoins, une sensibilisation accrue aurait été nécessaire afin d'améliorer le lavage des mains avant de cuisiner et avant d'allaiter les enfants ;
- ➔ Une sensibilisation plus accrue sur le nettoyage régulier du trou de défécation, ainsi que la couverture systématique du trou de défécation et l'importance d'avoir la grille anti-mouche sur la cheminée de ventilation étaient nécessaire.

❖ **Principales raisons qui ont aidées la réalisation des objectifs :**

- Un partenariat soudé, de collaboration et de respects mutuels entre ACF et ORK ;
- L'implication de toutes les parties prenantes dans le design et la mise en œuvre du projet (Méthodologie, supervision, formations) ;
- L'implication de la Mairie (Atelier de sélection des quartiers, supervision, autorisations pour construire en voirie, mise à disposition des coffres à déchets près des rampes, mise à disposition d'un terrain pour la déchetterie) ;
- L'implication de la DRHA-N (supervision, journée du lavage des mains, participation aux formations) ;
- L'implication de tous les secteurs éducation dans la réalisation du manuel scolaire de sensibilisation à l'hygiène ;
- Des Comités de Salubrité motivés et dynamiques malgré le bénévolat, des coups de mous et la durée du projet ;
- Une satisfaction inconditionnelle de toutes les parties prenantes

❖ **Principaux freins de la non-réalisation des objectifs :**

- Un projet ambitieux avec une « multi-sectorialité » qui demande de fortes capacités organisationnelles, de la créativité, de l'ambition et de la détermination ;
- Incertitude financière pour le co-financement et une stratégie de financement basée sur les fonds propre d'ACF arrivée trop tard ;
- Absence d'un staff d'expérience pour : (i) Aider à lancer le projet (définir méthodologies et designs, planifier, plan d'action, outils de suivi de projet…), (ii) Faire des évaluations du projet régulières et proposer des pistes d'amélioration de la qualité et de la méthodologie ;
- Absences répétées de personnels terrain ACF/ORK (animatrices, superviseur) , réduction des effectifs en décembre 2015 puis avril 2015. Gap de coordination WASH chez ACF et changements de directeur pays, superviseurs absents pendant 4 mois pour cause de blessure, 2 animatrices ont eu une période congé maternité de 4 mois chacune. Elles n'ont pas été remplacées alors que les femmes ont un meilleur accès aux bénéficiaires dans les ménages.
- Problèmes avec certains consultants (étude de marché, aide à la mise en place des AGR) ;
- La durée de mise en place du projet très longue (1 an) ;
- Une planification des activités non optimum et un manque d'anticipation parfois ;
- La décision d'arrêt les activités de construction des latrines et puisards en décembre 2015 ;
- Une méthodologie de mobilisation douce au lieu d'une méthode type ATPC un peu plus agressive et fortement mobilisatrice ;
- Manque d'ambition sur les objectifs due à une pression financière (dépenser moins, déception et démotivation) et fatigue sur la durée du projet ;
- La non implication de certains propriétaires qui ne voulaient pas contribuer à améliorer leur bâtiment et ceci pour le bien des locataires ;
- Insuffisance d'espace dans les concessions et le respect des lois et règlements en vigueur interdisant la construction des puisards dans les rues. Néanmoins la Mairie a fini par octroyer des autorisations au cas par cas. Mais cette démarche a été longue et fastidieuse et a fortement ralenti le projet ;

Insuffisance et absences répétées des maçons dues à d'autres contrats plus lucratifs en parallèle ;

- Manque de mobilisation de nouveaux maçons afin de remplacer ceux qui ont déserté le projet ;
- Le retard dans la mobilisation de la contrepartie des bénéficiaires ;
- Les fortes pluies de juillet, aout et septembre ont légèrement impacté la progression des travaux

C. Efficience

❖ **<u>Efficience des coûts :</u>**

1 031 471 € (74 % du budget total initial) ont été dépensés (reliquat pour l'UE en fin de projet de 276 397€ soit 55% de la contribution de l'EU initiale). Le montant du cofinancement final d'ACF est de 257 868€ (soit 19% du budget initial du projet). Le ratio sur des contributions de 75% UE et 25% de cofinancement est respecté.

La recherche du cofinancement, si peu active en première année de projet, a été très dynamique en 2014 et 2015. Beaucoup de pistes ont été explorées. Mais il semblerait que le financement de projet d'assainissement en milieu urbain au Niger n'est pas la priorité des bailleurs de fonds privés ou publics.

La non dépense de la totalité de l'enveloppe est due à la frilosité du terrain à ne pas dépenser l'argent non sécurisé par un cofinancement. Une enveloppe de sécurité avait été provisionnée au siège pour assumer le reliquat des 25% restant à identifier. Il semblerait que cette information ne soit pas remontée sur le terrain ou en tout cas jusqu'au responsable du projet. En effet, sur le 2ème semestre 2015 et pour planifier fin 2015, les activités pouvant réalistement être mises en œuvre pour les 6 derniers mois du contrat, l'équipe projet s'est imposé une auto pression financière afin de limiter les dépenses. Or cette limitation n'est semble-t-il ni venue ni du siège ou de la coordination à Niamey. Néanmoins, personne ni au siège ni sur le terrain n'a remis en cause le plan d'action afin de le rendre plus ambitieux. S'il est un fait que le responsable du projet doit être impliqué dans le respect des montants prévus par ligne budgétaire, la pression financière due à la recherche de financement aurait dû quant à elle rester au niveau de la

coordination. Ceci a certainement eu comme conséquence de « fatiguer » et réduire les ambitions de l'équipe projet qui était déçu de ne pas avoir la flexibilité financière pour mener à bien son projet.

La gestion financière du projet s'est faite de manière mensuelle et avec rigueur. Certaines actions ont été mises en œuvre pour limiter les dépenses : (i) fermeture du bureau terrain, (ii) plan de réduction des staffs terrains, (iii) imputation des lignes supports générales sur d'autres contrats. Si les autres actions étaient pertinentes, la réduction des staffs du programmes 6 mois avant la fin du projet n'était pas judicieuse et n'a pas aidé à atteindre les objectifs contractuels.

La plupart des dépenses semblent être dans les prix du marché et conforme aux montants annoncés contractuellement. Il y a eu un écart sur le coût unitaire réel des puisards qui est 27% plus élevé que le prix unitaire du budget contractuel. Néanmoins le coût réel des latrines quant à lui est de près de 27% moins élevé que le montant annoncé. Ayant plus de latrine que de puisard, il est évident que si tous les ouvrages avaient été réalisés comme prévu, le surcout des puisards aurait été absorbé par les économies réalisées sur la ligne budgétaire des latrines.

ACF et ORK ont un peu trop eu recourt à des consultances pour mener certaines activités. Un bon nombre de formations était dans le domaine de compétence des deux ONG et auraient donc pu être réalisé par les deux ONG. Ceci aurait permis : (i) de faire des économies financières, (ii) de renforcer le lien entre les participants et les staffs clés d'ACF/ORK, (iii) les travaux de recherches nécessaires sur certains domaines moins connus auraient été de bon moyen pour ces staffs clés de se spécialiser sur ces domaines spécifiques.

- ➔ Il est important de bien connaitre les axes stratégiques des bailleurs de fonds afin de pouvoir justifier et négocier un cofinancement moins élevé dès la signature du contrat :(i) avoir un ratio de cofinancement inférieur ; (ii) d'inclure la valorisation de la contribution des bénéficiaires dans le cofinancement.
- ➔ ACF est une ONG de renommée mondiale et avec des capacités financières élevées. L'option que les 25% du cofinancement pouvait être assumée sur fonds propre dans le cas où aucun financement alternatif n'était identifié était la plus logique. Il est important d'avoir une discussion claire entre le siège et le terrain sur ce point en début de projet. Dans tous les cas, cette situation aurait dû être clarifiée au plus tard fin 2014. Ceci aurait laissé 18 mois aux staffs terrain pour mettre le paquet sans contrainte afin d'atteindre les objectifs fixer dans l'amendement.
- ➔ Il est toujours judicieux de challenger les designs d'infrastructure afin d'avoir le même résultat à un faible coût. L'expérience tant des référents techniques du siège, du réseau ACF, de l'expérience des coordinateurs WASH ainsi que la littérature nous offre pléthore d'options qui peuvent être adaptées aux différents contextes.
- ➔ ACF est une ONG multisectorielle de renom avec un savoir-faire éprouvé. ORK est également spécialiste dans ses domaines de prédilection. Il aurait été intéressant de s'appuyer sur ces compétences afin de réaliser plus d'activités eux-mêmes au lieu de systématiquement déléguer à la consultance.
- ➔ L'utilisation des maçons ayant été formés et équipés par le projet pour la construction des ouvrages des écoles et centre de santé, au lieu d'une entreprise privé, aurait non seulement les aurait non seulement valorisés mais aurait permis de réaliser une économie substantielle.
- ➔ Cibler des bénéficiaires ayant des latrines ou puisards en besoin de réhabilitation entrait dans le cadre du projet et aurait été moins onéreux. Plus d'infrastructure auraient pu être réalisées avec les mêmes dépenses.

❖ **Efficience des ressources humaines engagées :**

➔ Cela aurait un plus d'avoir, au minimum pour les 6 premiers mois du projet, une personne solide en expérience sur des projets similaires, afin de mettre le projet dans la bonne direction et ceci dès le début du projet (conception d'outils de monitoring, planification, validation des designs…). Si le coordinateur WASH ne peut assumer ce rôle, un bon investissement serait de recruter une personne dédiée (salarié ou consultant).

➔ A l'analyse du rapport quantitatif mensuel et des outils de monitoring du projet disponibles, il saute rapidement aux yeux qu'une aide en termes de planification et de conception d'outils de monitoring de qualité étaient nécessaires. Les coordinateur WASH ne pouvant pas dédier 100% de leur temps à un projet spécifique, il serait également intéressant, tant pour les bailleurs de fonds que pour les organisations partenaires, de systématiquement planifier une évaluation au tiers de la durée du contrat. Cette évaluation permettrait d'identifier les manquements en termes d'outils de monitoring, de planification, de qualité et d'approche méthodologique. Avoir une ligne budgétaire pour financer dans la foulée un support (salarié ou consultant) pendant une période de 3 mois pourrait aider à mettre en place les recommandations de l'évaluation, à mettre le projet dans une meilleure direction, à améliorer la qualité et l'efficience, tout en renforçant les capacités des staffs du projet.
➔ Il est crucial de dynamiser et garder les staffs opérationnels clés jusqu'à la fin de projet. Ne pas remplacer le superviseur pendant sa longue période d'absence fin 2015 et de na pas avoir reconduit son contrat a eu un impact négatif sur la courbe de rendement de l'activité de construction des infrastructures dans les ménages : (i) mobilisation des ménages et maçons ; (ii) supervision de activités. Ceci était d'autant plus impactant que les 2 managers du projet ont chacun pris des vacances bien méritées à la même période.
➔ L'équipe projet aurait dû être étoffée de 2 adjoints aux responsables technique et IEC, une personne chargée du suivi et évaluation, une personne chargée du renforcement de capacité de la Mairie et au moins une personne chargée du suivi des AGR.

❖ **Efficience d la gestion opérationnelle du projet :**

Il y a eu de nombreux gaps de plusieurs mois entre les différentes étapes de certaines activités. Ceci n'a pas permis d'optimaliser le rendement du projet afin d'atteindre les objectifs. Une meilleure planification aurait permis de réduire ces gaps afin d'avoir une continuité plus fluide dans les activités. Il y avait néanmoins des facteurs difficilement maitrisables : (i) mobilisation communautaire, des CS et des maçons, (ii) réactivité de la Mairie pour la validation des constructions en voirie lorsqu'il n'y avait pas de terrain disponible ou la mise à disposition d'un terrain pour la déchèterie, (iii) les conditions météorologiques durant l'hivernage…

- ➔ Il est crucial de lancer les activités qui demandent un suivi pour assurer la pérennisation le plus tôt possible : (i) renforcement de capacité de la Mairie, (ii) gestion des tricycles donnés à la Mairie, (iii) gestion des pousse-pousse donnés aux comités de salubrité, (iv) mise en œuvre d'Activités Génératrices de revenus, (iv) renforcement de capacité en termes de gestion d'infrastructures collectives…
- ➔ Il est important d'avoir une planification qui anticipe les gaps potentiels. Par exemple lancer la demande d'achat pour les matériaux nécessaires à la construction des latrines et puisards afin que ceux-ci soient disponibles dès que les équipes terrain et bénéficiaires sont prêts.
- ➔ Il ne faut pas laisser trop de temps entre le lancement d'une activité et la suite des étapes. Il est conseillé de mettre une activité à 100% sur les rails avant de se focaliser sur d'autres activités. En effet avoir trop de temps entre les étapes : (i) consomme plus de temps pour à chaque fois se remettre dans le bain, (ii) donne le sentiment que le projet n'évolue pas et donne une pression inutile, (iii) peut frustrer certains bénéficiaires qui vont devoir tout faire dans l'urgence et qui ne bénéficieront pas de suffisamment de suivi opérationnel.
- ➔ Une fois une activité lancée, une donation faite ou une formation réalisée, il est important de faire un suivi opérationnel afin de renforcer les chances de bonne utilisation, de mises en œuvre de la bonne méthodologie et d'augmenter les chances de pérennisation.
- ➔ Il est important de régulièrement prendre du recul (de tous les mois à tous les 3 mois) afin de déceler les points de blocage et proposer des méthodologies qui auront un meilleur résultat en moins de temps.
- ➔ Il est fortement conseillé d'avoir des outils de monitoring qui permettent d'analyser la progression des activités en parallèle avec le rendement nécessaire pour atteindre les objectifs du projet. L'analyse des courbes nous informe : (i) si les méthodologies fonctionnent ou s'essoufflent, (ii) si la courbe de progression nous amène vers les objectifs du projet, (iii) si des éléments spécifiques

ont créé des anomalies (positives ou négatives). Ces anomalies nous permettent de tirer des leçons apprises afin soit de les appliquer pour augmenter le rendement, soit de les éviter si elles ont été un frein.

D. Impact

- **Impact du projet :**

Les indicateurs du projet en termes de couverture, nombre de personnes touchées, emplois créés, etc sont déjà décrit plus haut dans le rapport.

La couverture en latrine a été augmentée de 12,7% dans les 4 quartiers cibles. Si les latrines ne sont pas à 100% conformes aux prescriptions générales en termes de barrières aux vecteurs. Celles-ci, ont néanmoins contribué : (i) à réduire le nombre de ménages qui se soulageaient dans des sachets plastiques, dans la brousse, dans les caniveaux et contribue donc à un assainissement général des quartiers… ; (ii) à améliorer la protection des femmes qui ne doivent plus se mettre en danger dans la rue ou en brousse (surtout de nuit), (iii) à améliorer l'intimité. En effet les personnes peuvent maintenant faire leurs besoins dans leur propre latrine et non plus chez un voisin. Cela réduit le risque de voyeurisme en rue ou en brousse. Les murs de latrine si, parfois pas suffisamment hauts, permettent de se soulager sans être vue de tous, (iv) les excrétas sont confinés dans un seul endroit.

Néanmoins, les comités de salubrité, les maçons, les agents de l'assainissement de la Mairie, les agents de la DRHA-N, les leaders d'opinion et la population se sont approprié des designs qui ne correspondent pas aux standards de santé publique de base. Les maçons quant à eux, risquent de continuer à travailler sur base des mêmes designs et sur base du même degré de qualité et donc de continuer à mettre la population à risque.

La couverture en puisard a augmenté de 3,4% dans les quatre quartiers. Ceux-ci n'ont pour ainsi dire que de biens faits sur la qualité de vie du quartier. Ils réduisent non seulement les écoulements d'eaux usées en voirie et dans les cours d'habitation, mais ont certainement un impact sur la prolifération des moustiques qui souvent se reproduisent dans les eaux stagnantes.

Néanmoins, les latrines, comme les puisards, drainent les eaux usées directement dans le sol. Si la géologie et l'hydrogéologie de la zone ne semblent pas favoriser la contamination de l'aquifère et qu'il n'y a pas de forages d'eau potable dans les quartiers sélectionnés, il est fort possible, que sur la durée, une partie des effluents finissent par saturer le sol voire de rejoindre les aquifères.

Les maçons ont eu l'opportunité d'être formés et équipés pour construire des latrines et des puisards. Ceci leur a non seulement permis de gagner leur vie durant le projet, mais ils ont maintenant tous le loisir de continuer l'activité de maçonnerie s'ils le souhaitent.

L'approche de mise en œuvre par subside a montré ses limites dans de nombreux contextes. Cette approche a pour tendance d'être de moins en moins utilisées à la faveur d'autres méthodologie qui ont un impact plus rapide, une meilleure duplication et ce à moindre coût d'investissement. La population des 4 quartiers, et dans une certaine mesure la Mairie, ont dans la tête que pour tout projet similaire, ils vont recevoir une aide financière ou en matériaux des ONG partenaires. Ceci va rendre compliqué voire impossible une approche à 100% basé sur l'ATPC dans ces quartiers spécifiques voire dans les quartiers limitrophes.

Deux écoles et un centre de santé ont été équipés de latrines et douches fonctionnelles. Ceci est un plus non négligeable. La situation s'est nettement améliorée par rapport au contexte initial : (i) il y a plus de latrines par nombre d'élèves ou de patients, (ii) les latrines sont séparées par genre, (iii) les portes ferment de l'intérieur et promeuvent donc une intimité accrue, (iv) même si les cabines ne sont pas aménagées pour faciliter l'usage des toilettes aux personnes à mobilité réduite, les rampes d'accès construite devraient les aider à atteindre les cabines.

La gestion des déchets solides s'est sensiblement améliorée au sein des ménages et en voirie. Les journées de salubrité publique organisées régulièrement par les comités de salubrité ont réussi à mobiliser une

partie de la population afin d'assainir régulièrement les quartiers. Pour la plupart des acteurs, la propreté générale des quartiers est meilleure à la fin du projet qu'en début. La mise à disposition de rampes d'accès à trois containers de stockage temporaire des déchets est un appui utile et motivant pour les pré-collecteurs qui préféreront déverser à ces endroits plutôt que dans un dépotoir sauvage.

La donation des 82 pousse-pousse aux CS et des 4 tricycles à la commune s'ils sont tous utilisés 6 journées complètes sur 7 devraient en théorie permettre d'évacuer 75% des déchets produits dans les 4 quartiers. Néanmoins, la qualité de certains pousse-pousse n'était pas très bonne engendrant trop de réparations. Ceci a découragé certains CS de se donner à 100% dans la location de ceux-ci. 2 CS sur 4 était ainsi déçus de la part d'ACF/ORK Mais cette déception ne dépasse pas du tout la reconnaissance globale de tous les CS pour les activités menées durant la durée du projet.

La donation des tricycles à la commune a été mal comprise par les CS. En effet ceux-ci jugeaient plus judicieux de les mettre à la disposition des comités. Ceci a créé une animosité entre la Mairie et 2 CS.

La qualité des tricycles étaient médiocres également, ils se détériorent rapidement et vont demander beaucoup de frais pour les remettre en service et pour assurer leur maintenance. Même si la Mairie sera éternellement reconnaissante envers ACF et ORK, cela ne donne pas une image très positive des organisations.

Le lancement de l'unité de compostage est une grande fierté pour les habitants de Koura Téguie. Il y a une volonté au GIE en charge d'augmenter la production. Dans ces conditions, elle pourrait traiter près de 1% des déchets organiques produits à Koura Téguie. L'impact n'est pas seulement sur la réduction des déchets arrivant en décharge, mais également sur : (i) la création d'emploi, (ii) la vente d'un produit organique aux maraichers (amélioration de la qualité des sols à moyen termes, réduction des risques de contamination des sols en nitrate et phosphate par les rinçages pluvieux ou lors des arrosages, meilleur retenue de l'humidité dans le sol donc réduction de la fréquence d'arrosage), (iii) crée une dynamique de renforcement du tissu social et principalement entre les groupes de femmes et les membres du CS, (iv) renforcement de la collaboration entre la communauté et la Mairie, forte implication de la Mairie dans un projet communautaire, (v) augmentation de la visibilité d'un quartier pauvre et précaire de Niamey.

L'activité de la fabrication des pavés plastiques, si elle est lancée, par la communauté, aurait les mêmes effets transversaux que le compost. De plus, 6 personnes travaillant à temps plein pourraient valoriser 294 tonnes de sachets plastiques. Néanmoins, cette activité n'est pas sans effets négatifs sur l'environnement et la santé des travailleurs. En effet les émanations de plastiques brûlés et de plastiques fondus se propagent dans l'atmosphère.
L'activité de fabrication de savon pourrait permettre le recyclage de 312 000 bouteilles d'eau d'un demi-litre par an soit l'équivalent de 9,36 tonnes de plastiques, en considérant un groupe de 20 femmes travaillant activement. Cette activité réduirait également le nombre de bouteilles d'eau disponibles sur le marché qui pourrait être réutilisées pour vendre du jus artisanal, cette pratique étant fortement à risque d'un point de vue sanitaire.
La conception et l'appropriation du Manuel scolaire de sensibilisation à l'hygiène et à l'assainissement dédié aux plus petits est outil incroyablement utile pour sensibiliser les enfants dès leur plus jeune âge. Celui-ci ayant été validé au niveau national, il fait désormais parti des documents officiels de l'Education Nationale. Un total de 46 professeurs a été formés et, sur le dernier semestre scolaire de l'année 2015-2016, 12 620 élèves ont été sensibilisés avec l'utilisation des fiches de sensibilisation inclues dans le Manuel.
Il est évident que même si l'ensemble des acteurs impliqués dans le projet ont une image globale très positive d'ACF/ORK, les contraintes de financement ont eu un impact direct et indirect sur différents aspects :

- 37% des latrines et 48% des puisards n'ont été réalisés. 396 demandes en aide pour construire des latrines et 256 demandes pour les puisards qui avaient été enregistrées et validées n'ont pas pu être traitées par le projet. Ceci a probablement créé une frustration de la part des ménages qui se sont vu refuser l'aide.

- ACF/ORK n'a pas pu tenir les objectifs annoncés à la Mairie et à la DRHA-N. ACF/ORK ont joué la carte de la transparence et les ont informés régulièrement de l'évolution de la recherche. Néanmoins, la réduction des activités a sensiblement égratigné l'image des deux organisations.
- La réaction des CS sur la diminution des activités était également pleine de pragmatisme. Mais ceux-ci ont dû faire face aux personnes dont la demande avait été validée et qui n'ont finalement pas reçu d'appui du projet et aux personnes qui faisaient des demandes qui ont dû être refusées faute de moyen. Ceci a mis les CS dans une position inconfortable et ils reçoivent encore aujourd'hui des demandes d'aide à la construction d'infrastructures.
- Un apport et une aide supérieure pour lancer les AGRs étaient une attente criante des membres de CS. Ceci aurait contrebalancé le fait qu'il n'avait reçu aucune gratification sur toute la durée du projet. La plupart étant sans emploi fixe, cela aurait également permis d'augmenter les ressources financières de ces personnes.
- Les animateurs d'ORK, qui étaient l'interface entre le management et la communauté, ont également dû informer et parlementer avec les ménages qui n'ont pas pu bénéficier de l'aide.
- Le responsable technique ainsi que le responsable IEC étaient en première ligne pour annoncer les restrictions budgétaires aux autorités et au bailleur. Cette situation était inconfortable, d'autant plus qu'ils se sont investis fortement pour mener à bien les activités.
- En plus de l'aspect inconfortable, les animateurs et le management ont été déçus et découragés de ne pas avoir la capacité de mettre en œuvre les activités comme prévus.

Heureusement le pragmatisme de la communauté, de la Mairie et de la DRHA-N qui n'ont pas l'habitude de recevoir de l'aide pour renforcer l'assainissement en milieu urbain a pris le dessus. Il est évident que ces acteurs ont préféré faire le bilan de ce qui a été fait au lieu de se focaliser sur ce qui aurait pu être fait. Aux vues de la multitude de facteurs extérieurs influant sur la santé de la population, il est impossible, dans ce contexte d'affirmer ou d'infirmer que le projet a eu un impact sur la santé.
D'une manière générale, l'image d'ACF et d'ORK a été améliorée durant toute la durée du projet. Les deux organisations sont connues et reconnues comme étant des acteurs clés de l'assainissement à Niamey. Les Ministères ainsi que les Direction et la Mairie de l'arrondissement de Niamey II sont tous partants pour recommencer une aventure avec ces deux organisations. Ils continueront également à être sollicités pour participer aux ateliers stratégiques nationaux et régionaux.

E. Viabilité

Beaucoup de formation ont été données au cours du projet. Toutes avaient comme objectif d'augmenter les connaissances des participants (hygiène et assainissement, gestion d'ouvrages d'assainissement, maitrise d'ouvrage, technique du compostage et de la fabrique de savon, utilisation du Manuel scolaire de sensibilisation à l'hygiène et à la salubrité, construction de latrines SanPlat et VIP double fosse). Les deux formations pour les maçons ainsi que le soutien sur le terrain au lancement de l'activité de compostage étaient des formations pratiques qui se sont avérées être efficaces. La diffusion du Manuel scolaire de sensibilisation s'est également avérée efficace sur le dernier trimestre du projet. Le monitoring au quotidien des membres des Comités de Salubrité, a permis d'assurer une augmentation de leurs capacités sur toute la durée du projet. La participation régulière des agents du service d'assainissement de la Mairie ont permis de mettre en place des mécanismes de suivi de projet qui pourraient être dupliqués en cas de mise en œuvre de projets similaires dans leur zone de responsabilité. Néanmoins, d'une manière générale, la pérennisation des activités mises en œuvre pendant le projet n'est pas garantie :

- La réparation des latrines et puisards, même si les maçons sont toujours disponibles et équipés, va dépendre du bon vouloir des ménages ;
- Les journées de salubrité visant à nettoyer l'environnement des quartiers sont sujettes à :
    - La pérennité des Comités de Salubrité. Ceux-ci, en manque de reconnaissances durant le projet, pourrait sans la pression du projet, arrêter de mettre en œuvre les journées mensuelles de salubrité.

    - La mauvaise qualité des pousse-pousse et des tricycles de la Mairie ne permettra pas d'avoir à moyen et long terme des engins efficaces pour évacuer les déchets après ces journées de salubrité. Ceci pourrait amener des frustrations des ménages qui participent.
    - L'insuffisance de décharge de transit de proximité ainsi que de rampes et coffres de stockage temporaire des déchets pourrait décourager les pousse-poussiers à participer et/ou pourrait contribuer à la pérennisation des dépotoirs sauvages.
- Les maçons ont certes été formés et équipés, mais un soutien pratique leur a manqué en ce qui concerne la recherche proactive de nouveaux clients ;
- La viabilité financière des comités de salubrité est incertaine :
    - Les pousse-pousse sont de mauvaises qualité, onéreux en maintenance et se louent difficilement.
    - Même s'ils ont été formés sur la gestion financière (livre de compte, archivage des factures, planification des dépenses et investissements), aucun comité n'a mis en place un système de suivi de base et tous naviguent à vue

- La sensibilisation des enfants au travers du Manuel scolaire conçu pendant le projet, risque d'implanter des messages des bonnes pratiques aux enfants. Néanmoins, la diffusion du Manuel en dehors des écoles ciblées pendant le projet sera soumise : (i) au budget National, (ii) au bon vouloir des partenaires financiers internationaux ;
- La pérennisation des ouvrages dans les écoles sont soumises à la capacité des Comités de gestion de chaque école. La formation visant à initier ce processus a été t réalisée en fin de projet. Ceci n'a laissé aucune possibilité d'accompagner les COGES et les Directeurs d'écoles dans le processus de budgétisation, de recherche de financement et dans la mise en œuvre d'un plan d'action. Il en est de même pour les ouvrages construits dans le centre de santé. En effet, les agents de la Mairie n'ont pas pu être appuyés dans le processus d'entretien et de maintenance des ouvrages construits ;
- A l'heure actuelle, le centre de compostage est viable. Néanmoins, il est crucial que le GIE en charge augmente son chiffre d'affaire et ses bénéfices : (i) augmenter la production. Le GIE est suffisamment équipé et il y a suffisamment d'espace pour le faire ; (ii) Faire un marketing de proximité proactif afin d'avoir un carnet de clients permettant d'écouler la production ; (iii) se diversifier pour assurer des rentrées d'argent dans les périodes creuse du calendrier agricole ; (iv) d'avoir un mécanisme de suivi budgétaire ainsi qu'un plan financier d'investissements et d'amortissement des équipements.

➔ Un processus de viabilisation des Comités de salubrité est crucial : (i) gérer les départs des membres, (ii) viabilisation économique, (iii) identifier des activités attractives…

➔ Les formations théoriques sont nécessaires. Mais il faut systématiquement les accompagner d'un suivi pratique sur le terrain. C'est la seule manière : (i) de dynamiser et responsabiliser les personnes cibles ; (ii) de mettre en place des mécanismes opérationnels et d'utilisation des outils de suivi appropriés ; (iii) mettre en place un système « professionnels » de gestion financière et des équipements ; (iv) de mettre en place des automatismes de coordination et de monitoring ; (v) d'aider techniquement des partenaires souvent non scolarisés ou en tant cas avec de faibles capacités organisationnelles et techniques.

➔ Lors de donation d'équipements et matériels, il est important de s'assurer : (i) que ceux-ci soient de la meilleure qualité possible ; (ii) qu'un mécanisme de maintenance soit conçu et mis en place avec les bénéficiaires ; (iii) qu'un mécanisme de suivi opération soit mis en place afin de (1) assurer une utilisation optimum des équipements, (2) étudier la rentabilité des équipements, (3) avoir un suivi des clients pour les pousse-pousse.

➔ Que cela soit pour la pérennisation de l'activité des maçons, du compostage, de la fabrique de savon liquide ou des pavés plastiques et de la location des pousse-pousse, il est crucial d'accompagner sur un durée suffisante les différents acteurs afin de travailler ensemble des mécanismes d'identification et de pérennisation des clients. Un commerce ne vaut rien sans une bonne clientèle.

➔ La Mairie avait des besoins identifiés en termes de renforcement de capacités. Il aurait été important de les appuyer dans leur quotidien afin d'améliorer : (i) l'organisation du travail quotidien (ii) ; la planification, préparation et réalisation des tâches ponctuelles (reporting, curage des caniveaux avant les pluies, états des lieux et étude des besoins en assainissement de la circonscription, révision du plan de développement de la Mairie, processus d'officialisation des pré-collecteurs des déchets solides informels…

F. Cohérence

Nous pouvons affirmer que la définition des objectifs, résultats et activités mises en œuvre dans ce projet sont totalement en phase avec la stratégie d'ACF Niger sur la période 2012-2014. Il en est de même par rapport au mandat d'ORK.
Le projet est en phase avec les grands axes stratégiques nationaux en ce qui concerne l'hygiène et l'assainissement. La stratégie de mise en œuvre ainsi que l'étude des designs a été étudié plus haut dans le rapport. Si pour la plupart des étapes, la méthodologie de mise en œuvre et les designs ont été respectés par le projet, nous pouvons néanmoins citer les points critiques qui n'ont pas été respectés : (i) Le ciblage des plus vulnérables n'a pas été réalisé, (ii) L'approche latrines de démonstration afin de susciter la demande au sein des communauté pour créer une dynamique d'augmentation de la couverture de manière naturelle n'a pas été mise en œuvre, (iii) pas d'attention particulière aux besoins spécifiques des personnes avec handicaps, (iv) pas de système de lavage de mains installé à proximité des latrines, (v) pas de bouchon sur les trou de défécation, (vi) hauteur des ventilation insuffisante, (vii) pas de grillage anti mouche sur la ventilation, (viii) non-respect du nombre de personnes par latrine dans les ménages ainsi que dans les écoles ciblées.

➔ L'aspect « micro-crédit » proposé dans la stratégie d'ACF auraient pu être utilisé pour la mise en place des AGRs.

➔ Un plan de suivi et de renforcement des capacités pour la mise en œuvre des AGR aurait pu se faire avec le département d'ACF en charge des moyens d'existence, spécialiste en la matière.

➔ Il est important de relire les documents stratégiques, design et méthodologiques nationaux avant de concevoir ET commencer la mise en œuvre d'un projet de développement de cette ampleur. Cela permet de concevoir les stratégies d'intervention en phase avec la vision nationale tout en appliquant les prescriptions techniques en vigueur. Maitriser ces documents permet également d'identifier les potentiels points d'amélioration (technique ou moins cher à efficacité équivalente) et facilite les discussions techniques avec les différents interlocuteurs.

G. Problématiques transversales

❖ **La problématique du genre et de la protection :**

Les bénéficiaires féminines ont joué un rôle prépondérant dans la sensibilisation et la mobilisation pour la construction d'infrastructures d'assainissement. En effet, ce sont elles qui sont principalement chargées de gérer l'entretien du ménage et de l'éducation des enfants. La problématique de gestion des eaux grises, de l'entretien des latrines, de gestion des déchets ménagers tombe également sous leur responsabilité. Elles sont également plus sensibles à l'aspect santé des enfants. Les femmes étaient non seulement une cible privilégiée par le projet mais également un relais de poids pour convaincre leur mari d'investir dans une latrine ou un puisard. Elles étaient également les premières à participer aux journées de salubrité du quartier.

Le projet n'a que très peu pris en compte les aspects spécifiques liés aux femmes : (i) design de cabine procurant une intimité et protection optimum, (ii) hygiène intime en vue de réduire les nombreuses infections urinaires et gynécologiques (iii) gestion des serviettes et tampons dans les écoles.

Dans les écoles et le centre de santé cibles, les latrines hommes / femmes ont été séparées et un loquet de fermeture est présent sur chaque porte.

Le ratio hommes / femmes des staffs du projet est en faveur de la gente masculine (73%). Plus d'animatrices auraient été un plus pour augmenter la sensibilisation des femmes.

➔ Dans un contexte où le rôle de la femme est principalement de s'occuper des enfants et du ménage, celles-ci doivent être ciblées en particulier. Il est important d'être à l'écoute des femmes pour : (i) s'assurer que les méthodologies de mise en œuvre et les designs sont adaptées, (ii) s'assurer que leurs besoins spécifiques sont pris en compte (intimité, sécurité, hygiène féminine, hygiène de l'alimentation des nourrissons et enfants…) ;
➔ Les aspects féminins doivent également être pris en compte lors du design des infrastructures d'assainissement dans les lieux communautaires (écoles, centre de santé…). Même si les écoles ciblées étaient du cycle primaire, il n'est pas impossible que des jeunes filles en fin de cursus aient leurs règles. Ceci mérite d'être étudié pour le contexte local, mais souvent, le passage de l'enfance à l'adolescence à un jeune âge peut mettre les jeunes filles dans une situation inconfortable (Gestion et stockage des serviettes et tampons réutilisables en salle de classe ou dans la cour, pas de système de lavages des mains disponible…) et peut entrainer une baisse de fréquentation de l'école Les agressions (viol ou harcèlement) sont malheureusement courantes dans le milieu scolaire au Niger. Les toilettes sont t un lieu propice aux agressions. Aucune donnée n'a été identifiée pour estimer le nombre d'agression en milieu primaire. Néanmoins, il est intéressant dans ce genre de contexte de réfléchir à des systèmes d'alerte ou à des mécanismes de protection (ne pas aller seule aux toilettes…) ;
➔ Si la parité n'est pas respectée, et qu'aucune femme n'avait de position clé, ACF/ORK semblent avoir fait leur possible pour recruter des animatrices. Néanmoins, dans un contexte où le rôle des femmes en termes de gestion de l'hygiène du milieu et des enfants est élevé, et qu'elles sont plus disponibles en journée que les hommes pour participer aux activités de sensibilisation, il faut au minimum une parité dans les postes d'animateurs.
➔ Certaines femmes ne peuvent pas accéder à certain poste terrain car elles n'ont pas le permis de conduire moto. Lorsque le rôle des femmes est aussi important, il serait peux être intéressant de réfléchir sur la possibilité d'aider les femmes, qui ont de bons résultats aux tests techniques, à passer leur permis de conduire (aide financière, plaidoyer auprès des maris…).

- **La problématique du respect de l'environnement :**

Le projet a sans nul doute aidé à réduire la quantité de déchets qui se retrouve en voirie. L'activité de compostage qui consiste : (i) à réduire la quantité de déchets qui termine en décharge, (ii) à valoriser les déchets organiques. Même si l'emprunte carbone n'est pas nul et qu'il est techniquement possible de récupérer et valoriser les gaz à effet de serre (chambre à biogaz), ceci n'est pas intéressant en début d'activité. L'important à cette étape est de : (i) s'assurer qu'un maximum de déchets arrive au centre de compostage, (ii) assurer la viabilité du centre dans sa situation actuelle. Néanmoins, rajouter une chambre de récupération des gaz pourrait être un investissement intéressant à réaliser dans le futur. Le gaz ainsi récupérer pourrait être utilisée pour d'autres activités du centre (fabrication de pavés plastiques…).
Le design des fosses des latrines et puisards, si conforme aux prescriptions nationales, n'est pas conseillé dans un milieu urbain où la densité de population est élevée. En effet, une infiltration directe des excrétas dans le sol risque de saturer les terres. Même si la géologie dans les 4 quartiers n'a pas un fort pouvoir drainant, que les aquifères sont situées relativement basses et qu'il n'y a pas de forages ou puits dans la zone, il n'est pas à exclure que les effluents contamineront les nappes un jour ou l'autre.

➔ Il est fortement conseillé de militer pour la construction de fosses septiques étanches et de puisards jumelés à un bac dégraisseur. En milieu urbain, le tout est soit connecté r à un réseau unitaire ou égout à faible diamètre ou alors vidangé une fois pleins par des camions spécialisés. Il est évident qu'il faut que la Ville de Niamey se pourvoie d'usine de traitement des boues en suffisance.

- **La problématique du VIH/SIDA :**

Cette problématique ne faisait pas partie du projet. Néanmoins, pour des projets de développement, Il est bon d'inclure les problématiques des groupes spécifiques. Le rôle de l'hygiène étant crucial pour les

personnes atteintes du VIH/SIDA, proposer des sessions de sensibilisation spécifiques à ce groupe de la population particulièrement vulnérable permet d'améliorer leur quotidien.
➔ Il aurait été intéressant d'identifier ces personnes, leur donner priorité pour un accès à une latrine améliorée, faire un diagnostic de l'environnement et des pratiques qui facilitent les cas de diarrhée et de maladies de peaux) et faire des activités de sensibilisation et d'amélioration de leur environnement. Ceci aide à réduire la sollicitation du système immunitaire par les maladies WASH. Même si la transmission du virus ne se fait pas directement par l'utilisation de l'eau ou les excrétas, faire des activités de sensibilisation dans les ménages sur ces sujets à tendances à rassurer les autres habitants des concessions et à améliorer l'intégration des personnes au sein de son entourage.

- **Analyse du partenariat avec l'ONG locale ORK :**

D'une manière générale, le partenariat entre les deux organisations s'est très bien passé. Il est assez rare pour être souligné que la collaboration des staffs terrains d'ACF et ORK s'est faite d'égal à égal dans les respects des responsabilités de tout un chacun. ORK a été impliqué dès le début de la conception du projet jusqu'à la fin du projet.
Le personnel d'ORK s'est montré d'une flexibilité exemplaire : (i) travail en dehors des heures de travail ; (ii) assumer les tâches du superviseur lors de ses absences de longue durée sur le terrain… Du point de vue de la gestion financière et logistique, ORK a rapidement rendu des rapports de qualités. Les paiements d'ACF à ORK se sont toujours fait conformément au protocole d'accord et dans les temps.
ORK a été formé par ACF afin de s'assurer que les documents financiers et logistiques soient conformes aux procédures en vigueur. Les staffs d'ORK ont bénéficié sur toute la durée du projet de l'expérience de mise en œuvre d'un projet de type nouveau pour eux.
Le protocole d'accord entre ACF et ORK n'a pas été renouvelé suite à l'amendement (changement d'activités et prolongation de 6 mois du projet). Etant deux organisations de renoms et professionnel, cela n'a occasionné aucun problème.
Aucune évaluation du partenariat n'a été mené pendant et après le projet.
La date de fin de contrat était connue des deux parties. Mais les deux organisations ne se sont jamais rencontrées pour concevoir une stratégie de sortie.

➔ Il est important pour tout partenariat de concevoir un plan d'action en début de projet et de d'en faire des évaluations régulières. Ceci aurait permis d'identifier les potentiels points de renforcement de la collaboration tout en concevant un plan d'action pour améliorer celle-ci.
➔ Il est intéressant d'utiliser une collaboration avec les ONG locales afin de renforcer leur capacité d'une manière générale. En effet, un transfert de compétence vise non seulement à renforcer la qualité des ONG Locales tout en leur donnant les outils pour travailler en autonomie ou dans un projet à plus haute responsabilité : (i) kits administratif, logistique et ressources humaines ; (ii) formation WASH des animateurs et du responsable IEC qui aurait pu bénéficier des formations WASH du réseau ACF ; (iii) conception et utilisation des outils de monitoring…
➔ Faire une négociation sur des potentielles donations en fin de projet (véhicules, matériels informatiques du projet) est souvent sources de discorde. Il est préférable d'entériner ces aspects dès la signature du protocole initial et de le mentionner dans la proposition de projet afin que tout soit clair et transparent pour tout le monde. Il est en fait dommage de prendre le risque de terminer une collaboration fructueuse et cordiale par des points de discordes potentiels.
➔ Terminer une collaboration par un certificat de bonne collaboration venant des deux organisations et également une façon positive de clôturer la collaboration.

- **Redevabilité du projet :**

La Mairie et la DRHA-N ont été impliquées dès la phase de conception du projet et sont restées des partenaires actifs tout le long de la mise en œuvre. L'implication de la chefferie, des leaders d'opinion ainsi que de la communauté s'est faite tout le long du projet : (i) communication sur le projet à la communauté ; (ii) élection par la communauté des comités de salubrité ; (iii) implication de la communauté dans la mobilisation, la sensibilisation, la distribution des matériaux, la supervision des travaux et dans les journées de salubrité.

D'une manière générale, ACF/ORK se sont montrés très transparents avec les autorités et les comités de salubrité. Les aspects de blocage financier, l'amendement avec réduction des activités, la réduction du personnel et la fermeture du bureau ont été communiqués de bonne heure.
Il y a toujours eu un dialogue de respect, cordial et conforme aux spécificités culturelles entre les différentes parties.
Aucun mécanisme de remontée des plaintes n'a été mise en œuvre.

➔ Un système de remontée de plaintes et suggestions est important pour un projet de cette ampleur tant en nombre de ménages ciblés, de la diversité des acteurs que de la taille géographique à couvrir. Ceci permet de faire remonter des informations constructives pour améliorer toutes les étapes du projet tout en permettant de réduire les jeux d'influences et copinage.

IV. Le projet et son contexte

A. Caractéristiques de la zone d'intervention :

Les chiffres ci-dessous ne sont pas mis à jour à la date d'écriture du rapport, mais font référence au contexte pendant l'implémentation du projet. Ceci nous permet de justifier la pertinence du projet.

Le Niger connait depuis une cinquantaine d'années un accroissement démographique rapide avec un taux de croissance qui est l'un des plus élevés au monde (3,9 % par an[2]) et une pauvreté croissante qui situe le pays au dernier rang de l'Indice de Développement Humain (187/187)[3].

Cet accroissement de la population cause d'énormes surcharges sur les infrastructures sociales existantes (centre de santé, infrastructures d'eau et d'assainissement, infrastructures éducatives...) et les services de l'état sont difficilement assurés.

Photo 1: Carte Du Niger et localisation en Afrique

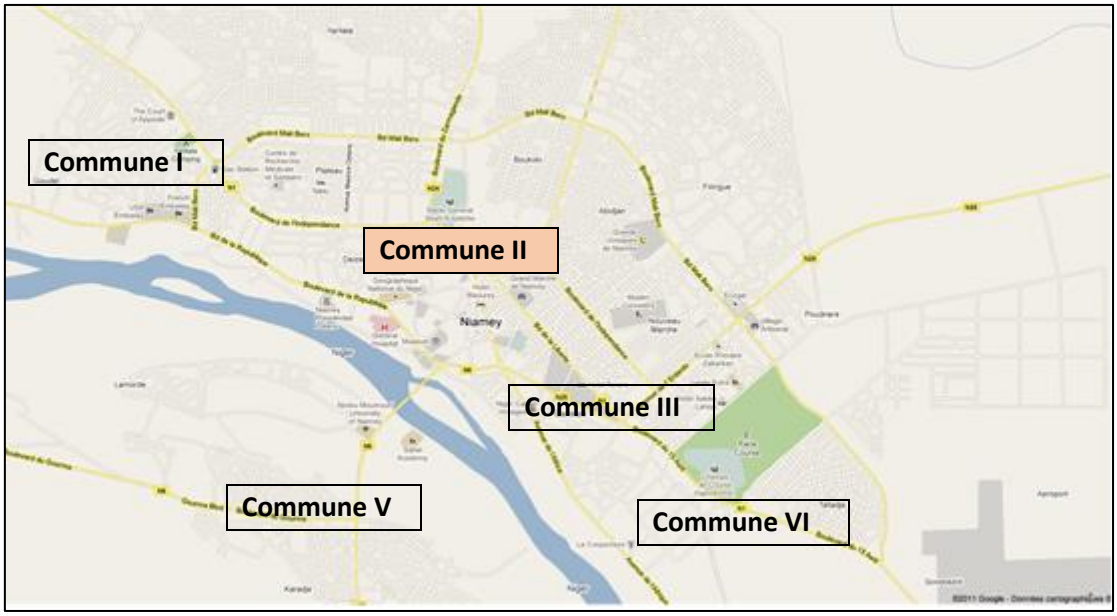

Photo 2: Carte de Niamey avec les 5 communes

[2] Source « Le Niger en chiffres 2014 » – INS
[3] PNUD, 2014

Déjà encombrée et peu aménagée, la ville de Niamey a d'énormes difficultés à absorber le surplus de population lié à l'exode rurale et des quartiers spontanés se créent de façon naturelle aux alentours immédiats de la ville, ou au centre, mais dans des zones non-loties.

La pauvreté et la recherche des opportunités économiques, les catastrophes naturelles, les crises alimentaires récurrentes et les conflits armés, engendrent des déplacements massifs de la population rurale vers les grandes villes. Selon les statistiques de l'Institut National de la Statistique (INS), le taux d'urbanisation dans la période 2007-2011 est passé de 18,6% à 21%. Même si la population reste majoritairement rurale, puisque 8 nigériens sur 10 vivent en milieu rural, Niamey concentre à elle seule plus de 1 million d'habitants en 2012[4].

Sur le plan nutritionnel, la dernière enquête SMART 2014 a révélé un taux de malnutrition aigüe globale (MAG) dans la ville de Niamey de 12,8% (contre une moyenne nationale de 14,8%) alors que le taux d'urgence est de 15%, tandis que le taux de malnutrition chronique à Niamey est de 45.5%.

Ces indicateurs ne reflètent pas seulement une alimentation inadéquate, mais aussi des mauvaises pratiques d'hygiène et d'assainissement qui sont à la base de parasitoses, de diarrhées et d'entéropathies environnementales connues comme causes majeures du retard de croissance post-natal, de l'anémie, de la faiblesse immunitaire, ainsi que de la diminution de capacité intellectuelle de l'enfant dès son bas âge.

La sous-nutrition a des conséquences dévastatrices pour la santé des enfants et est responsable de 45% des décès chez les enfants de moins de cinq ans à travers le monde (Lancet, 2013). Dans 50% des cas, la sous-nutrition est associée à la diarrhée ou à des infections répétées de nématodes intestinaux en raison de l'eau insalubre, un assainissement inadéquat ou des conditions d'hygiène insuffisante.

Le retard de croissance, difficile à inverser au-delà de l'âge de deux ans, provoque des séquelles durables sur la santé et le développement. Ce dysfonctionnement entérique peut être évité ou réduit en mettant une barrière entre les enfants de 0 à 5 ans et le péril fécal à travers un ensemble d'actions qui visent à améliorer l'assainissement et l'hygiène dans les communautés.

Selon les résultats de l'Enquête Nationale sur les Conditions de Vie des Ménages et Agriculture (ECVM/A, 2012), seulement 67.24 % de la population de Niamey a accès aux ouvrages d'assainissement. Malgré ce taux d'accès relativement élevé par rapport à la moyenne nationale, 55% de la population de Niamey ne dispose pas des latrines améliorées pour leur propre ménage.

Comme résultat, les populations résidantes de ces zones sont exposées à vivre dans un environnement malsain, lié aux différentes sources de pollution et aux différents risques naturels en particulier les inondations. De plus, la pratique répandue de défécation à l'air libre et la faible couverture en infrastructures d'assainissement, rendent les conditions hygiéniques-sanitaires très préoccupantes.

Les conditions sanitaires et les pratiques d'hygiène ont un impact sur la santé et font partie des causes sous-jacentes de la malnutrition qui influencent négativement le taux de malnutrition aigüe globale.

V. L'ONG ORK partenaire d'ACF dans le projet :

ORK est une ONG nigérienne expérimentée dans le domaine de l'hydraulique, de l'hygiène et de l'assainissement.

ORK a été identifiée par ACF en 2008. Le choix de cette structure locale comme partenaire a été motivé par sa qualification et son expertise dans le domaine de l'ingénierie sociale orientée vers la promotion de

[4] Source « Le Niger en chiffres 2014 » – INS

l'hygiène et de l'assainissement. Elle jouit également d'une forte qualification dans la mise en place d'approches participatives et de formations de structures communautaires. L'ONG ORK possède une expérience notable dans les domaines spécifiques de la sensibilisation et l'éducation des communautés tout en prenant compte des aspects liés au genre.

ORK a un positionnement national au Niger et dispose d'une bonne expérience de partenariat avec des structures internationales comme CARE, AFRICARE/NIGER, GOAL, UNICEF et des programmes nationaux comme le Projet d'Appui au Secteur de l'Eau, de l'Hygiène et de l'Assainissement (PASEHA), etc.

Les activités menées par ORK dans le passé sont : Information des communautés bénéficiaires ; Enquêtes socioéconomiques; Appui à l'organisation des communautés bénéficiaires (mise en place des structures et relais locaux) ; Formation des structures de gestion de points d'eau villageois ; Promotion des latrines familiales ; Appui aux structures de gestion en vue de garantir la pérennité des investissements ; Appui pour un changement durable de comportement en hygiène et assainissement ; Formation des maçons en construction de latrines ECOSAN ; Formation de femmes en technique de fabrication de savon local; Formation pour l'utilisation des urines comme engrais.

Un protocole de collaboration a été signé entre ACF et ORK afin de régir les procédures opérationnelles, administratives et financières

VI. Objectifs et résultats attendus

A. Objectif général et spécifique.

L'appel à proposition restreint de 2011 pour la facilité ACP[5]-UE pour l'Eau de la Commission européenne avait comme objectif la promotion des Objectifs du Millénaire pour le Développement : Assainissement dans les zones pauvres périurbaines et urbaines dans les pays ACP.

Objectif général : Contribuer à l'atteinte des OMD relatifs à l'hygiène et l'assainissement au Niger.

Objectif spécifique : Augmenter l'accès durable aux services d'hygiène et d'assainissement de base aux populations défavorisées de la zone urbaine et périurbaine de la Commune Niamey II, au travers d'actions favorisant le changement de comportement et la construction d'ouvrages d'assainissement de base.

B. Résultats attendus et activités :

Résultat 1 : La couverture en infrastructures d'assainissement améliorées des populations cibles est augmentée.

⇒ R1. A1 Appui à la construction/réhabilitation de latrines familiales et de puisards (pour le traitement des eaux grises) ;

⇒ R1. A2 Construction/réhabilitation de latrines collectives de type ECOSAN ou VIP dans les écoles et autres lieux publics (centres de santé, marchés, gares etc.) ;

⇒ R1. A3 Formation et équipement des maçons locaux ;

[5] Pays d'Afrique, Caraïbes et Pacifique

⇒ R1. A4 Appui à la mise en place d'un mécanisme de gestion/valorisation des boues de vidange (y compris formation des acteurs impliqués) ;

⇒ R1. A5 Formation des acteurs (enseignants, agents de santé, privés, etc.) impliqués dans la gestion d'infrastructures d'assainissement ;

R2 : La gestion des déchets solides est organisée et opérationnelle dans la zone d'intervention.

⇒ R2. A1 Etat des lieux/Diagnostic de la filière déchets solides (pré-collecte, collecte, transport, élimination/réutilisation) ;

⇒ R2. A2 Appui à la mise en place de comités de salubrité dans les quartiers ;

⇒ R2. A3 Analyse des filières de recyclage / compostage et appui à la mise en place d'AGR liées aux déchets (valorisation de déchets plastiques, compostage, etc.) ;

⇒ R2. A4 Facilitation des activités communautaires rentrant dans le cadre de l'amélioration du cadre de vie des populations ;

⇒ R2. A5 Formation des acteurs communaux (élus et services techniques communaux) à l'exercice de la maîtrise d'ouvrage de programmes d'hygiène et d'assainissement ;

R3 : Les bonnes pratiques d'hygiène de vie et d'assainissement sont adoptées par les ménages et la communauté cible.

⇒ R3. A1 Réalisation d'enquêtes CAP ;

⇒ R3. A2 Campagnes d'IEC, de communication et de sensibilisation de la communauté cible sur les bonnes pratiques d'hygiène et d'assainissement ;

⇒ R3. A3 Participation à la célébration des journées mondiales de l'eau et du lavage des mains au savon.

C. Bénéficiaires cibles :

Le nombre de personnes ayant un accès direct à une infrastructure d'assainissement ou ayant participé à une action d'assainissement de base à la fin de l'action est estimée à 12 500.

Les populations, bénéficiaires finaux de l'action :

- ➔ Proposition initiale : 3 050 ménages pauvres (construction de latrines) soit 54 900 personnes et 1 000 ménages (traitement des eaux grises) soit 18 000 personnes.
- ➔ Après un amendement : 2 100 ménages pauvres (construction de latrines) soit 23 778 personnes et 730 ménages (traitement des eaux grises) soit 13 140 personnes.

La population de la commune 2 : L'organisation et l'opérationnalisation de la filière déchets solides amélioreront le cadre de vie des populations de la commune II.

Les populations, bénéficiaires finaux de l'action : Les activités de sensibilisation, éducation, communication que vont bénéficier les populations, amélioreront leurs connaissances du lien entre l'hygiène-assainissement et santé ainsi que leur implication pour des travaux en commun pour leur bienêtre collectif. Sur le moyen et long terme, l'action contribuera à combattre les maladies au sein de ces communautés en général et à réduire la morbidité et la mortalité infantile en particulier.

Élus communaux : Renforcement de capacités : la gestion des infrastructures d'assainissement ; la maîtrise d'ouvrages en matière d'hygiène et assainissement ; appui-conseils d'ACF et ORK ; appui à la pré-collecte, collecte et au transport des déchets solides à la décharge.

Les comités de salubrité : Renforcement de capacités : techniques simples et peu coûteuses d'assainissement ; questions relatives au lien entre hygiène du milieu et maladies, la pollution, les bonnes pratiques en matière d'hygiène, la prise en charge de l'hygiène par la communauté, etc. ; promotion à l'hygiène ; appui-conseils d'ACF et ORK ;

Les maçons locaux : Renforcement de capacités : formations sur les techniques de construction de latrines familiales de type Sanplat, VIP et ECOSAN ; dotation de kits constitués de jeux de moules et de petit matériel ; augmentation du chiffre d'affaire via les travaux de construction des latrines familiales ; formation sur le marketing social afin de développer leur activité.

Les acteurs intervenant dans la gestion des boues de vidange Renforcement de capacités : formation sur les normes de rejet, planification urbaine intégrant les sites de traitement, prise en compte de la gestion des boues de vidange dans l'élaboration des plans stratégiques d'assainissement au niveau municipal et national, définition et coordination des responsabilités, cadre légal et règlementaire au niveau national et communal (lois et ordonnances spécifiques à la GBV), etc.

Les exploitants privés de latrines publiques : Renforcement de capacités : la gestion de latrines publiques ; augmentation du revenu via contrat avec la commune ; techniques et outils de sensibilisation à l'hygiène.

Les enseignants et agents de santé des CSI et Districts sanitaires : 10 écoles, centres de santé et autres lieux publics ne disposant pas de latrines collectives en bénéficieront à la fin de l'action. Les enseignants et agents de santé des Centres de Santé Intégrés et Districts sanitaires bénéficieront d'une formation afin de leur permettre d'acquérir des notions de base sur l'hygiène et l'assainissement pour mieux organiser la gestion des latrines collectives en passant par l'utilisation, l'entretien, la vidange.

Autres acteurs de la société civile (associations de jeunes, association de femmes, marabout, enseignants, etc.) : Les associations intervenant dans la pré-collecte, le recyclage des déchets pourront bénéficier d'un appui en petit matériel, si l'action le juge pertinent.

Les exploitants privés de latrines publiques : ils seront renforcés en techniques de communication ainsi que sur quelques outils de sensibilisation pour mobiliser ceux qui fréquentent ces ouvrages.

Les enseignants et agents de santé des CSI et Districts sanitaires : Ils bénéficieront aussi de renforcement sur les techniques de communication pour qu'ils soient à mesure de sensibiliser à leur tour la communauté. Les écoles bénéficieront également d'un appui en petit matériel d'hygiène, en fonction des besoins prioritaires qui seront identifiés.

Autres acteurs de la société civile (associations de jeunes, association de femmes, marabout, enseignants, etc.) : Ils seront mobilisés comme relais communautaires dans le cadre de l'action, et bénéficieront de renforcement de capacités à travers des formations spécifiques en fonction des rôles qu'ils auront à jouer dans le sens de l'appropriation de l'action.

Les services techniques de l'état (direction des Superstructures de l'Assainissement et de l'Hygiène du ministère de l'hydraulique, services régionaux de l'hydraulique, de la santé et de l'éducation) : Ils participeront aux différents renforcements de capacités qui seront entrepris dans le cadre de l'action.

L'ONG partenaire ORK : Elle profitera de l'expertise d'ACF-E en tant qu'ONG internationale ayant une expérience avérée dans la mise en œuvre de projets d'accès à l'eau et à l'assainissement. L'action lui permettra également de mettre en valeur ses expériences et de mieux développer ses capacités dans le développement de l'Action.

VII. Historique contractuel :

A. Union Européenne:

Le contrat de subvention initial avec la Délégation de l'Union Européenne au Niger, numéroté FED/2012/309-346 a été signé le 12 décembre 2012. La période d'éligibilité s'étend du 1er janvier 2013 au 31 décembre 2015. Le montant total des coûts éligibles est estimé à 1.400.000 EUR. L'Union Européenne s'est engagé à financer 75% du montant global de l'action, les 25% restant (350 000 EUR) sont un cofinancement.

Une sollicitation de prorogation de 6 mois et une sollicitation de modification budgétaire a été demandée à UE en date du 21 mai 2015 et accepté en date du 10 juin 2015. Cette sollicitation a été motivée par les points suivants :

- Rendement mensuel de construction des latrines et puisards plus bas que prévu. Les justifications données dans la demande d'amendement sont : (i) la faible capacité des bénéficiaires à mobiliser leurs contributions rapidement (mains d'œuvre, matériaux et financière) ; (ii) Insuffisance d'espace dans les concessions et le respect des lois et règlements en vigueur interdisant la construction des puisards dans les rues (sauf cas particulier négocié avec l'arrondissement communal) ; (iii) Absences répétées des maçons qui s'engagent sur des contrats qui rapportent plus. → **Extension de 6 mois nécessaires. Soit une éligibilité jusqu'au 30 juin 2016 ;**
- Suite à une enquête CAP. Les besoins en infrastructures ont diminué par rapport à la cible proposée dans le contrat initial **(3050 latrines → 2100 latrines ; 1000 → 750 puisards) ;**
- Très faible demande des bénéficiaires pour les latrines VIP (trop chères ou pas d'espace) → les ressources planifiées pour cette activité ont été transférées vers d'autres activités ;
- Augmentation du nombre de latrines dans les lieux publics. → **De 10 ouvrages initialement prévus 18 ont été proposés).**
- Augmentation du budget de la sensibilisation dans les écoles afin de promouvoir un nouveau manuel mis en service par le ministère.

B. Cofinancement de 25% du montant global

Le travail de recherche de cofinancement pour le projet se résume comme suit :

- Coopération française (AFD) (2012), non acquis
- Coopération espagnole (AECID) (2014), non acquis
- Coopération australienne (Australiens Aid) (2014), non acquis
- Banco Santander (Espagne) (décembre 2014), non acquis
- Fondation privée Waterloo Fondation (Angleterre) (janvier 2015), non acquis
- Fondation privée Ein Herz für Kinder (Allemagne) (février 2015), non acquis
- Pays Basque (2015)
- Certaines agences de l'eau française.

Finalement, aucune demande de financement extérieur n'a abouti.

VIII. Objectifs de l'évaluation, attentes de ACF et méthodologie

A. Objectifs et attentes d'ACF vis-à-vis de l'évaluation

Cette évaluation qui intervient à la fin du projet a pour objectif principal d'évaluer les résultats atteints par le projet. L'évaluateur établira un bilan global et objectif des actions du projet depuis son démarrage jusqu'à la fin de mise en œuvre.

De manière spécifique il a été demandé à l'évaluateur de :

- Vérifier l'atteinte des objectifs du projet, global et spécifique ;
- Vérifier et contrôler les indicateurs atteints par le projet ;
- Vérifier la méthodologie de mise en œuvre du projet ;
- Vérifier le niveau de satisfaction des bénéficiaires du projet.

La performance du projet est faite à partir des critères ci-après : pertinence, efficacité, efficience, impact, cohérence, couverture, pérennité et problématiques transversales (Genre, environnement, partenaire, acteurs locaux et redevabilité).

L'évaluateur doit :

- Fournir un rapport d'évaluation écrit en français comprenant :
    - 1 sommaire exécutif (3-4 pages max) ;
    - 1 rapport narratif (max 80-120 pages) ;
    - 1 tableau récapitulatif avec les principales leçons et recommandations ;
    - Les annexes techniques contenant les détails techniques de l'évaluation, ainsi que les termes de référence, les modèles des outils de collectes de données utilisés, éventuels tableaux ou graphiques, les références et autres sources, personnes et institutions contactées.
- Réaliser une présentation orale power point des résultats d'évaluation lors d'un atelier ou réunion qui regroupera tous les partenaires impliqués (Mairie, services techniques etc.) ;

B. Méthodologie

L'évaluation repose sur une méthodologie qualitative et se base sur une triangulation des informations afin de tirer des conclusions.

1. Composition de l'équipe d'évaluation.

- D'un évaluateur consultant avec les expériences suivantes : ingénieur industriel en construction ; suivi et coordination de construction de bâtiments industriels ; formation de technicien en eau, assainissement et hygiène diplômé de l'institut Bioforce à Lyon; 11 ans d'expérience comme coordinateur et chef de département WASH dans diverses ONG et différents contextes humanitaires ; participation active dans 3 évaluations des besoins et conception de projets WASH d'ampleur en milieu urbain ;
- Pendant la mission sur le terrain, l'évaluateur était assisté de Miguel Capece (stagiaire ACF) ainsi que des chauffeurs employés d'ACF, connaissant parfaitement bien la zone du projet ;
- Les chauffeurs d'ACF ont été fortement impliqués dans le travail de traduction.

2. Etapes de l'évaluation.

a. Briefing préliminaire et préparation de l'étude :

Outre les termes de référence de l'étude, les documents suivants ont été envoyés à l'évaluateur 7 jours avant son arrivée sur le terrain :

- Le contrat initial du projet référencé FED/2012/309-346 entre ACF et l'UE. Ainsi que les annexes suivantes :
    - Annexe A : Appel à proposition restreint, soit le narratif technique de la proposition initiale ;
    - Annexe B : Budget de l'action ;
    - Annexe C : Cadre Logique.
- La demande de prorogation de 6 mois et sollicitation de modification budgétaire à l'UE ;
- Un exemple de sollicitation de Co-financement pour le projet ;
- Rapport d'avancement des activités à fin avril 2016.

L'évaluateur s'est appuyé sur ces documents afin de s'imprégner du projet et préparer à distance l'étude terrain.

Aucun briefing n'a été réalisé par téléphone ou Skype avant l'arrivée sur la mission, mais l'évaluateur a eu l'opportunité d'échanger des emails avec le coordinateur WASH à Niamey ainsi qu'avec le référent technique WASH au siège d'ACF à Madrid.

b. Analyse de la documentation du projet :

En plus des documents mentionnés au point « i », l'évaluateur a consulté un nombre certain de documents : tableau de suivi des indicateurs, rapport d'activités, budgets, fiches terrain, documents de formations, protocoles, budgets et suivi budgétaires, documents méthodologiques, enquêtes, contrats, ressources humaines, contrats fournisseurs, designs, stratégie en hygiène et assainissement nationale et de la Mairie de l'arrondissement de Niamey II, rapports internes et externes.

La liste exhaustive des documents étudiés est en ***annexe 2***

c. Entretien avec les personnes clés :

L'évaluateur a mené des enquêtes et entretiens avec un total de 112 personnes impliquées (ou pas) dans le projet. Ont été interviewés : **Les staffs clés d'ACF** (Directeur Pays, Adjointe au Directeur Pays, Coordinateur financier, Coordinatrice des ressources humaines, Adjoint du Coordinateur logistique, Coordinateur WASH, Responsable Technique Wash-Niger, Référent technique WASH du projet et Stagiaire WASH) ; **les staffs clés d'ORK** (Responsable IEC, secrétaire exécutif, administrateur), M. le **Maire** de l'arrondissement de Niamey II, **Chef du Service Hygiène et Assainissement de la Mairie** de l'arrondissement de Niamey II ; Directrice de la **Direction Régionale de l'Hydraulique** (DRHA-N) ; Les 4 **chefs des quartiers** cibles ; Les **comités de salubrité des quartiers** (présidents (4 personnes), secrétaires (4 personnes), trésoriers (3 personnes) et mobilisateurs (17 personnes) ; **Maçons** ayant participé au projet (5 maçons issus des quartiers de Kouara Téguie, de Deyzebon et de Boukoki III. 3 maçons étaient présents depuis le début du projet. 1 a été apprenti avant de devenir indépendant et 1 travaillait bénévolement avec ces amis pour le bien de la communauté) ; **Inspecteurs scolaires** : pré-scolaire, primaire et écoles franco-arabes ; **Directeur des écoles** primaire de Boukoki I, de Kouara Tguie I et III ; Médecin chef du **centre de santé** de Koura Téguie/ Foulan Koura ; Personnes actives dans la **déchèterie**. Ainsi que les membres de la communauté ayant bénéficié ou pas du projet.

Les personnes issues de la communauté :

- 22 ménages en entretien individuel à domicile (Le nombre de ménages visités par quartier est proportionnel à la population de chaque quartier. Soit Kouara Tegui : 18 ménages, Boukoki 1 : 12, Boukoki 3 : 11 ; Gandatché-Deyzebon : 10). → D'un point de vue statistique, le nombre de ménages enquêtés est sans nul doute non représentatif des bénéficiaires. Il a permis néanmoins de vérifier les tendances de l'enquête CAP menée par ACF/ORK ainsi que de juger le taux d'entretien des toilettes ainsi que le degré de satisfaction des bénéficiaires.
- 32 personnes (13 femmes et 19 hommes) en groupe de discussion, réparties dans les 4 quartiers. Les catégories suivantes ont été interrogées :
  - Personnes qui ont bénéficié de l'aide à la construction des latrines et/ou de puisards (14 personnes) ;
  - Personnes qui ont fait la demande mais qui n'ont pas pu bénéficier du projet (13 personnes) ;
  - Personnes qui n'ont pas fait la demande de WC et puisard (5).
- 2 personne à mobilité réduite (Président de l'association des handicapés locomoteurs de la commune de Niamey II et une personne issue de la communauté) ;
- 5 personnes interrogées au hasard sur le terrain ;
- 3 pré-collecteurs privés interrogés au hasard sur le terrain.

La liste complète avec les dates d'entretien, les titres, noms des personnes interrogées ainsi que la méthode utilisée est en ***annexe 3***. Seuls les noms des personnes ayant une responsabilité dans le projet ont été mentionnées. L'évaluateur a préféré respecter l'anonymat des personnes bénéficiaires.

L'évaluateur a utilisé une liste de questions semi-directives spécifiques à chaque interlocuteur en fonction des informations à recueillir. Ces grilles ont évolué au cours des entretiens, afin de tester, d'infirmer ou de confirmer les premiers résultats (Exemple de questionnaire en ***annexe 4).***

Les réunions étaient soit des entretiens individuels, soit des groupes de discussions. Les groupes de discussion se sont fait principalement avec :

- ACF et ORK. Ceci a permis d'analyser le degré de collaboration entre les deux organisations. Cela a également permis de s'assurer que chaque réponse reçue inclut les deux points de vue. Des entretiens individuels ont également permis de rentrer plus en détail sur certaines thématiques ou pour s'assurer que les personnes interrogées puissent répondre sans aucune pression de leurs collègues respectifs.
- Les 3 membres clés des comités de salubrité (président, trésorier et secrétaire). Ceci a permis de juger du degré de connivence et de cohésion au sein du comité ainsi que leur implication dans le projet.
- Les mobilisateurs du comité de salubrité. Ces personnes ayant réalisé le même travail mais avec des contraintes de terrain parfois différentes, cette méthode a permis non seulement d'avoir des réponses plus étayées mais également de jauger les différents modes de résolution de problèmes.
- Les différentes personnes ayant été impliquées dans les activités terrain, cela a également permis d'avoir plusieurs points de vue sur les questions posées.
- Avec des membres de la communauté. Les groupes de discussion ont permis de confronter les opinions, les idées et sentiments des personnes interrogées. Vu le côté ouvert de la communauté et sur conseil du responsable technique d'ACF, les entretiens étaient mixtes. L'évaluateur confirme qu'il semble que toutes personnes qui avaient une opinion ou une information ont parlé ouvertement et ceci sans pression du sexe opposé.

Photo 3: Focus Groupe avec les femmes de Boukoki III

En cas de doute sur la véracité de la réponse ou sur la bonne compréhension des questions, l'évaluateur reposait souvent les mêmes questions mais sous un libellé différent. Ceci a permis d'affiner la qualité des informations collectées.

d. Observations directes sur le terrain :

Chaque visite terrain était une occasion pour observer les pratiques ainsi que le degré de salubrité des quartiers. De nombreuses observations ont été faites au niveau des ménages (latrines, douches, puisards, propreté de la cour), dans les écoles et centre de santé ainsi que sur l'état de l'environnement global des quartiers. Le mode de fonctionnement de la déchèterie et des rampes pour vider les déchets solides dans les containers a également été analysé.

Ont été visités et étudiés :

- 22 infrastructures au sein des ménages ;
- La déchèterie ;
- Les écoles primaires de Boukoki I, Kouara Téguie I et III ;
- Centres de santé de Koura Téguie/ Foulan ;
- 3 rampes de vidange des déchets solides ;
- Les rues et environnement des 4 quartiers.

e. Analyse des données :

A partir de la triangulation des constats et des informations récoltées tant par l'étude des documents du projet et stratégies locales que par les interviews données et les visites terrains, l'évaluateur a évalué la performance du projet à partir des critères ci-après : pertinence, efficacité, efficience, impact, cohérence, couverture, pérennité et problématiques transversales (Genre, environnement, partenaire, acteurs locaux et redevabilité).

f. Restitutions des résultats :

Afin de communiquer les résultats à toutes les personnes impliquées dans le projet, l'évaluateur a partagé ses conclusions à travers une présentation réalisée en date du 14/07/2016. Un représentant de chaque acteur impliqué dans le projet était présent. Liste des participants en ***annexe 5***

L'objectif de cet atelier n'était pas uniquement informatif, il fut également une plénière permettant aux acteurs principaux de valider les conclusions et recommandations de l'évaluateur ainsi qu'une séance de travail pour affiner les recommandations. L'évaluateur a néanmoins respecté son rôle d'indépendance et d'expertise en conservant un droit de veto si les commentaires ou suggestions ne lui semblaient pas appropriés.

Photo 4: Atelier de restitution de l'évaluation finale

IX. Contexte, contraintes et limitations de l'étude :

Le quartier évalué est relativement calme, sans problème de sécurité qui pourrait entraver la conduite de l'évaluation. Le climat de confiance et d'ouverture de la part de l'ensemble des acteurs, ainsi que l'aide de l'équipe ACF a permis un accès direct et sans délai aux informations.

La population fait preuve d'un accueil remarquable pour toute démarche liée au projet mené par ACF, de même que les partenaires du projet qui se sont rendus d'une manière générale facilement disponibles. Il en est de même pour les staffs ACF et ORK ainsi que les acteurs étatiques ou des mairies.

Environ 60% du temps fut consacré aux visites terrains et réunions et 40% du temps de travail bureau (analyse des nombreux documents relatifs au projet, conception des outils de collecte d'information, analyse des données terrain, rédaction du rapport et présentation PowerPoint).

Les conditions météorologiques ont parfois entravé l'enquête. Il est impossible de mobiliser ou visiter les ménages les jours de fortes pluies.

Il n'y a pas de contrainte logistique majeure à signaler.

Le temps alloué aux visites sur le terrain s'est avéré suffisant afin d'acquérir une vision globale des réalisations du projet, à la fois qualitatives et quantitatives. Ceci a permis de tirer des conclusions constructives sur le projet.

L'évaluateur a apprécié le planning proposé par ACF consistant à écrire une version préliminaire du rapport d'évaluation sur place, car cela a permis de : (i) s'imprégner davantage du contexte spécifique du quartier, (ii) continuer les échanges de façon informelles avec les équipes, (iii) pouvoir faire une présentation des résultats sur le terrain avec les différents acteurs.

❖ **Difficultés et contraintes rencontrées pendant l'évaluation :**

- La période de ramadan n'a pas toujours facilité les prises de rendez-vous. Certaines personnes terrain préfèrent être rencontrées le matin plutôt que l'après-midi. Ceci a réduit légèrement l'optimalisation du temps d'enquête terrain ;
- 1,5 jour férié en raison de la fin du ramadan a réduit le nombre de jours terrain ;
- L'évaluateur n'as pas pu étudier de documents d'analyse des besoins chiffrés qui ont justifié cette proposition de projet. Il est n'est donc pas possible de confirmer le choix de l'arrondissement II comme le plus en besoin comparé aux autres arrondissements de Niamey. L'évaluateur s'est inspiré des discussions avec ACF et ORK ainsi que sur les justifications mentionnées dans les divers documents de recherche de financement ;
- Il n'était pas rare que plusieurs avis divergents soient donnés sur une même thématique. L'évaluateur a parfois dû jauger par lui-même la véracité de certaines informations. Ceci a peut-être impacté la qualité de certains résultats ;
- Même s'il reste clair qu'ACF et ORK ont réussi à gagner la confiance et le respect des populations et des différents intervenants, il a parfois été très malaisé d'estimer l'aspect relationnel entre ACF et les différents intervenants. La plupart des intervenants interrogés encensaient la qualité du travail et la relation avec ACF et ORK. Or sur un projet de 3 ans, il est rare qu'il n'y ait pas d'anicroche. Elles ont sans doute été anodines et réglées à l'amiable ;
- L'approche du « tout est parfait » sur les questions de méthodologie et de qualité est souvent utilisée par les personnes interrogées. Il n'a pas été aisé pour l'évaluateur d'avoir le point de vue des différents acteurs sur les points potentiels à améliorer ;
- La période de vacances scolaires n'a pas permis d'apprécier l'utilisation des latrines, leur entretien, ni d'observer le lavage des mains réellement pratiqué au quotidien par les élèves. Les vacances scolaires n'ont pas permis d'interroger les enfants, élèves et professeurs sur leurs connaissances et pratiques en termes d'hygiène et salubrité ;
- La faiblesse des outils de monitoring (bases de données incomplètes sur la durée ; les bases de données nous informent sur le « réalisé » mais pas sur la progression du projet par étape de mise en œuvre) n'a pas facilité la bonne compréhension des points forts et faibles de la méthodologie de mise en œuvre. Ceci a également rendu beaucoup plus lourd le travail d'analyse. En effet l'évaluateur a dû analyser les fiches terrain séparément afin de se construire une image globale des activités réalisées.
- N'ayant pas de financement pour un interprète indépendant, la traduction a été réalisée soit par les chauffeurs d'ACF ou des membres du comité de salubrité des quartiers. Il est impossible pour l'évaluateur d'estimer la qualité, la finesse et la véracité des traductions.
- En raison des contraintes calendaires, seuls 22 ménages ont été rencontrés pour cette enquête. Si ce nombre n'est pas négligeable, il ne permet pas d'atteindre un niveau de précision suffisamment élevé pour être significatif. Il donne néanmoins une bonne tendance de la qualité des travaux, de l'entretien et utilisation des infrastructures et du degré de satisfaction des bénéficiaires.
- Des personnes clés comme les animateurs d'ORK et le superviseur d'ACF n'ont pas pu être rencontrées. En effet leur contrat était déjà terminé à l'arrivée du consultant ;

X. Résultats de l'évaluation classés selon les critères du DAC de l'OCDE

Avant de rentrer dans les détails, il est important de noter que le degré de satisfaction de l'ensemble des acteurs rencontrés est à son comble. Tous sans exception sont ravis de la pertinence et de la qualité des travaux. Le niveau d'intégration d'ORK et d'ACF dans le quartier ainsi que les relations avec les autorités à tous niveaux est indéniablement très élevé. ACF et ORK sont incontestablement des acteurs WASH connus et reconnus à Niamey.

Il est important de noter que malgré un besoin flagrant en assainissement, ce projet en milieu urbain a souffert de nombreuses contraintes de mobilisation des populations et des contraintes liées au caractère urbain. **Ce projet pourrait être considéré comme un projet pilote et les leçons apprises, si bien capitalisées, pourraient bénéficier à beaucoup.**

Cette évaluation a également pour but de produire des recommandations constructives.

A. Pertinence

Mesure dans laquelle les activités d'aide correspondent aux priorités et aux politiques du groupe ciblé, partenaires ou donneurs. Elle concerne la mesure dans laquelle les objectifs envisagés par le projet répondent correctement aux problèmes identifiés ou aux besoins réels.

1. Est-ce que le projet est approprié, fondé sur une évaluation impartiale des besoins et des risques, ainsi que sur une bonne compréhension des vulnérabilités et des capacités des différents groupes.

a. Sélection de l'arrondissement :

Pour la sélection des zones d'intervention, ACF et ORK se sont basés sur le taux de défécation à l'air libre et le positionnement périurbain de l'arrondissement, dans lequel la population a des notions d'hygiène plus faibles. De plus, les quartiers urbains bénéficient de plus d'interventions des autorités et services publics que les quartiers périphériques.

L'arrondissement sélectionné fut Niamey II. Il comprend au total dix-sept quartiers et villages parmi lesquels l'action en ciblera quatre. Les questions relatives à l'hygiène et l'assainissement constituent l'un des grands problèmes dans cette commune. Cependant, l'arrondissement de Niamey II reste fortement dépendant de l'aide internationale pour impulser son développement car ses moyens humains et financiers sont insuffisants à l'ajustement nécessaire des équipements et des infrastructures pour palier non seulement à l'accroissement démographique et spatial mais également à la gestion des ouvrages ou services existants.

Si aucunes données chiffrées étaient disponibles pour justifier le choix de Niamey II, il est important de noter que la Directrice de la DRHA-N nous a confirmé que l'arrondissement de Niamey II est le plus dans le besoin au niveau de Niamey (Arrondissement prioritaire donné par la DRHA-N : N°1 : Niamey II, N°2 : Niamey IV et N°3 : Niamey V).

b. Sélection des quartiers au sein de l'arrondissement de Niamey II :

Quatre quartiers devaient être sélectionnés sur base des besoins et de leur vulnérabilité.

Un processus d'identification de ces 4 quartiers a été enclenché dès le lancement officiel du projet. Celui-ci a inclus une collecte des données de base auprès des services techniques étatiques et la définition des critères de sélection. Les informations récoltées incluaient : (i) la liste exhaustive des quartiers/villages et leur population actualisée à 2013, (ii) les besoins en latrines collectives (au niveau des écoles et centres de santé de la zone), (iii) le système gestion des déchets solides, (iv) les éventuels ONG et projets similaires en cours dans les quartiers. Cette première étape n'a pas été concluante. En effet, certaines données n'étaient pas disponibles ou suffisamment à jour et finalement, sous cet angle, les besoins de chaque quartier étaient plus ou moins équivalent.

D'autres critères de sélection ont donc été choisis : (i) quartiers urbains ou périurbains, (ii) besoin en latrines via une analyse de la typologie des habitats et en fonction des latrines construites pendant d'autres interventions dans le passé, (iii) la vulnérabilité connue de chaque quartier (économique, personnes marginalisées), (iv) la volonté/motivation de la population à adhérer au projet, (v) la cohésion sociale dans le quartier et (VI) une forte présence de personnes avec handicaps. Ces données macros ont permis d'orienter le ciblage lors d'un atelier de sélection des quartiers.

Cet atelier fut organisé le 16 avril 2013 et fut présidé par le Maire de l'Arrondissement. Cet atelier de travail avait comme objectif de comparer les besoins et les vulnérabilités des 17 quartiers afin d'arriver à un consensus sur les 4 quartiers les plus prioritaires. Etaient présents à cet atelier :

- M. le Maire qui présidait la réunion ;
- Les élus locaux de l'Arrondissement Communal Niamey II ;
- Les chefs des quartiers/villages de l'Arrondissement Communal Niamey II ;
- Les services centraux et régionaux des Ministères en charge de l'hygiène et de l'assainissement ;
- Représentant du Gouvernorat de la région de Niamey ;
- ACF et ORK.

Les élus ont successivement procédé au classement des différents quartiers afin de retenir les quatre premiers, plus défavorisés quant à l'accès aux infrastructures d'assainissement de base. L'exercice s'est arrêté dès que les quatre quartiers jugés prioritaires ont été sélectionnés. Les 4 quartiers bénéficiaires sont : Kouara Téguie ; Boukoki I ; Boukoki III ; Gandatché-Deyzebon.

Un procès-verbal a été établi en plénière auquel la liste des participants a été annexée. Le PV a été signé par : M. le Maire, par le Chef du Service Hygiène et Assainissement et par le référent technique d'ACF.

Le quartier de Gandatché-Deyzebon a été âprement discuté. En effet, la raison sociale du quartier se modifie de jour en jour. Il est probable que ce quartier urbain à forte concentration de commerces se transforme petit à petit en zone commerciale. Les ménages habitant les quartiers devront à moyen ou long terme céder la place à celle-ci. Malgré une opposition militant pour choisir un autre quartier, la majorité n'a pas considéré ce risque pour finalement garder le quartier de Gandatché-Deyzebon comme zone cible. Les raisons avancées sont : (i) cette transformation ne se fera pas rapidement ; (ii) la population actuelle est fortement vulnérable ; (iii) les besoins en assainissement améliorés sont élevés.

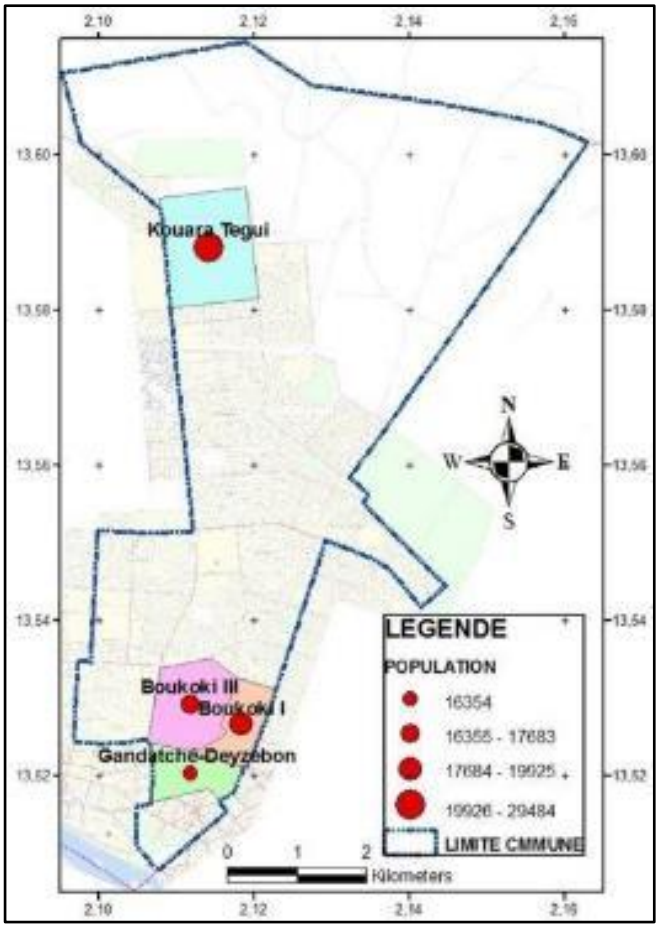

Photo 5: Localisation des 4 quartiers au sein du Département de Niamey II

c. *Processus de sélection des bénéficiaires*

On trouvera ci-dessous un tableau comparatif des critères de sélections des ménages bénéficiaires par acteurs (ACF/ORK Vs Ministères de l'Hydraulique et de l'Assainissement). Celui-ci nous permet de comparer les critères mentionnés dans la proposition de projet à l'Union Européenne, les critères nationaux en vigueur au début du projet ainsi que les critères réellement appliqués sur le terrain.

	Critères mentionnés dans le contrat intitial	**Critères Nationaux en Septembre 2012**	**Critères appliqués pendant le projet**
Critères de sélections prioritaires et d'éligibilités			
Absence de latrines dans la famille	∅	√	√
Priorité aux familles les plus démunies	∅	√	∅
Priorité aux familles où se trouvent des personnes âgées ou handicapées	∅	√	∅
Priorité aux grandes familles (nombre de ménage de la concession et nombre de personne par ménage) Critère sur base d'un latrine pour 18 personne	∅	√	√
Espace disponible et adéquat pour construire les infrastructures	∅	∅	√

Figure 1: Tableau de comparaison des critères de sélection des bénéficiaires pour la construction des latrines et puisards.

Dans la réalité, les personnes qui ont bénéficié de l'aide à la construction des latrines et puisards étaient souvent les premières personnes à faire la demande et ayant les besoins validés par au moins un des critères mentionnés dans la dernière colonne du tableau ci-dessus. Les critères de sélection des bénéficiaires nationaux n'étant pas clairement définis dans la proposition de projet, nous pouvons considérer qu'ACF/ORK ont respecté leur contrat. Néanmoins, l'impact du projet aurait été agrandi si les notions de pouvoir d'achat et de difficultés sociales et médicales avaient été prises en compte (ménages gérés par des personnes âgées, handicapées, veuves ou par des enfants). ACF/ORK avaient étudié en début de projet la possibilité de faire une étude de vulnérabilité socio-économique des quartiers afin de sélectionner les bénéficiaires. Cette activité n'a pas eu lieu pour les raisons suivantes :

- Pour être plus spécifique et pertinent dans la réponse il aurait été préférable de faire une enquête exhaustive des ménages des 4 quartiers. Il y a plus de 83 000 personnes dans le quartier. Cette étude aurait pris trop de temps et mobiliser trop de ressources ;
- Les flux d'entrée et de sortie des ménages dans les quartiers auraient régulièrement faussé les résultats de l'étude initiale ;
- La situation économique des ménages varie de jours en jours, en fonction des saisons ou des opportunités. Les données récoltées en début de projet n'auraient pas forcément été valides sur les 3,5 années du projet ;
- Comme le projet était déjà lancé et la méthodologie connue des populations et des CS, il est fort probable que certains ménages interrogés auraient donné des réponses aménagées afin d'être sélectionnés en priorité.

➔ **Nous ne pouvons que donner raison à ACF/ORK pour ne pas avoir choisi cette méthode.**

Une fois les ménages sélectionnés, les modalités d'accès à la subvention étaient définies comme suit :

	Critères mentionnés dans le contrat intitial	Critères Nationaux en Septembre 2012	Critères appliqués pendant le projet
Modalités d'accès à la subvention			
Demande auprès du Comité de Salubrité	√	√	√
L'ouvrage demandé rentre dans la gamme des options pouvant être subventionnées ;	√	√	√
L'implantation de l'ouvrage est faite par un maçon préalablement formé	√	√	√
Le ménage doit être disposé à contribuer à hauteur des pourcentages définis par le projet (en nature ou en espèce)	√	√	√
La fosse est creusée conformément aux prescriptions pour la technologie retenue	√	√	√

Figure 2: Modalités d'accès à la subvention pour la construction des latrines et puisards.

Toutes ces modalités ont été respectées par ACF/ORK et les comités de salubrités. (CS)

Il est à noter que certaines personnes ayant été sélectionnées n'ont pas bénéficié de l'aide ACF/ORK :

- Soit ils n'étaient jamais présents aux journées de distribution (souvent justifié par la recherche de travail journalier ou par des difficultés de contacter les personnes (numéro de téléphone ou adresse erronés). → Perte de la trace du bénéficiaire.
- Soit ils étaient trop lents pour réaliser leur part des travaux et les comités de salubrité leur reprenaient les matériaux pour les donner au suivant sur la liste. A noter que si la raison de la lenteur est financière ou de santé, les ménages avaient l'opportunité soit de garder les matériaux

pour un délai plus grand, soit d'accéder une nouvelle fois aux matériaux une fois les travaux préliminaires réalisés.

- Soit l'activité de construction des latrines et puisards était volontairement ralentie pour des raisons financières (non identification du cofinancement de 25% du montant total du projet).

D'après les dires des personnes interrogées (ACF/ORK, les CS, les chefs de quartiers et la population), aucune priorité n'aurait été donnée via du copinage. Même si ce cas de figure est rare, il est impossible à l'évaluateur de se prononcer objectivement sur le sujet. Néanmoins, certains cas particuliers sont à relever :

- A des fins de solidarité avec la communauté de Boukoki II, le CS de Boukoki III a pris l'initiative d'inclure une vingtaine de ménages dans le besoin. Même si ce quartier n'était pas une zone officiellement ciblée par le projet, les besoins étant justifiés, cette prise d'initiative a certainement pu renforcer la cohésion sociale entre les deux quartiers.
- L'association des handicapés locomoteurs de la commune de Niamey II a bénéficié de 5 latrines. Même s'il y avait un léger conflit d'intérêt (le président de l'association est en même temps le président du CS), cette initiative a couvert un besoin criant dans un centre portant aide à une communauté particulièrement vulnérable.

« LA CONSTRUCTION DES LATRINES EST UNE PRIORITE ABSOLUE CAR ON PARLE D'UN ACCES A UNE MEILLEURE SANTE. FINALEMENT LA CONSTRUCTION DE ROUTES EST UN LUXE »

CITATION D'UN ASSISTANT AU CHEF DE QUARTIER DE BOUKOKI I

Les solutions alternatives d'accès à la subvention pour les personnes n'ayant pas la capacité d'assumer la contribution financière/main d'œuvre sont résumées dans le tableau ci-dessous :

	Critères mentionnés dans le contrat intitial	Critères Nationaux en Septembre 2012	Critères appliqués pendant le projet
Solutions alternatives aux personnes les plus vulnérables et sans activité génératrice de revenus (familles constituées de vieilles personnes, d'enfants ou de handicapés)			
Travail et solidarité communautaire	√	√	√ **(Parfois)**
La commune prend en charge la contribution correspondante.	√	√	∅
Subvention intégrale à 100% par le programme	∅	√	∅

Figure 3: Solutions alternatives d'accès aux infrastructures pour les personnes les plus pauvres

Seule la solidarité communautaire ponctuelle a pu aider certaines personnes n'ayant pas la capacité d'assumer leur quote-part afin d'accéder aux latrines et puisards. Quelques exemples ci-dessous :

- Les membres de certain CS ont fait des donations en matériaux ou financières à des personnes dans le besoin ;
- Des voisins, amis ou relations familiales ont également aidé certains ménages (prêts ou donation) ;
- A Deyzebon, un membre du comité ayant suivi la formation des maçons et ayant supervisé les travaux s'est improvisé maçon. Il a acheté sur ces propres deniers les outils et matériel nécessaires et avec un groupe d'amis ont construit un nombre certain d'ouvrages pour les familles les plus vulnérables.

Il n'y a pas de données fiables disponibles qui permettent de chiffrer les exemples ci-dessus.

Il est à noter qu'une aide accrue aux personnes les plus démunies n'était pas mentionnée dans la proposition de projet. Cette solution permettant d'aider la frange de la population la plus vulnérable n'a pas été considérée d'une manière spécifique par le projet. Cette approche n'a pas été discutée avec la Mairie en début ou en cours de projet. Il est fort probable que la Mairie estime ne pas avoir la capacité financière pour subsidier des infrastructures, même aux plus vulnérable. Néanmoins une aide, même minime, aurait renforcé un lien assez fragile qu'il existe entre la communauté et les autorités locales.

d. Y a-t-il eu une analyse objective continue et systématique du contexte et des parties prenantes.

Aux questions ***« Pour vous, ou classeriez-vous la construction des latrines et des puisards en termes de priorités pour votre quartier ? et Pour vous quelles sont les priorités pour votre quartier ? ».*** 3 chefs de quartier sur 4 et 3 CS sur 4 ont répondu les latrines. 50% des personnes issues de la communauté ont répondus les latrines également. Les autres priorités exprimées sont : accès à l'emploi, routes (surtout les personnes à mobilité réduites), caniveaux, électricité et plus de moyens mécaniques pour ramasser les déchets solides. Les équipes terrain, que cela soit les animateur d'ORK, le superviseur d'ACF ou les membres des comités de quartier, ont continuellement sillonné les quartiers afin de stimuler la demande en infrastructures et sensibiliser la population. Si de nouveaux habitants se sont installés dans les quartiers cibles, les besoins pour ces secteurs n'ont pas évolué significativement. Les nouveaux arrivants étaient sensibilisés sur le projet par le chef de quartier et les comités. Néanmoins, aucun changement significatif du contexte ou aucune catastrophe (économique, épidémie, naturelle ou de cause humaine) n'est arrivé pendant la période du projet.

L'évaluateur constate que toutes les parties prenantes (comités de salubrité, agents de la mairie, maçons, pré-collecteurs des déchets solides, ouvriers travaillant à la déchèterie, les directeurs des écoles et centres de santé cibles) ont toutes été formées par ACF/ORK. Un suivi en temps réel des mobilisateurs des CS s'est fait au quotidien par les animateurs d'ORK. Néanmoins aucun suivi n'a été fait en ce qui concerne :

> « UNE MAISON N'EN EST PAS UNE S'IL N'Y A PAS DE LATRINE »
>
> CITATION D'UN MEMBRE DU COMITE DE SALUBRITE DE BOUKOKI III

- La capacité des CS à gérer un livre de compte (rentrée/sortie d'argent, archivage de factures…) ;
- La capacité des ouvriers de la déchèterie à travailler de manière optimale, à faire du marketing pour écouler le produit et gérer les rentrées et sorties d'argent ;
- La capacité des directeurs et les COGES des écoles et centres de santé pour assurer l'entretien et la maintenance de ouvrages d'assainissement.

Vous trouverez une analyse plus détaillée dans le chapitre sur la viabilité.

e. Est-ce que le projet à évoluer en fonction de l'évolution des besoins, des capacités et du contexte.

Le projet n'a pas réellement évolué en fonction des besoins ou du contexte, mais plutôt en fonction des capacités financières et du manque de temps. La participation communautaire, la disponibilité et le nombre de maçons ont été un frein à l'atteinte des objectifs.

Un amendement a été validé par l'Union européenne. Le nombre de latrines et puisards à construire a été réduit en fonction du rendement moyen sur le terrain. Il a été décidé de réaliser plus de blocs de latrines dans les écoles et centres de santé.

Pour des raisons financières (difficultés à identifier un bailleur de fonds pour assurer le co-financement de 25%) les équipes d'animateurs sont passés de 8 à 4 personnes en décembre 2015. Il n'y a pas eu de superviseur pour les 11 derniers mois du projet. Ceci a fortement ralenti le projet. La fermeture du bureau « terrain » en aout 2014 a permis également de réduire les dépenses. Vous trouverez une analyse plus poussée dans le chapitre « efficience ».

2. Les activités menées dans le cadre du programme sont-ils compatibles avec l'impact et les effets escomptés ?

a. *Résultat 1 : La couverture en infrastructures d'assainissement améliorées des populations cibles est augmentée.*

i. Résultat 1 - Activité 1 : Appui à la construction/réhabilitation de latrines familiales et de puisards (pour le traitement des eaux grises) :

Un postulat présenté par ACF était que pour assurer la pérennité et la dissémination des technologies d'assainissement, deux dispositions semblaient pertinentes : (i) La promotion de l'hygiène à travers des activités de sensibilisation pour un changement de comportement des populations ; (ii) L'appui financier permettant d'accéder aux parties essentielles de la latrine (la fosse, la dalle, le conduit de ventilation, voire quelques accessoires). Le bénéficiaire doit en contrepartie se charger de l'apport en matériaux locaux ou la mobilisation d'une contrepartie financière, l'apport en main d'œuvre non qualifiée et la réalisation de la superstructure. La subvention devait permettre aux bénéficiaires d'accéder plus facilement à la latrine de son choix : (i) SanPlat améliorée (avec fermeture du trou de défécation et équipement d'un conduit de ventilation), (ii) VIP à double fosse ou (iii) EcoSan à double fosse.

Vu le contexte urbain et périurbain de la zone d'intervention, il s'est rapidement avéré que les latrines type VIP à double fosse et EcoSan à double fosse n'étaient pas pertinentes : (i) Difficultés des bénéficiaires à supporter les contributions, (ii) problème d'espace dans les concessions, (iii) trop loin des zones de maraichage pour la réutilisation des boues. Il a donc été logiquement décidé par ACF/ORK lors de l'amendement au projet de ne réaliser que des latrines type SanPlat.

Les puisards ont un design tout à fait standard : (une fosse renforcée par une maçonnerie rempli de pierre a gros diamètre et avec un couvercle en béton). Les douches sont connectées à celui-ci par un tuyau PVC.

Dans les grandes lignes, la méthodologie respecte l'approche préconisée par le Ministère de l'Hydraulique et de l'Assainissement au moment du démarrage du projet.

- **Susciter la demande :**

La demande a été sollicitée par différents biais :

- Disséminer l'existence du projet, de la possibilité de recevoir une aide pour la construction de latrines et puisards et sur la contribution de chacun. Ceci s'est fait au travers de la chefferie, des CS et d'une réunion de quartier.

- De la promotion à l'hygiène (via des séances de sensibilisation par les animateurs ACF/ORK, les membres des CS et les maçons via des discussions de groupes ou à domicile et l'utilisation des outils de sensibilisation SARAR/PHAST).

Il y a eu un total de 1717 demandes d'aide pour la construction de latrines. 1321 latrines ont été réalisées. Soit 23% des demandes non couvertes. Pour les puisards, il y a eu un total de 637 demandes. 381 puisards ont été réalisés. Soit 40% des demandes non couvertes. D'autres personnes auraient voulu également faire la demande mais s'y sont prises trop tard et leurs demandes n'ont pas été enregistrées (Une dizaine de personnes venues aux groupes de discussions espéraient être inscrites soit dans le cadre de ce projet soit dans le cadre d'un futur projet. Ceux-ci étaient soit sur la liste d'attente, soit n'avaient jamais fait de demande.).

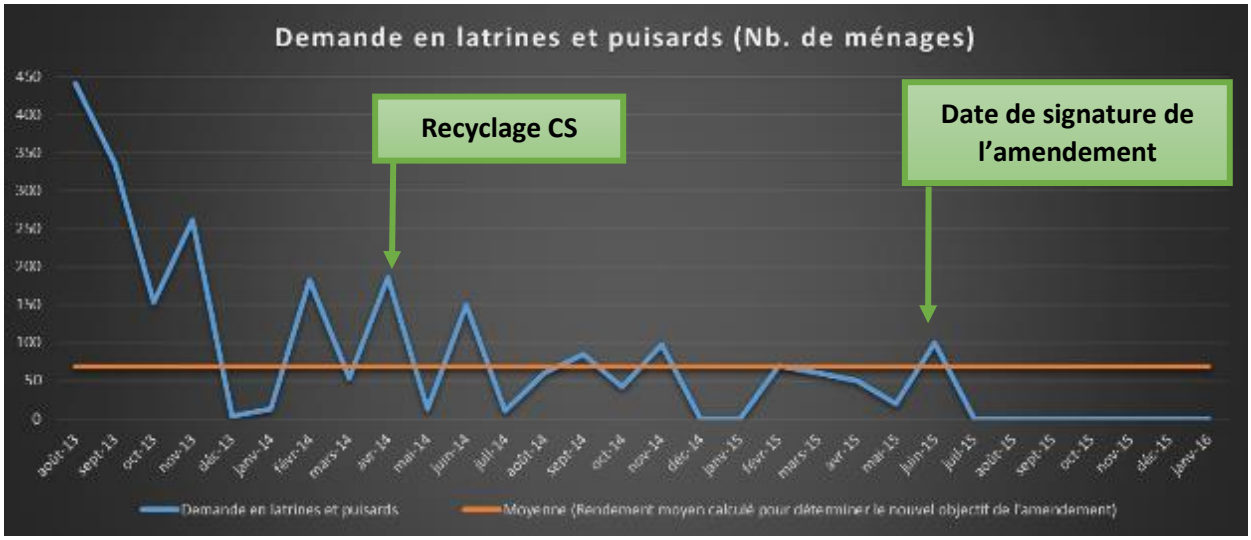

Figure 4: Demande mensuelles en latrines et puisards (Données : APR (Rapport mensuel ACF), avril 2016)

Le graphique ci-dessus nous montre les demandes en latrines et puisards enregistrées mensuellement par ACF ainsi que la moyenne de la demande nécessaire pour atteindre l'objectif de l'amendement en fin de projet. Nous voyons un fort engouement de la communauté dans les 2 premiers mois de la sensibilisation et de l'implication des CS (formés en juillet 2013). Nous avons ensuite une tendance dégressive en dents de scie. Vu que les besoins diminuent en fonction des infrastructures construites, il est logique d'avoir une courbe des demandes dégressive. L'évaluateur est incapable de justifier les dents de scie.

Les CS ont reçu une formation de recyclage en mai 2014. L'objectif était de les redynamiser et de rappeler les bons messages de la méthode PHAST. Néanmoins, la courbe des demandes est restée descendante. **Une prise de conscience sur la méthodologie aurait dû avoir lieu à ce moment-là.**

Il y a eu un regain de demande juste après la demande de l'amendement en juin 2015. Mais aucune demande ne semble avoir été comptabiliser dans l'outil de suivi mensuel à partir d'aout 2015.

La méthode de sensibilisation semble être restée statique sur la durée du projet. Il y a eu très peu de remise en question de celle-ci. Certaines approches innovantes ou connues auraient pu être mises en œuvre pour augmenter la demande et atteindre les objectifs du projet.

La qualité de la boite à image utilisée est un peu faible. Les messages ne sont pas clairs et la qualité des dessins et les couleurs utilisées ne facilitent pas la compréhension. Le responsable IEC du projet en était conscient, mais la ligne budgétaire prévue pour la réalisation des dessins était consommée. Il est préférable dans ce cas d'utiliser les images déjà existantes (Ministères, UNICEF ou autres ONG).

Vu la lenteur et la non régularité des demandes par rapport aux besoins ainsi que l'importance du prestige dans la communauté (+/- 40% dans la CAP initial) une approche de sensibilisation de type ATPC aurait peut-être eu plus d'impact. La méthodologie ATPC n'est en théorie pas compatible avec une approche basée sur

les subsides et donations. Néanmoins, jumeler l'approche PHAST et certains aspects de l'ATPC auraient certainement aidé à susciter la demande et à améliorer la qualité des ouvrages :

- Des messages plus chocs auraient pu être utilisés dans les activités de sensibilisation à domicile, de groupe voire sur des panneaux de sensibilisation dans la communauté. Exemple : « Si ma latrine n'est pas améliorée, je vais manger mes propres excréments au travers des mouches qui les déposent dans mon repas » ; « Si la latrine du voisin n'est pas protégée, je vais manger les excréments de mon voisin. ». Cette approche a été expliquée lors d'un groupe de discussion. Les personnes présentes ont toutes été dégoutées. Il est fort à parier qu'une approche ATPC avec des messages chocs bien conçus, auraient permis de déclencher une prise de conscience plus rapide et plus nombreuse. La notion de prestige aurait permis de mettre en concurrence les voisinages et aurait peut-être augmenter le taux de demande.
- L'approche, très ciblée sur la gestion des excréments, aurait faciliter la sensibilisation sur la notion de propreté des latrines, sur l'importance de couvrir le trou de défécation et sur l'importance d'avoir une moustiquaire sur la ventilation ;
- Elle aurait même peut-être motivé certains ménages non bénéficiaires du projet à améliorer leur latrine.

Il est important de mentionner que si des messages santés ont été utilisés pour susciter la demande, aucun ménage n'a mentionné l'impact sur la santé comme étant une raison d'utiliser les latrines.

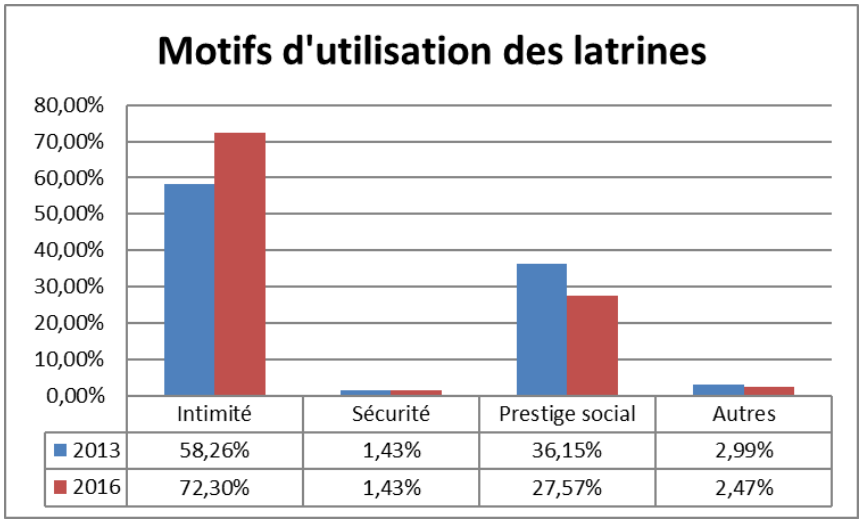

Figure 5: Motifs d'utilisation des latrines (Rapport d'enquête CAP finale du projet, juin 2016)

- **<u>Enregistrement des demandes :</u>**

Une fois la prise de conscience sur les bienfaits de l'usage de latrines améliorées ou sur le prestige que cela va amener au ménage, le bénéficiaire devait adresser son intérêt auprès du Comité de Salubrité (CS). Les CS devaient ensuite compiler les demandes et les transmettre à ACF/ORK.

- Même si la plupart des demandes étaient enregistrées directement par les CS, certaines l'étaient aussi par les animateurs d'ACF/ORK ou par la chefferie. Chaque membre des CS pouvait enregistrer les demandes. Les demandes reçues par les différents acteurs n'étaient pas systématiquement compilées. ACF/ORK avait prévu en début de projet un document terrain qui permettait de formaliser chaque demande mais elle n'a jamais été utilisée. Les raisons données étaient qu'il y avait trop de demande à la fois et qu'ils n'avaient pas la capacité de compiler les informations reçues.

- Il n'y avait aucun outil de compilation des demandes au niveau des quartiers ou d'ACF/ORK (seules les fiches terrain étaient utilisées pour compléter les rapports). Si c'était à refaire, le responsable IEC dédierait une seule personne pour recevoir les demandes. L'évaluateur appuie cette recommandation. Une personne dédiée par quartiers pour récolter les demandes et une personne dédiée dans l'équipe ACF et ORK pour les recevoir. Compiler et numériser aurait certainement permit d'avoir une vision d'ensemble plus globale tout en assurant qu'il n'y ait pas de demande qui se perde ou qui soit validée sans une vérification des besoins au préalable.

La vérification de la pertinence des demandes est expliquée au paragraphe sur le processus de sélection des bénéficiaires plus haut dans le rapport.

Une fois les personnes enregistrées, le chef de famille devait signer une fiche d'engagement pour la réalisation des ouvrages.

- Pour les puisards : (i) fournir le sable et l'eau ; (ii) réaliser la fosse dans un délai de 5 jours ; (iii) payer les maçons formés par le projet pour la réalisation de l'ouvrage au plus tard deux semaines après la réception des matériaux fournis par le projet.
- Pour les latrines : (i) fournir le sable et l'eau ; (ii) réaliser la fosse dans un délai de 5 jours ; (iii) réaliser les briques dans les 4 jours qui suivent la réception des matériaux fournis par le projet ; (iv) payer la main d'œuvre pour la stabilisation de la fosse.

Nature de la subvention et de la participation communautaire :

D'après les guidelines nationaux, l'apport extérieur dans la mise en œuvre des projets doit viser les objectifs suivants :

- Mettre à disposition la main d'œuvre qualifiée pour s'assurer de la réalisation complète de l'ouvrage → ***Fait par ACF.***
- Sécuriser l'infrastructure de la latrine (dalle et revêtement éventuel des fosses) → ***Ceci fut à charge des ménages. Aucun accident n'a eu lieu.***
- Favoriser l'accès aux nouvelles technologies en fournissant certains accessoires (Ecosan) → ***Proposé à la population, mais cette technologie n'a pas été choisie.***
- L'apport extérieur (subvention) dans la réalisation des ouvrages de démonstration sera axé sur les matériaux non locaux (ciment, fer, porte, tôle, accessoires, etc.). → ***ACF a fourni les matériaux nécessaires. Mais les matériaux nécessaires à la réalisation de la cabine n'était pas prévu dans le projet.***
- Les bénéficiaires devant fournir les matériaux locaux (sable et eau) et la main d'œuvre non qualifiée pour la fouille des fosses et la réalisation de la superstructure. Il sera également demandé à la population de prendre en charge la main d'œuvre du maçon. → ***Ces prescriptions ont été respectées par ACF.***

Le coût d'une latrine SanPlat (sans la cabine) est d'environ 60 000 FCFA, supportés à concurrence de 72% par le projet et de 28% par les bénéficiaires (pour 23% mentionné dans la stratégie nationale). Le coût d'un puisard est d'environ 46 000 FCFA, supportés à concurrence de 66% par le projet et de 34% par les bénéficiaires (pour 45% mentionné dans la stratégie nationale). Le détail et analyse des coûts est dans le chapitre sur l'efficience du projet. Les prescriptions en termes de services et matériaux ont bien été respectées par ACF/ORK. Le ratio de la contribution des ménages est quant à lui en deçà de ceux prescrit par celles-ci. Le ratio avait été fixé en 2008. Les prix des matériaux et de la main d'œuvre ont dès lors subi l'inflation naturelle (une latrine SanPlat coûtait à l'époque +/- 40 000 Fcfa et un puisard un peu moins que 38 000Fcfa).

Lors des divers interviews terrain, les ménages ont jugés cet apport réaliste et honnête. Néanmoins, ce fut compliqué pour certains ménages d'assurer cette contribution. Aucune augmentation du montant des

subsides n'a été faite par ACF/ORK ou la Mairie. Mais une solidarité communautaire a bien eu lieu. Soit sous forme de prêts par des amis, familles ou voisins. Soit par financement total par les mêmes personnes ou des membres du comité de salubrité. Un maçon formé sur le tas et membre du CS de Deyzebon a fourni de la main d'œuvre gratuite afin d'aider les plus démunis. Il est néanmoins impossible pour l'évaluateur de fournir des statistiques sur cette information.

- Il aurait été bon de réfléchir sur la faisabilité de fournir une porte avec verrou (pour la protection et l'intimité des usagers) ainsi que la sous-structure de toiture et une tôle de toiture (Pour éviter les écoulements des eaux pluviales dans la fosse).
- D'après la régulation nationale, un matériel de lavage des mains adapté et à bas prix doit être systématiquement associé aux latrines. Lors des 22 visites à domicile, aucun système de lavage des mains n'a été vu à proximité des latrines. Ceux-ci n'étaient pas prévus dans le projet (en termes d'activités et de budget). Durant l'implémentation, ACF/ORK a estimé que la pérennité des systèmes à faible coûts (type Tipy Tap) ne serait pas suffisante. Il n'y avait pas de budget pour fournir des réservoirs métalliques avec robinet à chaque bénéficiaire. Il aurait néanmoins été intéressant de tester différents modèles de Tipy Tap sur le terrain, avec une forte sensibilisation, pour en avoir le cœur net. Une activité génératrice de revenus visant à fabriquer des systèmes de lavage des mains, en réutilisant les bouteilles plastiques ou bidons d'huile culinaire, aurait pu être mise en œuvre par la déchèterie, un groupement de personnes handicapées, de jeunes ou de femmes. Une approche de marketing sociale couplée avec des messages de type ATPC aurait augmenter les chances d'appropriation des systèmes par la communauté. Ceci aurait également permis de faire le lien avec l'activité 3 du Résultat 2 « Analyse des filières de recyclage / compostage et appui à la mise en place d'AGR liées aux déchets (valorisation de déchets plastiques, compostage, etc.) ».

- **Distribution des matériaux**

Chaque distribution se faisait de manière ponctuelle. N'ayant pas de stock, ACF/ORK attendait d'avoir un nombre maximum de demande pouvant être distribué en une journée. Ceci permettait de ne pas faire venir des camions à moitié plein et donc d'optimaliser les coûts. Lorsqu'il y avait trop de demandes et trop d'ouvrages en cours de construction, le responsable technique du projet, mettait les livraisons de matériaux en standby.

Une fois sélectionnés les ménages étaient informés du jour de distribution par les CS et les animateurs d'ACF. Ils allaient ensuite chercher les matériaux au point de distribution (A la Mairie de l'arrondissement communal de Niamey II). Si celle-ci est relativement loin des quartiers cibles (Surtout de Koura Téguie) et même si des personnes ayant des difficultés de se mouvoir ont participé au projet, il semble que tous les bénéficiaires ont trouvé un arrangement pour acheminer les matériaux jusqu'à leur domicile.

Chaque représentant des ménages devait signer un bon de réception des matériaux sous la supervision des CS, chefferie parfois, la Mairie et ACF/ORK.

Néanmoins, certains ménages enregistrés ne se présentaient pas à la distribution : (i) ils avaient un empêchement et dans ce cas ils pouvaient revenir à la distribution suivante ; (ii) le numéro de téléphone enregistré était erroné et le bénéficiaire était donc perdu avant qu'il ne se manifeste; (iii) le numéro enregistré était celui d'une connaissance et la personne au bout du fil ne comprenait pas le but de l'appel, avait du mal à contacter le bénéficiaire ou le nom du bénéficiaire n'était pas celui que lui utilisait et il ne savait pas de qui on parlait ou le message n'était pas transmis à la personne concernée.

Dans le cas de kits non distribués, ceux-ci était remis à des bénéficiaires prévus pour la distribution suivante.

- Il y a donc eu une perte régulière de bénéficiaire dû à un mécanisme de communication et de suivi qui n'était pas optimum.
- Le choix de la Mairie comme endroit de distribution est judicieux d'un point de vue sécuritaire mais il a peut-être été un frein pour certains ménages qui pouvaient difficilement se rendre là-bas, ou qui ne pouvaient pas payer les coûts de transport. Ceci n'est qu'une hypothèse, elle aurait pu, ainsi que l'ensemble de la méthodologie, être vérifiée via un système de plaintes mis en place ou via un

questionnaire d'étude de satisfaction réalisé quelque temps après la signature du procès-verbal de réception.

- Faire un appel en absence pour vérifier le numéro de téléphone lors de l'inscription aurait permis également de communiquer le numéro d'une personne de référence du projet au bénéficiaire ;
- Avoir un second numéro de téléphone et une base de données avec l'adresse exacte de chaque bénéficiaire aurait aider à une meilleure traçabilité des bénéficiaires ;
- Un système d'envoi groupé de SMS aurait également permis de communiquer avec les bénéficiaires à faible coût (si bien négocier avec le provider) tout en gagnant du temps ;
- Afficher les listes de distribution dans les lieux publiques (mosquées, centres de santé, bornes fontaines…) aurait augmenté les chances d'avoir tout le monde à la distribution ;
- Les moyens de vérification des bénéficiaires lors de la distribution des matériaux n'étaient pas optimums en vue de réduire les risques de fraudes. Avoir des listes de distribution pré-remplie avec : (i) le nom du chef de ménage, (ii) le nom d'une 2ème personne autorisée à venir chercher les matériaux, (iii) un numéro de référence attribué à chaque ménage (plus facile à identifier dans une liste qu'un nom où il y a risque d'homonymie, de mauvaises orthographes et d'usage d'un nom différent que celui communiqué lors de l'enregistrement; (iv) les numéros des pièces d'identité et (v) des « vouchers » difficilement copiables distribués au préalable auraient été des bons moyens de vérification. Le seul fait que les CS et la chefferie authentifient les personnes lors de la distribution n'est pas suffisant (il y aurait pu y avoir connivence et tout le monde n'était pas connu. Sinon il aurait été facile de s'assurer que tout le monde soit présent les jours de distribution et il n'y aurait pas eu de « perte » de bénéficiaires) ;

- **Formation / équipement des maçons**

Voire le paragraphe « Résultat 1, Activité 3 : Formation et équipement des maçons locaux »

- **Réception des travaux**

Une fois les travaux terminés, un procès-verbal de réception des travaux est signé par le Chef de quartier ou son Représentant, un représentant de l'Arrondissement Communal Niamey II, le superviseur des travaux d'ACF, le maçon et le bénéficiaire. Comme cela n'est pas inscrit sur les PV, il n'y a pas de certitude que les propriétaires, pourtant propriétaires des ouvrages, ont été impliqués systématiquement dans le processus de réception. Même si parfois présents, les CS et la DRHA-N n'étaient pas signataires non plus.

D'après les informations mentionnées sur les Procès-Verbaux de réception des ouvrages finalisés, les points mentionnés dans le tableau ci-dessous sont vérifiés avant de signer le document. Vous trouverez également les commentaires de l'évaluateur sur ces points de vérification :

Description	Commentaires évaluateur
Latrines	
Diamètre intérieur de la fosse	Les dimensions de la fosse doivent être vérifiées avant la réalisation de la maçonnerie. Identifier une fosse aux dimensions erronées lors de la réception des ouvrages alors que la maçonnerie intérieure est réalisée, est trop tard. Il serait étonnant que tout soit détruit pour être ensuite reconstruit sur base des prescriptions.
Profondeur de la fosse	

Qualité de la maçonnerie de la fosse	Il aurait été intéressant d'estimer la qualité des rejointoiements. Un rejointoiement trop étanche limite la surface d'infiltration des effluents en réduisant les écoulements latéraux. Les photos de fosses réalisées vues pendant l'enquête nous montrent que cela a été fait correctement. Mais toutes les fosses n'ont pas été vues. Il aurait fallu rajouter la vérification de la hauteur du mur de renforcement de la fosse. Une fosse à fleur du sol, permet les infiltrations des eaux de pluies et augmente le risque de refoulement des excrétas en cas de forte pluie ou de fosse immergée.
Qualité de la dalle	Il aurait fallu rajouter certains points à vérifier: - Qualité de la dalle, qualité du cimentage, qualité du scellement pour bloquer les mouches et odeurs, positionnement de la dalle (parfois le trou de ventilation est partiellement obstrué par le mur de la fosse), finitions, pentes de la dalle de finition autour de la dalle SanPlat (écoulement des eaux de lavages et des eaux de pluies), systèmes d'évacuations des eaux de lavages (des eaux de lavage souillées d'excrétas ne peuvent pas s'écouler dans la cour). - Présence d'un couvercle ou bouchon du trou de défécation.
Qualité du conduit d'aération	Il aurait fallu rajouter certains points à vérifier : hauteur de la ventilation, présence de la grille anti-mouche, qualité des briques, scellement de la ventilation avec la dalle, finition.

Puisards	
Diamètre intérieur de la fosse	Idem latrine
Profondeur de la fosse	
Qualité de la maçonnerie de la fosse	Idem latrine
Qualité de la dalle	Il aurait fallu rajouter certains points à vérifier : Qualité de la dalle, qualité du cimentage, qualité du scellement pour bloquer les mouches, moustiques et odeurs, finitions.

Les PV de réceptions étaient communs à 10 ménages. A chaque visite, les bénéficiaires signaient le PV tandis que les réceptionneurs, signaient la fiche une seule fois après 10 ménages réceptionnés. Cela laisse sous-entendre que ni les bénéficiaires, ni les propriétaires recevaient une copie du PV. Il est à noter qu'aucun espace était prévu pour mentionner des commentaires potentiels. Il n'était pas rare non plus qu'il n'y avait aucun représentant du service d'assainissement de la Mairie lors des réceptions. Les fiches étaient alors toutes signées au bureau du chef de service, sans visite systématique des latrines réceptionnées. En période d'absence du superviseur d'ACF, les animateurs jouaient ce rôle. D'un point de vue hiérarchique et pour avoir un regard extérieur au terrain, il aurait été plus logique que cela soit le responsable technique d'ACF qui joue ce rôle de manière systématique.

Pour s'assurer que tous les points techniques importants soient systématiquement vérifiés, il aurait été préférable d'avoir un tableau avec check liste et points à cocher dédié à chaque ménage.

- **Respect des designs standards et qualité des latrines SanPlat**

Sur les 22 ménages visités, 40 ouvrages (24 latrines et 16 puisards) ont été observés aux domiciles des bénéficiaires pendant l'enquête. 18 ménages n'avaient qu'une seule latrine et 3 ménages en avaient 2. 30%

des ménages interrogés sont plus de 18 personnes par latrine. 6% des ménages interrogées ont leur latrine construite depuis moins de 3 mois, 27% depuis plus ou moins un an et 67% depuis plus de 2 ans. 2 ménages ont dû vider la latrine après +/- 1 an d'utilisation. 16% des ménages ont construit leur puisard dans les 6 derniers mois, 25% il y a +/- 1 an et 58% il y a plus de 2 ans. Les graphiques ci-dessous issus des visites terrain, si pas statistiquement représentatifs nous donnent des tendances qui ont été confirmés par l'ensemble des personnes interrogées.

Le projet devait s'assurer que les ouvrages enterrés ainsi que les dalles de fermetures des fosses soient réalisés. La cabine restant de la responsabilité du bénéficiaire. D'une manière générale, il est difficile de considérer l'ensemble des latrines construites comme conformes aux prescriptions de base internationales. En effet, les barrières entre les excrétas et les vecteurs ne sont que rarement respectées.

Comme déjà expliqué ci-dessus, pour être conformes, les latrines doivent répondre aux prescriptions ci-dessous :

a) Être propre (trou exempt d'excrétas).

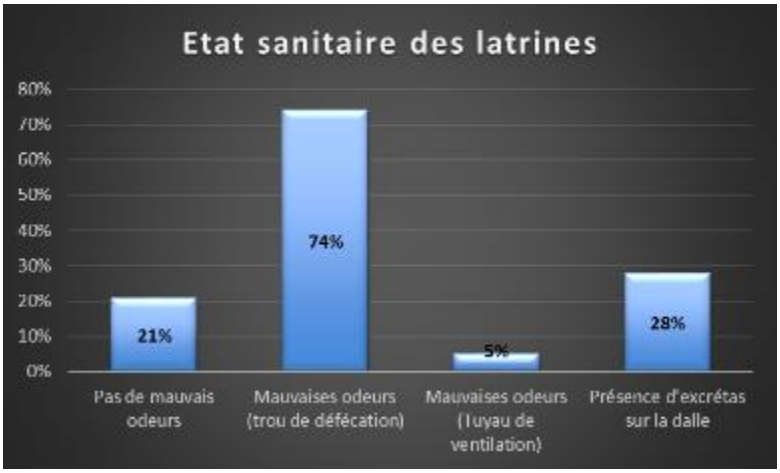

Figure 6: Etats sanitaires des latrines (source : visites ménages, évaluation finale, juin 2016

- Près de 30% des 24 latrines visitées étaient souillées par des excrétas. Ceci laissant libre accès aux mouches favorisant la contamination et la propagation des maladies ;

Photo 6: Présence d'excrétât autour du trou de défécation

- Près de 75% des latrines sont malodorantes. Ceci est dû à un mauvais nettoyage de la dalle et/ou à un système de ventilation inefficace.

b) Se conformer à une au moins une des prescriptions ci-dessous :

i. Avoir un grillage anti mouche sur la ventilation ET avoir un couvercle étanche aux mouches sur le trou de défection

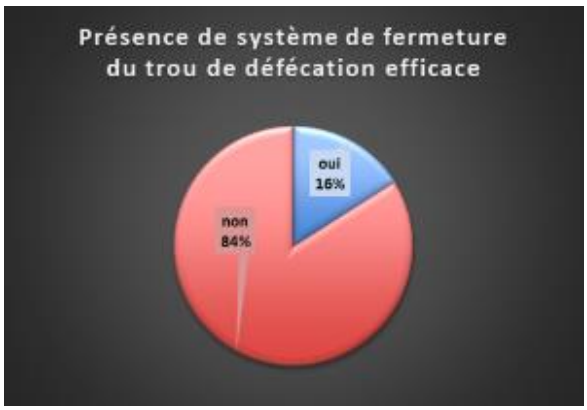

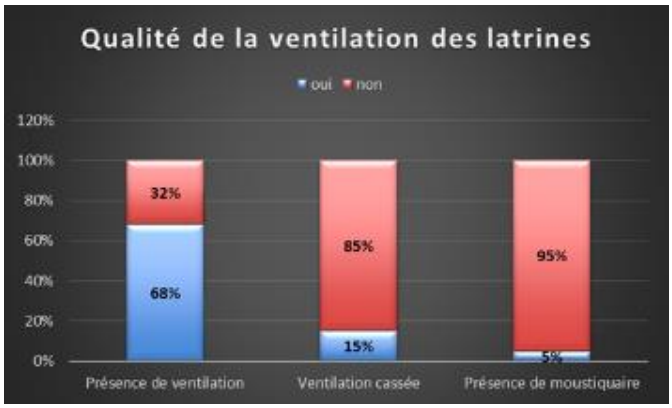

Figure 7: Taux de fermeture des trous de défécation (Source : Visite ménages, évaluation finale, juin 2016)

Figure 8; Qualité de la ventilation des latrines (Source : Visite ménages, évaluation finale, juin 2016)

- Nous voyons dans le graphique ci-dessous que seul 16% des ménages utilise un système d'obstruction des trous de défécation efficace. La plupart n'ont pas de système du tout et d'autres utilisent une planche posée sur les reposes pieds surélevés (Les mouches peuvent facilement s'infiltrer entre la planche et la dalle).

Photo 7: Trou de défécation mal couvert

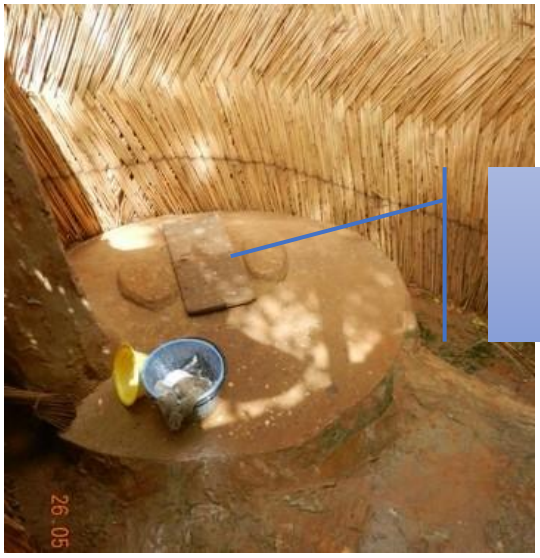

Photo 8: Trou de défécation correctement couvert

- 95% des 24 latrines visitées lors de cette évaluation n'avaient pas de moustiquaire installée sur la ventilation, plus du tiers n'avaient pas de cheminée de ventilation installée ou alors elles étaient cassées pour 15% d'entre elles.

Cheminée trop courte et non munie d'un grillage anti-mouche. Nous voyons que la planche de couverture du trou de défécation est également trop large pour rendre étanche l'accès à la fosse pour les vecteurs

Photo 9: Exemple de cheminée de ventilation non conforme (1)

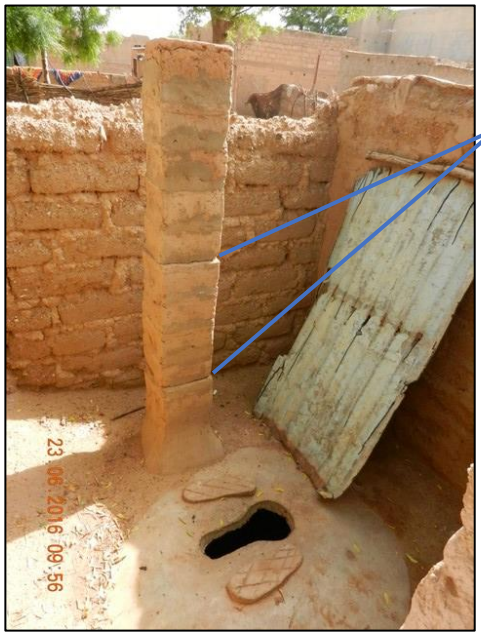

Cette cheminée à une hauteur acceptable. Mais est fragilisé à deux endroits. Aucun fer d'ancrage n'étant installé, il y a risque d'effondrement et donc d'accident.

Photo 10: Cheminée en risque d'effondrement

- Nous voyons sur le graphique ci-dessous que les cheminées de ventilation construites ne peuvent pas être efficace : (i) leurs hauteurs ne sont, pour la plupart, pas suffisantes pour avoir un tirage efficace, plus de 90% sont plus petites que 2m ; (ii) Leurs hauteurs ne sont pas suffisantes pour éviter les désagréments d'odeur (du moins si les trous de défécation sont correctement obstrués. Le cas échéant, les odeurs sortent prioritairement par la dalle). 60% des ventilations sont inférieures à 1m et si elles fonctionnaient correctement, les usagers recevraient les mauvaises odeurs au niveau du visage. Un tiers sont à hauteur de tête et si le tirage était suffisant disséminerait les mauvaises odeurs dans la cour d'habitation des usagers ou du voisinage.

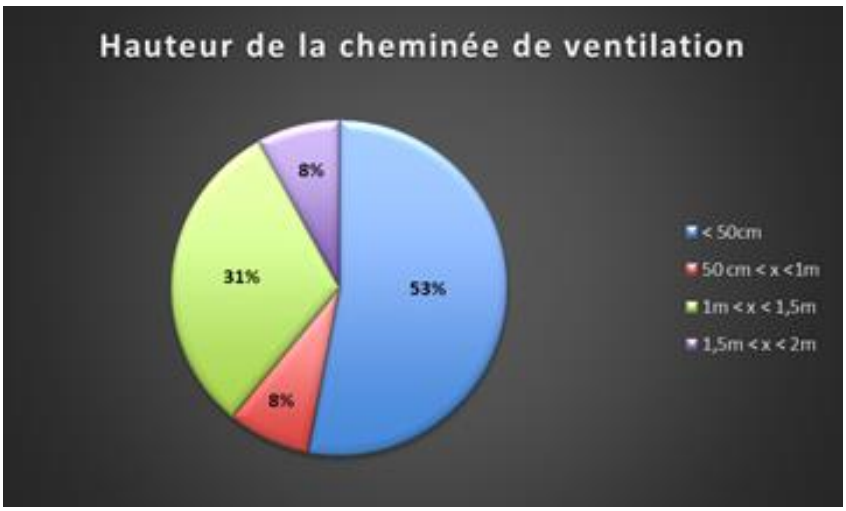

Figure 9: Hauteur des cheminées de ventilation (Source: Visite ménages, évaluation finale, juin 2016)

- Les latrines construites ne se conforment pas à ce scénario.

Il ne manquait que la grille anti mouche pour que cette latrine soit considérée comme améliorée.

Photo 11: Exemple de latrine presque conforme

ii. Avoir un grillage anti mouche sur la ventilation et avoir une cabine assez sombre pour obtenir une latrine ventilée améliorée.

Ce système permet de catégoriser la latrine comme étant VIP (a système de ventilation améliorée). Ce système fonctionne comme suit : la cabine est censée être fermée (murs et toiture). Ceci réduit le risque d'entrée de mouches dans la latrine et rend la cabine sombre. Les mouches rentrent dans le trou de défécation pour aller se nourrir des excrétas. Une fois rassasiées, elles cherchent la sortie. Elles se dirigent toujours vers là où il y a le plus de lumière. La cabine étant sombre, elles visent la lumière vive à la sortie du système de ventilation. Une fois la sortie atteinte, elles sont bloquées par la moustiquaire. Elles s'acharnent à sortir par-là jusqu'à ce qu'elles s'épuisent et meurent dans la fosse.

- Comme expliqué ci-dessus les grilles anti-mouches sont inexistantes.
- Sur le graphique ci-dessous vous trouverez la typologie des cabines de latrines construites.
  - 20% des latrines construites n'ont pas de cabine du tout.
  - 40% ont les murs construits insuffisants pour promulguer une intimité suffisante (la tête dépasse du mur à la vue de tous pendant l'utilisation).
  - 100% n'ont pas de toiture.
  - Les portes existantes (pour 50% des cabines) sont réalisées en bâches plastiques ou tissus.

- Une seule latrine a été considérée comme étant suffisamment ombragée pour assurer un bon fonctionnement du système VIP. Mais la ventilation de celle-ci n'était pas protégée d'une moustiquaire.

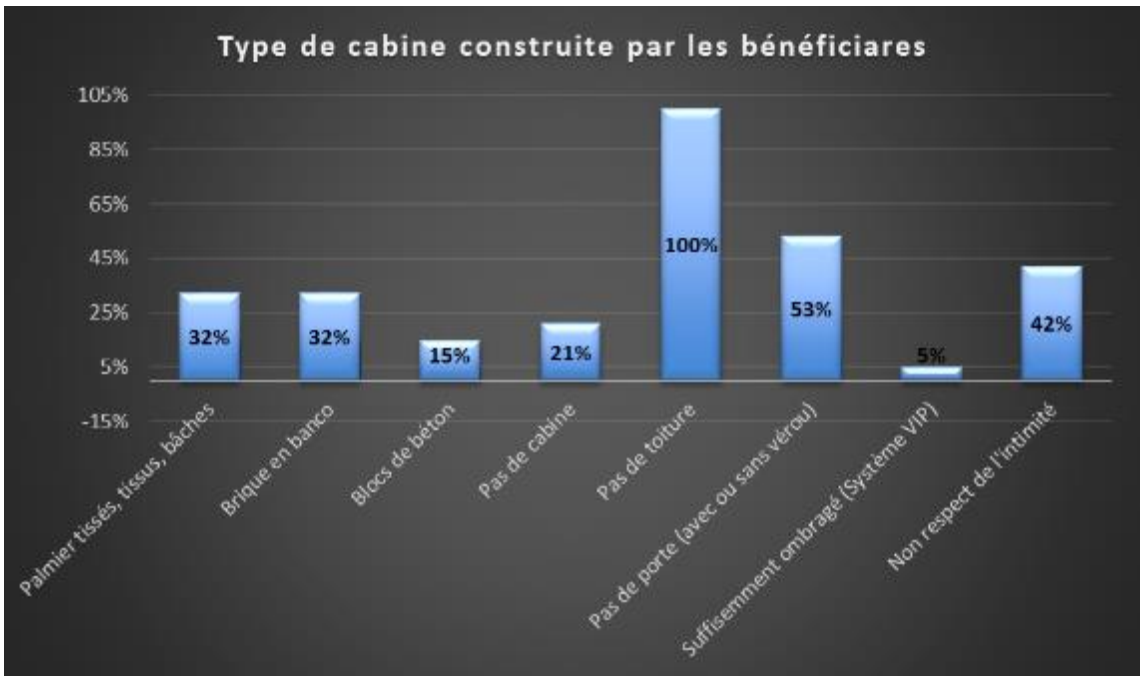

Figure 10: Types de latrines construites par les bénéficiaires (Source : Visite ménages, évaluation finale, juin 2016)

- Les latrines construites ne se conforment pas à ce scénario non plus.

La qualité des finitions est acceptable pour la plupart des latrines. Mais près de la moitié des remblais autour des dalles sont à risques. En cas de pluies fréquentes, les écoulements le long de la colonne maçonnée de la fosse vont à la longue éroder le terrain et mettre à nus les blocs. Sur le long terme cela peut causer des risques d'effondrement de la colonne. Le scellement de la dalle est acceptable pour presque toutes les latrines. Seulement 6% des dalles sont mal scellées et permettent aux mouches de s'infiltrer dans la fosse pour en ressortir et contaminer de pathogènes transmissibles à l'homme. Un tiers des dalles de latrines sont situés plus haut que 20 cm de haut, un autre tiers sont à ras du sol et sont fortement à risque en cas de forte pluie ou d'inondation. Le tiers restant se situent à plus ou moins 10 cm de haut.

Figure 11: Finitions des latrines (Source : Visite ménages, évaluation finale, juin 2016)

L'interstice laisse l'accès libre aux vecteurs

Photo 12: Exemple de dalle de latrine mal scellée

Nous voyons ici l'importance d'avoir les dalles des latrines et des puisards surélevées de 20cm par rapport au sol.

(Il est à noter que ce puisard n'a pas été construit par ACF/ORK)

Photo 13: Exemple de puisard en risque d'inondation

- **<u>Supervision des travaux et outils de monitoring</u>**

La supervision des travaux s'est faite par les animateurs sous l'autorité du superviseur. Les CS et les maçons étaient très actifs dans la supervision, surtout en ce qui concerne la participation communautaire. Il est important de noter qu'il y a eu de nombreuses visites ponctuelles du service assainissement de la Mairie et de la DRHA-N.

La supervision consistait à vérifier (i) l'état d'avancement de la participation communautaire, (ii) la qualité des travaux réalisés (par les maçons et bénéficiaires) ; (iii) le temps de mise en œuvre des maçons et bénéficiaires.

Dans le cas où les bénéficiaires avaient du retard, une nouvelle date butoir était fixée. Si le délai n'était toujours pas respecté, une médiation par ACF/ORK, les CS, parfois la chefferie et les agents du service d'assainissement de la Mairie était lancée. Si rien ne bouge, les matériaux étaient repris et donnés à un autre bénéficiaire. Il ne semble pas que les raisons pour lesquelles les gens ne réalisaient pas les ouvrages aient été clairement étudiées. Comme un subside à 100% n'était pas une option pour ACF/ORK, ni la Mairie, cette solution était la seule acceptable. Du moins vu sous cet angle.

Beaucoup de plaidoyer à tous les niveaux ont été mis en œuvre afin de dynamiser et responsabiliser les maçons. Cela n'a pas empêché d'avoir des retards récurant qui ont certainement impacté la rentabilité du projet. Vous trouverez plus d'informations au niveau du chapitre « Résultat 1, activité 3) ;

ACF/ORK ont mis en place un système de monitoring.

- Le superviseur d'ACF envoyait un rapport hebdomadaire d'avancement des travaux aux responsable technique ;
- Chaque binôme d'animateurs et le superviseur envoyaient un rapport mensuel d'activité narratif aux responsables IEC dans lequel était mentionné : (i) distributions réalisées ; (ii) les ouvrages réalisés ; (iii) Les difficulté rencontrées et des recommandations.
- Le responsable IEC d'ORK compilait tous les rapports en un seul afin de produire un rapport narratif mensuel complet envoyé ensuite au responsable technique d'ACF. Les points majeurs concernant la construction des ouvrages mentionnés dans ces rapports sont : (i) le cumul des demandes enregistrées ; (ii) le cumul des ouvrages réalisés.
- Le responsable technique rédigeait un APR mensuel (Rapport de progression des activités. Documents internes à ACF et standards sur toutes les missions). Ce reportage mensuel incluait un document narratif et un fichier Excel quantitatif.

➢ Ces rapports ont toujours été rédigés de manière régulière. Tous les APR narratifs sont disponibles. Les fichiers Excel quant à eux sont mis à jour jusque février 2016. Un autre a été produit en fin de projet.

- Une base de données Excel était remplie mensuellement. Les champs mentionnés étaient :
    - Latrines et puisards finalisés (par quartier ainsi que le total). Si dans ce document, il y a un tableau de suivi mensuel des latrines réceptionnées, le suivi des demandes se faisait dans le fichier Excel de l'APR.

➢ Utiliser deux fichiers différents pour suivre la demande et le réalisé ne rend pas le suivi aisé en parallèle des différentes étapes. Il aurait été préférable d'avoir ces deux « champs » dans un même tableau afin de jauger en temps réel si les travaux avançaient en parallèle avec les demandes. Dans l'APR, la demande en latrines et puisards n'est pas désagrégée. Cela rend plus incertain l'analyse et le suivi des activités.

    - Une feuille de suivi des dates de réception des ouvrages par quartier.

➢ Ce tableau était rempli en parallèle avec les documents de signature des PV de réception. Il était donc un bon moyen de s'assurer que les latrines étaient bien réceptionnées. Ce tableau aurait dû être rempli de manière plus régulière. La dernière mise à jour date de janvier 2015. Au lieu d'être séparé du tableau de suivi de la demande, il aurait également dû être jumelé dans un seul document. Ce tableau est également redondant avec celui du suivi des latrines terminées mensuellement. C'est probablement la raison pour laquelle il n'a pas été rempli jusqu'au bout du projet. Mais mentionner une date et un quartier où l'on peut faire un parallèle avec les fiches terrain est plus facilement vérifiable (évaluation, audit) qu'un tableau chiffré sans justification.

    - Une feuille de suivi des matériaux distribués.

➢ Cette feuille est intéressante pour suivre et planifier les dépenses. L'initiative était donc bonne mais elle n'a été utilisée que pendant une courte durée.

    - Une feuille de suivi global des ratios à atteindre pour l'objectif spécifique et les résultats attendus. Cette feuille mentionne les objectifs des indicateurs à atteindre en fin de projet, Le niveau d'avancement des indicateurs ainsi qu'un pourcentage de réalisation.

➢ Cet outil, très utile permet de ne pas perdre des yeux les objectifs à atteindre.

- Différents graphiques accompagnaient les tableaux :

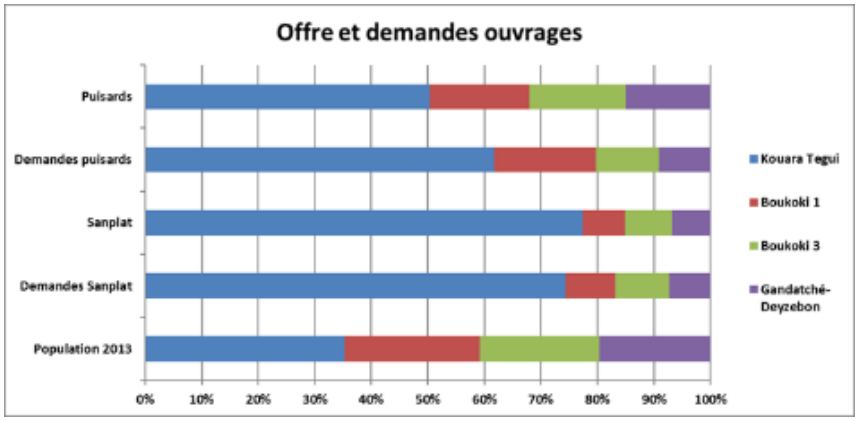

Figure 12: Graphique montrant l'Offre et la demande par quartier (Extrait de l'outil de suivi des indicateurs d'ACF/ORK, juin 2016)

Ce graphique nous donne les tendances par quartier de la demande et du réalisé pour les puisards et les latrines, ainsi que la répartition des habitants par quartier. Celui-ci n'est finalement pas très parlant et utile en termes de suivi de projet. Il nous permet juste de comprendre la répartition des ouvrages et demandes par quartier. Il nous montre également d'une façon <u>globale</u> la différence entre la demande et le réalisé par quartier. Mais il ne nous indique pas la progression mensuelle, ni clairement où et quand il y a du retard. On ne peut donc pas faire une analyse de cause à effet sur les points de blocage.

Les deux graphiques suivant nous montre le nombre de latrines et puisards terminés par quartier. Il nous permet également d'analyser les dynamiques de construction des ouvrages. Néanmoins, il ne nous permet pas de savoir où on en est par rapport : (i) aux objectifs à atteindre, (ii) par rapport au nombre de demandes enregistrées.

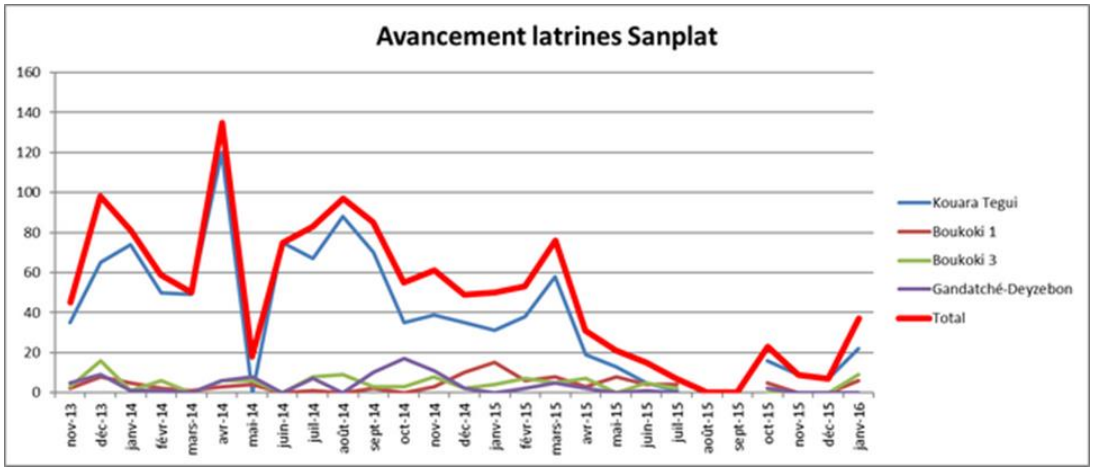

Figure 13: Graphique des latrines construite mensuellement par quartier (Source : Feuille Excel de suivi des indicateurs du projet, juin 2016)

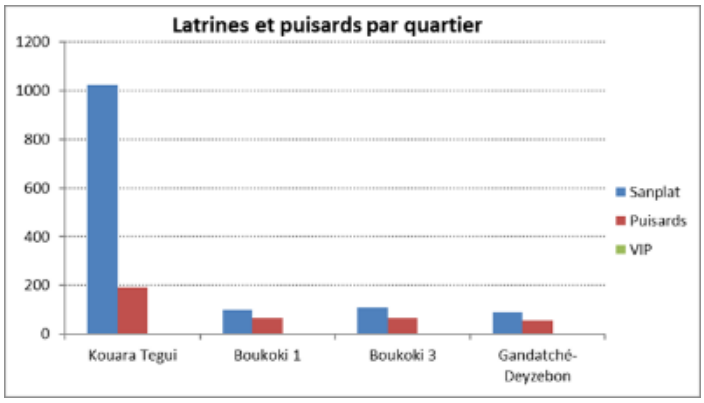

Figure 14 : Graphique du cumul des latrines et puisards construits par quartier (Source : Feuille Excel de suivi des indicateurs du projet, juin 2016)

Il aurait été plus parlant et plus utile en termes d'outil de suivi de projet d'avoir une ou plusieurs bases de données mentionnant toutes les informations importantes du projet. Cela aurait permis : (i) d'avoir une vision globale du projet ; (ii) de faire des graphiques du niveau d'avancement de l'activité ; (iii) de faire des statistiques sur les différents points de blocage et sur l'état d'avancement de l'activité ; (iv) d'avoir une meilleure traçabilité des ménages (localisation, cartographie, contacts propriétaire…) ; (v) de capitaliser sur l'historique de chaque étape.

- Avoir une base de données qui, en face de chaque bénéficiaire, reprend toutes les informations nécessaires ainsi que les dates des différentes étapes : un numéro d'identification (permet d'éviter les problèmes d'homonymie, de mauvaise orthographe, ou d'alias non communiqué), contact des propriétaires, contact du bénéficiaire, un 2ème contact du bénéficiaire, l'adresse du bénéficiaire (quartier, rue, maison) et les coordonnées GPS.

➔ Ceci permet d'avoir une bonne traçabilité des bénéficiaires. Les coordonnées GPS permettent de faire à la fois une cartographie et d'identifier facilement les ménages. Ceci réduit les risques de « perte » des bénéficiaires. Avoir un 2ème numéro de contact permet à la fois de donner l'autorisation à une 2ème personne de venir chercher les matériaux en cas de non disponibilité du chef de ménage et d'avoir un 2ème numéro dans le cas où le premier ne répondrait pas. Le contact du propriétaire permet de s'assurer que celui-ci a donné son aval pour les travaux. Il permet également aux animateurs de sensibiliser celui-ci afin d'obtenir son agrément.

- Avoir une base de données sur les caractéristiques des personnes qui font la demande : nombre de personnes dans la concession, nombre de personnes à mobilité réduite, nombre de latrines existantes fonctionnelles, nombre de latrines existantes non fonctionnelles, les latrines sont-elles réhabilitables, nombre de puisards existants fonctionnels, calculer le nombre de personnes par latrine fonctionnelle, présence des écoulements d'eaux grises en voiries ou dans la concession, espace disponible pour construire des latrines ou puisards, estimation du degré de pauvreté des ménages (via un petit questionnaire sur le revenus et dépenses, sur l'observation du ménage et sur l'avis du voisinage, de la chefferie et des CS), la capacité des ménages à financer leur contribution.

➔ Ceci permet de s'assurer du besoin réel des ménages afin de valider la demande (nombre de latrines supplémentaires pour atteindre 1 latrine pour 18 personnes, de juger le besoin en puisard, de juger du degré de pauvreté, de trouver des solutions alternatives s'il n'y a pas assez d'espace suffisant pour les ouvrages, d'étudier les besoins spécifiques avec les personnes handicapées, d'estimer la capacité des ménages à assurer leur quotepart dans le projet et identifier des aides alternatives potentielles.

- Avoir une base de donnée reprenant l'historique de la construction des ouvrages par ménage : date de la demande en infrastructures, date de validation de la demande, date de la signature de la fiche d'engagement, date de diffusion de la date de distribution des matériaux, date de la distribution des matériaux, date de finalisation des travaux (bénéficiaire et maçon), noms des animateurs, mobilisateurs et maçons en charge du ménage, date des supervisions (animateurs, mobilisateurs, superviseurs, Service technique de l'Assainissement, DRHA-N), nombre de jours de retard dans les travaux (maçon, bénéficiaire), raison du retard, date de réception des travaux, date de récupération de matériaux, raison de récupération des matériaux, numéro d'identification du nouveau ménage qui a bénéficié des matériaux, Nom du nouveau maçon si celui dédié ne respecte pas ses engagements.

- Comme graphique de suivi des activités de construction, l'évaluateur propose les deux modèles suivants (NB : Il est préférable d'avoir les graphiques ci-dessous désagrégés par latrines et puisards. N'ayant eu accès qu'aux données cumulées de la demande. Il n'a pas été possible pour l'évaluateur de désagréger les deux types d'ouvrages) :

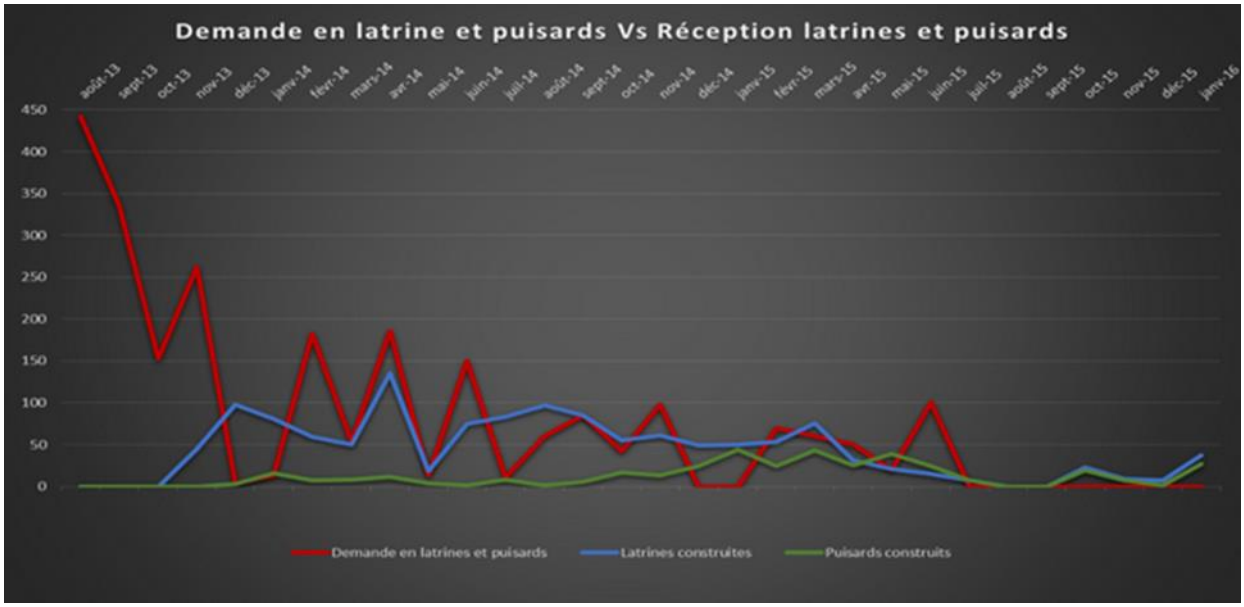

Figure 15: Graphique de comparaison de la demande mensuelle en ouvrage et des ouvrages réalisées (Données : outils de monitoring d'ACF (APR, outils de suivi des indicateurs de juin 2016))

En termes de suivi de projet, ce graphique nous permet :

- ➔ D'analyser la demande (Voir l'analyse réalisée dans le paragraphe d'analyse de la demande ci-dessus).
- ➔ D'analyser la courbe de progression de la construction des latrines et des puisards (Plus d'analyses seront données dans le chapitre sur l'efficience).

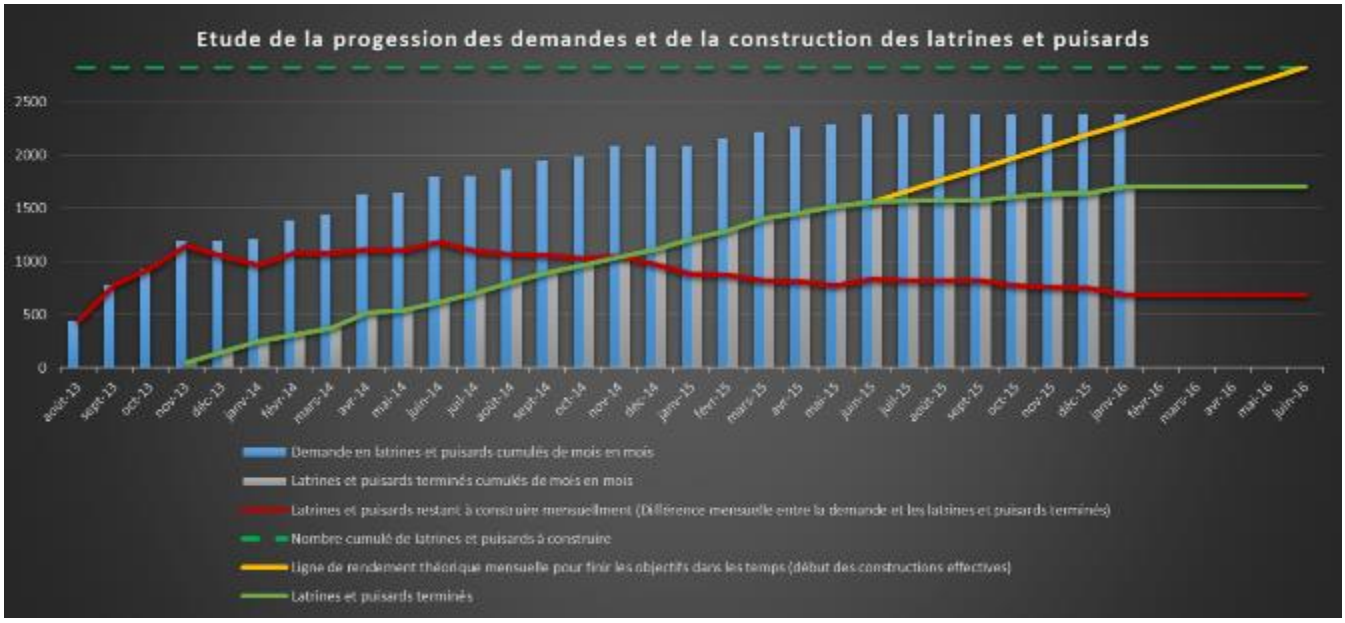

Figure 16: Graphique de comparaison de la demande CUMULEE mensuelle en ouvrage et des ouvrages réalisés CUMULES ((APR, outils de suivi des indicateurs de juin 2016))

En termes de suivi de projet, ce graphique nous permet :

- ➔ D'analyser la progression <u>cumulée</u> de mois en mois des demandes (barres bleus). Même si les demandes étaient en dents de scie de mois en mois, nous constatons que la tendance entre le début de projet et juin 2015 était bonne pour atteindre les objectifs du projet. Ceci est sans compter l'arrêt de l'acceptation des demandes qui semble se situer en juin 2015. Durant cette évaluation, il est clair que certains ménages étaient mûrs pour faire leur demande. Cette courbe aurait sans aucun doute continué à augmenter. N'ayant pas d'estimation du nombre de ménages encore intéressés ou dans le besoin, il est impossible de prédire si les demandes auraient atteint in fine le nombre d'ouvrages à construire.

➔ La différence de hauteur entre les barres bleues et les barres grises nous montrent le nombre d'ouvrages qu'il faut construire chaque mois afin d'atteindre les objectifs. Le retard au début est dû aux temps perdus pour lancer les activités de constructions des latrines (les CS et les maçons étaient formés et équipés depuis juillet). En effet, en novembre, le projet commence avec un déficit de 1 146 ouvrages. Néanmoins nous constatons que l'écart entre la demande et les ouvrages construits diminue de juin 2014 à janvier 2016. Néanmoins, cet écart diminue moindrement de juin 2015 à janvier 2016 et ceci malgré qu'aucune nouvelle demande n'était enregistrée. La courbe jaune, qui représente le rendement théorique mensuel à avoir pour atteindre les objectifs du projet est dans la continuité de la courbe de construction des latrines et puisards de novembre 2013 à juin 2015. Ceci nous montre que l'amendement était réalisable et avait été bien dimensionné. Les raisons pour laquelle l'angle de progression de la courbe verte n'est pas aussi élevé que la courbe théorique sont : (i) frilosité sur les dépenses du projet dû à la non identification d'un cofinancement ; (ii) gap de superviseurs d'aout 2015 à la fin du projet (4 mois de blessure puis fin de contrat); (iii) moins de mobilisation par les animateurs qui devaient assumer le rôle du superviseur d'aout 2015 à la fin du projet; (iv) vacances des deux staffs clés du projet dans la même période que l'absence du superviseur.

Plus d'analyses seront données dans le chapitre sur l'efficience.

➔ La courbe rouge nous indique les ouvrages restants à construire (différence entre les barres bleus et grises). Ceci nous indique que 652 demandes enregistrées n'ont pas été réalisées. Principalement par frilosité sur les dépenses sans le cofinancement identifié clairement.

ii. Résultat 1 - Activité 2 : Construction/réhabilitation de latrines collectives de type ECOSAN ou VIP dans les écoles et autres lieux publics (centres de santé, marchés, gares etc.) ;

Cette activité prévoyait la réhabilitation et/ou la construction de nouveaux blocs de latrines dans les écoles et autre lieux publics qui n'en disposent pas à ce jour.

Dans la proposition de projet initial était prévu qu'une dizaine de blocs seront construits/réhabilités. Ce chiffre est monté à 18 dans l'amendement de juin 2015. La cible était les latrines institutionnelles (écoles, centres de santé, etc.) et des latrines publiques (marchés, gares, etc.). Il était prévu de construire des latrines VIP multi cabine ou des latrines EcoSan. Etait prévu également : (i) des dispositifs de lavage des mains ; (ii) une désagrégation des blocs par genre ; (iii) des urinoirs dans les écoles, (iv) des douches au niveau des centres de santé et de certains lieux publics ; (v) n dispositif pour personne en situation de handicap dans au moins une des cabines.

Deux rounds d'évaluation des ouvrages existants dans les écoles ont été réalisés. La situation existante ainsi que les besoins sont répertoriés dans les rapports d'enquête CAP initial et final. Les besoins de 9 écoles étaient identifiés en début de projet et les besoins de 23 écoles identifiés en cours de projet.

Etaient identifiés par école : l'effectif désagrégé par genre, les effectifs avec handicap, le nombre de blocs de latrines, le nombre de cabines, la séparation des blocs par genre, la séparation des blocs élèves/enseignants et les besoins en réhabilitation des latrines existantes. Les besoins étudiés et compilé par l'évaluateur sont décrits dans le tableau ci-dessous :

Besoins identifiés par ACF/ORK dans les 23 écoles évaluées		
Nombre total d'école	23	Écoles
Nombre total d'effectif	12 324	Personnes
Nombre total de cabines existantes	150	Cabines
Besoins en séparation garçons/filles	57%	
Besoins en séparation élèves/enseignants	83%	
Besoins en latrines enseignants	40	Cabines
Scénario 1 (une latrine pour 60 élèves)		
Besoins en latrines élèves	113	Cabines

Scénario 2 (une latrine pour 60 filles, 1 latrines pour 120 garçons et 1 urinoir pour 120 garçons		
Besoins en latrines	69	Cabines
Besoins en urinoirs	61	Urinoirs
Besoins contextuels		
Besoins en réhabilitation	26	Cabines
Présence des excrétas sur la dalle	30%	
Présence de savon	4%	
Présence de la cendre	4%	
Présence de dispositif de lave main	22%	
Présence d'excrétas autour de la latrine	22%	

- ➔ Nous voyons que les besoins en infrastructures WASH sont fortement élevés dans les 23 écoles évaluées dans les 4 quartiers cibles du projet.

Il n'y a pas de données chiffrées pour les centres de santé, mais les rapports nous décrivent les besoins généraux. Sur les quatre CS, deux présentent un état d'assainissement jugé critique. Cette situation s'explique par la faiblesse de l'entretien et de la maintenance des ouvrages. Néanmoins, un besoin a été exprimé par les responsables sanitaires pour une meilleure couverture. Par rapport à la gestion des déchets biomédicaux (non prévus dans le projet), sur les quatre CS, trois ne disposent pas d'incinérateur.

Comparaison des critères d'éligibilité prévus dans la proposition de projet et ceux utilisés dans le projet :

Critères d'éligibilité de la proposition de projet	**Prévu**	**Réalisé**
Existence et ou création d'un comité de gestion (COGES) au niveau de l'école ou du centre de santé	√	√
Adoption d'une stratégie pour la gestion et l'exploitation des ouvrages	√	√ / ∅
Demande de l'association des parents d'élève et/ou des comités de gestion.	√	√

L'ensemble des critères ont été respecté par ACF/ORK. La stratégie pour la gestion et l'exploitation des ouvrages s'est fini en juin 2016, soit tout à la fin du projet. Il aurait été mieux de la définir et de la mettre en œuvre plus tôt dans le projet. Ceci aurait permis de faire un suivi et de donner un appui lors de sa lise en œuvre.

Les objectifs du projet et résultats atteints :

Quantité prévue dans la proposition de projet initiale	**10**	**cabines**
Quantité revue dans l'amendement	**18**	**cabines**
Nombre de nouvelles cabines construites dans les écoles ciblées	**6**	**cabines**
Nombre de cabines réhabilitées dans les écoles ciblées	**3**	**cabines**
Nombre de nouvelles cabines construites dans le centre de santé ciblé	**3**	**cabines**
Nombre de cabines réhabilitées dans le dans le centre de santé ciblé	**3**	**cabines**
Total de cabines de latrines réalisées	**15**	**cabines**
Nombre de douches construites dans le centre de santé ciblé	**3**	**cabines**
% de réalisé par rapport à l'objectif	**100%**	

- ➔ Deux écoles du primaires (Boukoki I et Koura Téguie 1) et un centre de santé (Kouara Téguie/ Foulan Kouara) ont été ciblés ;
- ➔ Les objectifs de ce résultat ont été atteints conformément à l'amendement et à la proposition de projet initial (où les cabines de douches étaient inclues) ;

- ➔ Un système de stockage des eaux médicales et du sang a également été construit dans le centre de santé cible.
- ➔ Les latrines publiques n'ont pas bénéficié du projet

Analyse des activités prévues dans la proposition de projet :

Activités prévues dans la proposition de projet Vs réalisées	Prévu	Réalisé
Un dispositif de lavage des mains sera systématiquement prévu	√	∅
Il sera prévu un bloc homme/garçon et un bloc femme/fille à distance respectable	√	√
Il sera prévu des urinoirs à l'école	√	∅
Il sera prévu des douches au niveau des centres de santé et de certains lieux publics	√	√
Un dispositif pour personnes en situation de handicap sera systématiquement installé dans une des cabines	√	√ / ∅

- ➔ A part lors d'une journée mondiale du lavage des mains avec du savon où des kits de lavages des mains ont été distribués à l'école primaire Boukoki Askia et au Centre de Santé Intégré Lazaret Nord, aucun système de lavage des mains n'a été distribué aux 2 écoles et au centre de santé ciblés par la construction d'infrastructure. Or les deux écoles primaires cibles n'en sont pas équipés. Le centre de santé quant à lui a pour 1 bloc un robinet avec évier de disponible. Mais pour les blocs restants situés à l'opposé du site, aucun système n'est existant. Comme l'eau de la ville est connectée dans les 3 établissements cibles, il aurait été aisé d'installer un robinet avec évier connecté à un puisard par bloc.
- ➔ Que cela soit pour les 2 écoles ou le centre de santé ciblés, il y a bien eu une séparation des genres dans la réalisation des ouvrages.
- ➔ Dans les écoles cibles, aucun urinoir n'a été installé. Ils sont pourtant moins onéreux que la construction des cabines et, de plus, réduisent le nombre de latrines nécessaires (standard sans urinoir : 1 cabine pour 60 élèves. Standard avec urinoir : 1 cabine pour 60 filles, une cabine pour 120 garçons et un urinoir pour 120 garçons. Les urinoirs peuvent être construits à l'arrière des cabines avec des murets d'intimité.
- ➔ 3 douches ont été construites dans le centre de santé cible. Celles-ci sont connectées à un puisard d'infiltration.
- ➔ Des rampes d'accès ont été installées sur au moins un bloc fille et un bloc garçon dans chaque établissement. Néanmoins, les recommandations d'Handicap International ne sont pas respectées pour les points suivants : (i) pente < 5% pour accéder sans aide ou <8% avec aide. La pente de rampe installée est proche de 20%, ce qui est hasardeux ; (ii) pas de garde-corps avec plinthe installée. Celle-ci peut permettre aux personnes avec béquilles ou chaise roulante de s'aider pour gravir la pente. La plinthe évite la chaise de tomber hors de la rampe ; (iii) les portes doivent avoir une largeur minimum de 90cm. Cela serait le cas, s'il n'y avait le butoir de fermeture du verrou des doubles portes d'accès dans le passage ; (iv) il n'y a pas de siège (escamotable ou non) de disponible dans la latrine. Cela veut dire que la personne doit impérativement s'assoir directement sur le trou de défécation. Ceci complique les manipulations à faire, il y a un risque accru de chutes, c'est dégradant pour les personnes et pas hygiénique. Surtout que la dalle est rarement exempte d'excrétas pendant la journée ; (v) il n'y a pas de barre d'aide installée sur la porte ou dans la cabine. Ces barres permettent à l'usager de se mettre sur le siège de défécation, de se remettre sur la chaise ou pour aider à manipuler la porte en toute autonomie ; (vi) la taille de la cabine, identique aux cabines classiques, ne permet pas à une chaise roulante de se mouvoir facilement (taille minimum à respecter : 2m x 1,5m) ; (vi) il n'y a pas de sigle « handicapé » pour indiquer quelles latrines sont aménagées ou non.

Photo 14: Blocs de latrine scolaire construit par le projet

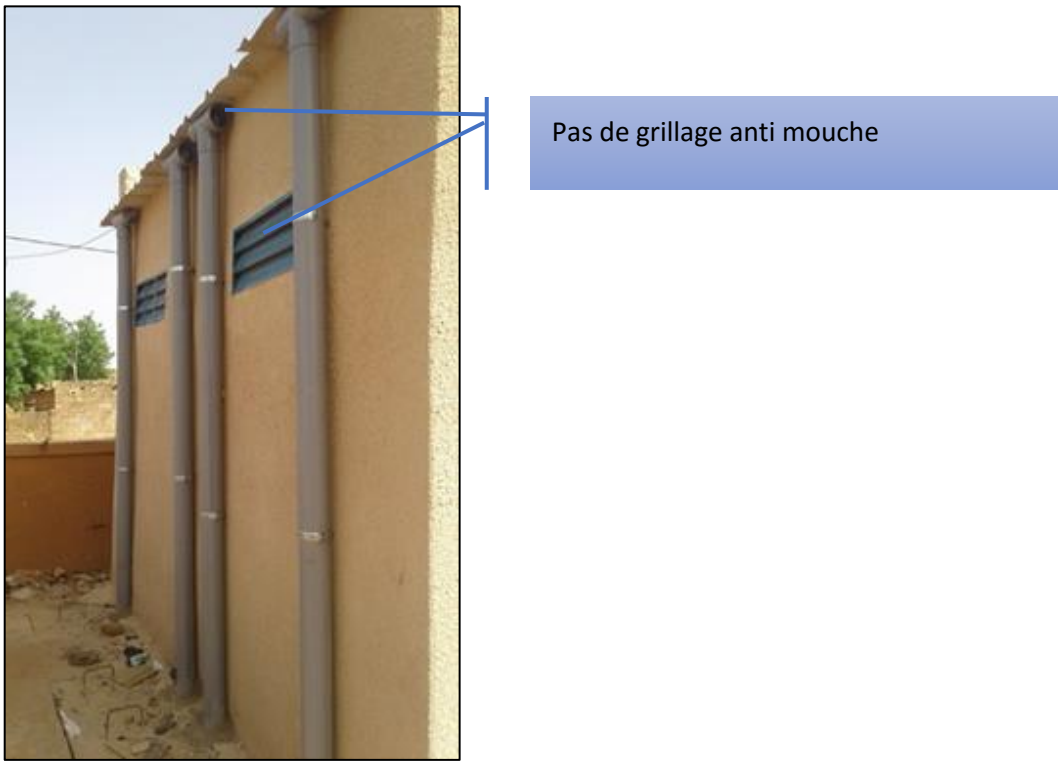

Photo 15:: Ventilation des latrine scolaires sans grillage anti mouche (tuyaux et ventelles)

Photo 16: Rampe pour personnes à mobilité réduite dans les latrines scolaires

Photo 17: Exemple de siège de défécation amovible à faible coût utilisé par des personnes à mobilité réduite

Analyse de la couverture en latrine dans les écoles ciblées :

Les deux écoles ciblées sont : Boukoki I et Kouara Téguie 2. Dans le tableau ci-dessous sont également mentionnés les besoins de Kouara Téguie 1. En effet, les deux écoles sont situées dans le même compound et les élèves et staffs utilisent des infrastructures communes d'assainissement. Koura Téguie 2 n'a pas bénéficié de construction ou de réhabilitation de latrines.

Caractéristiques des écoles cibles						
Nom Ecole	Effectif total	Garçons	Filles	Nb. Cabines Latrines existantes	Existence bloc par genre	Existence Blocs séparés Elèves/Enseignants
Boukoki I	527	241	286	6	Oui	Non
Kouara Téguie 1	960	518	442	3	Non	Oui
Kouara Téguie 2	1209	544	665	9	Non	Non

Etude de couverture en latrine pour les écoles cibles : Scénario 1 (une latrine pour 60 élèves)					
Nom Ecole	Besoin total de cabines (élèves)	Besoins en cabines - latrines existantes (élèves)	Besoins en latrines additionnelles (Enseignants)	Latrines construites ou réhabilitées par le projet	**Besoins non couvert (Nombre de cabines)**
Boukoki I	10	4	2	4	2
Kouara Téguie 2	22	13	2	5	10
Kouara Téguie 1	17	14	0	0	14

Ce scénario est celui qui correspond à ce qui a été réalisé dans le projet.

- ➔ Nous constatons que les besoins en latrines pour les élèves de l'école primaire de Boukoki I ont été couverts. Seules manquent les latrines dédiées au personnel.
- ➔ Les besoins de l'école de Kouara Téguie 2 ne sont pas couverts. Il aurait fallu construire 10 latrines additionnelles pour être conforme au nombre de 1 cabine pour 60 élèves ainsi que pour couvrir les besoins du personnel.
- ➔ Si l'on considère les écoles de Kouara Téguie 2 & 1 (qui se partage les toilettes existantes), il y a un déficit de 24 cabines pour couvrir les besoins des 2 écoles.
- ➔ Les écoles ciblées ont toutes deux l'eau courante. Les prescriptions tant nationales qu'internationales imposent des systèmes de lavage de mains dans les écoles. Installer des robinets près de chaque bloc aurait permis de répondre aux normes. Avoir de l'eau disponible à proximité des latrines aurait facilité leur nettoyage et aurait diminué la distance de transport de l'eau pour la toilette anale.

➔ Dans les 2 écoles cibles, il n'y a qu'un robinet de disponible pour l'eau de boisson, pour remplir les potentiels systèmes de lavage de mains (si non connectées au réseau de la ville), pour entretenir les classes et les latrines. Le point de distribution n'est pas aménagé. Les eaux s'écoulent à même le sol et rendent le terrain boueux avec de l'eau stagnante. L'amélioration de l'approvisionnent en eau de boisson n'était pas inclus dans la proposition de projet. Mais il est fortement conseillé pour tout projet dans les écoles de dimensionner celui-ci en tenant compte de tous les aspects WASH. Rajouter des robinets, installer une dalle de propreté connecté à un puisard ou à une fosse de récupération des eaux permettant d'arroser les arbres et plantes de l'école aurait été un plus appréciable en termes de service pour les élèves et personnels mais aurait eu un impact significatif sur l'hygiène de l'environnement et la réduction de la prolifération des vecteurs.

Etude de couverture en latrines pour les écoles cibles : Scénario 2 (une latrine pour 60 filles, 1 latrine pour 120 garçons et 1 urinoir pour 120 garçons						
Nom Ecole	Besoin total de cabines (élèves)	Besoin total d'urinoirs (élèves)	Besoins en cabines - latrines existantes (élèves)	Besoins en latrines additionnelles (Enseignants)	Latrines construites ou réhabilitées par le projet	**Besoins non couverts (Nombre de cabines)**
Boukoki I	8	3	2	0	4	0
Kouara Téguie 2	17	5	8	2	5	5
Kouara Téguie 1	13	5	10	0	0	10

➔ **Le scénario ci-dessus nous montre que si des urinoirs avaient été construits comme prévu dans le projet, ACF/ORK n'aurait pas pu avec les moyens engagés, couvrir 100% des besoins des écoles cibles. Néanmoins, dans l'optique de couvrir les besoins à 100%, ceci est une solution à moindre coût pour une efficacité équivalente.**

Analyse de la couverture en latrines dans le centre de santé ciblé :

Un seul centre a été ciblé. Celui de Foulan Kouara, situé à Kouara Téguie. Nous constatons dans le tableau ci-dessous que les besoins en latrines ont été couverts (1 latrine pour 24 personnes pour une norme de 1 latrine 40 personnes. Des rampes pour handicapés ont été construites, mais les aménagements des cabines et des rampes souffrent des mêmes commentaires que ceux exprimés pour les écoles ci-dessus. Les blocs sont séparés par genre et il y a des blocs de latrines dédiées au personnel et aux visiteurs.

Nom Centre de santé	# de patients/jour	# de staffs	# de personnes au total	# Latrines disponibles après les travaux	Nb de personnes par latrines (1/40 personnes)	Accès pour personnes à mobilité réduite	Existence blocs séparés H/F	Existence blocs séparés personnels
Koura Téguie / Foulan Kouara	100	40	140	6	24	√	√	√

Un système de stockage des eaux médicales et du sang a été construit. Ceci est une excellente initiative. Il aurait fallu néanmoins prévoir un système permettant de bloquer l'accès à la fosse des mouches et autres nuisibles.

Cette grille en fer à béton laisse libre accès à la fosse pour les vecteurs

Photo 18: Système de déversage des eaux médicales

iii. Résultat 3 - Activité 3 : Formation et équipement des maçons locaux

Respect des guidelines nationaux :

- Tous les maçons qui ont déjà été formés seront recensés et impliqués prioritairement dans les nouveaux projets. → ***Aucun maçon ayant déjà reçu une formation avant le projet n'a été sélectionné. Ceci s'explique par le peu de projet d'assainissement en milieu urbain à Niamey.***
- La formation des maçons prévoira la réalisation de latrines complètes au cours de la session afin que les maçons maîtrisent tous les aspects de la construction. → ***Ceci a été réalisé par ACF pour les latrines SanPlat améliorées ainsi que pour les latrines VIP à double fosse.***
- Les aspects marketing seront également abordés. → ***Ceci a été réalisé lors de la formation. Mais cela aurait dû être mieux suivi lors de la mise en œuvre de l'activité.***
- Le kit du maçon formé à la technologie SanPlat comprendra au minimum : jeu de moules SanPlat, truelle, tenaille, pelle, taloche, mètre ruban, seau (et barre à mine pour les terrains durs). → ***Réalisé par ACF. En plus du kit standard, ACF a rajouté les outils suivants : un marteau, une truelle additionnelle, une scie à manche et un fil maçon.***

20 maçons ont été identifiés dans les 4 quartiers avec la collaboration des chefs de quartier et des membres du comité de salubrité. Ceux-ci semblent avoir été recrutés sur base de leurs compétences existantes en maçonnerie. Il n'y a aucun moyen pour le consultant de vérifier si les maçons avaient des relations personnelles avec les chefs de quartier ou s'il y avait un arrangement de partage de bénéfice entre les maçons et les chefs de quartiers ou les membres des CS.

Un protocole de collaboration a été signé le 18 octobre 2013 entre le chef de quartier, le Maire de l'arrondissement communal de Niamey II et ACF/ORK. Il est à noter que ni les maçons, ni les Comité de Salubrité n'étaient signataires. Avoir les maçons comme signataires aurait permis d'avoir un engagement ferme et « légal » vis-à-vis non seulement du quartier mais également vis-à-vis de la Mairie. Avoir les CS comme signataires aurait permis d'officialiser le pouvoir de supervision des CS dans les ménages.

Le projet a dispensé une première formation pour les vingt maçons, soit cinq maçons par quartier, sur les latrines SanPlat et les puisards. La formation s'est déroulée du 23 au 30 juillet 2013. A l'issue de la formation, chaque maçon a reçu un kit composé d'un jeu de cinq moules, une taloche en bois, un mètre ruban, une grande truelle, une petite truelle, une scie à manche, un fil maçon et une tenaille. Les maçons ont également reçu une seconde formation du 08 au 17 octobre 2013 sur la construction des latrines VIP.

A l'issue de chaque formation, les participants se sont vu remettre le module de formation en format papier. Celui-ci est très bien conçu. Chaque étape est illustrée par une photographie et un petit texte explicatif (comment faire, quels matériaux et outils utiliser, quantité à utiliser…). Néanmoins, il n'y a pas de

section traitant de la pose de la grille anti-mouche sur la ventilation et il n'y a pas de section sur la réalisation d'un bouchon pour le trou de défécation.

Malheureusement de nombreux maçons ont démissionné pour se consacrer à des activités plus lucratives. Certains maçons ont rendu le matériel reçu, mais certains l'ont gardé (pas de chiffres disponibles).

Certains démissionnaires ont été remplacés. Mais cela ne fut pas suffisant en période de forte demande. Néanmoins, cela procurait plus de travail aux maçons restants qui ont bénéficié d'un chiffre d'affaire plus élevé. La situation des maçons dans les quartiers est comme suit :

Quartier	Nombre de maçons formés	Nombre de maçons restants	Observations
Boukoki I	5	0	Les deux maçons s'occupent des deux quartiers. Ceux-ci sont actifs depuis le début du projet.
Boukoki III	5	2	
Gandatché-Deyzebon	5	1	Un mobilisateur communautaire est devenu maçon
Kouara Tegui	5	5	2 maçons initiaux et 3 qui sont arrivés en cours de projet

Les nouveaux arrivants (3 personnes), n'ont pas bénéficié des formations. Les 3 nouveaux maçons à Kouara Téguie ont commencé comme apprenti auprès de maçons existants. Ceux-ci ont ensuite travaillé d'égal à égal avec leur maitre (Répartition équitable des travaux et des bénéfices). Ces 3 maçons ont reçu les outils et équipements des maçons qui avaient démissionné. Le maçon bénévole de Gandatché-Deyzebon avait participé comme membre du CS à la formation, il a également beaucoup observé les maçons lors de la supervision des travaux. Il travaille gratuitement avec un groupe d'amis et a acheté les outils et équipements avec ses propres deniers.

Malgré qu'un module de la formation incluait la recherche de clientèle et gestion financière, un seul maçon sur les cinq interviewés durant l'enquête est toujours actif. Il a bénéficié de sa notoriété pour décrocher des contrats dans le quartier (nouvelle construction de latrines non subsidiées, réparation de dalles…), voir même en dehors de Niamey (construction de latrines complètes). Plus il a de clients, plus le bouche à oreille fonctionne. Les autres maçons attendent qu'on les contacts pour un travail ou espèrent, à la vue des demandes non couvertes et des besoins, qu'une deuxième phase du projet se mette en œuvre bientôt. Il est vrai que les petits maçons ont toujours fonctionné comme cela. Il aurait été intéressant pour ACF/ORK de suivre un peu plus les maçons dans leur reconversion après le projet. (i) création de carte de visite et de prospectus à distribuer ; (ii) affichage des contacts dans les lieux publiques (marché, vendeurs de matériaux locaux, mosquées, boutiques, bornes fontaines) avec une fiche de poste décrivant les expériences et capacités ; (iii) Aucun certificat de collaboration et de travail n'a été donné aux maçons en fin de projet. Ceci est une demande qui a émané des maçons lors de leur interview. Un certificat signé par la Mairie, la Chefferie, les CS et ACF/ORK, aurait non seulement été un gage de reconnaissance du travail accompli pour la communauté mais aurait également permis de le présenter comme gage de qualité aux clients potentiels ; (iv) un suivi régulier des livres de comptes, mise en place d'un business plan, travailler sur les amortissements des équipements, sur la gestion des stocks, sur l'enregistrement de la société, sur la gestion des taxes et du personnel aurait permis également aux maçons de quitter un certain niveau d'amateurisme et de mettre un pied dans le professionnalisme.

Le suivi des maçons actifs apparait dans les rapports narratifs mensuels d'ACF (APR) de novembre 2013 à avril 2014. Il aurait été une tâche trop ardue à la vue du temps disponible sur la mission d'étudier tous les bons de paiement de chaque maçon afin de faire ressortir leur chiffre d'affaire mensuel moyen. Afin d'estimer le montant mensuel des rémunérations de chaque maçon de manière mensuel, l'évaluateur se permet de fixer les hypothèses suivantes :

- De novembre 2013 à mars 2014, les APR narratifs désagrègent les maçons actifs, les maçons absents et les maçons peu actifs. N'ayant aucune indication sur le nombre de latrines et puisards réalisés par mois par maçon, l'évaluateur a considéré les maçons peu actifs comme étant inactif. Seul les maçons actifs ont donc été répertoriés pour analyser le chiffre d'affaire par maçon par mois. → Ceci augmente légèrement le chiffre d'affaire de chaque maçon par mois ;
- Il y a un manque de données pour estimer le nombre de maçons actifs après avril 2014. L'évaluateur a considéré que le nombre de maçons était fixe d'avril 2014 à décembre 2014. Le nombre de maçons encore actifs à la fin du projet est connu (rapport de capitalisation, juin 216, ORK). Il a été considéré que les maçons encore actifs en fin de projet l'ont été pendant toute l'année 2015.

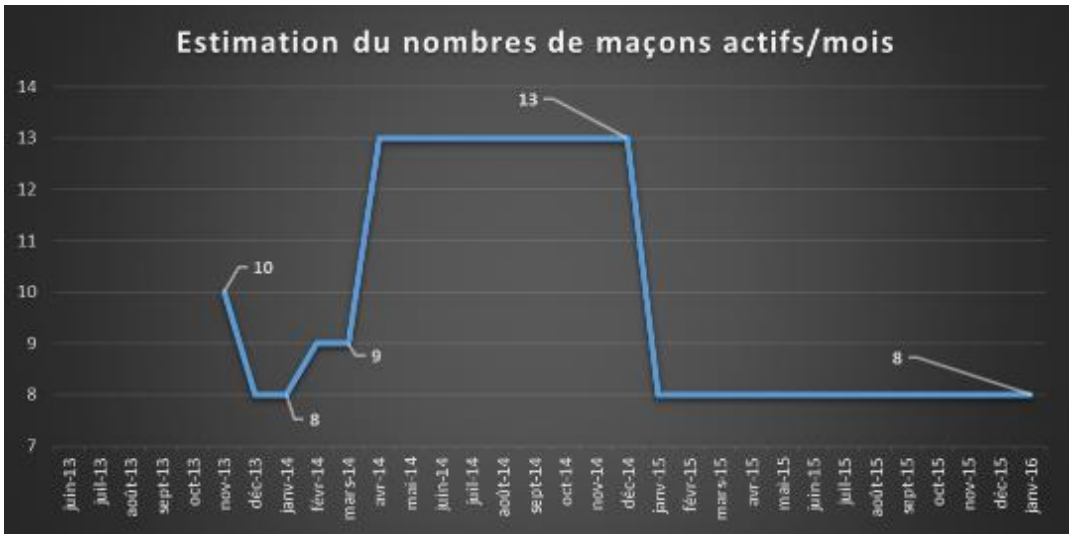

Figure 17: Estimation du nombre de maçons actifs par mois (Données : Rapports narratifs des APR et rapport de capitalisation de juin 2016)

- Nous ne savons pas non plus si la répartition des latrines et puisards construits mensuellement a été homogène et équitable. L'évaluateur a considéré que les latrines construites étaient réparties équitablement entre les différents maçons.
- L'évaluateur a considéré les montants moyens ci-dessous comme rémunération des maçons par ouvrage (Les activités optionnelles du tableau n'ont pas été retenues. Même si certain maçon les réalisait parfois pour le client, cela n'était pas systématique (le client creusait la fosse lui-même ou faisait appel à un journalier, la fabrication des blocs pouvant être donné à un spécialiste autre que le maçon…) :

Rémunération des maçons (contruction des puisards)			
Qui paye?	**Salaires des maçons**	**Rémunération Total (Fcfa)**	**Commentaires**
	Montant garanti par puisard:	**6 000**	**Fcfa**
Ménage	Main d'œuvre pour maçons et ouvriers pour dalle + maçonnerie + finition puisard	6 000	
	Montant optionel par puisard:	**13 250**	**Fcfa**
Ménage	Fouille (Ø1,20m et profondeur 1,75m)	8 750	Profondeur moyenne (entre 1,5 et 2m)
	Main d'œuvre pour fabriquer les agglos creux (renforcement de fosse)	4 500	entre 30 et 50 Fcfa/brique (prix pour 87 briques)

Rémunération des maçons (contruction des latrines)			
Qui paye?	**Salaires des maçons**	**Rémunération Total (Fcfa)**	**Commentaires**
	Montant garanti par latrine:	**12 000**	**Fcfa**
ACF	Main d'œuvre pour maçons et ouvriers pour dalle + pose des agglos creux de ventilation + finitions autour de la dalle latrine	6 000	
Ménage	Main d'œuvre maçonnerie de la fosse	6000	Profondeur moyenne (entre 1,5 et 2m)
	Montant optionel par latrine:	**13 250**	**Fcfa**
Ménage	Fouille (Ø1,20m et profondeur 1,75m)	8 750	Profondeur moyenne (entre 1,5 et 2m)
	Main d'œuvre pour fabriquer les agglos creux (ventilation)	4 500	entre 30 et 50 Fcfa/brique (prix pour 87 briques)

- Soit un minimum de 12 000Fcfa / latrine et de 6 000Fcfa /puisard.

- Le nombre de jours de travail par maçon par latrine ou puisard est de 2 jours par ouvrage. Même si certains maçons disent travailler plus vite, il était prévu dans le protocole de collaboration des montants forfaitaires basés sur cette hypothèse.

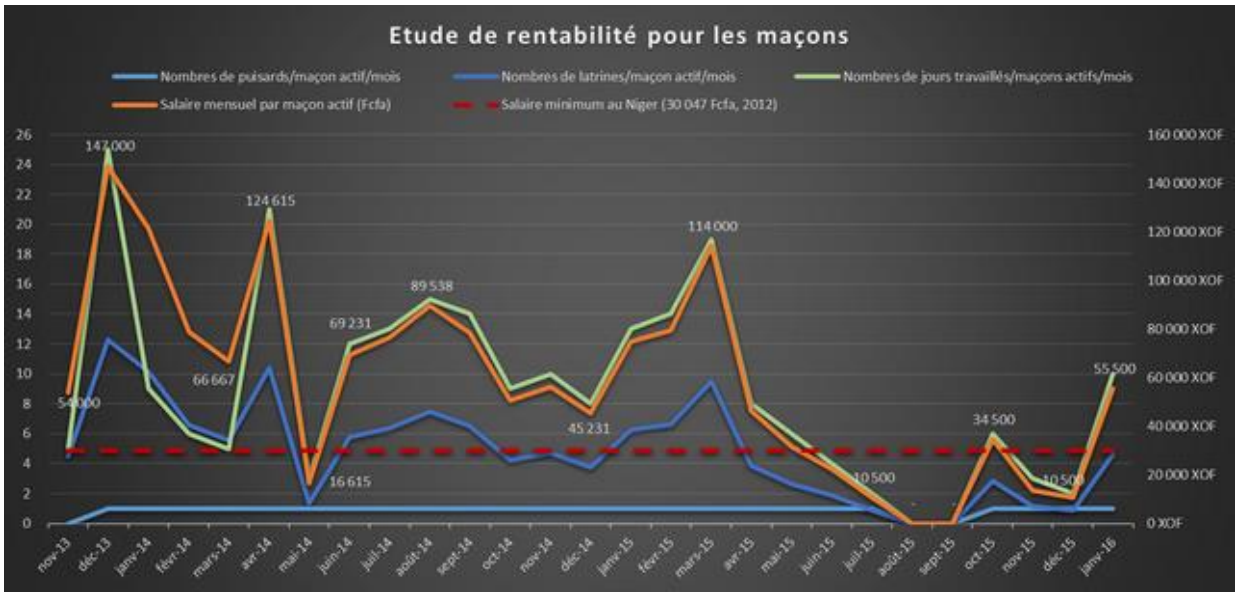

Figure 18: Graphique de l'étude de rentabilité de la construction des latrines et puisards pour les maçons

Sur le graphique ci-dessus nous voyons :

- A part les périodes creuses (mai 2014 et de mai 2015 à décembre 2015, le chiffre d'affaire des maçons est supérieur au salaire minimum au Niger de 30 047 Fcfa/mois [6]. Le montant total gagné par les maçons qui sont restés sur toute la durée du projet s'élève à 1 568 718 Fcfa soit un équivalent à 58 101Fcfa/mois.
- Le nombre de jours travaillés par mois va de 25 jours à 0 jour pour une moyenne de 9 jours de travail par mois.
- Vu le faible nombre de puisards construits et le montant moins élevé que pour construire les latrines, il est plus rentable pour les maçons de construire des latrines plutôt que des puisards. Ceci ne tient bien évidemment pas compte de la contribution des ménages pour creuser les fosses, fabriquer les blocs ou les briques de ventilation. Pour ceux qui ont réalisé ces activités pour les ménages, le chiffres d'affaires en a été hautement augmenté.

[6] http://www.mays-mouissi.com/2015/03/19/salaire-minimum-en-afrique-dans-quels-pays-paie-t-on-le-mieux/

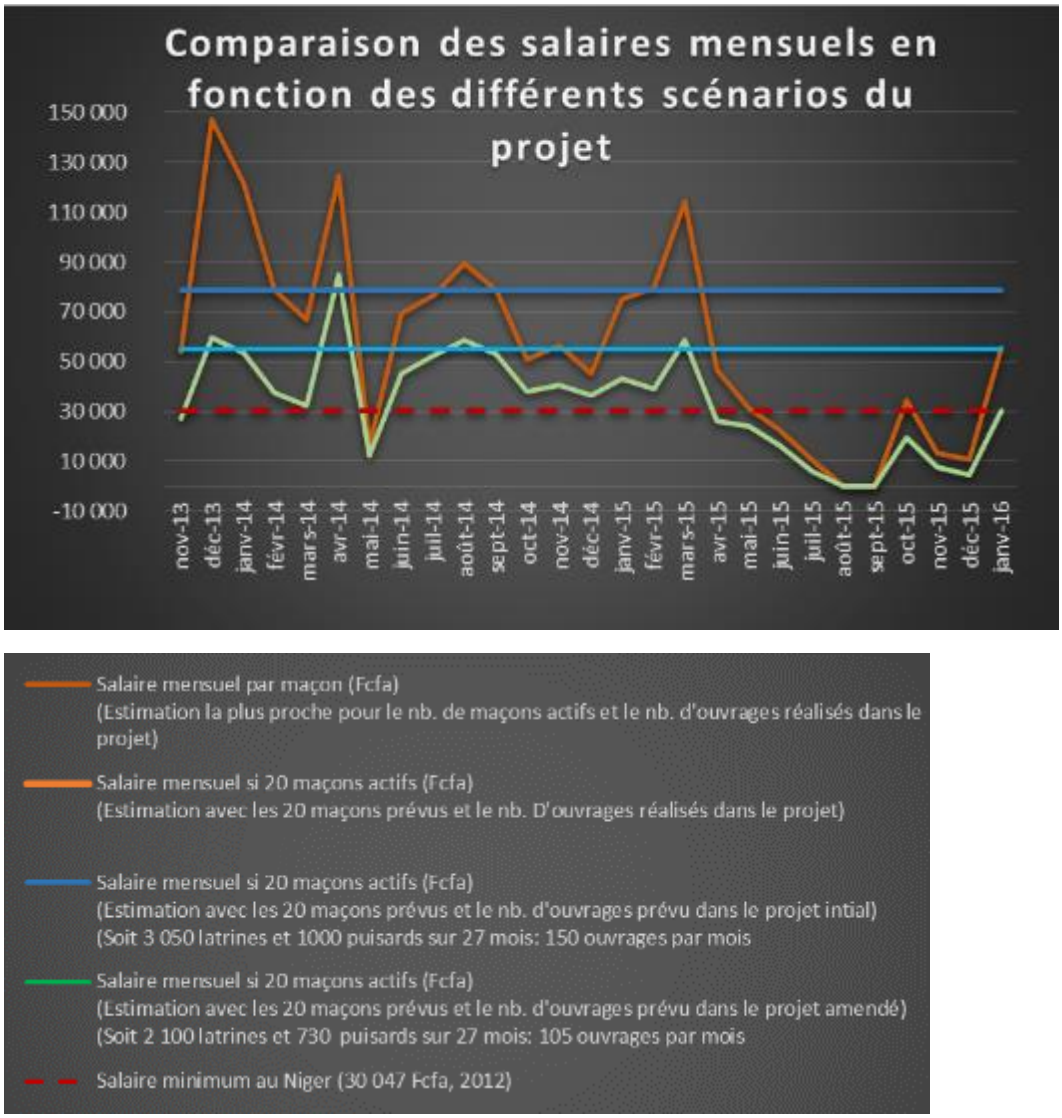

Figure 19: Graphique de comparaison des salaires mensuels des maçons en fonction des différents scénarios du projet.

- Nous voyons que la proposition de projet initial, chaque maçon aurait gagné sur la durée de l'activité 2 130 600 Fcfa soit 78 911Fcfa/mois de moyenne. Si toutes les infrastructures prévues dans la proposition amendée avaient été réalisées, chaque maçon aurait accumulé un montant de 1 482 600Fcfa pour un salaire moyen de 54 911Fcfa. Si 20 maçons avaient été actifs durant toute la période du projet mais avec un résultat final équivalent aux infrastructures réellement construites, ils auraient engrangé chacun un montant de 906 000 Fcfa pour un montant mensuel de 33 556 Fcfa. Ce montant aurait été en dessous du salaire minimum au Niger.

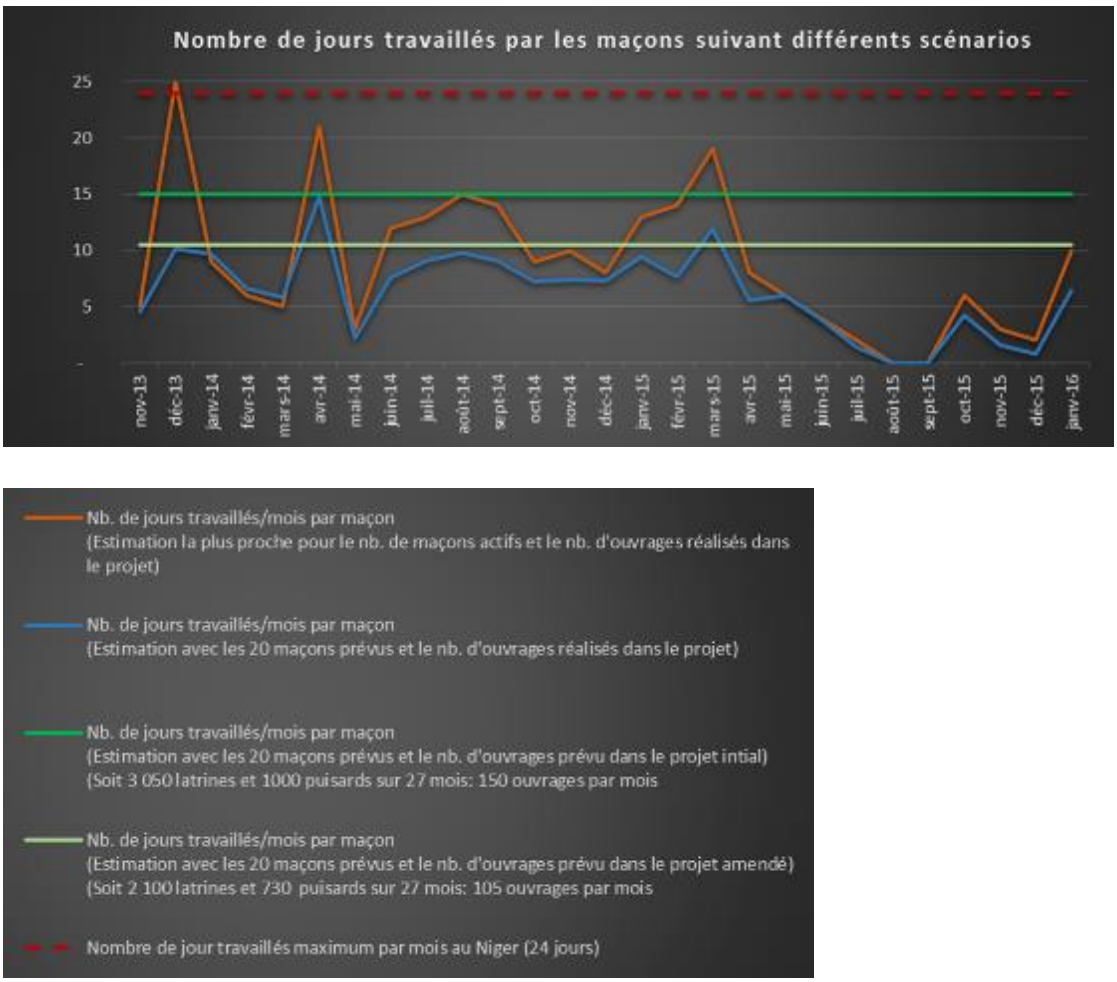

Figure 20: Graphiques indiquant le nombre de jours travaillés par les maçons en fonction des différents scénarios du projet

- Nous constatons que le projet était bien dimensionné dans la proposition initiale, dans le cas d'un rendement optimum par mois, le nombre de jours travaillés par mois par maçon aurait été inférieur au nombre des jours maximum prévu par la loi nigérienne.
- Dans la proposition initiale, chaque maçon aurait dû travailler 15 jours par mois pour réaliser tous les ouvrages prévus et une moyenne de 11 jours par mois auraient été nécessaires pour finir les objectifs du projet amendé.

	Nombre de jour travaillé /mois /maçon	**Nombre de jour disponible pour une autre activité /mois /maçon**	**Salaire mensuel moyen /mois /maçon (Fcfa)**
Scénario le plus proche du réel à fin du projet. (en terme de nb. de maçons actifs et d'ouvrages réalisés)	9	15	58 101
20 maçons actifs et nb. d'ouvrages réalisés comme à la fin du projet	6	18	33 556
20 maçons prévus et le nb. d'ouvrages prévu dans le projet intial	15	9	78 911
20 maçons prévus et le nb. d'ouvrages prévu dans le projet amendé	11	13	54 911

Nous voyons dans le tableau ci-dessus que :

- Pour tous les scénarios, les maçons avaient du temps libre pour travailler sur d'autres petits chantiers ou pour parfaire le démarchage aux clients, leur stratégie de marketing et la bonne tenue de leur livre de comptes ;
- A part le 2ème scénario, le salaire mensuel de chaque scénario aurait été largement supérieur au salaire minimum. Il aurait été intéressant de travailler avec les maçons afin de déterminer le coût des amortissements, d'un plan marketing et réaliser un plan d'investissements. Les bénéfices auraient même potentiellement pu permettre de financer des formations de spécialisation afin de développer les capacités de chaque maçon.
- Vu le nombre des jours d'inactivité pour les maçons dans le scénario 2, une activité additionnelle aurait permis de facilement dépasser le salaire minimum mensuel.
- Même si cela n'est pas étudié dans cette étude, il apparait clairement que les bénéfices réalisés aurait permis de remplacer les équipements et outils abimés, cassés ou perdus.

Méthodologie de fonctionnement des maçons :

i. Une fois tous les matériaux nécessaires mobilisés, les maçons se déplacent chez les bénéficiaires pour convenir d'une date où les travaux à la charge des ménages seront terminés ;

ii. Le maçon vérifie les briques de renforcement des dalles qui sont réalisées par le bénéficiaire et implante l'ouvrage conformément aux guidelines précisées dans le manuel d formation. Ceci permet au bénéficiaire de réaliser la fouille ;

iii. Le maçon confectionne la dalle et claustra et laisse le soin au bénéficiaire de les arroser pendant une semaine

iv. Une fois la fouille terminée, le maçon réalise la maçonnerie de la fosse. Le maçon finalise la latrine avec la pose de dalle, de la cheminée de ventilation ainsi qu'un éventuel aménagement. Dans le cas des puisards, il connecte aussi les douches, déversoirs ou lavoirs au puisard.

Problèmes identifiés par les CS et ACF/ORK :

<table>
<tr><th>Points qui ont aidé à la démotivation des maçons</th><th>Moyens de mitigation potentiels</th></tr>
<tr><td>D'autres chantiers plus lucratifs en parallèle</td><td rowspan="3">- Augmenter la demande :
* Approche ATPC par exemple ;
* Plus de sensibilisation et de démarche marketing par les maçons ;
- Meilleure planification et suivi des maçons et des bénéficiaires afin d'optimaliser la ressource en fonction de la demande ;
- Assumer le contrat et ne pas se mettre de limite budgétaire afin d'atteindre les résultats;</td></tr>
<tr><td>Pas assez de travail/Pas assez rentable</td></tr>
<tr><td>Travail pas assez régulier pour assurer un revenu régulier (dépend de la demande (qui était en dents de scie) et de la vitesse de mise en œuvre de la contribution des bénéficiaires)</td></tr>
<tr><td>Temps perdu car la qualité du sable et gravier fourni par les ménages étaient de piètre qualité</td><td>- Aider les bénéficiaires et les maçons à identifier des fournisseurs de qualité</td></tr>
</table>

	- Imposer des fournisseurs des quartiers/de la commune qui ont un agrément ACF/ORK
Difficultés d'obtenir du sable pour les ménages habitants au centre-ville.	Mettre en place un système de livraison pour plusieurs ménages (une commande pour x ménages). La diminution du prix du sable par des commandes en gros aurait peut-être compensée le surcout dû au transport
Irrégularité ou non payement par les bénéficiaires de la main d'œuvre pour la construction des puisards	Sensibilisation par ACF/ORK, les CS, les chefs de quartier et la Mairie. Ceci a été mise en œuvre durant le projet.
Problèmes de planification (exemple : Formation en Juillet, 1ère latrine construite en novembre)	Les différentes étapes auraient du se suivre sans gap important. Ceci coupe la motivation initiale des personnes impliquées. Les points appris lors de la formation auraient pu être oubliés et rendre la qualité du travail plus critique en début de construction (la qualité du travail des maçon a été relevé dans un rapport de décembre 2013)
Absence des maçons (même régulier) dû à un voyage, maladie…	Il a été décidé par la mission de faire travailler les maçons par groupement. Un maçon pouvant s'attribuer un travail dédié à un autre maçon si celui-ci est en incapacité de travailler pendant une période significative. Ceci et une approche à encourager. Néanmoins, aucune méthodologie d'attribution égalitaire n'a été identifié par l'évaluateur. Rien ne permet d'identifier si des maçons ont été favorisés par rapport à d'autre.

iv. Résultat 1 - Activité 4 : Appui à la mise en place d'un mécanisme de gestion/valorisation des boues de vidange (y compris formation des acteurs impliqués) ;

Cette activité n'a pas été réalisée par manque de moyens financiers. Il aurait néanmoins été intéressant d'inclure le diagnostic des mécanismes existants dans les termes de références du consultant qui a fait l'étude sur la filière des déchets solides. Ceci n'aurait pas ou peu impacté le budget dédié à cette étude. Cette étude, si réalisée, aurait pu faire ressortir les problématiques et recommandations opérationnelles potentielles. Celle-ci aurait été disponible en début de projet (fin 2013) et aurait permis d'identifier des activités potentielles à mener, même avec de faibles moyens financiers. Promotion à l'hygiène, distribution d'équipement de protection des vidangeurs manuels. Sécuriser la manipulation et l'enfouissement des boues en attendant d'avoir une décharge dédiée aux traitements des boues de latrines).

v. Résultat 1 - Activité 5 : Formation des acteurs (enseignants, agents de santé, privés, etc.) impliqués dans la gestion d'infrastructures d'assainissement ;

Dans le cadre du projet il était prévu de former les acteurs impliqués dans la gestion des infrastructures d'assainissement en milieu scolaire, santé et lieux publics.

Rôle et responsabilité des différents acteurs :

La commune : La commune est l'autorité délégante. Propriétaire des équipements, elle est le maitre d'ouvrage du service public à l'échelle du territoire qu'elle administre : (i) propriétaire des ouvrages et équipements ; (ii) seule est habilitée à passer toutes formes de contrats pour la gestion du service (affermage par exemple) ; (iii) elle définit les conditions de tarification conformément aux dispositions réglementaires en vigueur, si possible avec un prix permettant d'assurer le financement du renouvellement des équipements dans des conditions de coût acceptables par les populations ; (iv) elle contrôle les conditions effectives de mise en œuvre du service et le respect des clauses du contrat de gestion déléguée ; (v) elle prend des dispositions pour assurer un suivi technique et financier.

Les comités de salubrité de quartier (CS) : L'objet du CS est de défendre et de promouvoir l'intérêt commun de ses membres en rapport avec l'exploitation des ouvrages et ne se substitue pas à l'autorité délégante. Ses fonctions sont les suivantes : (i) Assurer la représentation et la défense des intérêts des usagers du service ; (ii) Remplir une fonction d'arbitre entre l'exploitant et les usagers en veillant au respect des intérêts de chacune des parties ; (iii) Informer le maitre d'ouvrage de tout dysfonctionnement constaté ; (iv) Participer au contrôle de la gestion des provisions pour renouvellement.

Le Délégataire, exploitant ou Gérant de l'édicule : L'exploitant est une personne physique ou morale. Il est contracté par la commune à l'issue d'un appel d'offres. Il est responsable de la stricte application des clauses du contrat de délégation de gestion, et notamment : (i) Du respect des dispositions contractuelles de protection et d'entretien des installations et équipement ; (ii) Du respect du prix fixé dans le contrat ; (iii) De la protection contre le vol et le vandalisme des infrastructures dont la gestion lui sont confiées ; (iv) Il prend en charge tous les coûts d'entretien et de réparation ordinaire du système. La durée moyenne du contrat est en général de 1 à 5 ans ; (vi) Il tient à jour l'ensemble des documents de gestion technique et financière (archivage des justificatifs et rapports périodiques d'exploitation). Ces derniers doivent être en permanence accessibles à toute opération de contrôle.

L'Etat (service déconcentré du Ministère de l'Hydraulique et de l'Assainissement) : De façon générale, les services déconcentrés de l'Etat apportent un appui conseil aux collectivités territoriales et veillent à l'application des politiques et stratégies nationales dans leur domaine de compétence. Les fonctions attribuées au service déconcentré du Ministère de l'hydraulique et l'Assainissement, dans le cadre de la délégation de gestion des édicules publics, sont les suivantes : (i) Il participe à la sélection des délégataires ; (ii) Il arbitre, à la demande de la commune, les litiges entre les parties impliquées dans la mise en œuvre du service ; (iii) Avant de signer le contrat avec le délégataire, il est impératif de bien analyser les éléments clés, pour en évaluer sa capacité à honorer sa part d'engagements et en tirer un profit. Les éléments clés sont :

- Nous constatons que les rôles et responsabilités sont bien définis et que la mise en place opérationnelle d'un mécanisme de gestions des infrastructures n'est pas une chose aisée.

Activités réalisées dans le cadre du projet :

Une seule formation a eu lieu ayant comme but d'initier la mise en place d'un plan de gestion des infrastructures. Une formation était prévue en avril 2014, mais il a été jugé plus pertinent de la réaliser après les activités de construction et de réhabilitation des infrastructures d'assainissement. Cette formation s'est finalement tenue le 31 mai et le 1er juin 2016 en présence des 23 présidents de Comité de gestion des écoles des 4 quartiers cibles, de 3 conseillers pédagogiques, de 3 chargés des infrastructures, de 2 agents de la Direction Régionale de Santé Publique de Niamey et 1 agent de DRHA-N. Cette formation a été organisée par la DRHA-N avec le support d'ACF/ORK. La contribution et responsabilité des différents intervenants étaient officialisées dans un protocole d'accord entre ACF et la DRHA-N signé le 25 mai 2016.

L'objectif de la formation était de :

- Aider les acteurs à identifier les problèmes d'hygiène régulièrement observés et définir les comportements souhaitables à modifier, renforcer ou introduire ;
- Définir une gestion adaptée à l'environnement du bloc sanitaire (cas des écoles ; cas des centres de santé) ;
- Définir et mettre en place un dispositif de suivi et contrôle de gestion ;

Les modules de travail ciblaient :

- Utilité et importance de l'Hygiène et de l'assainissement ;
- Application des bonnes pratiques pour l'exploitation et d'entretien des blocs de latrines publiques : (i) Gestion de consommables: seaux, savon, matériel de nettoyage (serpillères, gants, éponges, détergents, eau de javel, raclettes, bouilloires, sandales, eau, papier hygiénique, balais) ; (ii) Nettoyage (Toilettes et bâti); (iii) Bon fonctionnement des toilettes, évacuation des eaux usées, changer les ampoules ; (iv) Vidange des fosses par un vidangeur professionnel ; (v) Entretien de la plomberie, remplacer les ampoules… ; (vi) Accueil des usagers des ouvrages ; Horaires d'ouverture des latrines (affichage correct et pertinent) ; (vii) Conditions d'utilisation : règles d'hygiène à observer, ordre d'arrivée, mise à disposition des consommables aux clients.
- Mettre en place un système de gestion et de contrôle des ressources humaines, les ressources matérielles : (i) Gestion des ressources humaines (gardien et opérateur) ; (ii) Type de contrat avec le personnel (journalier, temporaire, permanent) ; (iii) Encadrement/formation/consignes au personnel ; (iv) Gestion des ressources matérielles (Consommables et matériel d'entretien) ; (v) Gestion des ressources financières et administratives (Renouvellement de contrats avec la commune et employés, archivage des documents)
- Mise en place d'un dispositif de suivi et contrôle : (i) Planning des activités ; (ii) Les techniques de communication et d'animation ; (iii) Modalités de recouvrement des coûts d'entretien ; (iv) Suivi et contrôle des activités de l'utilisation et de l'entretien des blocs de latrines.

A l'issu de la formation, les conclusions suivantes avaient été retenues par les participants :

- Prendre en compte la gestion des ouvrages d'assainissement en milieu scolaire dans les plans d'action annuelle des activités scolaires du Comité de gestion ;
- Prendre en compte l'achat des produits d'entretiens, équipements de nettoyage et savons dans les plans d'action annuelle ;
- Prendre en compte la gestion des ordures ;
- Rendre propre la cour de l'établissement scolaire ;
- Faire en sorte que les alentours immédiats des écoles n'utilisent pas les ouvrages d'assainissement des écoles ;
- Prévoir un calendrier rotatif interclasse pour l'entretien des ouvrages d'assainissement ;
- Prévoir une contribution symbolique des parents par élève inscrit pour les questions d'entretien des ouvrages d'assainissement ;

  - Les objectifs et modules de l'atelier sont pertinents. Ils permettent de faire ressortir les points à prendre en compte pour gérer efficacement les infrastructures d'assainissement des écoles et centres de santé.
  - Ce n'est évidemment qu'une première étape dans la mise en œuvre du processus. Le plus dur reste à faire : (i) plan d'action par école pour la mise en œuvre des différentes étapes du processus (Directeur d'écoles, inspection scolaire et membre du Comité de gestion (COGES)), (ii) Définition par école du mécanisme d'entretien des infrastructures (en discussion avec les élèves, les enseignants, les directeurs d'écoles et les inspections scolaires; (iii) prévisions budgétaires (vidange fosse, entretien et maintenance, salaires), (iv) formation du personnel en

charge d'entretien et la maintenance (ouvriers communaux (centres de santé), gardiens (écoles et centre de santé), (v) formation des Directeurs d'écoles et enseignants ; (v) Sensibilisation et responsabilisation continue des élèves : (vi) suivi des mécanismes (Directeur d'écoles, COGES, CS, inspection scolaire ; Mairie et DRHA-N).

- Les points de recommandations et conclusions dans l'atelier, ne sont pas exhaustifs. Il n'est nullement mentionné : (i) plan d'action de mise en œuvre du mécanisme ; (ii) un budget estimatif des coûts est donné à titre d'exemple dans le module de formation, néanmoins celui-ci doit être établi sur base des coûts réels par écoles (nombre d'infrastructures, nombre d'élèves, taux de recouvrement théorique et réel des cotisations des parents ; (iii) pas de prise en compte de la vidange des fosses des latrines.
- Cette activité, aurait dû être organisée plus tôt dans le projet.
    - En début de projet, 150 cabines de latrines étaient déjà construites dans les écoles (ACF en a construit ou réhabilité 13 soit 9% des infrastructures existantes). Les 150 cabines existantes nécessitaient un système d'entretien bien avant le début du projet (nettoyage et maintenance) ;
    - La formation s'est déroulée à la fin du projet ceci n'a laissé aucune opportunité pour ACF et ORK d'appuyer les diverses parties prenantes dans la mise en œuvre du mécanisme de gestion des infrastructures existantes ou construite dans le cadre du projet ;
    - La formation s'est déroulée en fin d'année scolaire. Trois mois vont s'écouler avant qu'une initiative soit prise pour mettre ce mécanisme en place. Les activités de lancement de l'année scolaire risque de mettre ce mécanisme au second plan. Plus on attend avant de mettre le plan d'action en branle, plus il y a aura une perte des informations et connaissances apprises lors des journées de formation ;
    - La vidange des latrines, la fourniture des systèmes de lavage des mains, du savon, les frais de réparation ainsi que les produits et équipements de nettoyage seront à la charge des COGES pour les écoles. Le seul mécanisme de financement identifié s'appuie sur la cotisation des parents d'élèves. Même si symbolique, l'histoire nous a appris qu'il n'est pas évident d'obtenir un taux de recouvrement élevé (pas les moyens financiers, pas de volontés, trop chers lorsqu'on a plusieurs enfants qui fréquentent l'établissement…). Il aurait été intéressant de travailler avec le comité sur un plan de financement plus étayé : (i) Cotisation parents ; (ii) Organisation de portes ouvertes génératrices de revenus ; (iii) Construction et location de kiosques conformes aux règles sanitaires. Ceux-ci étant loués aux vendeurs de nourriture pour les enfants soit dans l'enceinte de l'école, soit à l'extérieur. Ceci serait conforme aux prescriptions mentionnées dans le module de formation concernant l'hygiène alimentaire des enfants : Plats couverts de mouches, préparation et stockage des aliments à même le sol, les restent d'aliments aux alentours des vendeurs ; le lavage des mains des vendeurs et des enfants…

b. *Résultat 2 : La gestion des déchets solides est organisée et opérationnelle dans la zone d'intervention.*

i. Résultat 2 - Activité 1 : Etat des lieux/Diagnostic de la filière déchets solides (pré-collecte, collecte, transport, élimination/réutilisation) ;

Une étude sur la filière de déchets solides de très bonne qualité a été réalisée par un consultant indépendant (*GVD-Afrique)*. Le rapport a été diffusé en Octobre 2013. Une analyse et des recommandations ont été faites sur les points suivants :

- Cadre règlementaire et institutionnel ;
- Filière globale de gestion de déchets dans la Ville de Niamey ;
- La filière d'évacuation de déchets ;
- Evaluation du dispositif logistique et infrastructurel de gestion de déchets (Véhicules, ressources, poubelles ; dépôts de transit) ;
- Les structures de pré-collecte ;
- Les structures de salubrité ;
- Les structures de curage de caniveaux ;
- Les structures de salubrité et curage de caniveaux ;
- Les structures de salubrité et collecte de déchets plastiques ;
- Les structures de collecte de déchets plastiques et fabrication de pavés ;
- Les structures de pré-collecte et de compostage ;
- Analyse des actions proposées par la mission ;
    - Projet I : Amélioration des systèmes actuels de poubelles ;
    - Projet II : Pour une mise en place de l'initiative déchetterie ;
    - Projet III : dispositions techniques – tricycles vélo/moto ;
    - Projet IV : Promouvoir le compostage individuel des déchets organiques ;
    - Projet V : Promouvoir le compostage communautaire des déchets organiques ;
    - Projet VI : Valorisation de déchets papier/cartons ;
    - Projet VII : Education Relative à l'Amélioration du Cadre de vie ;
    - Projet VIII : Code municipal de promotion d'hygiène et d'assainissement (Plan d'accompagnement technique) ;
    - Projet IX : Plan d'accompagnement technique des autorités communales et des groupements d'intérêts économiques et comités d'appui.

Pour chaque thématique, une analyse avec des recommandations intéressantes a été proposée par le consultant. Ci-dessous, une table d'analyse de l'évaluateur des recommandations du consultant :

Points identifiés par l'enquête	Recommandations de l'étude	Points réalisés par le projet	Commentaires évaluateur
Faible capacité d'action de la Mairie			
- Insuffisance en équipement de collecte et pré-collecte	Etoffer le parc en véhicules de collecte des déchets solides	Donation de 4 tricycles avec bennes	Une utilisation plus rationnelle et optimale des tricycles est conseillée
- Insuffisance de moyens financiers		Pas réalisé	Etudier la viabilité pour la commune de prendre en charge une partie de la pré-collecte avec les 4 tricycles. Signer des contrats avec les ménages et profiter des bénéfices pour développer le secteur
- Insuffisance organisationnelle	1. Travail spécifique sur les exigences capacitaires liées au métier des structures de pré-collecte, de curage des caniveaux et de salubrité ; 2. Travail spécifique sur les stratégies et techniques de valorisation de déchets solides.	- Formation des structures de pré-collecte et de valorisation des déchets solides de l'arrondissement communal Niamey II - Formation des CS et autres structures de valorisation des déchets sur la conduite des AGR, la vie associative et l'établissement de plans d'affaires - Formation des acteurs communaux sur la maîtrise d'ouvrage d'assainissement et la bonne gouvernance	Faire un suivi post-formation et appuyer la mise en application des points théoriques acquis
Insuffisance de dépotoirs de transit dans les quartiers	Volonté de la Mairie, mais dépend du pouvoir central. Transformer les sites de dépôts en déchèterie	Construction de 3 rampes d'accès aux coffres de stockage temporaire des déchets	L'emplacement des dépôts de transit dépendra du schéma directeur de l'assainissement de la ville de Niamey (en cours de conception)

Faible initiative de valorisation	La mission a opté pour l'optimisation et la reproductibilité de ces initiatives. Le projet pourrait envisager un programme d'accompagnement d'un nombre restreint de ces initiatives 1. Le compostage individuel et collectif déjà en expérimentation avec l'association pour la sauvegarde de l'environnement (ASE) et GVD-Afrique, acteurs disposant des capacités à enrichir 2. La valorisation de déchets papiers/cartons pour la filière d'industries de papier déjà sur place mais aussi comme matière première de confection de matelas, coussins 3. Le conditionnement et la vente de déchets plastiques initiés par plusieurs structures de l'arrondissement communal.4. Le conditionnement de déchets plastiques d'emballage au profit des exportateurs de déchets plastiques pour les filières industrielles des pays voisins 5. La valorisation de déchets plastiques comme matière première de matériau de construction	Compostage collectif	Réaliser plus rapidement l'activité afin d'avoir la possibilité de tester sur une durée significative non seulement le compostage, mais également la valorisation d'autres matières

Pré-collecte : secteur informel, associations locales ou acteurs privés.	Accompagner l'arrondissement communal sur l'établissement d'un cahier de charges autorisant formellement les structures à évacuer les déchets du ménage vers les dépôts de transit. 1. Contrat-type de collaboration entre structure et arrondissement communal (Annexe 9) ;2. Contrat-type de collaboration entre structure et ménages/producteurs de déchets (Annexe 10).	Pas réalisé	L'officialisation des structures aurait pu être facilement réalisée. D'autant plus que des modèles de contrat étaient proposés en annexe du rapport
Améliorer les poubelles utilisées par les ménages pour stocker les déchets avant l'évacuation.	Promouvoir les poubelles fermées Modifier les demi-fûts existants en leur dotant d'un couvercle et d'un système de tamisage par une approche artisanale	Pas réalisé	
ONGs d'expérience travaillant dans la pré-collecte (4) **- Insuffisance de moyens financiers** **- Insuffisance d'équipement**	Accompagner ces structures à collaborer avec la mairie à travers des instruments – types « conventions de collaboration » mais aussi, il peut accompagner ces dernières à travailler en synergie pour une meilleure efficacité de leurs actions.	Ces structures ont participé à la formation "Formation des CS et autres structures de valorisation des déchets sur la conduite des AGR, la vie associative et l'établissement de plans d'affaires" Mais il n'y a pas eu de support	Pas forcément actifs dans les quartiers cibles. Mais il est toujours plus efficient de travailler avec des structures existantes que de repartir à zéro. Etudier plus en détail les besoins et renforcer leur capacité opérationnelle aurait eu un impact certain sur la pérennisation de salubrité des quartiers

- Pas de coordination entre elle		logistique, financier ou organisationnel sur le terrain	Travailler en collaboration avec la Mairie pour les officialiser et améliorer le processus de coordination
Structures de salubrité existante d'expérience (10)	Accompagner ces structures à diversifier leurs activités pour une autonomie financière car les principales menaces pour ces structures sont : la démotivation de leurs agents suite à un manque de rémunération et leur dépendance financière (ces structures sont entièrement financées par des bonnes volontés).	Même si pas actives dans les quartiers cibles, ces structures ont participé à la formation "Formation des CS et autres structures de valorisation des déchets sur la conduite des AGR, la vie associative et l'établissement de plans d'affaires". Mais il n'y a pas eu de support logistique, financier ou organisationnel sur le terrain	
- Insuffisance de moyens financiers			
- Insuffisance d'équipement			
Structures de curage des caniveaux (3)	Le projet peut donc accompagner ces structures à collaborer non seulement avec la mairie mais aussi entre elles. Le projet peut aussi engager des actions de sensibilisation de la population pour une meilleure collaboration avec ces structures. Enfin, pour leur garantir une indépendance financière, le projet peut les accompagner à diversifier leurs domaines d'activité.	Ces structures ont participé à la formation "Formation des CS et autres structures de valorisation des déchets sur la conduite des AGR, la vie associative et l'établissement de plans d'affaires"	Le curage des caniveaux ne fait pas partie des activités planifiées dans le projet. Mais c'est un élément crucial surtout en période de pluie. Un appui, même ponctuel, aurait eu un impact non négligeable
- Insuffisance de moyens financiers			
- Insuffisance d'équipement			

Structure de collecte des déchets plastiques (4)	Ces structures peuvent aussi être accompagnées à travers un renforcement capacitaire et un appui en matériel pour qu'elles-mêmes procèdent à la transformation des déchets plastiques qu'elles collectent. Ces structures peuvent être les fournisseurs exclusifs de la structure de fabrication de pavés plastiques.	A part le tri des déchets plastiques dans le centre de compostage, rien n'a été fait pour cibler tout particulièrement la collecte des déchets plastiques	Afin de réduire plus significativement la fraction en déchets plastiques dans les décharges, il aurait été conseillé d'appuyer ces structures. En effet, elles ont une capacité de collecte supérieure à la déchèterie. Identifier les usines locales qui réutilisent le plastique aurait été un débouché intéressant pour écouler de grandes quantités de déchets (usine de fabrication de gaines électriques ? de bassines ? etc.)
- Manque de matériel			
- Manque de partenaires.			
Structure de fabrication de pavé (1)	Accompagner l'initiative de transformation de certains dépotoirs en déchetterie afin de garantir une disponibilité permanente de matière première de bonne qualité à cette structure.	Une formation a été réalisée sur cette technique. Mais pas de mise en application concrète et pas de support à la structure existante.	La viabilité économique de cette activité reste à déterminer. Mais il est évident qu'il aurait été pertinent de travailler en partenariat avec cette structure. La déchèterie fournissant la matière première par exemple. Vu la fragilité des couvercles de dalles de latrines, il aurait été intéressant de fabriquer des bouchons coniques en plastiques recyclés. L'avantage de la forme conique permet de s'adapter à tous les trous. Une étude de marché aurait été nécessaire. Mais le marché pourrait être développé avec une approche de marketing social.
- Manque de collaboration avec la mairie			

- Manque de collaboration avec la population.			
Structure de compostage (1)	Appuyer cette structure à travers un renforcement capacitaire de ses agents, et un appui en matériel. Le projet peut aussi accompagner la mise en place de déchetteries afin de fournir directement de la matière organique à cette structure.	Il a été décidé par le projet de construire leur propre centre de compostage.	Vu la quantité de matière organique produite quotidiennement, il n'y a pas trop de 2 structures. Néanmoins un renforcement des capacités de la structure existante aurait été un plus.
- Manque de moyens financiers			
- Manque de personnel qualifié			
- Manque d'eau			
Amélioration des équipements de pré-collectes	Tricycles à pédales ou motorisés	82 pousse-pousse manuels ont été distribués	Il est toujours préférable de tirer les méthodes existantes vers le haut. Des tricycles motorisés ou un tracteur avec bennes sont des méthodes de pré-collecte éprouvées, fiables, rentables et de meilleur rendement.

- Nous voyons dans ce tableau et plus précisément dans le rapport « Etat de lieu/diagnostique de la filière des déchets solides dans l'arrondissement communal Niamey II » un bon nombre de recommandations pertinentes, réalistes et faisables avaient été données. Celles-ci donnent des pistes facilement exploitables pour renforcer la filière des déchets solides et ceci à différents maillons de la chaine de gestion des déchets solides (pré-collecte, décharge de transit et valorisation des déchets solides)
- Publié en octobre 2016, les recommandations étaient disponibles suffisamment en début de projet pour laisser à ACF/ORK l'opportunité de mettre en œuvre certaines recommandations du rapport.
- Il aurait été intéressant de rajouter dans ce rapport, une étude sur la filière des boues de vidanges.
- Il aurait également été utile de rajouter dans les termes de références de l'étude, une étude de marché étudiant les débouchés et la viabilité économique de la valorisation de chaque matériau. Ceci aurait permis d'avoir une vision globale des possibilités en début de projet pour ainsi se focaliser sur les activités rentables et efficaces en termes de volume de déchets traités.

ii. Résultat 2 - Activité 2 : Appui à la mise en place de comités de salubrité dans les quartiers ;

Il n'y avait pas de comité de salubrité existant dans les quatre quartiers ciblés par le projet. Il a donc fallu les créer et renforcer leur capacité afin qu'ils soient à même d'appuyer la mise en œuvre du projet.

Les membres des comités ont été élus par la population lors d'une assemblée générale provoquée par les chefs de quartier en juin 2013. Les élections se sont déroulées en présence des chefs de quartier, du chef Service Hygiène Assainissement de l'Arrondissement Communal Niamey II, de représentants de la Direction Régionale de l'Hydraulique et de la Direction Régionale de la Santé Publique ainsi que d'ACF et ORK. La mise en place de chaque comité de salubrité a été officialisée par un procès-verbal signé par toutes les parties prenantes ainsi que par la création d'un statut légal signé avec l'Arrondissement communal Niamey II.

La composition des CS est comme suis :

Qualité	Président	Secrétaire	Trésorier	Mobilisateurs	Total
Hommes	1	3	0	4	8
Femmes	3	1	4	4	12

Les rôles et responsabilités des comités sont :

Le comité a un but non lucratif et un caractère apolitique. Il est chargé de gérer le matériel mis à sa disposition mais aussi de communiquer, d'éduquer et de mobiliser les communautés pour les questions liées à l'assainissement public du quartier. C'est donc un travail bénévole qui consistent à mobiliser la communauté sur la construction de latrines et puisards améliorés, sur la promotion à l'hygiène, sur la gestion des déchets solides dans la concession des ménages et la voirie, aider dans la supervision de l'activité liée à la construction des infrastructures aux ménages, organiser les journées de salubrité et pérenniser les AGR créées pendant le projet.

- Elaboration et mise en œuvre du plan de salubrité, hygiène et assainissement du quartier ;
  - Les plans de salubrité ont été conçus en juillet 2013. Ceux-ci ont été révisés en juin 2014.
  - Si beaucoup de journées de salubrité consistant à nettoyer les voiries et de séances de sensibilisation de mobilisation de la communauté ont été organisées par les comités, ACF/ORK nous ont informé que les plans d'action d'activité de salubrité n'ont généralement pas été suivis. Malgré toute la sensibilisation faite par les animateurs afin de motiver le mobilisateurs des comités, le caractère bénévole de l'activité n'a pas aidé à l'implication à 100% des membres des CS (un projet similaire avait été réalisé 10 ans auparavant par une ONG internationale et les membres de la communauté qui agissait en tant que mobilisateur avait été rémunérés. Certains membres en attendaient de même). La durée du projet sur 3,5ans était un challenge pour les membres des CS. En effet il n'est pas facile de rester dynamique à 100% sur une longue durée. Il y a forcément des hauts et des bas.
  - La dotation des CS en pousse-pousse destinés à la pré-collecte a permis aux comités d'avoir des ressources financières. Ceci a contribué à stimuler la participation des CS et des communautés aux activités de salubrité publique.
- Détermination des modalités et de la périodicité des activités de salubrité pour l'entretien des ouvrages et la gestion des ordures ménagères et eaux usées et entretien périodique des ouvrages eau, assainissement ;
  - Aucune latrine publique n'a été construite ou, pour les existantes considérées dans le projet. La gestion des bonnes fontaines ne faisait pas partie du projet. La gestion des latrines dans les écoles est à la charge des comités de gestion de chaque école et celles des

centres de santé tombent sous la responsabilité de la Mairie. Finalement, les CS n'étaient pas directement en charge de latrines publiques. Néanmoins les CS ont fortement contribué dans la sensibilisation des ménages sur l'entretien des latrines et puisards construits.

- Les mécanismes de gestions des ordures ménagères sont toujours désorganisés et dépendent du bon vouloir des pré-collecteurs informels. Même si 82 pousse-pousse sont loués à des journaliers, les CS n'ont pas mis en place un système de collecte organisée. Les pousse-pousse sont parfois même loués dans un quartier et utilisés dans un autre ou sont utilisés pour une activité différente de la gestion des déchets solides.
- Les ouvrages de gestion des eaux usées (collecteurs, drainages) n'ont pas été considérés dans le projet.

- Collecter et gérer les dons, legs ou contributions financières et/ou matérielles des différents partenaires dans le cadre de leur activité.
  - **Donations reçues d'ACF/ORK :**
    - Pré-collecte des déchets solides et journées de salubrité publique : 82 pousse-pousse, des brouettes, des râteaux, des pelles, des pioches, cache-nez et paires de gants. Plus d'analyses et d'informations techniques dans le paragraphe traitant du Résultat 2, activité 4)
    - Le CS de Kouara Téguie a reçu pour le centre de compostage : Blouses de protection, paires de bottes, cache-nez, paires de gants, des sacs vides de 50 kg pour le conditionnement du compost, des brouettes, un tamis, du plastique noir, moustiquaires (réduire les mouches sur les déchets), des fourches, des pelles, des râteaux, des seaux, des futs de 200l pour gérer l'apport en eau et une balance pour pesage. Plus d'analyses et informations techniques dans le paragraphe traitant du Résultat 2, activité 3)
    - Les quatre CS ont reçu des matériaux et équipements de base pour se lancer dans la fabrication de savon liquide : sacs de sel, pâte, bidon vide, colorants, bassines, louches, paires de gants, cache-nez et flacons de parfum. Plus d'analyses et informations techniques dans le paragraphe traitant du Résultat 2, activité 3)
    - 2 CS ont reçu de la Mairie 3 coffres de stockage des déchets solides (2 pour Koura Téguie et un pour Boukoki III). Ces containers vont de pair avec les rampes de vidange de déchets construites par ACF. Puis l'entretien des rampes tombent sous la responsabilité de CS, les containers appartiennent toujours à la Mairie.

- Le comité est tenu d'enregistrer ses recettes et dépenses, le matériel mis à sa disposition (par la commune ou d'autres partenaires) dans un document de gestion prévu à cet effet.
  - Aucun livre de comptes clair n'est tenu par les CS. 3 comités ont commencé à écrire les dépenses sur un cahier, mais cela est très brouillon, sans méthode (entrée/sortie), pas suffisamment détaillé pour comprendre les dépenses et les rentrées. Ceux-ci ont rapidement arrêté de notifier les mouvements d'argents. Il n'y a pas de cahier de prêt des pousse-pousse ni de plan de pérennisation des équipements (amortissement, réparation, investissement). L'évaluateur a vérifié les 4 livrets bancaires, ceux-ci ont tous une balance positive de 75 000Fcfa de moyenne.
- Le comité est tenu d'établir un fond d'équipement. Ce fond est constitué de toute autre recette du comité à titre de dons, legs, emprunts, amendes ou subventions. Le fond d'équipement sert au renouvellement du matériel destiné à l'assainissement public
  - Pour Boukoki I, Boukoki III et Gandatché-Deyzebon le seul revenu est la location des pousse-pousse. Ce revenu est très incertain. Les pousse-pousse sont trop fragiles et se cassent souvent. Ce qui est coûteux. Et il parait compliqué d'identifier des pousse-poussiers

en saison agricole. Sinon il n'y a aucune démarche pro-active pour identifier d'autres activités génératrices de revenus.
    - Pour Kouara Téguie, en plus de la location des pousse-pousse, la fabrication de composte semble avoir un vrai potentiel économique. L'étude de viabilité économique n'étant pas terminée au moment de l'étude, on ne peut pas se prononcer avec certitude.
    - Même si tous les CS ont reçu les produits et équipements en plus d'une formation, la fabrication de savon liquide n'avait pas commencé pendant l'étude. Les femmes semblent pourtant intéressées par cette activité génératrice de revenus.
  - La périodicité des réunions du comité est mensuelle et toutes les fois que cela paraîtra nécessaire sur convocation du président ;
    - Les réunions se sont bien déroulées une fois par mois. Celle-ci se faisait le plus souvent avec les animateurs d'ACF/ORK. En cas de points importants à traiter, le responsable IEC d'ORK et/ou le responsable technique d'ACF. D'autres réunions Ad Hoc ont eu lieu, mais sur demande d'ACF et ORK ;
    - Aucune minute des réunions n'était rédigée ;
    - Ces réunions permettaient de faire le point sur les résultats et planifier la suite des activités ;
    - La Mairie n'a pour ainsi dire pas participé aux réunions régulières de coordination entre les CS et ACF/ORK. Avoir un représentant de la Mairie pour faire le point et créer un lien inaliénable entre la Mairie et son partenaire terrain aurait permis de mettre en place des automatismes qui auraient pu perdurer après le projet ;
    - Les réunions bimensuelles ou mensuelles entre les CS, les chefs de quartiers parfois, ORK et parfois ACF ont été un lieu de discussion ouvert dans lequel tous pouvaient s'exprimer et faire force de propositions. Les réunions de coordinations entre ACF/ORK et les CS permettaient également d'estimer le degré de satisfaction des communautés et du CS.
  - Les agents de la Direction Régionale de la Santé Publique (DRSP), de la DRHA-N, les représentants des partenaires et le responsable de l'hygiène et de l'assainissement de la commune peuvent exercer un contrôle sur le fonctionnement et la régularité de la gestion du fond ou du matériel.
    - Aucun contrôle des livres de comptes et de la gestion du matériel n'a été effectué par la SRSP, la DRHA-N ou la Mairie. Ceci aurait permis de mettre en place des automatismes qui auraient pu perdurer après le projet.

Formation des comités de salubrité :

1. *Formation des comités de salubrité des quartiers Boukoki 1, Boukoki 3, Gandatché- Deyzebon et Kouara Téguie, Niamey II.*

Les comités de salubrité ont participé à une formation de renforcement de capacités dispensée en juin 2013. La formation a été supervisée par le référent technique WASH d'ACF et le responsable IEC du projet. Le facilitateur de la formation était un consultant du nom de M. Mohamed ALI.

Les objectifs de cette formation étaient :

- D'être au fait des aspects législatifs et réglementaires en matière d'assainissement (Ordonnance n°93-13 du 2 mars 1993, instituant un Code d'Hygiène Publique. ; Ordonnance N°2010-09 du 1er avril 2010 portant code de l'eau ; Loi n°98-56 du 29 décembre 1998 relative à la gestion de l'environnement ; L'ordonnance N°2010-09 du 1er avril 2010 portant code de l'eau au Niger ; Ordonnance n°2010-54 du 17 septembre 2010 portant sur le code Général des collectivités territoriales de la République du Niger.
- Présentation des statuts et règlement du CS : Statut et le règlement intérieur du comité de salubrité ; Composition du Comité ; Choix et caractéristiques des membres ; Mode de fonctionnement (rôles et responsabilités des membres) ;
- Etre en mesure d'élaborer des plans d'action annuels ;

- Travailler sur les capacités de mobilisation communautaire et d'encadrement des séances de salubrité dans les quartiers ;
- De connaitre et maîtriser les liens Eau-Hygiène et santé ; la relation entre l'hygiène du milieu et maladies ; Les bonnes pratiques en matière d'hygiène ; Les outils de promotion à l'hygiène SARAR/PHAST ; les moyens de prise en charge de l'hygiène par la communauté.

Le module de formation a été distribué aux CS afin qu'ils puissent s'en inspirer dans la mise en œuvre des activités. Un rapport de formation est disponible au bureau d'ACF Niger.

Suite à cette formation initiale, les comités de salubrité ont été encadrés par les animateurs qui ont également suivi la formation et qui bénéficient du support quotidien du responsable IEC et du responsable technique.

Après un an de mise en œuvre, les différents comités de salubrité ont été redynamisés en augmentant le nombre de mobilisateurs. Le nombre d'animateurs supplémentaires a tenu compte de la taille des quartiers et les enjeux pour toucher un maximum de bénéficiaire dans le cadre de la sensibilisation pour un changement des comportements en matière d'hygiène et d'assainissement et la réalisation des activités de salubrité.

- A l'issue de cette formation, les CS ont toutes les connaissances théoriques pour mener à bien des activités de sensibilisation à l'hygiène et de mobilisation communautaire ;
- La formation théorique est très poussée voir parfois un peu pointue ou rentrant dans trop de détail au vu du rôle opérationnel des comités. N'ayant pas participé à la formation, il est compliqué d'évaluer le ratio entre théorie et exercices pratiques. Mais à la lecture de termes de références, du module de formation et du rapport de la formation, il semble qu'il n'y a eu que de la théorie. Or, il aurait été intéressant de travailler sur des exercices pratiques de sensibilisation et de mobilisation communautaire. Cela aurait permis aux participants à la fois de se familiariser avec les outils et avec les approches de sensibilisation et mobilisation. Les mobilisateurs des comités ont néanmoins participé aux séances de sensibilisation et mobilisation des animateurs d'ACF/ORK. Cela leur a servi de formation pratique sur le terrain.
- Vu la faiblesse des outils de monitoring du projet, Il aurait été intéressant de profiter de cette formation pour concevoir des outils de monitoring avec les CS, la Mairie et la DRHA-N. Ceci aurait permis non seulement de familiariser les personnes terrains sur leur utilisation et sur l'importance de les utiliser. Mais cela aurait également permis de s'assurer qu'ils permettent de monitorer les indicateurs spécifiques d'ACF/ORK, de la DRHA-N et de la Mairie. Ceci aurait facilité le reportage de tous les acteurs à leur hiérarchie et bailleurs de fonds.

2. *Formation de recyclage des comités de salubrité des quartiers Boukoki 1, Boukoki 3, Gandatché-Deyzebon et Kouara Téguie, Niamey II*.

Afin d'améliorer la mobilisation des CS, une formation de recyclage a été organisée en mai 2014. Le facilitateur est le même consultant que pour la première formation. Le contenu est identique à la première formation. Ceci a permis de former les nouveaux venus du CS et de faire un rappel théorique aux membres initiaux.

Comme pour le rapport initial, le module de formation a été distribué aux CS afin qu'ils puissent s'en inspirer dans la mise en œuvre des activités. Un rapport de formation est disponible au bureau d'ACF Niger.

- Cette formation et totalement identique à celle décrite ci-avant. Il aurait peut-être été judicieux de :
    - Réviser le module pour qu'il soit plus pratique et pas seulement théorique ;

- De former les mobilisateurs et animateurs sur d'autres techniques de sensibilisation et mobilisation (Messages forts de la méthode de l'ATPC par exemple) ;

3. *Formation des structures de pré-collecte et de valorisation des déchets solides de l'arrondissement communal Niamey II) :*

Les CS ont également participé à la formation des structures de pré-collecte des déchets. Celle-ci a été dispensée par un consultant du nom de Moussa Dogo Ali (GVG Afrique) en juin 2014.

A la fin de cette présentation, les participants :

- Devraient avoir appréhendé une notion globale de la filière de gestion de déchets et devraient connaitre les rôles et responsabilités de tous les acteurs impliqués ;
- Devraient être conscients des exigences capacitaires liées au métier des structures de pré-collecte, de curage des caniveaux, de salubrité et de valorisation ;
- Devraient connaitre les stratégies et techniques de valorisation de déchets solides (compostage, transformation des plastiques et autres déchets) ;
- Devraient être au fait du cadre formel de partenariat entre structures et Arrondissement Communal d'une part et entre structures et clients (ménage, producteur de déchet) d'autre part;
- Ont découvert les opportunités de synergie entre les structures intervenant dans la même zone
- Devraient être capables de présenter une requête d'appui.

  - Cette partie sera analysée plus en détail dans le paragraphe sur le résultat 2, Activité 3.

4. *Formation des comités de salubrité et autres structures de valorisation des déchets sur la conduite des AGR, la vie associative et l'établissement de plans d'affaires :*

Cette formation a été dispensée par une consultante du nom de Mme Pauline Douramane en aout 2014.

L'objectif global de cette formation est de renforcer la capacité des comités de salubrité des Quartiers sur la conduite des AGR et les aspects essentiels de gestion qui permettront aux comités d'être plus opérationnels, autonomes et durables :

- Augmenter la connaissance des participants en vie associative
- Exposer les rôles et responsabilités des CS dans l'assainissement de leurs quartiers ;
- Apprendre aux participants la confection et l'utilisation des outils nécessaire à la gestion efficiente des biens et services des comités ;
- Harmoniser et valider avec les membres des CS les AGR potentiels liés à la gestion des déchets solides possibles dans les quartiers cibles ;
- Apprendre aux membres des CS l'établissement des plans d'affaires ;
- Faire connaitre aux membres des CS les différentes possibilités de réseautages dans le cadre de leurs activités

  - Cette partie sera analysée plus en détail dans le paragraphe sur le résultat 2, Activité 3.

5. *Formation des acteurs de gestion d'infrastructures d'assainissement dans la zone d'intervention du projet :*

Cette formation a été organisée par le projet en partenariat avec la DRHA-N en juin 2016. La DRHA-N avait le lead sur celle-ci.

- Cette formation s'est déroulée en juin 2016. Même si dans les statuts des CS, les comités sont sensés s'occuper de la gestion des ouvrages d'assainissement publique, ceux-ci n'ont pas été conviés à la formation.

Outils de monitoring des comités de salubrité :

Outre un fichier de suivi des activités des journées de salubrité, qui a été utilisé pour une courte période, aucun outil de monitoring n'a été utilisé pour vérifier le travail réalisé par les CS sur le terrain.

- Il aurait été intéressant de mettre en œuvre un système de suivi des activités de chaque membre des CS (Fiches terrain, base de données). Afin d'étudier la rentabilité et l'efficacité des CS, pour avoir un historique des activités à analyser en temps réel et pour améliorer la qualité du reportage, les points suivants auraient été intéressants de monitorer : nb de ménages visités, type de messages dispensés, nb. De ménages visités par jour, nb. d'activités de groupes, nb. de personnes sensibilisées, raison de non-participation des ménages visités aux activités de construction d'infrastructure…
- La mise en place d'un système de remontées de plaintes et des satisfactions aurait aidé à mieux comprendre les attentes et mécanismes des CS. Ceci aurait peut-être permis d'identifier d'autres approches pour motiver et impliquer sur la durée les CS dans le projet.

iii. Résultat 3 - Activité 3 : Analyse des filières de recyclage / compostage et appui à la mise en place d'AGR liés aux déchets (valorisation de déchets plastiques, compostage, etc.) ;

ACF/ORK prévoyait initialement de construire une déchetterie par quartier. Finalement, une seule a été construite dans le quartier de Koura Téguie. Ceci est dû à la non-disponibilité de terrain dans les autres quartiers. La Mairie semble avoir fait tout son possible, mais ils ne possèdent pas de terrain dans les 3 quartiers. Le Maire a fait une demande à la Mairie centrale, mais celle-ci n'a pas abouti. Il est fort à parier que des terrains dédiés à l'assainissement de la Mairie ne seront pas octroyé tant que le schéma directeur de l'assainissement de la ville ne soit terminé. La priorité sera surement donnée aux décharges de transit ou aux stations de traitement des boues de latrines.

Le terrain de Koura Téguie a néanmoins été mis à disposition par la Mairie. Il y a un bail de 3 ans renouvelable. Des travaux d'aménagement ont été faits par le projet ainsi que la connexion du terrain à l'eau courante. Une latrine a également été construite. La déchèterie est entourée d'un mur d'enceinte et est gardée 24h/24h par un gardien.

La déchèterie comprend une plateforme bétonnée avec 5 trémies prévues pour faire le compostage. Mais il reste pas mal d'espace pour développer l'activité.

Le GIE en charge de la déchetterie loue des pousse-pousse pour aller chercher les déchets non triés dans les ménages proches de la déchèterie. Le coût de cette opération des de 1 000Fcfa par voyage. Le comité considère que la moitié d'une charrette est composée de déchets organiques.

Les déchets sont triés dans la déchetterie par des journaliers ou des membres du GIE. Il est prévu de trier également les plastiques pour fabriquer des pavés, mais cette activité n'a pas été lancée (trop de flou sur la viabilité économique). La déchetterie se situant juste à côté d'une décharge de transit, la fraction résiduelle est déversée dans celle-ci.

- Le tri au ménage est fortement conseillé : (i) les déchets mal triés et compostés peuvent contenir des métaux, des médicaments, des résidus de pesticides, coulures de piles, des cendres riches en métaux lourds, PCB, dioxines, etc.. ; (ii) le coût de production sera moindre (pas de tri à réaliser et pour un même coût de transport, la quantité de matière

première sera double). Afin de motiver les habitants résidant à proximité de la déchèterie les options suivantes peuvent être étudiées :

- En guise d'élément motivateur, le GIE donne des poubelles aux ménages intéressés (une pour les matières organiques, une pour la fraction résiduelle). Le modèle burkinabé pourrait également être adapté : La Mairie ou la ville donne des poubelles aux personnes qui font le tri en guise de remerciement pour réduire la quantité de déchets à enfouir ;
- Pour les personnes qui prennent l'initiative de faire le tri à domicile, il pourrait y avoir une réduction du coût d'enlèvement des déchets. La différence à payer aux charretiers étant versée par le GIE ;
- Il pourrait y avoir un système de troc. Pour X litres ou Kg de déchets donnés, le ménage reçoit un sac de compost fini ;
- La motivation peut se faire également par sensibilisation, prospectus, porte à porte, journée portes ouvertes au centre, etc.

Afin d'enrichir le compost, d'autres composants sont mélangés aux déchets ménagers. Pour 2 brouettes de déchets organiques ménagers sont rajoutées : 2 brouettes de fumier de vaches (1000 Fcfa/charrette), 1 brouette de cendres collectées dans les ménages environnant et 1 brouette de paille pour apporter la fraction carbonée. Parfois, il rajoute de la fiente de volaille (1 500Fcfa/10Kg). La fraction azotée étant : les déchets organiques et les déjections animales.

L'analyse de la filière de recyclage/compostage a été réalisée et finalisée en octobre 2013. Vous trouverez les conclusions et analyses dans le paragraphe Résultat 2, Activité 1.

En plus de ce rapport, un voyage d'étude a été organisée à Ouagadougou (Burkina Faso) afin d'étudier les pratiques de valorisation des déchets solides en application là-bas. Ce sont rendu là-bas, des représentants du service assainissement de la Mairie ainsi que le responsable IEC d'ORK et le responsable technique d'ACF. Ce voyage a été facilité au Burkina Faso par l'organisation EAA (Eau, Assainissement pour l'Afrique).

L'objectif de ce voyage était de permettre à l'équipe du projet et celle de l'arrondissement communal Niamey II de s'enquérir de manière pratique, des infrastructures, du fonctionnement et du cadre organisationnel des déchetteries/sites d'enfouissement se trouvant à Ouagadougou. Ceci s'est fait par une séance d'échange avec le volet en charge de la gestion de déchets d'EAA-Burkina, par la visite de trois déchetteries/sites d'enfouissement techniques fonctionnels ou en construction, par une séance de travail avec l'administration et les utilisateurs des sites. Ceci a permis d'identifier et capitaliser les réussites des sites transposables au contexte de la ville de Niamey. Un rapport de la visite « *Rapport du voyage d'échange dans le cadre de la mise en place de l'initiative déchetterie dans l'Arrondissement Communal Niamey II, décembre 2014)* est disponible au bureau d'ACF.

Le voyage a permis d'identifier les processus de valorisation suivant :

- Compostage des matières organiques produites par les ménages. Le chiffre d'affaire de l'association de femmes visitée est très rentable. Il y a également une forte implication de la ville. En effet, pour récompenser les efforts des femmes sur la réduction des déchets à enfouir, les femmes reçoivent de la ville chacune une motivation de 30 000 FCFA par an (Cette fréquence est à la discrétion de l'évaluateur. En effet dans le rapport post visite la phrase mentionnant la fréquence n'est pas complète).
- L'utilisation des déchets plastiques collectées dans les centres de tri pour la fabrication de pavés plastics, des bordures de jardins, des tuiles, des ruches à miel, des regards pour compteurs d'eau, des bacs (jusqu'à 7m3), des équipements à volet pour le transport et la gestion des ordures ménagères. Aucune information sur les difficultés à identifier un marché pour les produits finis

n'est signalée. Mais au vu de la diversification des produits et des investissements qui ont dû être faits, il est fort à parier que cette activité est viable.

- La récupération des déchets inertes (gravats, sable, gravier) permet de les revendre comme remblai.

De plus le voyage a permis de capitaliser sur la pré-collecte des déchets solides :

- Il est important de définir des circuits de ramassage par pré-collecteur et de les communiquer à la population est informée et les circuits de ramassage connus, les charrettes peuvent investir le secteur.
- Faire de la sensibilisation et animation en même temps que la pré-collecte afin de mobiliser la population sur l'utilisation des pré-collecteurs au lieu d'enfouir, brûler ou jeter les déchets dans la rue. Ceci a pour objectif de drainer le plus d'adhérents possible. Plus il y a d'abonnés, plus il y a de rentrées d'argent et plus l'environnement sera assaini. Ceci permet également d'amener les ménages à adopter des comportements plus hygiéniques.
- La participation des résidents dépend largement de la qualité de la méthode d'approche, et de la capacité de communication des animateurs et animatrices, de même que du comportement des ramasseurs qui sont tout le temps en contact avec eux. Pour le bon fonctionnement, un règlement intérieur pour les pré-collecteurs et la population doit être élaboré.
- La rémunération des membres est fixée par le groupe de pré-collecteurs. Les organisations partenaires peuvent intervenir comme conseillers. Toutefois, il est préférable de commencer avec des salaires bas, car après l'investissement de départ, il reviendra au projet de s'auto- gérer à partir des recettes générées par les activités. De plus, il est plus facile d'augmenter le salaire que de le réviser à la baisse car ceci serait source de tensions et pourrait démobiliser tout le groupe.

- De toutes ces recommandations, la seule mise en œuvre par le projet et opérationnelle est le compostage des matières organiques.
- L'étude de marché pour la fabrication des pavés plastiques n'a pas abouti.

ACF/ORK a fait appel à Mme Pauline Douramane, consultante, pour les appuyer dans la mise en route de la déchetterie. Le rapport sur « *l'accompagnement des structures communautaires dans la conduite des AGRs liés aux déchets dans l'arrondissement communal Niamey II, mars 2016 »* est disponible au bureau d'ACF. Les différentes étapes étaient comme suivies :

i. Établissement d'un cadre opérationnel de la gestion de la déchetterie ; Janvier 2016 ;

- Après des séances d'échange sur diverses thématiques de la vie associative avec le comité de salubrité et les groupements féminins, le groupement d'intérêt économique (GIE) Bacheré est créé. Le GIE a maintenant un statut officiel ainsi qu'un règlement intérieur et un bureau exécutif.

ii. Établissement d'un schéma d'approvisionnement des ordures ménagères à la déchetterie ; janvier 2016 ;

- De redynamiser les pousse-poussiers au niveau des groupements afin que toutes les ordures collectées auprès des ménages dans différents quartiers de Koura Téguie soient déposées à la déchèterie. Ceci ne se réalise pas, en effet le quartier est trop grand et il ne serait pas rentable pour les pré-collecteurs de se déplacer jusqu'à la déchetterie qui se situe à une extrémité du quartier. Seuls les déchets des ménages environnant sont utilisés ;
- Toutes les personnes ayant été formées doivent participer aux ramassages d'ordures au niveau de la décharge, du fumier et de feuilles mortes. Ceci ne se fait plus, en effet, il était mal vu de voir des femmes d'un certain âge ramasser les déchets. Ce travail était également trop fatiguant pour les membres âgés. Le GIE a décidé de faire appel à des journaliers pour réaliser ces tâches ;

iii. Renforcement de capacité des acteurs sur la production ; janvier 2016

- Formation théorique sur le compostage couplée avec un exercice réel sur le terrain. Toutes les étapes du compostage de la première production de compost (collecte des déchets, tris, processus de compostage, pesée et mise en sac) se sont faites avec le support continu de la consultante ;

iv. Suivi de la production du compost ; janvier-février 2016 ;

- Les membres du GIE se retrouvent entre 11h et 13h chaque jour sauf le samedi et le dimanche pour les activités. Après chaque vente de compost et toutes les deux semaines, les membres se retrouvent chez la présidente pour une réunion de concertation. La consultante a acheté elle-même le compost produit. Il n'y a pas eu de réel suivi de la production par la consultante ou par ACF/ORK.

Les points suivants ont été capitalisés par la consultante et mentionné dans son rapport :

- Engager 2 journaliers pour appuyer les membres du GIE dans la collecte des déchets, du tri et de la fabrication du compost aide à pérenniser le système.
- En effet, les membres du GIE ne sont pas toujours disponibles ou n'ont plus la force physique pour gérer ces étapes qui sont lourdes à mettre en œuvre.
- L'implication du gardien de la déchèterie comme ouvrier contribue à la pérennisation du schéma : toujours disponible, il surveille le processus de compostage sur toutes ses étapes et peux alerter en cas de compost trop sec par exemple ;
- La décharge à proximité de la déchèterie dispose de toutes sortes de matières organiques et facilite de ce fait la tâche des ouvriers ;
- Le dynamisme de certains membres bénévoles constitue un atout pour la poursuite des activités
- Très peu de membres du GIE Bachèrè sont vraiment impliqués dans les activités de compostage qui sont, certes, difficile pour les femmes et les hommes d'un certain âge

v. Prélèvement et analyse du compost par l'Institut de Recherche Agronomique du Niger INRAN ; février 2016 ;

Afin de comparer la théorie au réel, l'évaluateur a préféré commencer sur une analyse théorique de la qualité du compost.

<u>Analyse théorique de la qualité du compost :</u>

La qualité d'un compost s'estime par son rapport C/N (Carbone/Azote). Le rapport C/N théorique de ce composte est comme suit :

Composants	C/N[7] (théorique)
Déchets organiques ménagers	17
Fumier de bovins	20
Paille	50
Cendres	350
Total volume	

Le rapport moyen théorique C/N est donc : (2*17+2*20+1*50+1*350) /6 = 79

Le rapport idéal C/N se situant entre 15 et 30. Dans notre cas, le compost peut surchauffer et tuer les micro-organismes du compost. De plus, un fois épandu, il n'y a pas assez d'azote pour permettre la

[7] http://www.guidescomposteurs.com/UserFiles/medias/fichiers/tableau%20des%20rapports%20C%20sur%20N.pdf
https://fr.wikipedia.org/wiki/Rapport_C/N

décomposition du carbone (il y a compétition entre l'absorption par les plantes et la réorganisation de la matière organique par les microorganismes du sol). L'azote sera alors prélevé dans les réserves du sol. Plus le rapport C/N d'un produit est élevé, plus le compost se décompose lentement dans le sol mais plus l'humus obtenu est stable dans le temps.

Ci-dessous une simulation pour des rapports C/N de différents composts :

Composants	C/N[8] (théorique)
Déchets organiques ménagers	17
Fumier de bovins	20
Paille	50
Cendre	350
Total volume	

Composants	Equivalent volume	Equivalent volume	Equivalent volume	Equivalent volume	Equivalent volume	Equivalent volume	Equivalent volume	Equivalent volume	Equivalent volume	Equivalent volume
Déchets organiques ménagers	2	2	3	3	5	5	4	4	4	3
Fumier	2	2	2	1	0	0	0	1	1	1
Paille	1	1	1	1	0	1	1	0	1	1
Cendre	1	0,07	0	0	0	0	0	0	0	0
Déchets vert (feuilles, branches broyées)	0	0	0	0	1	0	1	1	0	1
C/N	**79**	**29**	**24**	**24**	**21**	**23**	**26**	**21**	**23**	**27**

- Nous constatons que l'ajout de cendre, outre leur faible impact nutritif et leur capacité d'accélérateur du processus de compostage, fait augmenter drastiquement le rapport C/N du compost. Ceci impacte négativement les propriétés énergisantes du compost. Pour bénéficier des bienfaits de la cendre tout en étant dans la fourchette C/N conseillé, il faudrait en mettre l'équivalent de 7% du volume d'une brouette.
- Il serait intéressant de réaliser des tests terrain pour comparer les différents types de composts : (i) comparer les coûts de production ; (ii) vérifier l'efficacité des différents mélanges dans les champs sur les légumes et sur la satisfaction des maraichers/jardiniers ; (iii) estimer les durées de compostage pour chaque mélange.

Une fois les composants mélangés, 400L d'eau sont ajoutés. Le tout est mis dans une cellule de compostage et est recouvert d'une bâche en plastique. Après 10 jours de maturation, 400L d'eau sont à nouveau rajoutés. Les composteurs considèrent que le compost est prêt après une période de maturation de 21 jours. La littérature nous indique que sans accélérateur de compost, il nous faut 6 mois de maturation minimum pour avoir un compostage optimum. Mais en fonction des conditions et des substrats, un composte serait néanmoins déjà riche et rentable après 2-3 mois de maturation.

- Il serait intéressant de réaliser un test terrain en utilisant des composts ayant des durées de maturation différentes : (i) comparer les coûts de production ; (ii) vérifier l'efficacité des différents mélanges dans les champs sur les légumes et sur la satisfaction des maraichers/jardiniers.

<u>Analyse de la qualité du compost en laboratoire :</u>

Malheureusement, la quantité de Carbone n'a pas été estimée par le laboratoire. Cela ne nous permet donc pas de déterminer le ratio C/N réel du compost réalisé. Nous ne pouvons que nous référer à l'étude théorique.

[8] http://www.guidescomposteurs.com/UserFiles/medias/fichiers/tableau%20des%20rapports%20C%20sur%20N.pdf
https://fr.wikipedia.org/wiki/Rapport_C/N

Les tests en laboratoire effectués sur 2 échantillons nous donnent comme caractéristiques : Potassium : K (0,3 et 0,4 milliéquivalent/100g, Phosphore : P (6912ppm) et Azote : N (0,9 et 1,06%).

En considérant la moyenne des 2 résultats nous obtenons le ratio NPK suivant :

	N	P	K
%	1%	0,69%	0,008%
Equivalent ratio NPK	**6**	**4**	**0,044**

Le tableau ci-dessous nous donne des ratios NPK pour différents types de produits à cultiver.

Engrais potager prêts à l'emploi		
Légumes-fruits	Tomates, poivrons, concombres, melons, aubergines, courgettes et cucurbitacées.	• Les plus gourmands en engrais : ils ont besoin d'engrais riche en **potassium.** • Exemple : NPK 4-6-10, NPK 5-4-12 • Les engrais « tomate » conviennent à toute la catégorie des légumes-fruits et aussi aux fraisiers.
Légumes-feuilles	Salades, choux, poireaux, épinards, bettes, endives, choux, rhubarbe, céleri-branche, cerfeuil...	• Ils ont besoin d'engrais riche en **azote**, qui favorise la pousse des feuilles et leur apportent des sels minéraux. • Exemple : NPK 7-4-3, NPK 10-9-8. • Les engrais « salade » conviennent à toute la catégorie des légumes-feuilles.
Légumes-racines	Pommes de terre, carottes, betteraves rouges, salsifis, navets, asperges, radis...	• Ils ont besoin d'engrais assez riche en phosphore et très riche en **potassium**. • Exemple : NPK 4-6-10, NPK 3-7-15
Légumineuses	Pois, haricots.	Ils absorbent l'azote atmosphérique et n'ont pas besoin d'engrais.

Source : https://engrais.ooreka.fr/comprendre/engrais-potager

Pour information, l'azote est l'élément nutritif qui contribue au développement végétatif de toutes les parties aériennes de la plante. Il n'en faut pas trop ; en excès car cela impacterait négativement le développement des fleurs, des fruits ou des bulbes. Le phosphore renforce la résistance des plantes aux maladies et contribue au développement des racines. Le phosphore se retrouve dans la poudre d'os, la farine de poisson dans les fientes. Le potassium contribue à favoriser la floraison et au développement des fruits. Le potassium se retrouve dans la cendre de bois. Mais comme expliqué plus haut l'apport de cendres en trop grandes quantités nous amène à ratio C/N trop élevé. Une solution alternative serait de mettre un peu de cendre au début pour ses caractéristiques d'accélérateur de compost (7% de brouette) et de rajouter de la cendre à la fin du processus de compostage ou de rajouter en fin de processus du phosphate minéral. Mais cela va, à la longue, appauvrir les sols.

Nous constatons que la qualité du compost testé en laboratoire n'est pas optimum pour cibler un type de légume particulier. Il y a de fortes carences en potassium et le ratio NP n'est pas toujours adéquat. Ce composte conviendrait donc le mieux pour les légumes-feuilles. Il faudrait néanmoins un sérieux apport en

potassium. Pour les autres légumes, en plus de la carence en potassium, il faudrait également augmenter le taux de phosphate.

Le phosphate étant sous forme dissoute, est très sensible aux précipitations. En effet le phosphate pourrait donc se faire lessiver si le compost n'est pas couvert et protégé des inondations, eaux stagnantes et pluies.

Une autre méthode permettant d'accélérer le processus de compostage tout en mouillant le compost et en apportant des agents nutritifs est de récupérer l'urine animale et de mouiller le compost avec elle au lieu de l'eau. La composition de l'urine diffère en fonction de l'alimentation, mais on considère qu'elle contient un ratio NPK de 5 :1 :1. Cela augmentera donc encore le taux d'azote ? Le compost sera donc le plus adapté aux légumes feuille. Mais il y aura également un apport non négligeable en phosphate qui fait défaut dans le compost produit. L'urine peut également aider à faire diminuer le ratio C/N.

La récupération des lixiviats produits lors du processus de compostage permettrait de réintroduire les matières dissoutes dans le compost tout en utilisant moins d'eau pour le mouiller.

Photo 19: Travail du compost dans la décheterie

Photo 18 : Production du compost (tamisé, pesé et emballé)

Plot de compostage en dehors de la zone aménagée afin d'augmenter la capacité de production

Photo 20: Augmentation de la capacité de production du compost

<u>Impact sur la production des déchets de Kouara Téguie :</u>

Paramètres utilisés : Densité des déchets organiques ménagers : 300Kg/m3 ; ratio de matières organiques dans les déchets des ménages : 19,10% ; Quantité de déchets produits quotidiennement par personne : ,65Kg/p/jour ; Quartier étudié : Koura Téguie.

	Volume de déchets traités (m3/an)	Poids de déchets traités (To/an)	Production de déchets organiques à Kouara Téguie (To/an)	Taux de couverture
5 cellules de compostage (projet initial)	**17**	**5,1**	**1336**	**0,4%**
8 cellules (capacité de production actuelle)	**28**	**8,4**	**1336**	**0,6%**
12 cellules (capacité de production utilisée pour étudier la viabilité financière)	**42**	**12,6**	**1336**	**0,9%**

Le compostage, si développé pourrait traiter près d'1% des matières organiques produites dans le quartier de Koura Téguie. Ce ratio pourrait être augmenté si :

- Il y a une optimalisation de la surface du centre de compostage ;
- Utiliser les terrains non utilisés aux alentours, voir empiéter sur la décharge de transit pour augmenter la surface de travail disponible ;
- Ne pas composter par cellule, Mais composter en masse (tas de forme type « toblerone » au lieu de cône). Ceci permet de composter un plus grand volume (utilisation de l'espace entre les cellules de compostage, réduit l'effet « cône » de chaque tas et permet de faire des tas plus haut).

vi. L'élaboration d'un plan d'affaire suivi de la commercialisation.

<u>Plan d'affaire :</u>

Le processus d'élaboration du plan d'affaire a été basé sur une stratégie de développement de l'activité qui envisage :

- La mise en place d'une politique commerciale adéquate basée sur une phase de vulgarisation partout où le potentiel marchant existe ;
  - Celle-ci n'est pas mise en place. Elle est pourtant cruciale pour développer l'activité.
- L'augmentation de la capacité de production
  - Le GIE a déjà pris l'initiative d'augmenter la capacité de production en compostant dans des trous creusés à même le sol. Ceci est une activité à encourager d'autant plus qu'il y a encore pas mal d'espaces disponibles dans le centre. Ceci est une excellente alternative en attendant d'avoir suffisamment de fonds pour réaliser des cellules de compostage en béton. Cette solution, est plus demandeuses en eau. En effet, une partie de la fraction liquide s'infiltre dans le sol. Afin de réduire la consommation en eau des cellules à même le sol, un panneau en bois marin pourrait être posé comme support dans le fond des trous. Cela réduirait les infiltrations directes et faciliterait le mélangeage et la récolte.
  - La lutte contre l'insalubrité
  - Cette tâche incombe au CS qui doit continuer à sensibiliser la population sur les bonnes pratiques en termes de gestions des déchets solides.
- L'augmentation de revenu des membres de GIE
  - Ceci ne sera possible qu'en augmentant la production tout en ayant un carnet d'adresses de clients diversifié.

<u>Etude de viabilité économique :</u>

Filière compost :

L'étude ci-dessous est le résultat d'une compilation des estimations faites dans les rapports « Ra*pport d'accompagnement des structures communautaires dans la conduite des AGRs liés aux déchets dans l'arrondissement communal Niamey II »* et *« Etude de marché : filière de gestion des déchets solides dans la ville de Niamey (Niger) et stratégie d'appui à la mise en place d'activités génératrices de revenus ».*

Deux simulations sont disponibles ci-dessous : (i) en tenant compte que la Mairie finance la consommation en eau, la location du site et le gardiennage ; (ii) l'ensemble des coûts sont supportés par le GIE.

A noter que dans le contrat entre le GIE et la Mairie (durée de 3 ans) il est prévu que la Mairie couvre les frais d'eau, de gardiennage et de location. Ceci nous permettra de juger de la viabilité du centre de compostage si la Mairie révise son contrat à la fin du bail.

Coûts estimés de la production annuelle de compost **(4 sacs par cellule de production pour 5 cellules en béton, 7 cellules à même le sol, durée de maturation : 21 jours)** **TOTAL : 834 sacs produit par an**				
Description	**Cout unitaire (FCFA)**	**Quantité**	**Unité**	**Total (FCFA)**
Cout de production annuelle de compost				
Main d'œuvre 5,8 h/sac (collecte, triage, retournement, administration.). Le cout unitaire est basé sur le salaire minimum)	1273	834	sacs	1 061 682
Eau (2 x 200 litres)	64	0	sacs	-
Sac pour emballage	250	834	sacs	208 500
Additif (fumier, paille, fiente…) incluant le transport	316	834	sacs	263 544
Plastique noir	65	834	sacs	54 210
Frais de fonctionnement				
Loyer	25000	0	mois	0
Gardiennage	35125	0	mois	0
Amortissement matériel	2929	12	mois	360000
Frais de marketing	30000	12	mois	120000
Certification (une fois par mois)	10000	13	mois	130000
Frais divers et imprévus	10000	12	mois	0
Total (Fcfa)				**2 197 936**
Coût d'un sac (Fcfa)				**2 635**
Bénéfice annuel (Prix de vente : 4 000 Fcfa/sac)				**1 138 064**

Simulation si le GIE devait payer les frais d'eau, un loyer et les frais de gardiennage	
Total (Fcfa)	**2 972 812**
Coût d'un sac (Fcfa)	**3 565**
Bénéfice annuel (Prix de vente : 4 000 Fcfa/sac)	**363 188**

Nous constatons que les deux simulations ci-dessus ont une balance bénéficiaire positive. Evidemment l'appui de la Mairie pour les frais d'eau, de loyer et de gardiennage permet de faire des bénéfices plus importants. Finalement, seule cette option peut être considérée comme viable si la déchetterie à vocation

de se diversifier et de se développer. En effet, dans le cas où ces frais seraient à leur charge, les bénéfices annuels ne seraient pas suffisants pour mettre en branle un plan d'investissement et de diversification.

Le troisième scénario considère que la durée de maturation est de 3 mois minimum, comme mentionné dans la littérature, l'entreprise serait déficitaire. Il faudrait produire avec un minimum de 20 cellules de production pour finalement récolter un bénéfice annuel très bas de 68 000Fcfa.

Simulation si la durée de maturation était de 3 mois (La Mairie couvre les frais d'eau, loyer et gardiennage)	
Total (Fcfa)	**979 376**
Coût d'un sac (Fcfa)	**1 174**
Bénéfice annuel (Prix de vente : 4 000 Fcfa/sac)	**- 203 376**

La production et la vente du compost est décrite dans le tableau ci-dessous :

	Nb. Sacs produits	Prix de vente (Fcfa)	Total (Fcfa)	Clients
1ère production	20	1 750	35 000	Pauline Douramane (En charge du renforcement de capacité du CS sur la fabrication du compost)
2ème production	20	2 000	40 000	Pauline Douramane (En charge du renforcement de capacité du CS sur la fabrication du compost)
3ème production	50	4 000	200 000	Un maraicher

4,5 tonnes de compost ont été produites et ont trouvé acquéreurs. Le prix du compost est passé de 1 750 Fcfa/sac à 4 000Fcfa. Cela fait un bénéfice de 1 365 Fcfa/sac (35% du prix de vente). C'est un bénéfice honorable si les maraichers sont d'accord de payer ce prix pour avoir un fertilisant écologique de qualité.

Si l'ensemble de la production annuelle de déchets organiques ménagers de Koura Téguie était composté, cela pourrait dégager un bénéfice annuel de près de 300 000 000 Fcfa pour 1 770 tonnes (5 900 m3) de déchets traités qui ne finiraient pas en décharge.

Nous voyons que cette activité, si les moyens nécessaires sont déployés : (i) peut-être extrêmement rémunératrice et permet de faire des investissements lourds pour développer ou diversifier l'activité ; (ii) peux réduire de près de 6 000 m3 le volume de déchets qui termine en décharge (cela correspond à l'économie de 590 trajets de camions de 10m3) ; (iii) Créer un nombre d'emplois plus ou moins équivalent à 300 personnes) ; (iv) ouvre des possibilités de développer, automatiser certaines activités afin d'augmenter la marge bénéficiaire ; (v) avec près de 118 000 sacs produits par an, permet de cibler un marché plus ouvert (grossistes, dans les autres régions du pays, voir l'exportation).

Filière des pavés plastiques :

Il existe un procédé qui consiste à utiliser du plastique récupéré comme liant remplaçant ainsi le ciment dans un béton et de le mélanger à du sable de granulométrie choisie, dans des proportions précises, selon l'utilisation recherchée pour le produit fini (pavé piétonnier ou pavé de voirie). Cette filière a été étudiée, mais n'a pas été mise en œuvre. Pourtant les moules de fabrications étaient déjà disponibles pour lancer l'activité. Celle-ci n'a pas été lancée pendant le projet car : (i) l'étude de viabilité a été finalisée un peu tard (mars 2016) ; (ii) les conclusions de l'étude de marché, si économiquement viable sur le papier, n'est pas assez poussée sur le débouché d'un tel produit ; (iii) la restriction financière dû au fait que le co-financement de 25% n'a pas été trouvé.

Les résultats de l'étude de viabilité économique ci-dessous sont basés sur la simulation de *« l'étude « Etude de marché : filière de gestion des déchets solides dans la ville de Niamey (Niger) et stratégie d'appui à la mise en place d'activités génératrices de revenus ».*

Celle-ci ne prend pas en compte les frais de gardiennage et de location (couvert par la Mairie ou rentabilisable par l'activité de compostage). La simulation ci-dessous considère qu'il y a 3 équipes de 2 personnes qui travaillent 6 jours plein par semaine au salaire minimum et produisent quotidiennement total de 6m² de pavés.

La première simulation considère un prix de vente de 4 500Fcfa/m² (plus bas que le prix de vente des pavés béton qui, d'après l'étude de marché, oscille entre 5 000 et 5 500Fcfa/m²).

Nombre jour de travail/an	Nombre d'équipes de 2 personnes actives	Nombre de pavés / an	Nombre de m2/an	Prix de fabrication (Fcfa/m2) (investissement initial, amortissements, coûts de production)	Chiffre d'affaire annuel (4500 Fcfa/m2)	Bénéfice annuel
312	3	93 600	1 872	4 110	8 424 000	730 401

Nous constatons qu'il y a une balance positive et que le bénéfice potentiel annuel serait de +/- 730 000Fcfa.

Avec une bonne campagne de marketing et en mettant en avant les bienfais des pavés plastiques (plus solides, moins de casses pendants le transport et la manipulation…) Il serait probablement possible, avec le temps de les vendre à un prix au m² équivalent.

Nombre jour de travail/an	Nombre d'équipes de 2 personnes actives	Nombre de pavés / an	Nombre de m2/an	Prix de fabrication (Fcfa/m2) (investissement initial, amortissements, coûts de production)	Chiffre d'affaire annuel (5500 Fcfa/m2)	Bénéfice annuel
312	3	93 600	1 872	4 110	10 296 000	2 602 401

Dans le cas où les pavés seraient vendus 5 500Fcfa/m². Les bénéfices annuels seraient près de quatre fois plus élevés.

De plus, la filière pourrait être diversifiée sur base de l'expérience du site de valorisation des déchets plastiques visité à Ouagadougou lors du voyage d'étude : des bordures de jardins, des tuiles, des ruches à miel, des regards pour compteurs d'eau, des bacs (jusqu'à 7m3), des équipements à volet pour le transport et la gestion des ordures ménagères, des poubelles ménagères...

L'impact potentiel de cette activité sur la production annuelle de plastique à Koura Téguie est décrit ci-dessous.

Paramètres utilisés : Densité des déchets plastiques : 80Kg/m3 ; ratio de matière plastique dans les déchets des ménages : 4,2% ; Quantité de déchets produits quotidiennement par personne : 0,65Kg/p/jour ; 3 équipes de 2 personnes travaillant 6 journées complètes par semaine ; Quartier étudié : Koura Téguie.

	Poids de plastiques réutilisés (To/an)	Production de déchets plastique à Kouara Téguie (To/an)	Volume de déchets plastique à Kouara Téguie (m3/an)	Taux de couverture
3 équipes de 2 personnes	94	294	979	31,9%

La réutilisation du plastique si développée, et avec l'espace disponible dans la déchetterie, pourrait traiter près de tiers des plastiques produits annuellement. Ce ratio pourrait être augmenté si la déchetterie était

agrandie : (i) Utiliser les terrains non utilisés aux alentours ; (ii) empiéter sur la décharge de transit pour augmenter la surface de travail disponible ; (iii) construire un étage. Ceci aurait comme impact que les fumées dégagées auraient une meilleure prise au vent. De plus, la dalle de l'étage servirait de protection au soleil et précipitation au centre de compostage situé au rez de chaussée.

Si l'ensemble de la production annuelle de déchets plastique de Koura Téguie était valorisé en pavés plastiques, cela pourrait dégager un bénéfice annuel de près de 2,3 millions de Fcfa (si prix de vente à 4 500Fcfa/m²) et près de 8,2 millions (prix de vente à 5 500Fcfa/m²), pour 294 tonnes (979 m3) de déchets traités qui ne finiraient pas en décharge.

Nous voyons que cette activité, si les moyens nécessaires sont déployés pour augmenter le rendement : (i) peut être économiquement viable, rémunératrice et permettrait de faire des investissements légers pour développer ou diversifier l'activité ; (ii) peut réduire de près de 1 000 m3 le volume de déchets qui terminent en décharge (cela correspond à l'économie de 100 trajets de camions de 10m3) ; (iii) créer un nombre d'emplois plus ou moins équivalent à 18 personnes) ; (iv) ouvrir des possibilités de développer la fabrication d'autres produits.

Filière du savon liquide :

Si la fabrication du savon liquide ne contribue pas directement à la valorisation des déchets, elle permet néanmoins de récupérer des contenants en plastique (bouteilles de 0,5L et 1L, voir les bidons d'huile de 5L).

Cette activité ne doit pas nécessairement se faire à la déchetterie, elle peut être mise en œuvre par des groupes de femmes qui travaillent à domicile. Chaque CS, ainsi que les membres du GIE de la déchetterie, a reçu en donation des produits et équipements nécessaires pour lancer cette activité. A l'époque de l'évaluation, aucune n'avait commencé à mettre cette activité en œuvre. Il est clair que les femmes ne se rendent pas compte du potentiel économique de cette activité. Si elles se regroupaient pour assurer l'écoulement du produit fini, elles pourraient dégager un bénéfice très élevé.

Comme cette activité pourrait être mise en œuvre par toutes les femmes des quartiers cibles, l'étude de viabilité économique part du principe qu'il n'y a aucun apport financier ou matériel pour lancer cette activité. Ceci démontrera la viabilité économique d'une telle entreprise lorsque le ménage doit faire lui-même l'investissement de départ. Les hypothèses sont les suivantes :

- Les coûts de production et équipements sont tirés du rapport d'étude de marché cité ci-dessus ;
- L'apport initial de matières premières et de l'équipement est à charge du bénéficiaire. Cet apport est couvert par un emprunt à 10% sur un an. L'investissement de départ, en tenant compte des bénéfices de chaque mois qui sont intégralement réinvestis, est de 385 000Fcfa (investissent initial : 215 250Fcfa ; investissement pour le 2ème mois : 91 750Fcfa ; 78 000 . Soit pour taux à 10% un remboursement sur 12 mois de 35 292Fcfa
- Une savonnière travaille à temps plein (6 jours semaines, 25 litres de savon produits par jour) ;
- Les bassines et mélangeurs sont remplacés tous les 3 mois d'utilisation.

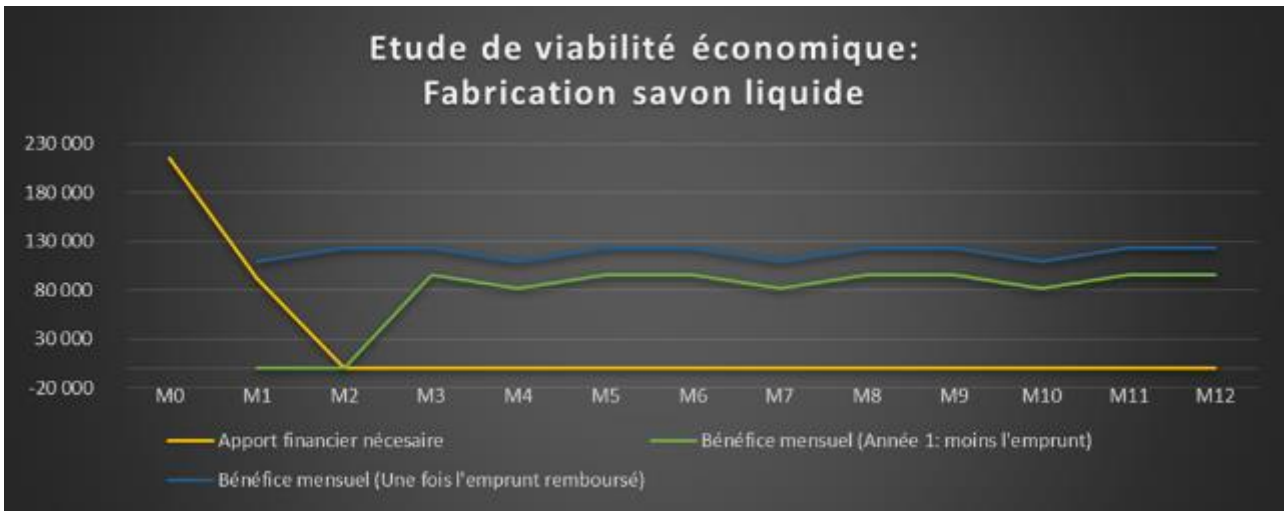

Figure 21: Etude de viabilité économique de la fabrication du savon liquide

Simulation en année 1 (année de remboursement du prêt) :

Nombre jours de travail/an	Nombre de litres de savon / an	Investissement de départ (307 000Fcfa x 10% pour l'emprunt) (Fcfa)	Prix de fabrication (Fcfa/Litre) (amortissements, matières premières)	Chiffre d'affaire annuel (500Fcfa/litre)	Bénéfice annuel (Fcfa)	Salaire mensuel moyen (Fcfa)
312	**7 800**	**337 700**	**330**	**3 900 000**	**912 333**	**76 028**

Nous constatons que l'entrepreneur devra travailler 2 mois sans recevoir de salaire pour commencer à avoir une balance positive et d'autofinancement du système à partir du troisième mois. Finalement le salaire moyen en première année sera équivalent à 76 028Fcfa ce qui est plus du double du salaire minimum.

Situation en année 2 lorsque le prêt est remboursé :

Nombre jours de travail/an	Nombre de litres de savon / an	Prix de fabrication (Fcfa/Litre) (amortissements, matières premières)	Chiffre d'affaire annuel (500Fcfa/litre)	Bénéfice annuel (Fcfa)	Salaire mensuel moyen (Fcfa)
312	**7 800**	**330**	**3 900 000**	**1 427 000**	**118 917**

Nous constatons qu'une fois l'emprunt remboursé, le salaire moyen monte à près de 119 000Fcfa. Ceci est un salaire plus qu'honorable.

Avec une production annuelle de 7 800 litres de savon, ce seront également soit 15 600 bouteille d'eau de 0,5L ou 7 800 bouteille d'eau d'un litre qui pourraient être recyclées par savonnière.

Photo 21: Savon liquide

<u>Conclusions de l'étude de marchés :</u>

Une étude de marché visant à étudier les possibilités d'écoulement du compost et de pavés plastiques a été réalisée pendant le projet. Le rapport suivant est disponible au bureau d'ACF : « E*tude de marché : filière de gestion des déchets solides dans la ville de Niamey (Niger) et stratégie d'appui à la mise en place d'activités génératrices de revenus*, consultant : Abdourahamane Abdou, aide active de Miguel Capece, stagiaire ACF, février 2016. » Les conclusions sont résumées ci-dessous :

Filière du compost :

Le nombre de maraîchers à Niamey est estimé à 1723 producteurs. Ils ont leur activité le long du fleuve et dans les zones périphériques de la ville. Mais un nombre certains de maraichers travaillent en périphérie de Koura Téguie. Leur organisation systématique en coopératives affiliées à une Fédération est un avantage sur lequel la filière de valorisation peut s'appuyer pour construire une organisation efficace et rentable. 83% des maraichers interrogés pendant l'étude affirment qu'ils sont prêts à utiliser le compost s'il y a des structures en place qui le produisent. Le prix qu'ils sont prêts à mettre par 50Kg est de 850 Fcfa. Ce prix découle du fait que le seul « compost » auxquels ils ont accès sur le marché est un résidu de tamisage des déchets dégradés dans les décharges. Celui-ci est chargé en plastique, verre et autres particules de déchets non organiques. Même si ce « compost » issus des décharges contient une fraction organique, son processus de décomposition est loin d'être l'équivalent du centre de compostage (trop aéré, pas assez compacté, trop sec…). Il y a donc un gros travail de sensibilisation et d'éducation sur les biens faits sur le sol et les différences nutritives du compost produit à la déchetterie. Le jardinier qui a commandé 50 sacs a eu l'occasion de le tester dans son jardin avant la commande. Le résultat était tel qu'il est d'accord de payer 4 000Fcfa par sac.

D'après le service de l'assainissement de la Mairie, le Ministère de l'Hydraulique et Assainissement, la chambre de commerce, les membres des CS, il n'existe aucune structure de compostage enregistrée ou visible dans le lieu de l'action. A l'échelle de Niamey, il y a néanmoins quelques structures qui se sont lancées dans cette activité : l'ONG Compost Niger-ASE (Action pour la Sauvegarde de l'Environnement, la coopérative des producteurs de Béguée. Mais aucune ne travaille à grande échelle et est suffisamment costaude pour couvrir l'ensemble du marché sur la ville.

- Il aurait été intéressant de s'adresser au Ministère de l'Agriculture ;
- Il aurait été intéressant d'avoir les prix de ventes des structures de compostage identifiées ;
- Le marché du compost semble pertinent : (i) Il y a un nombre conséquent de maraichers qui semblent intéressés par du compost de qualité à bas prix, (ii) le marché n'est pas saturé il semble donc qu'il y a donc un fort potentiel de débouchés pour écouler le compost.

Filière des pavés en plastique :

Le marché du pavé en plastique a une forte concurrence par les vendeurs de pavés en béton. Pour le moment, la plupart des clients connaissent plus le pavé en ciment que celui en plastique. A Niamey, il semblerait que les fabricants et vendeurs de pavés en béton se développent de plus en plus. La concurrence sera rude.

Il est d'avis du consultant qui a réalisé l'étude de marché que cette concurrence pourrait être un frein au développement d'une clientèle pour les pavés plastiques. Vu la concurrence et vu le fait que le produit n'est pas connu, il considère qu'il serait risqué de se lancer dans une telle aventure. Néanmoins, l'étude ne fournit pas les informations suffisantes pur se permettre ce genre d'analyse. En effet :

- Le fait que nous sommes dans une période d'augmentation du nombre de fabricants et vendeurs nous indique que le marché est en plein essor et que la demande en pavé est significative et bien réelle ;
- L'analyse de la viabilité économique dans son rapport et celle réalisée ci-dessus sur base des données dudit rapport dans son rapport nous indique qu'on peut dans un premier temps vendre les pavés entre 20 et 10% moins cher que les pavés béton, tout en étant économiquement viable ;
- Le consultant ne semble pas avoir rencontré de vendeurs de pavés béton. Ceci aurait permis, en leur montrant un échantillon, de savoir combien ils seraient prêts à débourser pour vendre ce produit. Ils auraient également pu fournir de nombreuses informations sur les types de clients actuels (privés, entreprises publiques) ;
- Rencontrer le ministère, directions et agents de mairie en charges des routes ainsi que les entreprises spécialisées dans la pose des pavés aurait permis de collecter des informations concrètes sur l'intérêt du produit et les coûts de ventes potentiels ;

Savon liquide :

Rien n'est mentionné dans le rapport sur les ouvertures de vente du savon liquide. Mais il est fort à parier que pour un produit aussi courant et à un prix aussi abordable que le savon liquide se vende facilement.

<u>Stratégie de marketing :</u>

Une stratégie de marketing est définie dans le rapport d'accompagnement des structures Communautaires dans la conduite des AGRs liées aux déchets ainsi que dans l'étude de marché.

Les points conseillés dans les deux rapports :

Promouvoir le compost :

- Utiliser les médias : les radios urbaines et rurales, les chaines de télévision les mieux regardées au Niger en vue de mener une sensibilisation et promouvoir les produits ;
- Voter un budget conséquent pour organiser des missions de sensibilisation, des ateliers de formation des paysans à l'intérieur du pays. Cibler les zones agricoles par excellence (Maradi, Tahoua, Tillabéry, Tera, Niamey) et les autres régions par la suite.
- Aller à la rencontre des coopératives de producteurs, des ONG et des organisations de développement rural en vue d'établir un partenariat.
- Imprimer les dépliants en un nombre suffisant pour faire passer l'information à tous les niveaux.
- A Niamey, déballer une politique de charme au niveau des ministères concernés pour rechercher une subvention de l'état par rapport à la production du compost.

- Enfin, au fur et à mesure de cette sensibilisation accrue, l'on doit ouvrir des succursales pour la vente du compost à Niamey et à long terme sur toute l'étendue du territoire (louer un magasin de 50 000 FCFA ou opérer un partenariat avec des personnes ressources telles que les autorités coutumières ou les agriculteurs sérieux).
- Mise en place d'une stratégie de proximité par la création des points de vente à côté des producteurs maraichers et surtout ceux qui ont déjà utilisé le produit.
- Création d'un partenariat avec les ONG ayant déjà une expérience dans le compostage tel ASE, pour un bon écoulement du compost et une complémentarité à satisfaire la demande ;
- Conduite des plaidoyers à travers les ONG auprès des potentiels partenaires tels que la Centrale d'Approvisionnement en Intrants et Matériels Agricoles (CAIMA), qui ont une grande capacité d'absorption ;
- Conception des spots publicitaires (audio et vidéo) en mettant l'accent sur l'utilisation de l'engrais bio et les avantages y afférents tels que l'augmentation du rendement, le bon gout des produits maraichers produits en utilisant avec le compost ;
- Création des relations avec les organismes de recherche et le Ministère de l'Agriculture afin de certifier et vulgariser l'utilisation du compost ;
- Utilisation des canaux locaux (champ école, jardin témoin) pour vulgariser l'utilisation du compost.

La stratégie de marketing était quasi inexistante lors de cette évaluation. Les deux premières productions de compost ont été vendues à l'organisation qui a formé le GIE sur les méthodes de compostage. Néanmoins, le GIE a identifié un jardinier à qui ils ont donné un échantillon de compost. Après l'avoir testé, le jardinier est revenu à la déchèterie pour commander 50 sacs. Le prix qu'il était prêt à payer est le double du prix de vente initialement fixé par le GIE.

Il est à noter que comme la production n'est pas encore à 100% optimum et qu'il n'y a pas de stock tampon permettant de gérer les commandes directes, il n'y avait pas suffisamment de sacs pour honorer la commande dès l'accord. De plus, la production a été mise en standby durant la période de ramadan. Si cela ne pose pas de problème à ce client spécifique, ce genre de situation pourrait rendre le client mécontent, potentiellement remettre en cause la commande voir aboutir à la perte d'un potentiel bon client.

De l'avis de l'évaluateur, les points d'action prioritaires à mener sont :

- ➔ Obtenir du laboratoire et du Ministère de l'Agriculture des agréments reconnus ;
- ➔ Ceci serait un gage de qualité qui pourrait rassurer la clientèle potentielle ;
- ➔ Il est crucial que le GIE soit proactif dans la recherche de clientèle ;
- ➔ Faire une sensibilisation de proximité avec les groupements de maraichers, jardiniers et fleuristes de l'Arrondissement de Niamey II puis de tout Niamey.
    - ➢ Explication orale lors de rencontre des cultivateurs au champ ou à la déchetterie ;
    - ➢ Distribution de prospectus sur les biens faits du compost organique (enrichissement continu des sols au lieu des engrais minéraux qui ont tendance à appauvrir le sol, tableaux comparatifs coûts et efficacité entre engrais organiques et minéraux) ;
    - ➢ Réalisation, avec les maraichers, des parcelles pilotes sur les sites de maraichages ;
    - ➢ Distribution d'échantillons pour que les maraichers puissent faire un test sur leurs champs.
- ➔ Aménager la déchèterie avec des panneaux explicatifs sur les bienfaits du compost, panneau de légume avec et sans compost, afficher le mode de fabrication… Ceci pourrait servir à la fois de vitrine commerciale et d'outil pédagogique pour les maraichers et la population (portes ouvertes, sorties scolaires…).
- ➔ Déposer des affiches reprenant les informations importantes sur le compost ainsi que l'adresse et contact de la déchetterie, les prix de vente et numéros des agréments de qualité. Afficher celles-ci dans les lieux publics à forte concentration d'agriculteurs.

- ➔ Concevoir une « marque » à promouvoir : Logo, cartes de visites, prospectus et réseau sociaux (Site internet une fois que l'activité est bien lancée et rentable).
- ➔ Mettre en place une politique de respect du client en s'assurant qu'il y a toujours un stock de disponible pour qui est intéressé ou respecter les délais de livraison en cas de commande. Planifier la production et le marketing en amont des besoins dictés par les calendriers agricoles afin d'avoir le produit prêt aux moments opportuns ;
- ➔ Louer ponctuellement des espaces de vente dans les marchés afin de faire la promotion et vendre le compost (coût de 200Fcfa/jour) ;
- ➔ Avoir un partenariat avec le Ministère de l'Agriculture pour mettre à disposition du GIE un stand lors des différentes foires agricoles ;
- ➔ Participer aux forums nationaux de coordinations, stratégies et discussions afin de promouvoir les intrants organiques ;
- ➔ Diffuser des messages radio ciblant les zones de maraichages lorsque le stock de compost est prêt avant la saison agricole et s'il y a des difficultés à écouler les stocks.
- ➔ Identifier un étudiant en agriculture pour qu'il fasse un travail de fin d'étude sur l'optimalisation du compost ;
- ➔ Identifier un étudiant en marketing et communication pour qu'il développe dans le cadre d'un travail de fin d'étude et en partenariat avec l'étudiant en agriculture ou avec un partenaire ou avec le Ministère de l'Agriculture un plan de marketing et les outils de communication.

- ➔ Les approches ci-dessus restent des approches simples et à faible coûts qui peuvent dans un premier temps faciliter l'écoulement d'une production relativement faible.

Une fois que la capacité de production passe à un niveau supérieur :

- ➔ Diffuser des messages radios ou télévisés au niveau de Niamey voire de la Région ;
- ➔ Approcher les vendeurs/grossistes d'engrais minéraux afin d'identifier des intermédiaires fiables permettant d'assurer une continuité dans la vente du compost produit.
- ➔ L'évaluateur donne sa préférence au développement du compostage par région plutôt que d'exporter les produits dans des zones où un processus similaire pourrait être mis sur pieds : (i) il y a de grosses quantités de matière organique à valoriser in situ, (ii) il y a une économie de coût de transport et logistique. Cela permet de garder un prix bas et compétitif comparé aux engrais minéraux, (iii) cela évite les monopoles et permet donc de continuer à avoir une concurrence sur les prix de ventes.
- ➔ Néanmoins, vu la quantité de matière organique produite en capitale, une ou plusieurs usines de grandes capacités auraient leur pertinence. Si un jour, on aboutit à ce stade, il faudra également étudier le marché international.

Promouvoir les pavés plastiques :

Cette activité n'est pas prévue à court termes par le GIE : (i) pas de capacité d'investissements (200 000Fcfa pour 3 unités de production) ; (ii) pas la capacité de payer la main d'œuvre (180 000Fcfa/mois pour 6 personnes) ; (iii) pas la capacité de lancer seul l'activité et de mettre en place des process efficaces ; (iv) Assurer un suivi de qualité dans les dosages et la qualité des sables utilisés.

Néanmoins les points suivants devraient être pris en compte pour mettre en valeur le produit et identifier une clientèle.

- o Obtenir de laboratoire et du Ministère concerné des agréments reconnus ;
- o Il est crucial que le GIE soit proactif dans la recherche de clientèle ;
- o Paver l'entrée d'un lieu publique fortement fréquenté (mosquée, marché, Mairie, Ministère) le GIE fournirait les pavés et les propriétaires la main d'œuvre et les matériaux de pose. Si les travaux

sont accompagnés d'un panneau de promotion avec contacts, prix, agréments, cela servirait de vitrine sur le long terme ;

- Comme ce produit intéresse potentiellement l'ensemble de la population, l'utilisation des médias (radio et télévision) est un bon moyen de promouvoir un nouveau produit sur le marché. Promouvoir les images du pavage de démonstration ainsi que des interviews de satisfaction des personnes pilotes serait un bon moyen de promouvoir par l'exemple ce nouveau produit. Néanmoins cette approche a un coût non négligeable. Il serait peux être nécessaire d'identifier un partenaire.
- Obtenir la liste des spécialistes de la pose des pavés et les sensibiliser sur le produit via du porte à porte ou des journées d'information ;
- Fabriquer une quantité d'échantillon non négligeable à distribuer aux poseurs. Ceci leur permettra de proposer le produit lors de leur rencontre avec les clients ;

➔ Aménager la déchèterie avec des panneaux explicatifs sur la fabrication des briques… Ceci pourrait servir de vitrine commerciale lors des visites des clients potentiels ;

➔ Déposer des affiches vantant le produit ainsi que l'adresse et contacts de la déchetterie, les prix de vente et numéros des agréments de qualité. Afficher celles-ci dans les lieux publics à forte concentration de vente de pavés.

➔ Concevoir une « marque » à promouvoir : Logo, cartes de visites, prospectus et réseau sociaux (Site internet une fois que l'activité est bien lancée et rentable).

➔ Mettre en place une politique de respect du client en s'assurant que les délais de livraison en cas de commande soient toujours respectés.

➔ Louer ponctuellement des espaces de ventes dans les marchés et les sites de ventes de pavés en béton afin de faire la promotion et vendre les pavés ;

➔ Promouvoir le produit auprès des autorités responsable des voiries ;

➔ Participer aux différentes foires aux matériaux afin de faire la promotion du produit auprès des professionnels de la construction ;

➔ Identifier un étudiant en marketing et communication pour qu'il développe dans le cadre d'un travail de fin d'étude un plan de marketing et les outils de communication.

- Faire directement appel aux grossistes et vendeurs de pavés en béton est une approche qui peut permettre de facilement promouvoir le produit et augmenter plus facilement le nombre de vente. Néanmoins, l'ajout d'un intermédiaire réduira la marge bénéficiaire. Il faudra aussi être capable d'assurer les livraisons dans des délais raisonnables sans essuyer de retard.
- Vanter le produit en mettant en avant ses avantages sur les pavés en béton : (i) Plus solide et donc moins de perte pendant la pose et le transport, (ii) réduction des plastiques dans l'environnement, (iii) entre 2 et 3 fois moins lourds que les pavés béton, (iv) Prix au m² moindre que les pavés en béton ;

Promouvoir le savon liquide :

- Obtenir de laboratoire et du Ministère de la santé des agréments reconnus ;
- Être proactif dans la recherche de clients de proximités ;
- Concevoir une étiquette conforme aux prescriptions nationales ainsi qu'un logo personnalisé ;
- La vente par famille ou par groupement est possible ;
- Utiliser le bouche à oreille pour vendre dans le quartier ;
- Mettre une pancarte devant la maison indiquant qu'ici on vend du savon artisanal de qualité à bas prix ;

- Louer une fois par semaine une échoppe sur les marchés afin de promouvoir et écouler le produit (tenu par un membre de la famille ou par une vendeuse engagée par un groupe de femmes) ;
- Faire du porte à porte au niveau des restaurants, maquis, commerçants, garagistes, vendeurs d'essences et autres activités qui nécessitent l'utilisation du savon en gros ;
- Promouvoir le savon au niveau des bureaux ayant besoin de savon en grandes quantités pour leur locaux (Mairie, Ministère, écoles, gares, entreprises, ONG, Nations Unies, salle de sport…). Tous ceux qui doivent acheter du savon en masse seront probablement intéressé à l'acheter en gros bidon à meilleur prix ;
- Faire des démonstrations du lavage des mains en promouvant le savon produit dans les lieux publiques (marchés, gares…) ;
- Travailler avec les vendeurs de rue ;
- Si la production ou le groupement n'arrive plus à écouler les produits il faudra peut-être travailler avec les grossistes.
- Si la production passe à une échelle suffisante il faudra commencer à faire de la promotion via les médias (journaux, radios, télévision).
- Varier la gamme avec des couleurs, senteurs et qualité différentes serait un bon moyen de doper les ventes également.

<u>Autres options de valorisation des déchets :</u>

Il existe une multitude d'option pour valoriser les déchets. Ci-dessous une liste de suggestions :

- Identifier des usines qui réutilisent le plastic pour fabriquer : (i) des gaines électriques. Ce type d'usine utilise de grandes quantités de plastique et n'ont pas des critères de pureté trop exigeante ; (ii) les usines qui fabriques des bassines, bouilloires… Ces usines sont souvent plus exigeantes en termes de propreté et de qualité. Mais elles écoulent souvent plusieurs tonnes de plastiques usagés par jour ; (iii) les fabricants de semelles en caoutchouc réutilisent souvent une fraction de plastic usagé dans leur processus de fabrication.

➔ Cette activité ne rapportera pas de gros revenus, mais elle permettrait : (i) d'organiser un secteur informel probablement déjà actif (du moins si ce type d'usine existe à Niamey) ; (ii) de leur assurer un meilleur revenu (vente en gros, économie sur les frais et temps de transport) ; (iii) de ramasser et traiter de gros volumes de déchets plastiques.

➔ Traiter de plus grands volumes de plastique : (i) désengorgerait les décharges ; (ii) si le plastique gagne en valeur et que la filière est bien organisée, cela réduirait la quantité de déchets plastiques dans les rues ; (iii) cela réduirait la quantité de déchets qui termineraient leur course dans les collecteurs et drainages. Ceci réduirait les frais d'entretien de ceux-ci et réduirait le risque de bouchage qui préviendrait des débordements en cas de grosses pluies.

- Comme les pavés plastiques :
  - Fabriquer des bouchons de trou de défécation dans les latrines. Un bouchon conique permettrait de s'adapter à tous les trous. Les bouchons en béton sont lourd et casse souvent, les planches utilisées ne sont pas une barrière efficace contre les vecteurs. Ce type de bouchon vendu à un prix raisonnable et promu de manière efficace pourrait trouver sa place sur le marché.
  - Fabriquer des sièges de toilette amovible pour personnes à mobilité réduite ;
  - Fabriquer des sièges de défécation adaptés aux jeunes enfants afin qu'ils s'habituent à l'utilisation en autonomie des latrines.

- Les bouteilles plastiques sont souvent réutilisées par les vendeurs de jus artisanal. Bien évidemment les bouteilles ne sont certainement pas assez désinfectées pour éviter des risques sanitaires. L'embouteillage de savon liquide permet comme nous l'avons vu de réutiliser un nombre significatif de bouteilles d'eau, mais il existe d'autres méthodes de réutilisation de ces bouteilles.
    - La fabrication de système de lavage des mains à faible coût (modèle Tipy Tap). Cette activité permet non seulement de créer de l'emploi et de réutiliser du plastique mais cela pourrait répondre à un besoin sanitaire clairement identifié. En effet, il n'y a quasi pas de système de lavage de mains installés à proximité des toilettes dans les quatre quartiers ciblés ;
    - Les bouteilles lumières9 ne sont que trop rarement testées sur le terrain. Le principe est simple, une bouteille en plastique pleine d'eau chlorée, un trou dans le toit de la maison dans lequel la bouteille est nichée, une étanchéité et la réfraction lumineuse permet aux bouteilles de produire une intensité comparable à celle d'une ampoule de 50 watts. Elles ont une durée de vie de ??? ans et permettent en effet de fournir une lumière gratuite en journée et ceci à faible coût. Des systèmes nocturnes avec Led, panneaux solaires et batterie existent également pour des éclairages publiques, lieux de rassemblement voir pour un usage domestique. Les économies sur la consommation d'électricité est telle qu'elles sont vites rentabilisées et que les ménages n'ont souvent aucun problème pour les remplacer en fin de vie.
- Les déchets papiers et cartons peuvent être transformés en brique de combustible à valeur énergétique honorable. Cela permet de réduire la déforestation tout en proposant une alternative au bois ou charbon de bois généralement utilisé.
- Les cendres de ménages pourraient être récupérées, tamisées et mise dans des sacs afin d'être revendues aux maraichers. En effet, il est préférable d'utiliser la cendre directement sur les jardins ou au pied des plantes. En effet, les cendres de bois sont un excellent engrais puisqu'elles sont riches en sels minéraux et principalement en calcium, en magnésium, en phosphore, en potasse et en silice. De ce fait, elles apportent des nutriments aux végétaux et à la terre. Les cendres de bois ont des effets répulsifs contre certains insectes parasites. Elles ont une efficacité très élevée contre la progression des gastéropodes comme les escargots et les limaces. Ces derniers ne peuvent en effet pas glisser dessus. Elle a également des propriétés antibactériennes qui permettent de conserver les bulbes fragiles. Et aérant la terre, elle lutte contre les pourritures.

iv. Résultat 2 - Activité 4 : Facilitation des activités communautaires rentrant dans le cadre de l'amélioration du cadre de vie des populations ;

Afin d'améliorer le cadre de vie des populations des quartiers cibles, le projet à aider à la mise en œuvre de diverses activités.

<u>Amélioration du cadre de vie des concessions d'habitation :</u>

[9] https://www.humanosphere.info/2012/01/de-leau-de-leau-de-javel-et-une-bouteille-pour-60-watts-de-lumiere-durant-5-ans-2/ http://www.literoflight.fr/

Les activités de promotion à l'hygiène ont fortement insisté sur l'hygiène environnementale des ménages. Les messages ciblaient principalement : L'hygiène de la cour d'habitation, la propreté des latrines et douches, la gestion des excrétas ainsi que la propreté des pièces d'habitation. Cet aspect sera traité plus en détail dans le paragraphe du Résultat 3 : Activité 2.

Amélioration du cadre de vie (voiries et lieux publiques) :

Outre les aspects de mobilisation et de sensibilisation, qui seront traités dans le paragraphe du Résultat 3-Activité 2, une aide a été apportée aux Comités de salubrité afin d'améliorer la qualité de l'environnement de leur quartier respectif.

82 pousse-pousse ont été donnés aux 4 quartiers. Ces pousse-pousse ont pour vocation d'être loués à des pré-collecteurs informels afin que ceux-ci collectent les déchets des ménages et donc améliorent la salubrité du quartier pour les CS. Afin d'être conforme à leur statut, et même si les CS sont à but non lucratif, ils sont tenus d'établir un fond d'équipement. Ce fond devant être alimenté de manière continue et pérenne afin de pouvoir gérer l'entretien, les casses, les amortissements du matériel et équipement en leur possession et pour gérer de potentiels investissements aidant à améliorer l'assainissement des quartiers.

Comme préciser dans le paragraphe traitant du Résultat 2-Activité 2, le système de gestion financière et du parc d'équipement et matériel est quasi inexistant. Il est donc difficile d'analyser les recettes et les dépenses de chaque CS. Ce qui est certain, c'est que chaque comité a dépensé de fortes sommes dans les réparations des pousse-pousse. En effet, le premier lot de pousse-pousse distribués par le projet (59 unités) était de piètre qualité :

- Les rayons, jantes et pneus cassaient après peu de temps d'utilisation ;
- Les roues étaient mal centrées et équilibrées. Elles frottaient donc en permanence contre la structure de la charrette. Outre l'usure des pneus, ce frottement continu augmentait le poids à pousser ;
- Les soudures d'une manière générale cassaient souvent ;
- Les tubes pliés qui servent de poigner cassent à la pliure ;
- Le traitement antirouille n'était pas suffisant, chaque angle et soudure rouillent très rapidement. Ceci augmente les risques de casse aux jointures ;

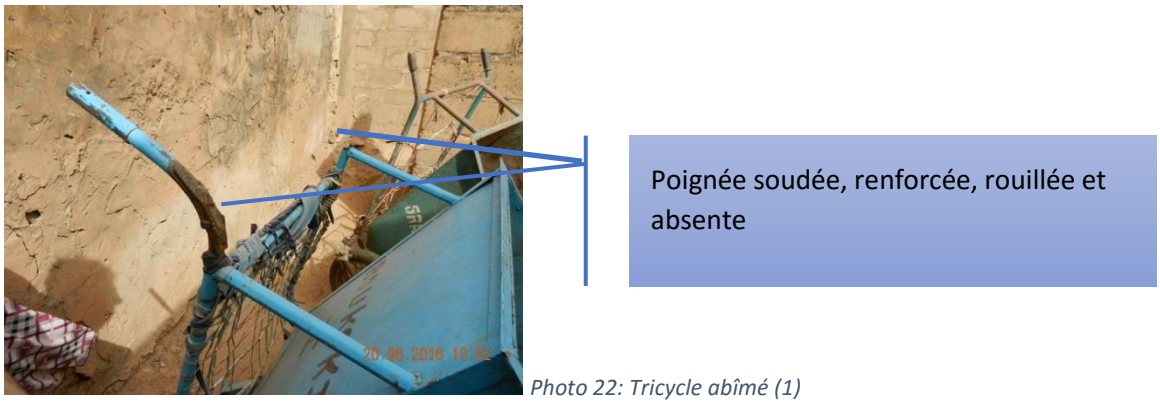

Photo 22: Tricycle abîmé (1)

Roues absentes et traces de frottement de la roue sur la carrosserie

Photo 23: Tricycle abîmé (2)

- L'utilisation de ceux-ci ont donc été abandonnée : (i) trop cher en réparation, (ii) les pousse-poussiers n'en veulent plus (pas rentable quand il tombe en panne au milieu d'une journée de travail, trop dur à pousser) ; (iii) trop de travail pour gérer les réparations.
- Les 23 pousse-pousse restants sont quant à eux de très bonne qualité et donnent satisfaction aux CS.
- Aucun pousse-pousse n'était loué durant l'évaluation.
- D'après l'enquête réalisée dans les 22 ménages visités pendant cette étude, la moitié n'était pas au courant que les CS louaient des pousse-pousse. Un peu moins de la moitié seulement ont fait appel à un pousse-poussier équipé par les CS.

N'ayant pas de liste de location à disposition, il a été compliqué d'analyser la rentabilité du système. Ce qui est certain c'est qu'il est compliqué d'identifier des pousse-poussiers pendant la saison des pluies. Les saisonniers rentrent aux villages pour cultiver. Néanmoins, avec un peu de recherche et de proactivité, l'évaluateur est convaincu qu'il y a toujours dans les quartiers des personnes qui vivent de travail irrégulier et ont besoin d'une rentrée financière.

En tout cas, les 3 livrets bancaires étudiés nous ont montré que chaque CS a une balance positive. Le CS de Koura Téguie utilise même les fonds du CS pour acheter du petit matériel nécessaire au bon fonctionnement de la déchetterie. Ceci est un signe encourageant de volonté de développer les activités mises en place par ACF/ORK.

Même si cela était fortement conseillé dans le rapport d'étude de la filière des déchets solides, aucun travail d'appui à la mise en œuvre d'un processus coordonné de la pré-collecte n'a été fait par le projet.

- Les pousse-pousse sont loués aux premiers venants. Ils n'ont pas à justifier ce qu'ils vont en faire ;
- Aucune initiative de coordination avec les pré-collecteurs informels n'a été menée ;
- Aucune aide à l'officialisation à la Mairie des acteurs privés et informels n'a été menée ;
- Aucun travail d'identification de pousse-poussiers fiables sur le long terme n'a été fait ;
- Aucune tentative d'organisation du travail des 82 pousses-pousse n'a été faite (dédié à un et un seul sous-quartier, nombre de passage/semaine, nombre de client couvert…) ;

- Aucune étude des chemins de collecte des différents acteurs (sous-quartiers, jour de passage…) n'a été faite. Par conséquent les gaps n'étaient pas connus.

    - Finalement, la donation des pousse-pousse s'est faite de manière à rejeter l'ensemble des responsabilités de leur gestion aux CS et ceci sans réel accompagnement organisationnel (gestion financière, gestion logistique et gestion opérationnelle).
    - La Mairie n'a pas non plus pris le lead ou collaborer à l'amélioration de la filière de pré-collecte des déchets solides ;
    - Il aurait été intéressant de considérer la filière dans son ensemble afin de voir quels acteurs il aurait fallu appuyer, quels acteurs il aurait fallu inclure dans la coordination, quels acteurs il aurait fallu légaliser aux yeux de la Mairie.
    - Il aurait été intéressant d'analyser la gestion des déchets solides au niveau micro (à l'échelle des quartiers cibles). Ceci aurait permis de mettre en place une stratégie d'approche globale en tenant compte des acteurs existants, des contraintes des uns et des autres, de la valeur ajoutée de l'implication des CS dans le système, de la capacité d'engagement de la Mairie. Ceci aurait permis d'appuyer les acteurs dans la définition d'un chemin de collecte optimal et unifié, dans l'uniformisation des cotisations, dans un système de supervision régulier, efficace et constructif tout en améliorant le service à la population et en ayant une pérennité économique.
    - Il aurait été plus constructif de « mettre le paquet » sur un seul quartier plutôt que de contribuer de manière faiblement significative à la gestion des déchets dans les 4 quartiers. Ce quartier aurait été un projet pilote qui, une fois une méthodologie claire, efficace et rentable en application, aurait pu être dupliqué aux autres quartiers.
    - Il est néanmoins certain qu'améliorer de manière significative la pré-collecte des déchets solides dans les 4 quartiers sur 3,5 ans était un challenge en soi.
    - Une équipe de 2 personnes minimum aurait dû être dédiée à 100% à la problématique des déchets solides (Amélioration de la pré-collecte et valorisation des déchets solides).

<u>Organisation de journée de salubrité :</u>

Durant la formation initiale des CS en juillet 2013, chaque CS a dû concevoir, avec le support d'ACF/ORK, un plan d'action planifiant des journées de salubrité. Ce plan d'action a été révisé en mai 2014. Chaque journée (tous les 15 jours ou tous les mois), ciblait un sous-quartier spécifique à nettoyer. Chaque ménage du quartier devant en théorie nettoyer en face de chez lui. Cette activité ciblait : le ramassage des déchets en voirie, dans les drainages et sur les « trottoirs » ainsi que l'évacuation des tas d'immondice sauvage (du moins ceux à taille humaine).

Pour ce faire, chaque CS s'est vu remettre du petit matériel permettant de nettoyer l'environnement. Dans le kit était inclus : des brouettes, des râteaux, des pelles, des pioches, cache-nez et paires de gants. Ceci permettait aux comités de prêter ces outils aux ménages qui le désirait ou qui en avait besoin.

Néanmoins, la mobilisation des CS et de la communauté n'était pas aisée : (i) Membres des CS pas toujours motivés car il ne recevait pas de gratification ; (ii) Communautés pas dynamique (Occupées par les tâches ménagères ou rémunératrices) ; (iii) Pas assez impactées par les activités de sensibilisation et de mobilisation menées par les CS et les animateurs d'ACF/ORK ; (iv) Découragée par l'ampleur de la tâche face à la taille et au nombre de certains dépotoirs illégaux ; (v) non ramassage systématique des déchets collectés. Voir les tas de déchets toujours en voirie alors qu'ils ont fait l'effort de les rassembler, est un élément extrêmement démotivant.

Suite aux insuffisances constatées dans cette activité, une formation *(renforcement de capacité des leaders d'opinion de la zone d'intervention du projet sur les activités de promotion de bonnes pratiques d'hygiène et d'assainissement ; consultant M. Timbo Abdel-Kader.* Le rapport est disponible au bureau d'ACF) de tous

les principaux acteurs communautaires a été organisée en janvier 2015. L'objectif était de recadrer les interventions de salubrité dans les 4 quartiers. En plus des messages de sensibilisation, les participants ont travaillé sur un plan d'action participatif. Dans celui-ci est défini la logique d'intervention, les actions à entreprendre, les indicateurs, les tâches, les rôles et responsabilités et les délais de réalisation en vue d'atteindre un objectif donné à court, moyen ou long terme. Celui-ci prenait également en compte l'élimination de tous les dépotoirs sauvages afin de rendre sain le cadre de vie. ACF/ORK et la mairie ont fourni des camions pour évacuer certains dépotoirs.

Durant cette dernière formation, les Marabouts (Mollahs), la chefferie, ainsi que des griots ont été formés. Chacun à leur niveau ont dispensé des messages de sensibilisations et de mobilisations communautaires. Les Marabouts ont profité qu'un grand nombre de personnes était présent lors des prières pour promulguer des messages. Les griots quant à eux dispensent des messages aux passants et sensibilisent également lors de cérémonies (mariages, baptêmes…). En effet ces activités se font souvent sous chapiteau en voirie et sont fortement productrices de déchets (sachets et bouteilles plastiques). Sensibiliser les organisateurs et les convives sur l'utilisation de poubelles ou sur le ramassage des déchets après la fête est une bonne initiative.

Une fois les déchets rassemblés par la population, le CS mandatait des pousse-poussiers afin de collecter les déchets et les évacuer vers les décharges de transit. Cette étape à vite montrer ses limites : (i) La capacité des pousse-pousse en termes de volume pouvant être évacué par trajet est très faible (0,5m3) ; (ii) La distance entre les décharges de transit est très grande.

Ceci a été un frein au ramassage systématique des ordures après les journées d'activités. En effet, le rendement des pousse-poussiers était trop faible et de nombreux tas de déchets restaient pendant de longue période le long des voiries.

Les comités avaient l'opportunité de faire appel aux 4 tricycles motorisés à grand volume qui ont été donnés à la Mairie par le projet afin d'évacuer les déchets après les journées de salubrité. Seuls 2 CS sur 4 ont fait cette demande. Les 2 autres ne sont pas contents que ces tricycles aient été donnés à la Mairie au lieu de les donner aux CS. Et par question de principe, de non confiance en la Mairie ou car il y a des frictions latentes entre les communautés et la Mairie, le CS n'ont jamais pris l'initiative de faire la demande.

Ceci est pourtant la solution optimum et de moindre coût (les CS devant payer uniquement le carburant) pour évacuer les déchets après les journées de salubrité. Durant la rencontre avec M. le Maire, celui-ci a affirmé que les tricycles peuvent être prêtés à quiconque en besoin. Ce message a été redit par M. le Maire en face des représentants de chaque CS lors de l'atelier de restitution de cette étude.

Le choix de pousse-pousse comme moyen de pré-collecte est discutable :

- Faible capacité en termes de volume ;
- A motricité humaine, ils sont lents, lourds et donc inadéquat pour la physionomie humaine ;
- Ils sont inutilisables en période de forte pluie (routes inondées pendant plusieurs jours) ;
- Ils ne sont pas adéquats pour couvrir de longues distances jusqu'aux décharges de transit.

  - Ce système se situe tout en bas de « l'échelle » des équipements de pré-collecte. Viens ensuite la charrette avec les ânes, les moto-tricycles avec charrette, les tricycles type donnés à la Mairie, tracteurs avec remorques et camion compacteur.
  - D'expérience, l'évaluateur juge plus pertinent lors d'appui aux structures de pré-collecte, en termes de coût/efficacité en contexte urbain, de mettre à disposition les engins suivants :
    - Commencer directement au moto-tricycles. Celle-ci permettent de visiter quotidiennement plus de ménages et de parcourir la distance jusqu'au décharge de transit ;

- De mettre à disposition un nombre de charrettes avec ânes pour les quartiers où les routes sont peu praticables. Les charrettes permettent de transporter également plus de volumes que les pousse-pousse. Leur point faible est la difficulté (fatigue des animaux) et le temps perdu pour les longues distances (décharges de transit). Il faut dans ce cas prévoir un lieu de dépôt aménager qui doit être vidé régulièrement par un autre engin ;
- Il faut un minimum de 1 tracteur avec charrette (8m3) par quartier. Ceux-ci permettent à la fois de réaliser la pré-collecte en directe, de vider les dépôts de transit pour les charrettes à ânes et peuvent servir à d'autres tâches pour le bien de la communauté (désengorger une décharge de transit, amener du remblai pour renforcer les routes…). Les tracteurs et charrettes sont souvent de fabrication locales et très solides comparés aux moto-tricycle ou aux tricycles reçus par Mairie.

Il faut bien évidemment faire une étude économique, mais ce schéma a non seulement déjà prouvé sa viabilité économique et son efficacité dans des contextes similaires tout en permettant d'assurer un service régulier et de qualité à la population.

La donation de tricycles motorisés à la Mairie :

D'après le service d'Assainissement de la Mairie, les tricycles sont bien rentabilisés (nettoyage des voiries pendant la nuit). Mais il n'a pas été possible de juger cela durant l'évaluation : (i) il y avait une grève des agents de la Mairie pendant toute la durée de l'évaluation. Il n'y avait donc pas de chauffeurs pour les conduire ; (ii) Il n'y a pas de log-book par tricycle permettant de vérifier les activités de ceux-ci. En tout cas les communautés sont ulcérées de voir ces tricycles inactifs dans la cour à chaque fois qu'ils vont à la Mairie. Pour les CS, la mairie doit leur donner les tricycles. Ils en auraient d'après eux une utilité quotidienne pour assurer la pré-collecte des déchets ainsi que pour évacuer les déchets après les journées de salubrité. Les besoins des tricycles se fait ressentir en périodes pluvieuses quand : (i) les routes sont moins praticables pour les pousse-poussiers ; (ii) il n'y a pas suffisamment de pousse-poussiers de disponible. En effet ils sont pour la plupart des saisonniers qui retourne au village pour cultiver durant cette période. Les habitants des quartiers considèrent ce travail comme trop dur, salissant et dégradant. Il serait plus facile d'identifier un chauffeur et quelque manœuvre pour assurer un service de qualité en termes de régularité et de capacité de collecte. Pour eux, l'entretien des équipements ne serait pas un problème, la cotisation des ménages couvrirait cela.

Pour la Mairie, les tricycles doivent rester leur propriété car ils vont répondre aux besoins non seulement des 4 quartiers cibles, mais également au reste de l'arrondissement communal. Ceux-ci sont bien assurés et d'après la Mairie ils ont une ligne budgétaire pour assurer leur maintenance et frais de fonctionnement.

L'observation des tricycles lors de cette évaluation a montré que ceux-ci sont fortement abimés. Ceci met même en doute leur opérationnalité.

- Un tricycle à une fuite d'huile sérieuse (tâche sur le bitume). Ceci est un problème de maintenance et est à la charge de la Mairie ;
- Il manque une batterie à un tricycle. Ce problème de batterie existait déjà lors de la donation des équipements. Le nécessaire avait été fait par ACF/ORK pour le régler. Mais il semblerait que la qualité de celle-ci n'était pas bonne. Néanmoins, la durée de vie est prolongée si on l'utilise suffisamment. Une longue période de repos avec les fortes chaleurs n'est pas l'idéal pour celle-ci (Pour rappel ils ont été au minimum inactif pendant tout le mois de l'évaluation) ;
- Les portières ne ferment plus pour 3 tricycles. Ceci est principalement du à un manque de qualité dès le départ. Il est néanmoins certain que les fortes chaleurs et probablement les non graissage des mécanismes n'ont rien arrangé ;

- Les tableaux de bord en plastique se sont fortement fendus et ont cassé pour 3 des tricycles. Ceci est dû principalement à la faible qualité des tricycles, aux fortes chaleurs et à l'influence directe des UV du soleil sur le plastique.

Photo 24: Tricycles motorisé donnés à la Mairie

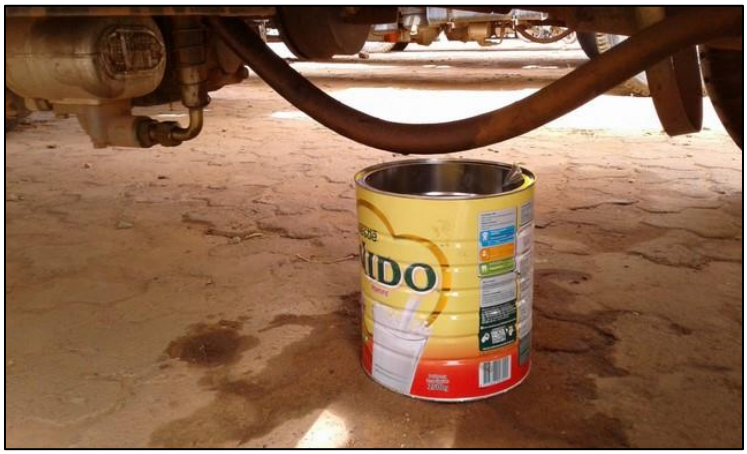

Photo 25: Tricylce motorisé donné à la Mairie: Fuite d'huile

Photo 26: Tricylce motorisé donne à la Mairie: Tableau de bord abîmé par les UV et la chaleur

Dans ces conditions, la pérennité des tricycles est fortement remise en cause : (i) faible qualité initiale ; (ii) faible pratique de la Mairie pour en prendre soin (plan de maintenance, protection du soleil, les utiliser régulièrement pour roder la mécanique…) ; (iii) Faible capacité de la Mairie pour rentabiliser les véhicules (plans de location, études des coûts de fonctionnement, de la maintenance et d'amortissement).

Pourtant il est fort à parier que l'utilisation des tricycles pour la pré-collecte des déchets est une activité qui pourrait être financièrement viable. Ci-dessous un tableau de simulation des rentrées d'argent mensuelles que pourraient rapporter les tricycles s'ils étaient dédiés à la pré-collecte des déchets solides dans les quatre quartiers. Celle-ci se base sur le scénario où les 82 pousse-pousse ainsi que les 4 tricycles sont gérés par une seule et même organisation qui est responsable de la pré-collecte dans les quatre quartiers cibles et travaille des journées compètes 6 jours par semaines. La capacité de pré-collecte comme démontrer plus haut est de 75% pour ce scénario. Le taux de recouvrement estimé est très faible. La sensibilisation et la pression sociale peuvent facilement le faire remonter.

Nombre de personnes dans les 4 quartiers cibles	Nombres de ménages par quartier (8 personnes/ménage)	Capacité de pré-collecte	Taux de recouvrement estimé des cotisations	Montant de la cotisation mensuelle par ménage (Fcfa)	Montant collecté par mois (Fcfa)
83 446	**10 431**	**75%**	**60%**	**2500**	**11 749 708**

Nous constatons que le montant collecté mensuellement est de près de 12 000 000 Fcfa. En considérant les salaires des chauffeurs (4 personnes) à 50 000Fcfa / mois, les salaires des pousse-poussiers (82 personnes) à 45 000Fcfa/mois, et les salaires des manœuvres qui chargent les tricycles (3/tricycles) à 40 000Fcfa/ mois. Il reste près de 7 400 000Fcfa pour assurer les frais de fonctionnement d'un bureau, les assurances, les taxes et sécurité sociale, le carburant, la maintenance et réparation ainsi que l'amortissement. Il serait intéressant de réaliser une vraie étude, mais cette tendance est encourageante pour assurer la pérennité du système. Il est même fort probable qu'après un temps, il serait possible d'acheter des équipements permettant d'atteindre 100% de capacité de pré-collecte.

Pour être viable, un plan de pré-collecte dans un ou plusieurs quartiers doit être conçu de manière minutieuse :

- Plus il y a d'intervenants, issus de plusieurs secteurs en plus, plus la coordination et la consolidation des différentes actions est compliquée.
- Plus il y a d'intervenant, plus les rentrées financières issues des cotisations sont réduites. Il faut bien calculer la balance financière avant de prendre la décision d'impliquer trop d'acteurs.
- Néanmoins, avoir un seul acteur risque de créer des tensions au sein de la communauté voire avec la Mairie. En effet, un bénéfice excessivement élevé pourrait faire changer les équilibres de pouvoir au sein de la communauté tout en créant des jalousies.
    - En distribuant des pousse-pousse aux CS, ACF/ORK a rajouté un intervenant de plus dans la pré-collecte des déchets. Il aurait été préférable d'étudier le contexte plus précisément afin de choisir l'approche la mieux adaptée : renforcer la Mairie en leur confiant la tâche de la pré-collecte ? Donner la responsabilité de toute la collecte des déchets du quartier aux CS ? Renforcer les capacités d'un ou plusieurs acteurs existants ? Créer un GIE dédié uniquement à cette tâche voir pour Koura Téguie donner cette responsabilité au GIE en charge de la déchetterie ? Les points forts et faibles pour chaque intervenant sont décrits ci-dessous :

Structures	Points forts	Points faible

Comité de salubrité	- Bonne connaissance du quartier - Impliqué à part entière dans le projet	- Pas de formation et de fibre entrepreneuriale - Leur statut ne permet pas de faire du bénéfice - Déjà beaucoup d'activités à gérer (sensibilisation, mobilisation, suivi construction latrines…) - Même s'il y a un président et une cohésion au sein du comité. Chaque membre pourrait essayer de tirer parti de la situation et mettre en péril le CS (l'argent est toujours un sujet sensible) - trop d'enjeux financiers et opérationnels pour être géré par une équipe de bénévole.
Mairie	- La pré-collecte tombe sur leur responsabilité - L'institution est amenée à rester active dans la durée - Les bénéfices pourraient être utilisés pour renforcer et développer l'assainissement dans les quartiers	- Risque de détournement des fonds - Gestion « fonctionnaire » de la branche - long à mettre en œuvre - Utilisation des fonds pour renforcer d'autres secteurs et pas l'assainissement - Risque de frein politique et jeux de puissance - volonté et capacité de la Mairie à pérenniser des staffs dédiés à un nouveau département
GIE ou structure privée existante	- Même si les mécanismes en place ne sont pas forcément optimums, il y a une base de travail de départ - Réduction des investissements de départ (parc existant d'équipement) - Vivier de pré-collecteur actif - Volonté de faire des bénéfices et donc de bien travailler. Supervisions accrues	- Risque de ne pas accepter qu'une organisation étrangère rentre dans ses affaires (surtout financière) - Risque de mauvaise renommée ou relation avec certains membres de la communauté ou des autorités - potentiel passif bancaire pouvant potentiellement faciliter une demande de prêt
Nouveaux GIE	- Ne sont pas influencés par de mauvaises pratiques - Motivation du début à apprendre et à faire progresser l'entreprise - Pas de mauvaises renommées ou de frictions avec les communautés et autorités	- Il faut partir de zéro - Il faut identifier des personnes compétentes pour la gestion d'entreprise de moyenne taille - 100% des investissements à couvrir - Aucun passif bancaire pouvant faciliter une demande de prêt

- De l'avis de l'évaluateur il est préférable de s'appuyer sur le secteur privé ou avec des GIE. En effet, ceux-ci ont plus la fibre entrepreneuriale (bénéfices, qualité, volonté d'optimalisation et de rigueur) que les groupes communautaires. Les CS, au vu de leur statut et structures pourront difficilement être optimaux. Ce travail est à temps plein et peut difficilement fonctionner sur base de volontariat.
- Travailler sur le sujet avec la Mairie semble compliqué à mettre en œuvre. Il y a beaucoup d'inconnus politiques, structurels, réformes, risque de mauvaises gestions des bénéfices (bénéfices pas imputés sur une ligne budgétaires dédiée à l'assainissement, détournements), gestion de la collecte des cotisations, avoir du personnel sécurisé financièrement sur la durée et dédié à 100% à ce volet.

- Travailler avec les structures existantes ou repartir de zéro avec une nouvelle dépend vraiment de la capacité et de l'état d'esprit des structures existantes. Mais de l'avis de l'évaluateur l'une ou l'autre des approches est la solution qui offre le plus de chance de pérennisation. Il aurait été préférable de s'appuyer sur le GIE en charge de la déchetterie pour gérer l'ensemble des déchets produits à Kouara Téguie. Ceci aurait facilité l'acheminement des déchets à la déchetterie. Et d'un ou 2 GIE maximum pour couvrir les besoins de Boukoki I, Boukoki III et Gandatché-Deyzebon. Ceux-ci auraient pu commencer leur activité par un sous-quartier pour tout doucement s'étendre au reste des quartiers. L'idée est de tout doucement évincer ou incorporer les acteurs qui ne sont pas officiels aux yeux de la loi. L'expérience nous a montré que ceux-ci vont se délocaliser naturellement dans d'autres quartiers, ou se faire absorber dans la structure lead (Apport de mains d'œuvre et équipements contre compensation financière et un contrat de salarié).

- Il faut bien prendre en comptes toutes les dépenses d'une telle entreprise (salaire, taxes, frais de fonctionnement, maintenance, réparation exceptionnelles, assurances, amortissement, back up en cas d'immobilisation d'un véhicule…) ;
- Il faut mettre ne place un système de gestion d'entreprise d'un niveau très élevé (gestion des ressources humaines, gestion du parc de véhicules, relation clients et autorités, gestion financière (plan de développement, gestion et planification des dépenses et investissements, gestion des emprunts, gestion des cotisations et mauvais payeurs, stratégie de communication avec les bénéficiaires, supervision des travailleurs sur le terrain…) ;
- Il faut mettre en place un chemin de collecte des déchets optimum en termes de temps et de distances parcourues (service de qualité pour la population, économie de carburant…).
- Pour une ONG qui veut mettre ce système en place, il faut avoir du personnel dédié à ce projet (capacité de formation et de suivi en temps réel pour les aspects logistiques et financiers, capacité d'étudier les chemins de collecte optimum, mettre en place un plan de communication, facilité le dialogue avec les banques pour accéder au crédit, se porter garant pour les crédits en première années…). Il faut une durée de mise en place et de suivi d'une durée minimum de 3 ans. Il faut la capacité d'analyser en temps réel la progression et les contraintes afin d'améliorer les méthodologies de mise en œuvre en continue.

Salubrité des quartiers :

De l'avis des différents acteurs (Mairie, Chefferie, DRHA-N, CS, ACF/ORK) la salubrité des quartiers s'est considérablement améliorée sur la durée du projet. L'évaluateur estime également qu'en comparaison à d'autres quartiers précaires d'autres villes de la sous-région, la salubrité les quartiers cibles est acceptable en termes de déchets en voiries. Sauf le quartier de Koura Téguie, qui est très entendu, où il y a encore de nombreuses voiries très sales et où les dépotoirs sauvages pullulent. Néanmoins cette situation est très précaire. En effet, il n'est pas garanti que les CS vont rester actifs à la fin du projet, qu'ils vont continuer à organiser les journées de salubrité de manière régulière, qu'ils vont entretenir et remplacer le parc de pousse-pousse et de petits matériels de nettoyage.

Vu l'état des tricycles de la Mairie, ils ne pourront pas être mis à disposition avant d'avoir subi de sérieuses réparations. On se poserait même la question si le coût engendré par le remplacement des tableaux de bords et la réparation les portières sera à la portée de la Mairie.

Malgré toutes les séances de sensibilisation faites par l'équipe du projet, l'amélioration du cadre de vie est en train de se dégrader au jour le jour. Pour faire face à cette difficulté, le projet a élargi la réflexion en invitant tous les leaders communautaires. Un plan d'action d'élimination des dépotoirs sauvages a été élaboré. Le projet a appuyé la mairie pour cette opération. Des dépotoirs ont été dégagés, et des mesures de suivi de l'aménagement des sites de transit.

Construction de rampes à déchets :

Trois rampes (2 pour Koura Téguie et un pour Boukoki III), servant aux pousse-poussiers pour déverser les déchets directement dans des containers, ont été construites par le projet. Trois coffres de stockage temporaires des déchets solides ont été mis à disposition par la Mairie. Les coffres sont compatibles avec les camions afin d'être facilement emportés pour être vidés à la décharge. La réception des rampes s'est déroulée en juin 2016 durant l'évaluation. Seul 2 coffres avaient été installés par la Mairie. En effet, la zone entourant la rampe de Boukoki III est une décharge illégale d'ampleur. Les engins de la Mairie centrale (camion et bulldozer) devaient évacuer les déchets pour au minimum faciliter l'accès à la rampe. Pour accéder aux véhicules de la Mairie centrale de Niamey, il faut souvent prendre son mal en patience. En effet, la liste des demandes émanant de chaque arrondissement communal est longue et chaque entité doit militer pour mettre en avant les priorités. Néanmoins le coffre est disponible et devrait être installé sous peu.

L'utilisation de ce système n'en était qu'à ces prémices pendant l'évaluation. Mais un des coffres installés était trop loin de la rampe. Ceci rendait impossible le déversement direct du haut de la rampe. La Mairie a été sensibilisée sur cet aspect durant la réception des ouvrages.

Photo 27: Rampes de déversement des déchets dans un coffre

Si la construction de ces trois rampes est une aide importante pour les pré-collecteurs. Celles-ci sont insuffisantes en termes de nombres et trop éloignées les unes des autres. Il aurait été intéressant de discuter avec les pré-collecteurs afin de s'entendre sur une distance maximum pouvant être couverte et utiliser un logiciel de cartographie avec des visites terrain pour faire une implantation optimum assurant une couverture en rampes et en coffre à 100%. Comme préciser ci-dessus, si le budget n'était pas suffisant pour avoir une couverture à 100% des 4 quartiers, voire même d'un quartier, il aurait été préférable de se concentrer sur une seule zone mais couverte à 100%. Le choix d'une zone où le nombre de dépotoirs illégaux et la salubrité de la voirie est problématique aurait eu un meilleur impact que 3 coffres disséminés sur une énorme surface.

v. Résultat 2 - Activité 5 : Formation des acteurs communaux (élus et services techniques communaux) à l'exercice de la maîtrise d'ouvrage de programmes d'hygiène et d'assainissement ;

En octobre 2013, une formation des acteurs de l'arrondissement communal Niamey II sur la maitrise d'ouvrage d'assainissement a été organisée. Les personnes suivantes ont participé : 24 conseillers de l'Arrondissement (Maire et les 2 Vice maires), La Secrétaire Générale de l'Arrondissement, Le Chef service Hygiène Assainissement ; Le Chef service voirie ; Le Chef service des ONG, DRHA-N, ONG partenaires dans

la gestion des déchets solides, Syndicat National des Gérants des Toilettes Publiques, et des représentants du réseau Nigérien des Journalistes pour l'Eau Hygiène et Assainissement.

Les modules suivants ont été dispensés :

- Descriptions des textes réglementaires, juridiques et stratégiques ;
- Rôles et responsabilités des acteurs communaux dans le secteur de l'hygiène et de l'assainissement ;
- Les mécanismes de planification et de suivi des activités d'hygiène et d'assainissement ;
- L'importance de pérenniser des ouvrages d'assainissement et d'influencer la population locale à faire de même.

Les attentes des participants sur cet atelier ont été évaluées durant la formation :

- Avoir une bonne compréhension du contenu du module

Nous constatons dans le tableau ci-dessous que le degré de satisfaction des participants est en général très élevé :

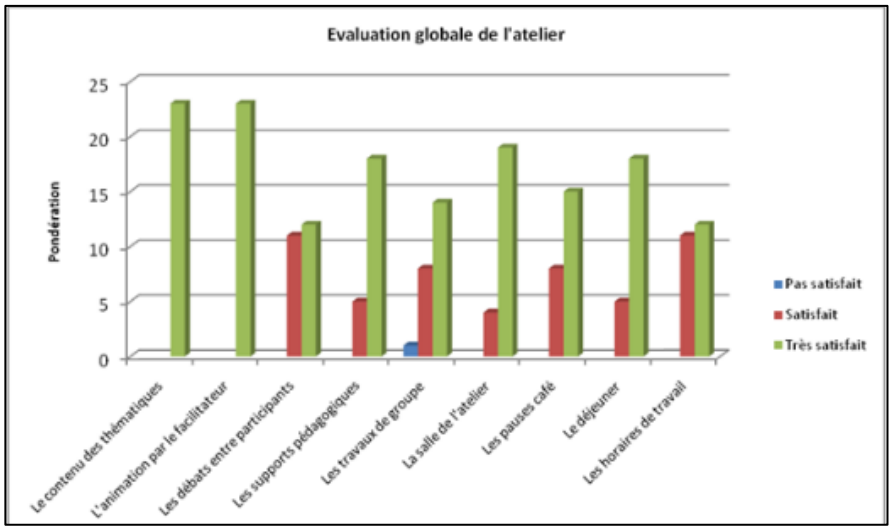

Figure 22: Formation des acteurs communaux à l'exercice de la maîtrise d'ouvrage de programmes d'hygiène et d'assainissement (enquête de satisfaction des participants)

- Bien comprendre la maîtrise d'ouvrage communale : les thématiques suivantes ont été abordées : la définition des concepts clé de la maîtrise d'ouvrage communale, les bases juridiques de la maîtrise d'ouvrage communale, les principes généraux de la maîtrise d'ouvrage communale, les différents types de maîtrise d'ouvrage publique, les principaux acteurs de la maîtrise d'ouvrage communale, leurs attributions et leurs responsabilités, les étapes du processus de la maîtrise d'ouvrage communale et enfin les concepts clé de la maîtrise d'ouvrage communale,
- Comprendre les techniques de gestion des ouvrages d'hygiène et assainissement → Ceci a été expliqué dans la formation : *formation des acteurs de gestion d'infrastructures d'assainissement dans les zones d'intervention du projet, juin 2016,* présenté par la DRHA-N en partenariat avec ACF/ORK.
- Avoir des notions sur le plaidoyer pour le financement de l'hygiène et l'assainissement → Ceci n'a pas été traité dans le formation. Ce point est néanmoins crucial pour faire évoluer l'hygiène et l'assainissement au sein d'une commune ;que ce soit pour des financement de ressources, de véhicules, de staffs et de projet. Connaitre les techniques de plaidoyer pour défendre un budget annuel ou obtenir des fonds de l'Etats ou de la Mairie centrale pourrait être une aide substantielle afin de développer le secteur.
- Savoir comment monter les projets d'hygiène et assainissement → Ce point n'a pas été traité dans le projet.

- Maîtriser les techniques de sensibilisation des populations → Des membres du service d'Assainissement de la Mairie ont participé à toutes les formations sur la théorie et les techniques de sensibilisation des populations en matière d'hygiène et de salubrité.
- Connaître les techniques de suivi et évaluation → Ce sujet n'a pas été traité lors de la formation. Le service de l'assainissement de la Mairie ont effectué des visites ponctuelles des travaux en cours et ont participé à certaines activités de sensibilisation et mobilisation communautaire. Ils étaient présents lors des distributions de matériaux. Néanmoins, d'une manière générale le suivi et évaluation du projet a été relativement faible de la part d'ACF/ORK. Il y a bien eu une supervision quotidienne, mais aucun outil ne permettait vraiment d'avoir la vision globale du projet. Avoir un système de suivi et d'évaluation optimalisé aurait permis à la Mairie de récupérer les outils pour les appliquer à d'autres potentiels projets.
- Sanctionner la formation par une attestation → L'évaluateur ne sait pas si un certificat de formation a été donné en fin de formation.
- Savoir comment pérenniser les ouvrages d'hygiène et assainissement → La théorie a été dispensé au service d'assainissement de la Mairie.
- Connaître les politiques nationales en maîtrise d'ouvrage et en assainissement → ceci n'a pas été clairement expliqué lors des différentes formations.
- Connaître les procédures d'attribution des marchés → Les différents textes auxquels il faut se référer pour appliquer les procédures ont été cités. Néanmoins, les participants semblent avoir été « impressionnés » par le nombre de textes et articles à étudier. Ceci fut une bonne introduction, mais il est clair qu'une formation spécifique sur le sujet aurait été nécessaire.

De cette formation sont ressorties les conclusions suivantes :

- Il y a une forte inquiétude sur la lenteur du transfert effectif des compétences aux collectivités territoriales et la volonté des différents acteurs à respecter les textes de la décentralisation ;
- L'insuffisance des ressources de la Mairie (humaines, matérielles et financières) ;
- Le projet devrait envisager une assistance au conseil d'Arrondissement ;
- Il faut mettre en place une stratégie et un plan de communication pour le changement de comportement des populations.

c. *Résultat 3 : Les bonnes pratiques d'hygiène de vie et d'assainissement sont adoptées par les ménages et la communauté cible.*

i. Résultat 3 - Activité 1 : Réalisation d'enquêtes CAP ;

Deux études ont été réalisées. La première étude en début de projet a permis d'identifier les connaissances, attitudes et pratiques des ménages et dans les écoles x par rapport à l'hygiène et à l'assainissement dans les quartiers ciblés. Elle pour but d'identifier les pratiques et connaissances pour lesquelles il y a des lacunes et ainsi orienter les activités et stratégie afin d'avoir un changement de comportement pertinent en matière d'hygiène et d'assainissement. Cette enquête sert également de référence à la quelle a été comparée l'enquête réalisée en fin de projet et ainsi, évaluer le degré d'efficacité des activités de sensibilisation. Les deux enquêtes sont disponibles au bureau d'ACF Niger.

La méthodologie des 2 enquêtes s'est faite suivant les règles souvent prescrites. Elles devraient donc être validées sur le principe.

L'enquête initiale a été réalisée en mai 2013. Soit avant le début des activités. Les résultats de cette enquête en vue de définition des axes stratégiques et des moyens de sensibilisation seront décrits au chapitre concernant le Résultat 3 Activité 2.

L'enquête CAP finale s'est déroulée en avril 2016. Le rapport présente une comparaison des résultats des 2 enquêtes. Le lecteur trouvera les informations complètes dans les rapports d'enquêtes. Seul certains indicateurs clés sont analysés ici. Tous les graphiques sont issus desdits rapports :

Graphiques issus de l'enquête CAP finale	**Analyse de l'évaluateur**
Le Lavage des mains avec du savon :	
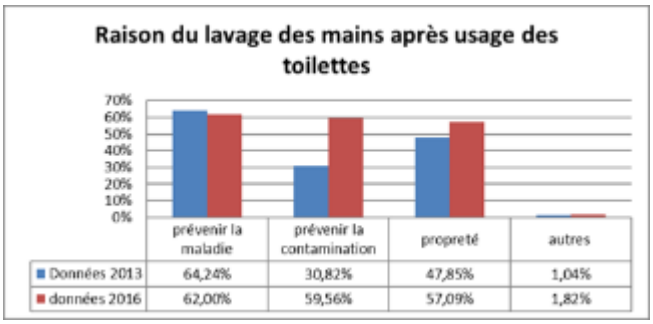	A part pour les raisons liées aux maladies, nous constatons une amélioration dans les connaissances sur le lavage des mains (Une augmentation de près de 30% pour prévenir la contamination et de 10% pour des aspects de propreté.) Au final près de 40% des personnes ne connaissent pas les raisons pour lesquelles il est crucial de se laver les mains. Néanmoins le fait que 10% des ménages interrogés sont conscients qu'ils peuvent transmettre eux-mêmes des maladies au travers des mains est positif.
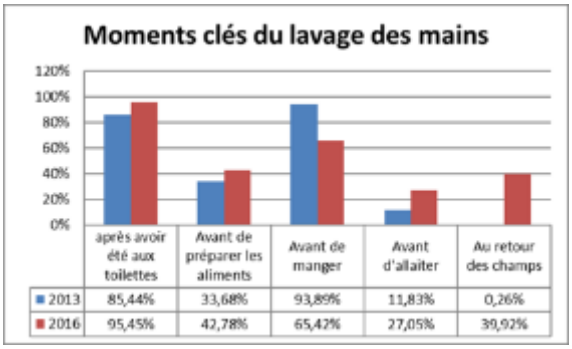	Près de 100% des gens disent se laver les mains après l'usage des toilettes. Ceci est étonnant, car il n'y a pas de système de lavage de mains ni de savon à proximité des toilettes. Il y a une augmentation de 10% des femmes qui se lavent les mains avant de cuisiner. 60% d'entre elles ne sont pas conscientes qu'elles puissent contaminer la nourriture familiale. Une diminution de 30% des ménages qui se lavent les mains avant de manger est notée. Mais il y a une augmentation de plus de 15% des femmes qui se lavent les mains avant d'allaiter. Ceci est encourageant, mais encore trop faible. De plus, il n'y a aucune information sur l'hygiène mammaire qui est souvent une source de transmission de maladies aux nourrissons. Ceci est un élément aggravateur du risque de malnutrition. L'utilisation du savon est quasi systématique. 10% n'en utilisent pas toujours. Ceci est un chiffre très élevé. ➔ Lors de l'enquête terrain réalisée pour cette évaluation, près de 70% des personnes ont rapporté se laver les mains après avoir été aux toilettes et près de 90% se laver les mains avant de manger.
	Nous constatons que les ménages ont des connaissances très poussées sur les termes médicaux Lorsque nous avons posé une

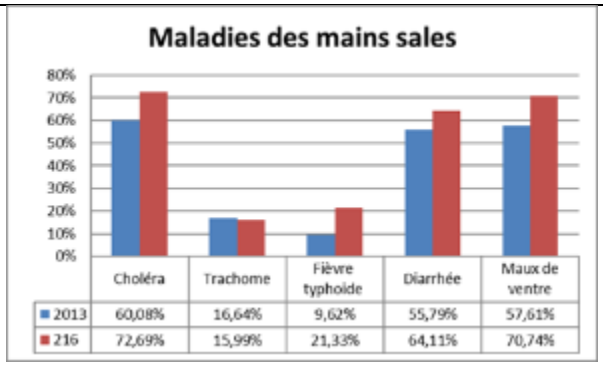

question similaire aux ménages visités lors de la présente évaluation, 100% des personnes ont dit qu'ils pouvaient être malades s'elles ne se lavaient pas les mains, mais sans préciser de maladies spécifiques. Ceci est peut-être un indicateur que certains enquêteurs ont cité les solutions potentielles en posant la question. Les maux de ventres et diarrhée sont les réponses les plus souvent données dans ce type d'enquête. Nous constatons que, même s'il y a eu une augmentation de 10% des connaissances sur le sujet, 40% des personnes ne font toujours pas le lien entre la diarrhée et mains sales.

Gestion des excrétas :

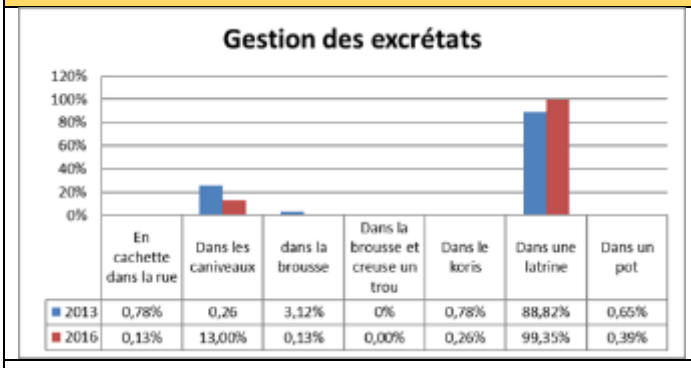

Nous constatons que près de 15% des ménages continuent à utiliser de mauvaises pratiques de défécation alors que 100% disent également utiliser les latrines. Seul un ménage dit ne pas utiliser de latrine.

➔ Lors de cette évaluation, près de 100% ont répondu qu'une latrine sale pouvait propager des maladies.

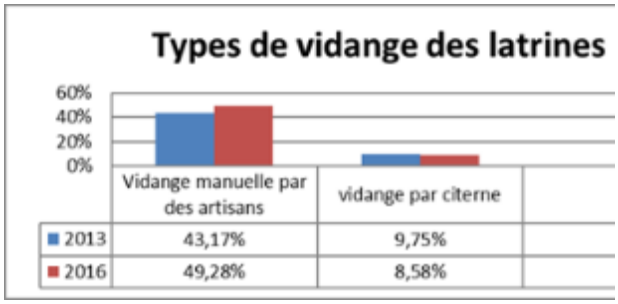

La moitié des ménages utilisent toujours les vidangeurs manuels. 10% font appel aux camions citerne à pompe. Nous ne savons ce que font les 40% restant. Certains doivent certainement vidanger leur latrines eux-mêmes. Les pratiques des vidangeurs manuels sont à risque d'un point de vue santé publique pour eux-mêmes et l'environnement. En effet, les vidangeurs utilisent des charrettes non étanches pour transporter les boues, n'utilisent pas de protection individuelles (gants, masques, bottes…), prennent les excrétas sans pompes même manuelles, ils utilisent encore un seau et vidange à la main en rentrant dans le trou. Les excrétas sont soit enterrés dans la cour, soit déversés dans des terrains vagues, marigots, ruisseaux ou dépotoirs (sauvages ou de transit).

Nous constatons que les raisons pour utiliser les latrines sont principalement liées aux problèmes d'intimité et de prestige social. Personne n'a mentionné l'impact sur la santé publique et l'environnement.

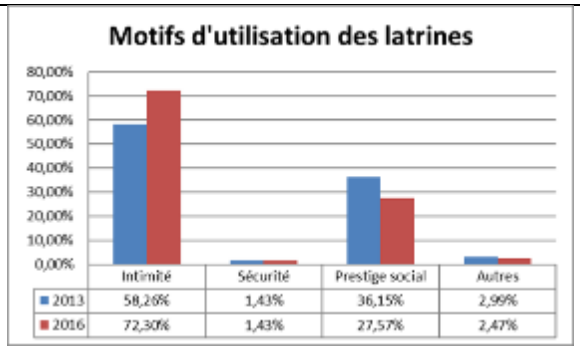

Gestion des eaux grises

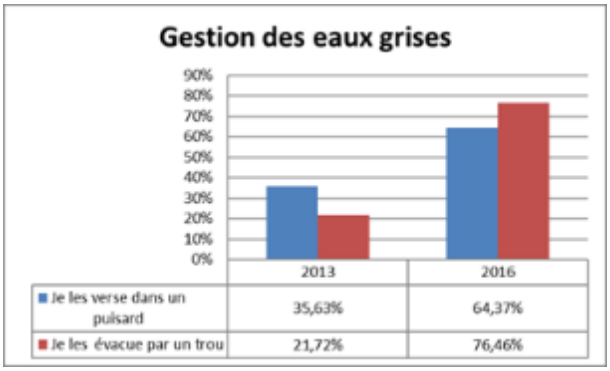

Nous constatons une augmentation de 30% des ménages qui rejettent les eaux grises dans un puisard. Néanmoins, il y a également une augmentation de plus de 50% des ménages qui les évacuent par un trou aboutissant en voirie. Il peut être souligné que les ménages n'ont pas opté pour une seule pratique.

➔ Près de 25% des personnes visitées pendant cette évaluation nous ont indiqué continuer à verser les eaux grises en voirie ou dans la cours d'habitation. Ces ménages avaient bénéficié de latrine mais pas de puisard.

Gestion des déchets solides

	2013	2016
Récupérer à la maison par des personnes qu'on paye	62,16	73,51%
Par collecte municipale	0,52	0,52
Lieu aménagé par la mairie	0,78	0
Jeter dans la rue	0,26	0,13
Dans les caniveaux	4,42	0 ,13
N'importe où (dépotoir sauvage)	7,67	4,68%
Autres (brûler, remblais, koris….)	24,18	58,51%

Nous constatons une augmentation de plus de 1% des ménages qui font appel à des pré-collecteurs. L'états de certaines voiries rend difficile de croire que quasi personne ne jette de déchets sur la voie publique ou dans les caniveaux.
Egalement plus de 60% des ménages continuent à déverser les déchets dans des dépotoirs sauvages ou à les brûler pour ne pas s'acquitter de la cotisation due aux pré-collecteurs.

Risques liés à la mauvaise gestion des ordures			
2013		2016	
La santé	L'environnement	La santé	L'environnement
95,32%	4,03%	64,76%	16,12%

Une baisse de la connaissance des risques liés aux déchets non contrôlés est constatée à l'encontre de l'essence même du projet se focalisant sur la salubrité. Ceci est peut-être justifié par la manière dont la question aurait été posé lors de la CAP initiale. Néanmoins, nous pouvons estimer que 60% des gens sont conscients qu'il y a un risque santé en ne gérant pas bien les déchets ménagers.

Estimation de la salubrité

Etat de la cour de la visite (estimer par les enquêteurs)		
	2013	2016
Etat	**Valeur relative**	**Valeur relative**
Propre	60,21%	65,79%
Présence des déchets d'animaux	15,86%	15,86%
Présence d'excrément d'enfants	1,17%	0,78%
Dépôts d'ordures	3.92%	10,92%
Autres (sale, très sale, présence d'eaux usées de lessive	18, 85%	14,56%

Nous constatons que plus de 60% des cours d'habitation ont été jugées propres par les enquêteurs. Celles jugées salles étaient souillées par des excréments d'animaux, des ordures ou d'eau grises stagnantes.

Les visites des ménages réalisées lors de cette étude nous confirment cette tendance.

Etat des quartiers				
2013				
Pas très propre pas sale	Propre	Sale	Très propre	Très sale
25 ,10%	**3,25%**	**60,99%**	**0,52%**	**8,58%**
2016				
Pas très propre pas sale	Propre	Sale	Très propre	très sale
27,05	14 ,56	38,23	1,56	11,83

NUne amélioration de la perception de la salubrité du quartier est rapportée avec une augmentation de 10% des ménages estimant le quartier propre ou très propre et c une diminution de 20% l'estimant sale.

➔ 0% des personnes visitées pendant cette évaluation nous ont affirmé que le quartier est plus propre maintenant qu'en début de projet.

ii. Résultat 2 - Activité 2 : Campagnes d'IEC, de communication et de sensibilisation de la communauté cible sur les bonnes pratiques d'hygiène et d'assainissement.

Les recommandations de l'enquête CAP initiale en termes de messages à faire passer en priorité sont :

- Renforcer les capacités des communautés en matière d'hygiène générale du milieu (les concessions, les quartiers, les écoles et sur les relations eau /maladies et hygiène/ maladies) ;
- Améliorer les connaissances des communautés en matière de prévention des maladies orales fécales et celles liées au manque d'hygiène et d'assainissement ;
- Amener les communautés à améliorer et préserver leur cadre de vie pour un meilleur épanouissement individuel et collectif ;
- Amener les communautés à comprendre l'utilité des installations sanitaires ;
- Eduquer les communautés sur la protection de l'environnement par le recyclage des déchets solides ménagers produits ;
- Améliorer les connaissances des communautés en matière de prévention des maladies, liées au péril fécal et aux manques d'hygiène et d'assainissement ;
- Adapter les pratiques aux connaissances.

Ces recommandations ne sont pas assez spécifiques. Elles englobent finalement quasi tous les aspects d'une sensibilisation classique et laisse la porte ouverte à tous types de cibles.

Les différents sujets traités lors des campagnes de sensibilisation étaient : Le lavage des mains à l'eau et au savon, l'assainissement du milieu, la gestion des déchets solides, l'hygiène de l'eau, l'hygiène corporelle et vestimentaire et l'hygiène alimentaire.

Après l'enquête CAP initiale, l'activité a commencé par la formation des animateurs d'ACF/ORK et des mobilisateurs des CS aux techniques d'animation et outils SARAR/PHAST. Les outils pratiques dispensés

lors de la session sont : la carte communautaire, la prévalence des maladies, le classement en trois piles, les voies de contaminations et les barrières sanitaires, l'histoire à hiatus et l'échelle d'assainissement. Les thèmes suivants ont été expliqués : relation entre hygiène du milieu et maladies, pollution, bonnes pratiques en matière d'hygiène et prise en charge de l'hygiène par la communauté.

Les différentes séances de sensibilisation dans les quartiers ont été faites en même temps que l'identification des bénéficiaires de latrines familiales, des puisards, la distribution des subventions et le suivi de la réalisation des ouvrages.

Devant l'incapacité de mobiliser un nombre suffisant de personne dans des activités de groupes, ACF/ORK ont préféré mettre l'accent sur les visites à domicile.

Une boite à image a été conçue par ACF/ORK avec l'aide d'un dessinateur. Malheureusement la qualité des images n'était pas bonne : (i) Les situations n'étaient pas suffisamment claires pour faire passer un message spécifique, (ii) la qualité du dessin était mauvaise (pas attractif, couleurs dans les mêmes tons, ce qui rend difficile de discerner les dessins et donc d'imaginer les messages).

Outre les journées du lavage des mains qui seront décrites dans le Résultat 3 activité 3, d'autres approches de sensibilisation ont été menées. Deux caravanes de sensibilisation, mobilisation et marketing social de l'assainissement de 3 jours ont été organisées pendant le projet. Ces caravanes avaient comme vocation d'utiliser les messages hygiènes et santé afin de susciter une demande en ouvrages d'assainissement. Il s'est donc agit de la vulgarisation et la promotion de ces ouvrages en mettant en exergue les dangers liés à la mauvaise gestion des excréta et des eaux usées, ainsi que les avantages offerts par ces ouvrages. Afin de rendre la caravane plus attractive des jeux concours ont été organisés afin de vérifier si le public avait bien compris les messages véhiculés.

l semblerait que les caravanes aient eu un impact sur le nombre de demandes en infrastructure enregistré pendant ou juste après leur passage. Néanmoins, cette approche, sil elle a touché un grand nombre de personne a également suscité des demandes issues des quartiers non sélectionnés.

Lors de l'étude Cap initiale, 4 radios fortement écoutées par la population avaient été identifiées. Des messages de sensibilisations ont donc été diffusées sur celles-ci. Toutes les plages horaires ont été utilisées et les différents messages ont été diffusés parfois en semaine, parfois le weekend. Néanmoins chaque message passait dans la même langue à une plage horaire fixe. Il aurait été intéressant de faire passer chaque message dans une même langue à différentes plages horaires de la journée.

Pendant la durée du projet, des messages sur les thèmes suivants ont été produits et diffusés par ces chaines de radio : (i) Le lavage des mains à l'eau et au savon ; (ii) La gestion des excréta ; (iii) L'éducation environnementale ; (iv) L'hygiène corporelle et vestimentaire ; (v) L'hygiène alimentaire ; (vi) La valorisation des déchets solides ; (vii) L'hygiène du milieu ; (viii) L'assainissement des points d'eau. Ces messages ont systématiquement été diffusés dans 3 langues locales. Le tableau suivant donne le nombre de messages produits et diffusés :

Radio	**Nombre de diffusions**		
	Français	**Haoussa**	**Zarma**
Anfani	60	60	60
Dounia	60	60	60
Bonferey	60	60	60
Saraounia	60	60	60
Total	**240**	**240**	**240**

Ces 720 messages radiophoniques ont été écoutés à l'échelle nationale et internationale selon les entretiens réalisés par l'équipe projet avec les responsables de programme de ces quatre radios.

Les messages radio sont un biais de communication intéressant dans le contexte nigérien. En effet, beaucoup de personnes semble écouter ce média. Néanmoins, il est toujours compliqué d'estimer l'impact de ce type de message. Il aurait été intéressant d'analyser quels moyens de sensibilisation avaient touché chaque ménage, au travers de la CAP ou encore de des groupes de discussions avec les femmes, les jeunes et les hommes. Ceci aurait peut-être permis d'estimer si la population cible avait entendu ces messages et si les messages avaient été bien conçus.

Afin de changer les bais de communication et voulant utiliser les personnes influentes dans les quartiers, les leaders d'opinion ont reçu une formation en sensibilisation à l'hygiène *« renforcement de capacité des leaders d'opinion de la zone d'intervention du projet sur les activités de promotion de bonnes pratiques d'hygiène et d'assainissement ; consultant M. Timbo Abdel-Kader.* Le rapport est disponible au bureau d'ACF. Durant cette dernière formation, les Marabouts (Mollahs), la chefferie, ainsi que des griots ont été formés. Chacun à leur niveau ont diffusé des messages de sensibilisations et de mobilisations communautaires. Les Marabouts ont profité qu'un grand nombre de personnes était présents lors des prières pour promulguer des messages. Les griots quant à eux ont dispensé des messages aux passants et également lors de cérémonies (mariages, baptêmes…). En effet ces activités se font souvent sous chapiteau en voirie et sont fortement productrices de déchets (sachets et bouteilles plastiques). Sensibiliser les organisateurs et les convives sur l'utilisation de poubelles ou sur le ramassage des déchets après la fête est une bonne initiative.

Sensibilisations en milieu scolaire :

Des clubs d'hygiène ont été créés dans 17 écoles primaires et franco-arabes des quartiers du projet. Chaque club est composé d'un président, d'un vice-président, d'un mobilisateur social et d'une personne chargée de l'hygiène et de l'assainissement. Il y a une presque parité filles/garçons. Ces clubs ont élaboré des plans d'action afin d'améliorer la salubrité des établissements. Afin d'appuyer les clubs à améliorer la salubrité des écoles, du petit matériel de nettoyage a été donné par ACF/ORK. Cette donation s'est faite en avril 2014, via une cérémonie officielle. Le représentant de l'Arrondissement Communal Niamey II, les inspecteurs primaire et franco-arabe ainsi que quelques directeurs d'école étaient présents. Chaque école a reçu des pelles, râteaux, brouettes, poubelles, ramasses poussière, têtes de loup et balais. D'après les responsables du projet, les visites des écoles ont montré que le matériel distribué a bien servi. En effet, les cours étaient beaucoup plus propres qu'avant la création des clubs. L'années scolaire étant terminée au moment de l'évaluation, il est impossible pour l'évaluateur de confirmer ou informer cette information.

Néanmoins, il semblerait que les clubs d'hygiène ont eu des difficultés à prendre l'initiative de redynamiser leurs activités en début de chaque année scolaire notamment concernant le remplacement des élèves qui quittaient l'établissement pour passer au collège par exemple.

Les animateurs d'ACF/ORK ont également organisé des séances de sensibilisation dans les classes. Mais cette option a vite été abandonnée car le langage et la pédagogie utilisée ne semblaient pas convenir à l'âge de la cible. Le projet a conçu en partenariat avec les inspections scolaires et les directeurs d'écoles un manuel de promotion à l'hygiène et de la salubrité dédié au corps professoral. Ce manuel comporte des fiches standards adaptés au jeune publique. Celles-ci servent de support pour donner les cours.

Une fois un premier jet conçu et validé au niveau du terrain, le manuel est ensuite remonté jusqu'au ministère où le manuel est passé dans divers bureaux avant d'être validé au niveau national et préfacé par le Ministre de l'Education.

Une formation a alors été organisée pour former 46 enseignants issus des écoles des quartiers cibles. Les directeurs d'écoles et des personnes formées étaient alors responsables de transmettre le manuel et de former les professeurs de leurs établissements respectifs. Un plan d'action a été conçu et respecté par les Directeurs d'écoles.

Le nombre d'élèves touchés à partir de janvier 2016 est résumé dans le tableau ci-dessous :

Inspection	Elèves	Garçon	Fille
Inspection de l'enseignement de base	9 663	3 350	6 313
Inspection de l'enseignement préscolaire	1 738	852	886
Inspection de l'enseignement franco arabe	1 219	636	583
Total	**12 620**	**4 838**	**7 782**

Toutes les écoles n'ont pas encore reçu le manuel ni n'ont reçu de formation. Il est maintenant important que les inspecteurs scolaires identifient des financements pour continuer cette dynamique très positive.

iii. Résultat 3 - Activité 3 : Participation à la célébration des journées mondiales de l'eau et du lavage des mais au savon.

ACF/ORK ont participé chaque année, en partenariat avec la DRHA-N, à la journée mondiale du lavage des mains et du savon. Chaque contribution était formalisée par un protocole avec la DRHA-N.

Les deux premières années étaient des contributions symboliques qui consistaient en des donations de matériel d'hygiène. Des dispositifs de lavage des mains, du savon et des bouilloires ont été donné aux Ministères de l'Hydraulique et de l'Assainissement. Ci-dessous un tableau récapitulatif :

Désignation	Quantité	Année
Dispositifs de lavage des mains	30	2013
Dispositifs de lavage des mains	20	2014
Cartons de savon	30	
Bouilloires avec support	30	

Pour l'édition 2015, le projet, en collaboration avec la Direction Régionale de l'Hydraulique et de l'Assainissement, a organisé une caravane de sensibilisation sur le lavage de mains à l'eau et au savon à Kouara Tegui et à Boukoki III (école primaire Boukoki Askia I et Boukoki 7). A cette occasion, un kit de dispositif de lavage des mains a été gracieusement offert aux écoles ainsi au Centre de Santé Intégré de Nord Lazaret. Les activités menées pendant cette caravane consistent :

- Cérémonie du lancement de la caravane de sensibilisation sous le haut patronage du Ministre de l'Hydraulique et de l'Assainissement au niveau du centre social du quartier Kouara Téguie ;
- Des annonces radios et deux reportages ont été diffusés sur les antennes de deux télévisions de grandes écoutes. Ces reportages étaient à la fois de la visibilité pour le Ministères, ACF et ORK mais également un biais de sensibilisation sur le lavage de main de masse ;
- Des messages de plaidoyer à l'attention du Ministère et des partenaires financiers ont été dispensés durant les discours officiels. Ceux-ci ont été prononcés par ACF, par des représentants de la population, et du secteur de l'éducation et par le représentant du Ministre lui-même. Il est dommage que les messages eux-mêmes n'aient pas été diffusés sur les antennes. Cela aurait permis de partager les messages avec tous les téléspectateurs et auditeurs. Les messages de plaidoyers sont les suivants :
    - Message de plaidoyer pour la prise en compte de la WASH dans la stratégie et politique nationale de lutte contre la sous-nutrition.

      « Investir davantage dans l'eau, l'assainissement et l'hygiène est indispensable pour lutter contre la sous nutrition. Au nom de tous les enfants du Niger, je vous exhorte « chères autorités » d'intégrer et de prioriser à travers l'approche multisectorielle, la dimension Eau, Assainissement et Hygiène dans la politique nationale de nutrition qui est en cours d'élaboration. »

    - Message de plaidoyer des élèves pour doter les écoles en infrastructures adéquates d'Eau, d'Hygiène et d'assainissement.

« Nous élèves de la région de Niamey, nous nous mobilisons pour demander à nos chères autorités, de doter nos écoles en infrastructures adéquates d'Eau, d'Hygiène et d'assainissement afin de promouvoir les bonnes pratiques d'hygiène en milieu scolaire et assurer ainsi notre épanouissement individuel et collectif. Retenons ! Le lavage des mains au savon est un geste simple et essentiel, mais comment le faire sans eau ni infrastructure adéquate ? »

- Message de plaidoyer sur la gestion des déchets solides.

  « Chères autorités,

  Il y a un an, l'Assemblée Nationale du Niger votait la loi interdisant l'utilisation des sachets plastiques non dégradables afin de créer un cadre de vie sain pour l'épanouissement de toute la communauté.

  Mais en dépit de cette volonté manifeste de notre pays d'améliorer notre cadre de vie, force est de constater que les sachets plastiques et autres déchets ménagers jonchent encore nos rues rendant du coup notre environnement insalubre exposant la population à toute forme de maladies. C'est pourquoi, au nom de toute la population de la ville de Niamey, le comité de salubrité de Koura Téguie fait le plaidoyer auprès de vous « décideurs » pour que vous vous assuriez que la gestion des déchets soit organisée dans toute l'étendue de la ville de Niamey à travers notamment l'élaboration et la mise en exécution « d'un schéma directeur de gestion des déchets ».

- Animations culturelles et sketches axés sur le lavage des mains ;
- Echange avec les participants sur divers thèmes liés à l'hygiène et l'assainissement ;
- Des jeux concours axés sur le lavage des mains ;
- La démonstration du lavage des mains au savon.

A la vue des nombreuses vidéos qui accompagnent cette activité, à la vue du niveau des représentants officiels qui ont participé et à la vue de la visibilité que cette activité a prodiguée, celle-ci semble être une vraie réussite.

B. Efficacité

L'efficacité décrit la réalisation des objectifs. C'est la comparaison entre les objectifs fixés au départ et les résultats atteints.

1. Dans quelle mesure les objectifs ont-ils été atteints ?

a. *Objectif général : Contribuer à l'atteinte des OMD relatifs à l'hygiène et l'assainissement au Niger.*

Le projet a indéniablement contribué à l'atteinte des objectifs du millénaire. Si le livre bleu du Niger (un des moyens de vérification mentionné dans le cadre logique) n'est pas disponible, l'évaluateur a pu constater l'impact du projet, à son échelle, sur les OMD. L'impact du projet sur les OMD est comme suit :

i. Objectif 1 : réduire l'extrême pauvreté et la faim

- Réduire la frange de la population qui vie grâce à moins d'1$ par jour.

Les 4 quartiers ciblés sont des quartiers où règne une très forte pauvreté. Les chefs des quartiers, les comités de salubrité et la population interrogés ont placé l'accès à l'emploi en haut des priorités. Le projet a contribué à la création d'emplois stables potentiels :

i. 26 maçons et apprentis ont eu leurs capacités techniques et financières augmentées via des formations, des donations de petits matériels et une augmentation de leur chiffre d'affaire à travers la construction des latrines et puisards inclus dans ce projet. Les maçons sont maintenant équipés et formés et peuvent donc en théorie continuer leur activité.
ii. 13 personnes ont été formées à la technique de compostage et à la production de savon, bénéficient des infrastructures nécessaires et ont reçu du petit matériel. S'ils travaillent 2H par jour à l'heure actuelle, le développement des activités pourrait fournir un emploi stable et à temps plein pour un certain nombre de personnes. Une étude de viabilité économique est en cours. Celle-ci devrait déterminer le nombre de poste stables à temps partiel ou plein ainsi que les salaires qui seront versés.
iii. Des pousse-pousse sont disponibles pour 82 pré-collecteurs des déchets solides dans les 4 quartiers.

ii. Objectif 3 : promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes.

- Egalité des chances dans l'emploi.

Sur les 13 personnes qui travaillent dans le centre de compostage et la fabrique de savon, 10 sont des femmes. Même si cela n'est pas encore mis en application sur le terrain, les femmes qui ont bénéficié de la formation sur la fabrication du savon liquide peuvent si elles le souhaitent générer un revenu additionnel.
.

Sur le total du personnel d'ACF et ORK en charge du projet, 3 femmes animatrices étaient recrutées (sur 11 personnes). Aucune femme n'avait un poste clé. Il aurait été intéressant pour le projet d'avoir plus de femmes animatrices. En effet, il est plus facile de trouver les femmes à la maison pendant la journée que les hommes. Ces derniers travaillent ou cherchent un travail journalier. Pour des raisons religieuses et culturelles, il est parfois compliqué pour un homme de discuter librement avec une femme qui est seule au domicile.

Vous trouverez plus d'analyse sur le sujet dans le chapitre sur le genre.

iii. Objectif 4 : réduire la mortalité infantile

- Réduire les causes principales de mortalité infantiles dont la pneumonie, les diarrhées, la malaria et la rougeole.

L'évaluateur n'a pas eu accès aux données sur la mortalité infantile, mais les statistiques en termes de pathologie ont été partagées par le centre de santé de Kouara Téguie/Foulan Kouara. Ces statistiques sont trimestrielles et couvrent la période de 2013 au premier trimestre de 2016. Seule les statistiques du 2ème trimestre de 2014 n'étaient pas disponibles.

Les cas de diarrhées n'ont pas significativement diminué durant le projet. La prévalence évolue également en fonction des saisons. Nous avons un pic de diarrhée fin 2015 qui est le plus haut depuis le début du projet. Les cas de pneumonie quant à eux ont une tendance haussière sur toute la durée du projet.

Bien évidemment cette analyse est très limitée en raison des nombreux paramètres qui rentre en compte et qu'ACF/ORK ne peuvent pas maitriser. Néanmoins, l'amélioration de l'accès à un assainissement contrôlé, ainsi qu'une meilleure gestion des eaux stagnantes et usées ainsi qu'une meilleure gestion des déchets solides dans les ménages et en voiries devrait avoir un impact sur certains ménages à risque. Les

nombreuses campagnes de sensibilisation et les journées de salubrité si elles perdurent devrait également avoir à moyen terme un impact sur la santé des populations.

Vous trouverez une analyse plus détaillée des statistiques santé ainsi que les contraintes de l'analyse dans le chapitre traitant de l'impact du projet.

iv. Objectif 6 : combattre le VIH/SIDA, le paludisme et les autres maladies

- Endiguer voire faire reculer l'incidence du paludisme (véhiculé par les moustiques) et des principales autres maladies.

Sur les trois ans et demi du projet, il y a une diminution du nombre de cas de paludisme (avec toujours des pics en saison des pluies). Comme pour les diarrhées et pneumonies, il n'est pas possible de démontrer la relation de causes à effets entre l'action d'ACF/ORK et les statistiques. La réduction des eaux stagnantes et l'amélioration globale de la salubrité dans les quartiers cibles devrait néanmoins avoir un impact la prolifération des vecteurs.

Les statistiques nous donnent un nombre de 127 cas suspects de VIH/SIDA sur les 13 trimestres du projet. Avoir une approche WASH spécifique aux personnes atteintes du VIH aurait été un plus.
Vous trouverez une analyse plus détaillée des statistiques santé ainsi que les contraintes de l'analyse dans le chapitre traitant de l'impact du projet.

v. Objectif 7 : assurer un environnement humain durable

- Réduire de moitié le pourcentage de la population qui n'a pas accès de façon durable à un approvisionnement en eau de boisson salubre et à des services d'assainissement de base.

L'impact du projet sur le taux de couverture en assainissement est comme suit :

En considérant les paramètres suivants :

Population Niamey	1 432 034	personnes (Population data Website 2016)
Population Niger	19 223 157	personnes (Population data Website 2016)
8 personnes/ménages (CAP Final du projet ACF/ORK)		

Impact de la construction **des latrines et puisards** sur le taux de couverture en assainissement :

Quartier	Population 2013	Latrines en fin de projet	Puisard en fin de projet	Total infrastructures	Nb. De personnes couvertes (8 pers. / ménage)	Impact sur la couverture au niveau des quartiers	Impact sur la couverture au niveau Niamey	Impact de la couverture au niveau national
Kouara Tegui	29 484	1 022	192	1 214	9 712	32,9%	0,678%	0,051%
Boukoki 1	19 925	100	67	167	1 336	6,7%	0,093%	0,007%
Boukoki 3	17 683	110	65	175	1 400	7,9%	0,098%	0,007%
Gandatché-Deyzebon	16 354	89	57	146	1 168	7,1%	0,082%	0,006%
TOTAL	**83 446**	**1 321**	**381**	**1 702**	**13 616**	**16,3%**	**0,238%**	**0,018%**

Impact de la construction **des latrines uniquement** sur le taux de couverture en assainissement :

Quartier	Population 2013	Latrines en fin de projet	Nb. De personnes couvertes (8 pers. / ménage)	Impact sur la couverture au niveau des quartiers	Impact sur la couverture au niveau Niamey	Impact de la couverture au niveau national
Kouara Tegui	29 484	1 022	8 176	27,7%	0,571%	0,043%
Boukoki 1	19 925	100	800	4,0%	0,056%	0,004%
Boukoki 3	17 683	110	880	5,0%	0,061%	0,005%
Gandatché-Deyzebon	16 354	89	712	4,4%	0,050%	0,004%
TOTAL	**83 446**	**1 321**	**10 568**	**12,7%**	**0,184%**	**0,014%**

Il est évident que le projet n'est qu'une petite pierre à l'édifice du Niger ou de Niamey. Les derniers chiffres officiels identifiés par l'évaluateur datent de 2012[10]. 19,7% de la population nationale ont accès à des toilettes améliorées contre 77,6% en milieu urbain.

Néanmoins, près de 16% de la population des 4 quartiers cibles ont été touchés et un près de 13% ont maintenant un accès à une latrine dans leur concession.

- La quatrième cible est de parvenir à améliorer sensiblement, d'ici 2020, la vie d'au moins 100 millions d'habitants de taudis.

Les activités d'amélioration de la salubrité des quartiers (réduction des eaux stagnantes et usées en voirie, journées de nettoyage des quartiers et amélioration de la collecte des déchets ont sensiblement amélioré les conditions de vie de près de 83 500 personnes.

➔ *Révision de l'objectif spécifique et des résultats prévus dans le cadre logique du projet :*

b. *Objectif spécifique : Augmenter l'accès durable aux services d'hygiène et d'assainissement de base aux populations défavorisées de la zone urbaine et périurbaine de la Commune Niamey II, au travers d'actions favorisant le changement de comportement et la construction d'ouvrages d'assainissement de base.*

Conditions préalables : Autorisation et implication des autorités administratives, coutumières, municipales et des services techniques déconcentrés de l'état dans la mise en œuvre du projet.

ACF/ORK a eu un support incontestable de toutes les parties prenantes, principalement dû à leur forte implication durant toutes la durée du projet :

- Design du projet avant la soumission au bailleur en collaboration avec la Mairie de l'arrondissement de Niamey II, la DRHA-N et ORK ;
- ACF est lié avec le Ministère de l'hydraulique et de l'assainissement par un accord cadre valide au niveau national ;
- ACF/ORK ont signé un protocole d'accord avec la Mairie de l'arrondissement de Niamey II ;
- Les journées de lavage de main ont systématiquement été faites au travers d'un partenariat écrit avec la DRHA-N de Niamey ;
- Les formations faites en collaboration avec la DRHA-N et les inspections scolaires ont toutes été officialisées par un accord écrit ;
- Tous les acteurs impliqués ont systématiquement été invités à toutes les formations organisées ;

[10] Niger, Rapport National sur les progrès vers l'atteinte des objectifs du millénaire pour le développement, 1990 – 2015, Institut national des statistiques.

- Les supervisions régulières des agents d'assainissement de la Mairie, de la DRHA-N et du gouvernorat de Niamey ;
- Le processus transparent de sélections de quartiers ;
- Le processus transparent d'élection des membres des comités de salubrité ;
- La présence au quotidien d'ACF et ORK dans les zones d'intervention ;
- Utilisation d'artisans locaux pour la construction des ouvrages d'assainissement ;
- Une évolution progressive positive en termes de propreté dans les quartiers sur la durée du projet ;
- La satisfaction des bénéficiaires à recevoir une aide pour la construction des infrastructures et pour l'amélioration de la salubrité des voiries et des cours d'habitation.

Indicateur objectivement vérifiable : Le taux d'utilisation des latrines a augmenté de 19% dans les quartiers ciblés.

Moyens de vérification :

	Documents	Vérifier par l'évaluateur	Commentaires
Moyens de vérification du cadre logique	Rapports d'activités du projet	√	Rapports mensuels narratifs et quantitatifs (du superviseur, du responsable IEC d'ORK et du responsable du projet ACF)
	Rapport d'évaluation finale du projet	∅	Il s'agi de ce rapport. Il est donc disponible mais disponible pendant l'évaluation
Autres moyens de vérification	Observations terrain	√	
	Tableau de suivi des indicateurs d'ACF/ORK	√	Le tableau n'est pas conçu de manière optimale. Il est difficile pour une personne hors projet d'avoir une vue d'ensemble des différentes étapes du projet.
	Fiche de distribution des matériaux	√	
	Procès-verbal de réception des travaux de constructions	√	
	Rapports trimestriels de la Mairie	√	Toujours envoyé à l'heure
	Rapport intermédiaire du projet	√	
	Rapport de capitalisation ORK/ACF	√	
	Rapport de l'étude CAP initial et final	√	

Infrastructures réalisées :

Quantité prévue dans le proposal initial:	**2900**
Quantité revue dans l'amendement:	**2100**
Quantité réalisée:	**1321**
% de réalisé par rapport à l'objectif:	**63%**

Il est à noter que 11 concessions ayant reçu les matériaux n'avaient pas encore finalisé les latrines à la fin du projet. Celles-ci ne sont pas comptabilisées dans le tableau ci-dessus.

Nous constatons que seulement 63% de l'objectif révisé dans l'amendement a été atteint. Le nombre de latrines réalisé dans les 4 quartiers a amélioré l'accès aux latrines de 13% des populations cibles.

Quartier	Population 2013	Latrines en fin de projet	Nb. De personnes couvertes (8 pers. / ménage)	Impact sur la couverture au niveau des quartiers
Kouara Tegui	29 484	1 022	8 176	27,7%
Boukoki 1	19 925	100	800	4,0%
Boukoki 3	17 683	110	880	5,0%
Gandatché-Deyzebon	16 354	89	712	4,4%
TOTAL	**83 446**	**1 321**	**10 568**	**12,7%**

Néanmoins, l'indicateurs mentionne spécifiquement **le taux d'utilisation** et non le taux de couverture des latrines. Il est à noter que dans l'amendement validé par l'Union Européenne, l'objectif du taux d'utilisation n'avait pas été révisé. Ceci prend tout son sens étant donné que l'objectif concerne le taux d'utilisation et donc est soumis à l'impact de la sensibilisation plutôt qu'au nombre de latrines construites.

D'après le rapport d'enquête CAP final d'ACF/ORK de juin 2016 (Question n°13 : Où est-ce que vous allez faire vos besoins ?)

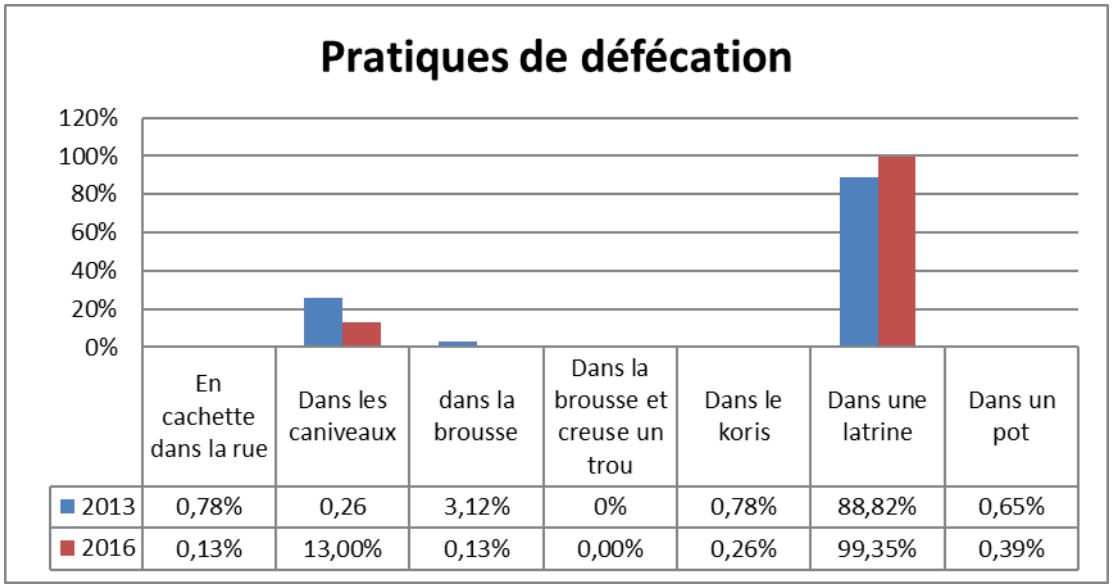

Figure 23: Pratique de défécation des zones cibles (Rapport d'enquête CAP final, juin 2016)

Près de 10% de la population semble avoir réduit les pratiques de défécation à risque. Le taux d'utilisation des latrines a augmenté de plus de 10% pour atteindre quasi 100%. Ces chiffres semblent être peu probables et pour les raisons suivantes :

- Le taux initial de 88,82% est supérieur à la couverture en latrines améliorées de Niamey (77,6%). Dans ces conditions, le projet n'aurait pas eu de raison d'être dans ces quartiers spécifiques. Néanmoins, il est évident que le besoin en latrines améliorées dans les 4 quartiers cibles est criant.
- Il y a encore de nombreux ménages qui ne sont pas équipés en latrines. Même s'ils ont la possibilité de se soulager chez des voisins ou lieux publiques, il est peu probable que ceux-ci le fassent en période nocturne par exemple ;
- Près de 100% disent utiliser les latrines, mais près de 14% disent également toujours avoir des pratiques à risques ;

Les données de la CAP finale étant les seules permettant de vérifier cet indicateur, nous pouvons considérer que 10% des personnes interrogées ont changé leur pratique de défécation vers un mieux.

Il est néanmoins intéressant de noter les raisons qui poussent les gens à utiliser les latrines. (CAP final d'ACF/ORK de juin 2016, Question 14 : Pour quelles raisons utilisez-vous les latrines ?)

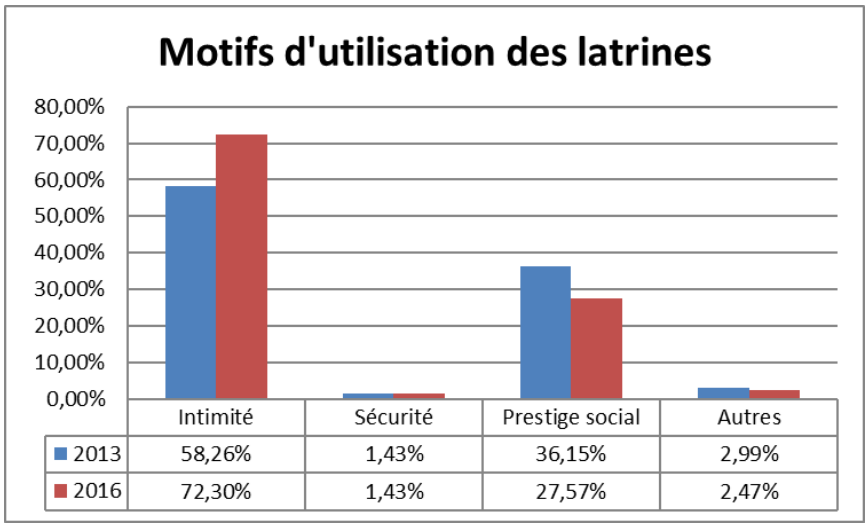

Figure 24: Motifs d'utilisation des latrines (Rapport d'enquête CAP final, juin 2016)

Nous constatons que les raisons sont plus liées à l'intimité et au prestige qu'à des raisons sanitaire et d'impact sur la santé (jamais cité par les ménages interrogés). Le prestige social à l'air d'être très important dans la communauté. Ceci pourrait faciliter une approche de mobilisation type ATPC.

Indicateur objectivement vérifiable : Le taux de couverture en ouvrages de traitement des eaux grises a augmenté de 6% dans la zone de l'Action ;

Moyens de vérification : Ils sont identiques à la couverture en latrines ci-dessus.

Infrastructures réalisées :

Quantité prévue dans le proposal initial:	**1000**
Quantité revue dans l'ammendement:	**730**
Quantité réalisée:	**381**
% de réalisé par rapport à l'objectif:	**52%**

Il est à noter que 12 concessions ayant reçu les matériaux n'avaient pas encore finaliser les puisards à la fin du projet. Ceux-ci ne sont pas comptabilisés dans le tableau ci-dessus.

Nous constatons que malgré la réduction de l'objectif de 1000 à 730 puisards, un peu plus de la moitié de l'objectif a été réalisé. Comme pour le taux d'utilisation des latrines, l'objectif n'avait pas été révisé dans l'amendement. Or il aurait pu être réduit proportionnellement aux nouveaux nombres de puisards proposés. Si on s'en tient au contrat initial, le nombre de puisards dans les 4 quartiers a augmenté 3,4% au lieu des 6% prévu dans le contrat. Dans le cas de la révision de l'objectif du cadre logique dans des proportions équivalentes, l'objectifs auraient dû être révisé à 4,4% ; le taux de couverture final est en deçà de 1% de cet objectif révisé.

Quartier	Population 2013	Puisard en fin de projet	Nb. De personnes couvertes (8 pers. / ménage)	Impact sur la couverture au niveau des quartiers
Kouara Tegui	29 484	192	1 536	5,2%
Boukoki 1	19 925	67	536	2,7%
Boukoki 3	17 683	65	520	2,9%
Gandatché-Deyzebon	16 354	57	456	2,8%
TOTAL	**83 446**	**381**	**3 048**	**3,4%**

Il est à noter une erreur de vocabulaire dans la définition de l'indicateur. En effet, un puisard n'est pas un système de traitement des eaux grises, mais un système d'évacuation des eaux grises. Une fosse septique ou un bac dégraisseur aurait pu être considéré comme un système de traitement. Mais ce type d'ouvrage, même si pertinent, n'était pas prévu dans le projet.

2. Les résultats observés sont-ils compatibles avec l'impact et les effets escomptés ?

a. *Résultat 1 : La couverture en infrastructures d'assainissement améliorées des populations cibles est augmentée.*

Indicateur objectivement vérifiable : A la fin du projet au moins 54 900 personnes qui n'avaient pas accès aux ouvrages d'assainissement améliorés l'ont obtenu à la fin de l'action.

	Documents	Vérifier par l'évaluateur	Commentaires
Moyens de vérification du cadre logique	Rapports d'activités du projet	√	Rapports mensuels narratifs et quantitatifs (du superviseur, du responsable IEC d'ORK et du responsable du projet ACF)
	Rapport d'évaluation finale du projet	∅	Il s'agi de ce rapport. Il est donc disponible mais pas pendant l'évaluation
	Rapports d'enquêtes et d'évaluations	√	Les deux documents disponibles sont: - Stratégie d'amélioration de la qualité des activités du projet; - Un rapport de visite du référent technique du siège ACF (Madrid)
	Photos	√	De nombreuses photos sont disponibles
Autres moyens de vérification	Observations terrain	√	
	Tableau de suivi des indicateurs d'ACF/ORK	√	Le tableau n'est pas conçu de manière optimale. Il est difficile pour une personne hors projet d'avoir une vue d'ensemble des différentes étapes du projet.
	Fiche de distribution des matériaux	√	
	Procès-verbaux de réception des travaux de constructions	√	
	Rapports trimestriels de la Mairie	√	Toujours envoyé à l'heure
	Rapport intermédiaire du projet	√	
	Rapport de capitalisation ORK/ACF	√	

L'analyse de cet indicateur n'est pas une chose aisée. Et ceci pour les raisons suivantes :

- A part visiter les ménages bénéficiaires un à un, il n'y a aucun moyen pour l'évaluateur de vérifier le nombre de personnes qui ont réellement bénéficié des ouvrages

1. Il n'y a pas eu de recensement exhaustif de la population bénéficiaire. Il y avait néanmoins de multiples occasions pour faire un recensement des bénéficiaires : lors de l'inscription de la demande en infrastructures ; lors de la distribution des matériaux ; lors de la supervision des travaux et de la signature du procès-verbal de réception des travaux ainsi que pendant les activités de sensibilisation ;
2. Comme il n'y a pas de recensement exhaustif des bénéficiaires, l'évaluateur doit se baser sur des critères théoriques. Deux écoles sont possibles et seront comparées ici :
    a) Basé sur le nombre maximum d'utilisateurs potentiel par latrine comme mentionné dans les guidelines du Ministère de l'hydraulique et de l'assainissement. Soit 18 personnes maximum par latrines. Même si cela ne reflète pas la réalité, ACF/ORK avait utilisé ce ratio dans la proposition de projet afin de déterminer le nombre de personnes qui serait touché par l'action ;
    b) Basé sur un nombre estimatif d'utilisateur le plus proche du réel possible. Au Niger, on parle souvent de 7 personnes en moyenne par ménage. L'analyse de la base de données de la CAP finale nous donne une moyenne de 8 personnes par concession visitées[11]. Ce ratio étant celui qui semble être le plus proche de la réalité dans la zone d'intervention.
3. L'indicateur fait référence aux personnes qui <u>n'avaient pas</u> accès aux ouvrages d'assainissement <u>améliorées</u>. Au vu des latrines visitées lors de l'évaluation, il est clair que près de 100% des ménages n'avaient pas accès à une latrine améliorée, et ceci même s'ils avaient des latrines existantes. En effet, très peu de latrines répondent à la définition d'assainissement amélioré : « Une installation d'assainissement améliorée est une installation hygiénique qui permet d'éviter que l'utilisateur et son milieu immédiat n'entrent en contact avec les excréta, OMS/UNICEF ». Les latrines doivent se conformer aux prescriptions ci-dessous :
    a) Être propres (trou exempt d'excrétas) (près de 30% des 24 latrines visitées étaient souillées par des excrétas) ;
    b) Se conformer à une au moins une des prescriptions ci-dessous :
        - Avoir un grillage anti mouche sur la ventilation <u>ET</u> avoir un couvercle étanche aux mouches sur le trou de défection (100% des 24 latrines visitées lors de cette évaluation n'avait pas de moustiquaire installée sur la ventilation et 84% n'avaient pas de couvercle sur le trou de défécation) ;
        - Avoir un grillage anti-mouche sur la ventilation et avoir une cabine assez sombre pour obtenir une latrines ventilée améliorée (Voir plus d'explications techniques dans le paragraphe de l'activité 1).

Nous voyons que la notion de latrines améliorées reste inconnue des bénéficiaires. Ces aspects auraient dû être pris en compte dans la mise en œuvre du projet. Les vecteurs (mouches) avant et après le projet ont toujours accès aux excrétas et peuvent disséminer les maladies.

4. D'après les différentes personnes interviewées (ACF, ORK et CS), les ménages qui n'avaient pas de latrines n'ont pas systématiquement été ciblés de manière prioritaire. Ceci est confirmé par les visites terrains où plusieurs ménagent avaient déjà une latrine avant l'intervention d'ACF/ORK. Même si, pour confirmer le besoin en latrines d'une concession avant la distribution des matériaux, une validation des besoins était systématiquement faite, il n'y en a aucune trace écrite (Check-lists terrain avec les critères de vulnérabilités, rapports de visite ou bases de données mentionnant la justification de chaque bénéficiaires). La plupart des

[11] Dans le rapport narratif de la CAP finale, ACF/ORK constatent que 8,21% des ménages sont composés de 6 membres contre 35,71% de ménages disposant 7 membres par ménage. Ceci devra être corrigé en fonction de la base de données révisées et corrigées. En effet une fois corrigée, le nombre exact de personnes par ménages et de 8,2personnes (statistiques sur 769 ménages issues des 4 quartiers ciblés).

personnes interrogées nous ont également confirmé que lors des périodes de faible demande, l'acceptation était plus flexible.

Quartier	Population 2013	Latrines en fin de projet	Nb. De personnes couvertes (Critère évaluateur: 8 pers. / ménage)	Nb. De personnes couvertes (Critère proposal: 18 pers. / ménage)
Kouara Tegui	29 484	1 022	8 176	18 396
Boukoki 1	19 925	100	800	1 800
Boukoki 3	17 683	110	880	1 980
Gandatché-Deyzebon	16 354	89	712	1 602
TOTAL	**83 446**	**1 321**	**10 568**	**23 778**

Quantité prévue dans le proposal initial:	**54 900**
Quantité revue dans l'amendement:	**39 755**
Quantité réalisée (ratio : 8 pers./concession)	**10 568**
Quantité réalisée (ratio : 18 pers. /concession)	**23 778**
% de réalisé (ratio : 8 pers./concession)	**27%**
% de réalisé (ratio : 18 pers. /concession)	**60%**

En considérant le nombre « réel estimé » de bénéficiaires, le projet a quasi atteint un tiers de son objectif. Néanmoins les infrastructures réalisées peuvent potentiellement couvrir les besoins de près de 24 000 personnes. Ce qui correspond à 60% de l'objectif contractuel après amendement.

L'objectif n'a pas été atteint pour les raisons suivantes :

- La durée de mise en place du projet en première année (processus de sélection des quartiers, création et formation des comités de salubrité des quartiers, identification et formation des maçons, choix du fournisseur de matériaux). → Ce point sera développé dans le chapitre efficience, mais nous pouvons dire que la planification d'une manière générale sur le projet aurait pu être optimalisée ;
- Faible capacité des bénéficiaires à mobiliser leurs contributions dans le délai (réalisation des fosses, confection des briques, approvisionnement en sable et en eau et mobilisation du montant prévu pour le maçon qualifié dans le cas des puisards) ;
- Non implication de certains propriétaires qui ne voulaient pas contribuer à améliorer leur bâtiment pour le bien des locataires ;
- Espace insuffisance dans les concessions et les lois et règlements en vigueur interdisant la construction des puisards dans les rues. Néanmoins, la Mairie a fini par octroyer des autorisations au cas par cas. Mais cette démarche a été longue et fastidieuse et a fortement ralenti le projet.
- Insuffisance et absences répétées des maçons dues à d'autre contrats plus lucratifs en parallèle ou par manque de mobilisation de nouveaux maçons. → L'absences des maçons étaient surtout criante en 2013-2014. Après une période de battement, un écrémage s'est déroulé naturellement pour ne pour finalement garder qu'un noyau dur de maçons motivés et efficaces. La quantité de maçons a néanmoins diminué et leur remplacement n'était pas suffisant pour certains quartiers. Des demandes ont dû être mises en standby par manque de moyen opérationnel.
- Incertitude financière pour le co-financement. → ACF n'ayant pas identifié de co-financement pour couvrir les 25% du montant total du projet, le siège d'ACF à Madrid ainsi que la mission ont été prudents quant aux dépenses à réaliser. Les équipes terrains ont été réduites (principalement au

niveau des animateurs qui sont passés de 8 à 4 personnes ainsi que du superviseur) ; L'acceptation des demandes en infrastructures a également été réduite. La dernière facture pour la livraison des matériaux date de décembre 2015. Soit 6 mois avant la fin du projet.

- Congé maternité de 4 mois pour 2 animateurs d'ORK. → Ces staffs n'ont pas été remplacées. Ceci à doublement impacter le projet : (i) un quart des animateurs étaient absent et ne pouvait pas susciter la demande ou effectuer le suivi des activités ; (ii) Il ne restait plus qu'une seule femme au sein du groupe d'animateurs, cela a rendu la sensibilisation et la mobilisation des femmes plus compliquée.
- Absence de superviseur terrain (d'aout à novembre 2015 pour cause d'accident et pas de renouvellement de contrat ou de recrutement pour 2016). Or celui-ci était en charge de : (i) la validation des besoins après la demande des bénéficiaires, (ii) le suivi de la contribution des ménages et des maçons, (iii) de la réalisation des procès-verbaux de réception des travaux. Ceci a considérablement entravé la progression des travaux et a donneé plus de travail aux animateurs, entrainant une réduction des activités de mobilisation pour la demande.
- Les fortes pluies de juillet, aout et septembre ont légèrement impacté la progression des travaux.

Indicateur objectivement vérifiable : A la fin du projet 18 000 personnes n'ayant pas accès aux ouvrages de traitement d'eaux grises l'ont obtenu à la fin de l'action**.**

Quartier	Population 2013	Puisard en fin de projet	Nb. De personnes couvertes (Critère évaluateur: 8 pers. / ménage)	Nb. De personnes couvertes (Critère proposal: 18 pers. / ménage)
Kouara Tegui	29 484	192	1 536	3 456
Boukoki 1	19 925	67	536	1 206
Boukoki 3	17 683	65	520	1 170
Gandatché-Deyzebon	16 354	57	456	1 026
TOTAL	**83 446**	**381**	**3 048**	**6 858**

Quantité prévue dans le proposal initial:	**18 000**
Quantité revue dans l'amendement:	**13 140**
Quantité réalisée (critère évaluateur):	**3 048**
Quantité réalisée (critère proposal):	**6 858**
% de réalisé (Critère évaluateur)	**23%**
% de réalisé (Critère proposal)	**52%**

En considérant le nombre « réel estimé » de bénéficiaires le projet a quasi atteint un quart de son objectif. Néanmoins, les infrastructures réalisées peuvent potentiellement couvrir les besoins de près de 7 000 personnes, ce qui correspond à 52% de l'objectif contractuel après amendement.

L'objectif n'a pas été atteint pour les même raisons que les latrines décrites ci-dessus.

b. Résultat 2 : La gestion des déchets solides est organisée et opérationnelle dans la zone d'intervention.

Indicateur objectivement vérifiable : La capacité d'enlèvement journalière des ordures ménagères atteint 80% dans la zone de l'Action.

Moyens de vérification :

	Documents	Vérifier par l'évaluateur	Commentaires
Moyens de vérification du cadre logique	Rapports d'activités du projet	√	Rapports mensuels narratifs et quantitatifs (du superviseur, du responsable IEC d'ORK et du responsable du projet ACF)
	Rapport Minsitère de la santé et Assainissement	∅	Il n'y a pas de rapport du ministère de la santé disponible. Les rapports d'activités annuel du Ministère de l'Hydraulique et de l'Assainissement sont disponibles. Même si les activités d'ACF sont compilées dans le rapport, il est impossible de les désagréger des autres activités mises en oeuvre en cour d'année.
	Rapports d'enquêtes et d'évaluations	√	Les deux documents disponibles sont: - Stratégie d'amélioration de la qualité des activités du projet; - Un rapport de visite du référent technique du siège ACF (Madrid)
	Photos	√	De nombreuses photos sont disponibles
Autres moyens de vérification	Observations terrain	√	
	Tableau de suivi des indicateurs d'ACF/ORK	√ / ∅	Le tableau n'est pas conçu de manière optimale. Il est difficile pour une personne hors projet d'avoir une vue d'ensemble des différentes étapes du projet. Les tableuax de suivi des activités concerannt ce résultat n'ont pas été mis à jour régulièrement
	Rapports trimestriels de la Mairie	√	Toujours envoyé à l'heure
	Rapport intermédiaire du projet	√	
	Rapport de capitalisation ORK/ACF	√	
	Rapport de l'étude de la filière des déchets solides	√	
	Rapport du voyage d'étude au Burkina Faso pour étudier les bonnes pratiques en termes de valorisation des déchets solides	√	
	Différents rapport de formation visant à renforcer les capacités locales		
	Rapport de l'étude CAP initial et final	√	

Résultats obtenus :

82 pousse-pousse ont été donnés aux Comités de Salubrité et 4 tricycles motorisés de grandes capacités à la Mairie. Ci-dessous la liste des engins disponibles

	Engins disponibles APRES le projet	Capacité d'un engin (m3)	Capacité d'un engin (To) (Densité déchets bruts: 0,3to/m3)	Nombre de vidange / jour	Capacité APRES action (To)
Tricycle	4	5	1,5	3	18,0
Pousse-pousse	82	0,4	0,12	3	29,5
			Capacité totale théorique:		47,5 To/jour

En considérant les paramètres issus du rapport d'étude de la filière des déchets solides suivants :

- Densité des déchets bruts : 0,3to/m3 ;
- Production des déchets par habitants par jour : 0,65Kg/jour ;
- Population totale des 4 quartiers cibles : 83 446 habitants ;
- La notion de « capacité d'enlèvement » est difficile à évaluer. Le rapport « Etat de lieu/Diagnostique de la filière des déchets solides dans l'arrondissement communal Niamey II, octobre 2013 » est bien documenté, mais nous ne connaissons pas la capacité des structures de pré-collecte existantes (formelles ou informelles). Afin d'estimer cet indicateur, l'évaluateur va considérer qu'aucun système de pré-collecte n'existe.

Ci-dessous une analyse de la capacité d'enlèvement des déchets théoriques comparé à la production de déchets des habitants :

Production journalière de déchets (0,65Kg/p/j) (Ss écoles, CSI, commerces)	54,24	To
Capacité d'évacuation théoroque dans les quartiers cibles	47,5	To/jour
Capacité d'enlèvement quotidien des ordures ménagères	88%	

La capacité théorique par jour, si tous les pousse-pousse sont loués et si les 4 tricycles de la Mairie sont utilisés de manière optimum (8h par jour, 7jours/7) est de 47,5 To/ jour. Or la production journalière de déchets est de 54,24To. En considérant qu'il n'y a pas de pré-collecte, les équipements distribués peuvent en théorie évacuer 88% de la production de déchets.

Ci-dessous la même simulation, mais pour une période d'une semaine complète et en considérant 1 jour de travail par semaine pour les tricycles de la Mairie (prêter par la Mairie) et 6 jours de travail pleins pour les pousse-pousse.

	Engins disponibles APRES le projet	Capacité d'un engin (m3)	Capacité d'un engin (To) (Densité déchets bruts: 0,3to/m3)	Nombre de vidange / jour	Nb. De jour de travail/semaine	Capacité hebdomadaire (To)
Tricycle	4	5	1,5	3	1	18,0
Pousse-pousse	82	0,4	0,12	3	6	177,1
				Capacité totale théorique:	195,1	To/semaine

Production hebdomadaire de déchets (0,65Kg/p/j) (Ss écoles, CSI, commerces)	379,68	To
Capacité d'évacuation théoroque dans les quartiers cibles	195,1	To/jour
Capacité d'enlèvement quotidien des ordures ménagères	51%	

La capacité théorique par semaine est de 195 To. Or la production journalière de déchets est de près de 380To. Suivant ce scénario et en considérant qu'il n'y a pas de pré-collecte, les équipements distribués peuvent en théorie évacuer 51% de la production de déchets.

Le 3ème scénario considère que les tricycles de la Mairie et les pousse-poussiers sont actifs pendant 6 jours de travail plein par semaine. Cette simulation permet d'estimer la capacité d'évacuation des déchets si les tricycles étaient dédiés à 100% aux quatre quartiers cibles.

	Engins disponibles APRES le projet	Capacité d'un engin (m3)	Capacité d'un engin (To) (Densité déchets bruts: 0,3to/m3)	Nombre de vidange / jour	Nb. De jour de travail/semaine	Capacité hebdomadaire (To)
Tricycle	4	5	1,5	3	6	108,0
Pousse-pousse	82	0,4	0,12	3	6	177,1
				Capacité totale théorique:		285,1 To/semaine

Production hebdomadaire de déchets (0,65Kg/p/j) (Ss écoles, CSI, commerces)	379,68	To
Capacité d'évacuation théorique dans les quartiers cibles	285,1	To/jour
Capacité d'enlèvement quotidien des ordures ménagères	75%	

La capacité théorique par semaine est de 285 To. Or la production journalière de déchets est de près de 380To. Suivant ce scénario et en considérant qu'il n'y a pas de pré-collecte, les équipements distribués peuvent en théorie évacuer 75% de la production de déchets.
Seul le scénario actuel optimiste (considérant les 82 pousse-pousse actifs 7 jours sur 7 et les tricycles de la mairie actifs une journée pleine par semaine) ne nous permet pas s'approcher de l'objectif de l'indicateur à savoir 80%. Finalement le scénario idéal aurait été de dédier les tricycles à chaque quartier. Bien évidemment, ceci ne prend pas en comptes les pré-collecteurs informels ou privés. De plus, il aurait été question de la gestion des équipements en termes de frais de fonctionnement, de coûts d'entretien et de réparation, d'assurance et d'amortissement).

Indicateur objectivement vérifiable : Un système de valorisation/recyclage des déchets solides est mis en place et fonctionnel.

Moyens de vérification :

- Identiques à l'indicateur ci-dessus.

Résultats obtenus :

Une déchetterie a été mise sur pied par le projet dans le quartier d Kouara Téguie. Celle-ci est gérée par un nouvel organisme créé, le Groupe d'intérêt économique (GIE) Bacheré. Les membres font soit partis du comité de salubrité, soit d'un groupe de femme.

L'activité principale de la déchetterie est le compostage. Mais ils ont été formés et équipés sur la fabrication de savon liquide afin de réutiliser les bouteilles d'eau. La déchetterie possède également les moules pour fabriquer des pavés en plastique recyclé.

Celle-ci est fonctionnelle mais ne travaille pas encore au maximum de ces capacité. Il y a en tout cas un fort potentiel de développement et de viabilité économique. Vous trouverez plus d'analyses dans le paragraphe traitant du résultat 2, Activité 3.

c. *Résultat 3 : Les bonnes pratiques d'hygiène de vie et d'assainissement sont adoptées par les ménages et la communauté cible.*

Indicateur objectivement vérifiable : 50% des populations des zones d'actions connaissent les bonnes pratiques d'hygiène.

Moyens de vérification :

	Documents	Vérifier par l'évaluateur	Commentaires
Moyens de vérification du cadre logique	Rapports d'activités du projet	√	Rapports mensuels narratifs et quantitatifs (du superviseur, du responsable IEC d'ORK et du responsable du projet ACF)
	Rapports d'enquêtes et d'évaluations	√	Les deux documents disponibles sont: - Rapport CAP initial et Final - Rapport d'activités dans les écoles
	Témoignages	√	Témoignages vidéo
Autres moyens de vérification	Observations terrain	√	
	Tableau de suivi des indicateurs d'ACF/ORK	√	- Tableau mensuel de suivi des personnes sensibilisé (genre et jeune). Ce tableau se termine en décembre 2015
	Rapport intermédiaire du projet	√	
	Rapport de capitalisation ORK/ACF	√	

Résultats obtenus :

L'analyse des indicateurs clés est faite dans le paragraphe Résultat 3 Activité1. De l'analyse du rapport CAP finale et des visites terrains réalisées pendant cette évaluation, les tendances sont les suivantes :

- 62% des ménages rapportent se laver les mains après les toilettes pour éviter les maladies et 60% pour éviter une contamination ;
- L'utilisation des latrines est motivée principalement pour des raisons d'intimités (72%), plus besoin de déféquer dans des sachets plastiques (33%), de prestige social (27%) et plus besoin d'aller chez les voisins (17%). Que cela soit dans l'enquête CAP ou lors des questions posées lors de cette évaluation, aucun ne dis utiliser des latrines pour des raisons de santé publique ou de protection de l'environnement. Néanmoins, près de 86% disent utiliser systématiquement les latrines en cas de besoin ;
- 95% ménages disent que l'on peut attraper des maladies en utilisant des latrines sales ;
- Sur les risques liés aux déchets solides, 65% des ménages déclarent que cela peut avoir un impact sur la santé et 16% sur l'environnement. Si par rapport au rapport CAP initial, la notion d'environnement a augmenté de 12%, l'impact sur la santé à diminuer de 30%. Néanmoins, un taux de 95% qui font le lien entre les déchets et la santé en début de projet est peut-être à mettre en doute.

Indicateur objectivement vérifiable : 25% des populations concernées par l'action ont amélioré leurs comportements en matière de pratique d'hygiène.

Moyens de vérification :

Identique à l'indicateur sur les connaissances ci-dessus.

Résultats obtenus :

Suite à l'analyse du rapport CAP final et des questionnaires ménages réalisés lors de cette évaluation, l'amélioration des pratiques pour les indicateurs principaux sont :

	Indicateurs	2013	2016	Evolution	Commentaires
Lavage des mains avec du savon	Après toilettes	85%	100%	15%	67% dans l'enquête ménage de l'évaluation finale
	Avant de cuisiner	34%	42%	8%	
	Avant de Manger	94%	65%	-29%	90% dans l'enquête ménage de l'évaluation finale
	Avant d'allaiter	12%	27%	15%	
	Au retour du travail	0,5%	40%	40%	
Gestion des latrines	Utilisation systématique des latrines	89%	99%	10%	14% ne les utilisent pas systématiquement
	Présence d'un couvercle sur le trou de défécation	0%	16%	16%	Données pas disponibles en début de projet
	Présence d'un grillage anti mouche sur la ventilation des latrines	0%	5%	5%	Données pas disponibles en début de projet
	Couvercle de dalle de puisard étanche aux vecteurs	0%	43%	43%	Données pas disponibles en début de projet
Gestion des eaux grises	Eaux grises systématiquement dans puisard	36%	64%	28%	76% les déverses systématiquement ou parfois dans la cours ou en voirie
Gestions des déchets	Paye un pré-collecteurs pour les déchets solides	62%	74%	12%	Mais 50% les brûlent ou les jettent dans des dépotoirs sauvage (systématiquement ou parfois)
	Propreté de la cour d'habitation	60%	65%	5%	
	Moyenne	**39%**	**53%**	**14%**	

3. Principales raisons de la réalisation et de la non-réalisation des objectifs :

Principales raisons qui ont aidées la réalisation des objectifs :

- Un partenariat soudé, de collaboration et de respects mutuels entre ACF et ORK ;
- L'implication de toutes les parties prenantes dans le design et la mise en œuvre du projet (Méthodologie, supervision, formations) ;
- L'implication de la Mairie (Atelier de sélection des quartiers, supervision, autorisations pour construire en voirie, mise à disposition des coffres à déchets près des rampes, mise à disposition d'un terrain pour la déchetterie) ;
- L'implication de la DRHA-N (supervision, journée du lavage des mains, participation aux formations) ;
- L'implication de tous les secteurs éducation dans la réalisation du manuel scolaire de sensibilisation à l'hygiène ;
- Des Comités de Salubrité motivés et dynamiques malgré le bénévolat, des coups de mous et la durée du projet ;
- Une satisfaction inconditionnelle de toutes les parties prenantes

Principaux freins de la non-réalisation des objectifs :

- Un projet ambitieux avec une « multi-sectorialité » qui demande de fortes capacités organisationnelles, de la créativité, de l'ambition et de la détermination ;
- Incertitude financière pour le co-financement et une stratégie de financement basée sur les fonds propre d'ACF arrivée trop tard ;
- Absence d'un staff d'expérience pour : (i) Aider à lancer le projet (définir méthodologies et designs, planifier, plan d'action, outils de suivi de projet…), (ii) Faire des évaluations du projet régulières et proposer des pistes d'amélioration de la qualité et de la méthodologie ;
- Absences répétées de personnels terrain ACF/ORK (animatrices, superviseur), réduction des effectifs en décembre 2015 puis avril 2015. Gap de coordination WASH chez ACF et changements de directeur pays, superviseurs absents pendant 4 mois pour cause de blessure, 2 animatrices ont eu une période congé maternité de 4 mois chacune. Elles n'ont pas été remplacées alors que les femmes ont un meilleur accès aux bénéficiaires dans les ménages.
- Problèmes avec certains consultants (étude de marché, aide à la mise en place des AGR) ;
- La durée de mise en place du projet très longue (1 an) ;
- Une planification des activités non optimum et un manque d'anticipation parfois ;
- La décision d'arrêt les activités de construction des latrines et puisards en décembre 2015 ;
- Une méthodologie de mobilisation douce au lieu d'une méthode type ATPC un peu plus agressive et fortement mobilisatrice ;
- Manque d'ambition sur les objectifs due à une pression financière (dépenser moins, déception et démotivation) et fatigue sur la durée du projet ;
- La non implication de certains propriétaires qui ne voulaient pas contribuer à améliorer leur bâtiment et ceci pour le bien des locataires ;
- Insuffisance d'espace dans les concessions et le respect des lois et règlements en vigueur interdisant la construction des puisards dans les rues. Néanmoins la Mairie a fini par octroyer des autorisations au cas par cas. Mais cette démarche a été longue et fastidieuse et a fortement ralenti le projet ;
- Insuffisance et absences répétées des maçons dues à d'autres contrats plus lucratifs en parallèle ;
- Manque de mobilisation de nouveaux maçons afin de remplacer ceux qui ont déserté le projet ;
- Le retard dans la mobilisation de la contrepartie des bénéficiaires ;
- Les fortes pluies de juillet, aout et septembre ont légèrement impacté la progression des travaux.

C. Efficience

L'efficience concerne l'utilisation rationnelle des moyens à disposition et vise à analyser si les objectifs ont été atteints à moindre coût (financier, humain et organisationnel).

Le critère d'efficience mesure la relation entre les différentes activités, les ressources disponibles, et les résultats prévus. Cette mesure doit être quantitative, qualitative et doit également porter sur la gestion du temps et du budget.

1. Les activités étaient-elles efficientes par rapport à leur coût ?

L'analyse financière ci-dessous est basée sur les informations contenu dans le dernier suivi budgétaire du projet disponible (juin 2016). Il y aura certainement des petites retouches pour le rapport final. Mais cela donne une tendance qui devrait être proche de la réalité finale.

Contributeur	Budget contractuel	Dépenses prévisionelle (envoyé à UE Niger en mars 2016)	Montants dépensés en fin de projet	Ratio sur les dépenses	Ratio sur le budget contractuel (1 400 000€)	Balance non dépensée
Union Européenne	1 050 000 €	886 882 €	773 603 €	75%	55%	276 397 €
Fonds propre ACF	350 000 €	174 565 €	136 868 €	25%	19%	92 132 €
Frais support imputés sur d'autres contrats		121 062 €	121 000 €			
Totaux:	**1 400 000 €**	**1 182 509 €**	**1 031 471 €**	**100%**	**74%**	**368 529 €**

- 74 % du budget total a été dépensé (reliquat pour l'UE en fin de projet de 276 397€ soit 55% de l'enveloppe globale) ;
- Le ratio contractuel de 75% UE et 25% de cofinancement est respecté en fin de projet ;
- Le montant du cofinancement final d'ACF est de 257 868€ (soit 19% du budget global du projet) ;
- Une analyse des activités et du budget qui devait être dépensé en fin de projet a été communiquée par email à l'UE en date 28 mars 2016. Le montant total de cette prévision de fin de projet n'a pas été dépensé comme prévu.

La recherche du cofinancement, peu active en première année de projet, a été très dynamique en 2014 et 2015. Beaucoup de pistes ont été explorées. Mais il semblerait que le financement de projet d'assainissement en milieu urbain au Niger n'est pas la priorité des bailleurs de fonds privés ou publics. Il n'en reste pas moins que 25% du budget devait être trouvé d'une façon ou d'une autre. L'idée de ventiler les coups support non spécifiques au projet sur d'autre contrat a permis d'assurer un cofinancement de 121 000€. Il restait donc à identifier des financements d'élevant à 229 000€ pour atteindre le ratio de 25%. Finalement ACF a financé sur fonds propre un montant de 174 565€.

Il est à noter qu'il y a eu beaucoup d'échanges en interne sur la mission et entre le siège et le terrain sur le reliquat à identifier. Considérant la succession de différents directeurs pays entre 2013 et 2015, les gaps de coordinateurs WASH, la vision du référent technique au siège par rapport au responsable technique du projet, différents canaux de communication ont été mis en place qui ont un rendu la compréhension des solutions alternatives un peu flou sur le terrain. Le niveau de compréhension entre les Directeurs pays, les coordinateurs wash, le référent technique et le siège (financier et technique) n'étaient donc pas au diapason. Il a fallu attendre fin 2015 pour statuer sur une stratégie de financement basée sur l'utilisation de fonds propres d'ACF. Néanmoins lorsqu'il a été demandé au responsable technique du projet de faire une simulation sur ce qui était possible de réaliser sur les 6 derniers mois du projet, il n'était pas clair pour lui que le siège d'ACF avait la capacité financière d'assurer 100% du cofinancement si nécessaire. La définition des activités à la fin du projet s'est donc faite dans un esprit de dépenses minimum, sans ambition, de fatigue après 3 ans de projet et de déception de se retreindre pour dépenser un minimum. Cette pression financière, que le terrain semblait s'imposer n'était finalement pas justifiée. En effet, le siège d'ACF avait provisionné un montant dédié à ce contrat suffisant pour couvrir les 229 000€ restant à financer. Cette auto-restriction financière se voit à différentes étapes du projet mais surtout dans le dernier trimestre 2015 où la décision de réduire petit à petit la quantité de staffs terrains clés a été prise et lors de la définition des objectifs réalistes à atteindre en fin de projet. Il est clair dans la prévision tant narrative que budgétaire, que l'activité de construction des latrines et puisards et les activités de sensibilisation et de mobilisation afin de créer la demande en infrastructures allaient s'arrêter en janvier 2016. Et ceci afin de mieux se concentrer sur les infrastructures dans les écoles, sur la diffusion du Manuel scolaire, sur la construction de rampes à déchets et sur l'appui de la déchetterie.

Le suivi budgétaire du projet c'est fait de façon régulière et rigoureuse. Vues les difficultés rencontrées pour identifier le co-financement de 25% du montant global prévu contractuellement, ce budget a été géré de manière minutieuse et une politique de réduction des coûts c'est rapidement mise en place.

Analyse budgétaire :

La ré imputation de certain coût en vue du rapport financier final n'était pas réalisée lors de l'évaluation. Il est probable que certains montant décris ci-dessous varient sensiblement. Sont analysés ici les chapitres jugés pertinents par l'évaluateurs.

Lignes de financement	Budget après amendement (€)	Dépenses en fin de projet (€)	Balance (€)	Ratio (non dépensé)
1.1 Salaires personnel local				
1.1.1 Technique				
13KA1 Responsable Technique WASH (ACF-E) 33%	11 400	10 636	764	7%
13KA2 Expert Technique (ORK) 33%	21 000	19 566	1 434	7%
14KA1 Responsable projet (ORK) 33%	15 400	14 344	1 056	7%
14KA2 Superviseur de travaux projet 100%	27 300	18 371	8 929	33%
14KA3 Référent Technique WASH 100%	50 400	45 051	5 349	11%
14KA4 Responsable IEC et structuration projet 100%	48 300	44 856	3 444	7%
A5FA0 Chauffeur projet 100%	11 550	15 246	-3 696	-32%
15KA1 Animateurs permanents projet 100%	131 200	115 222	15 978	12%

- Réduction des staffs du programme a été appliqué fin 2015 :
  - Non renouvellement du contrat du superviseur technique du projet à partir de novembre 2015 ;
  - Réduction des animateurs d'ORK de 8 à 4 personnes en décembre 2015. Le contrat des 4 derniers a été arrêté en avril 2016. Les deux mois restants servant à financer les pénalités de licenciement ;

➔ Cette réduction des staffs a fait économiser près de 25 000€. Néanmoins ce personnel était crucial pour continuer (i) la mobilisation et création de la demande en ouvrage d'assainissement, (ii) La supervision de la construction des infrastructures, (iii) les animateurs ont dû faire le travail du superviseur en même temps que leur propre responsabilité. Cette décision n'était pas optimum pour se rapprocher des objectifs et résultats à atteindre.

Lignes de financement	Budget après amendement (€)	Dépenses en fin de projet (€)	Balance (€)	Ratio (non dépensé)
4.2 Location de bureaux				
ADBA1 Bureau coordination ACF-E	12 600	3 506	9 094	72%
ADBA2 Bureau/entrepôt projet	5 400	3 773	1 627	30%
AGOO3 Fournitures pour formations	0	135	-135	#DIV/0!
AGOO1 Consommables - Fournitures de bureau projet	9 660	6 065	3 595	37%

Lignes de financement	Budget après amendement (€)	Dépenses en fin de projet (€)	Balance (€)	Ratio (non dépensé)
1.1.2 Administratif/ personnel de soutien				
A3EA0 Coordinateur logistique national (ACF-E) 16 5%	6 000	2 202	3 798	63%
A4EA0 Informaticien (ACF-E) 16 5%	3 000	645	2 355	79%
A4CA1 Admin/Log projet 100% (ACF)sable Financier (ACF-E) 16 5%	20 400	20 794	-394	-2%
A4CA2 Adjoint Coordinateur RH (ACF-E) 16 5%	8 400	2 676	5 724	68%
A5GA1 Gardien bureau (ACF-E) 16 5%	5 400	5 148	252	5%
A4CA3 Administrateur national (ORK) 33%	8 400	7 829	571	7%
A5GA2 Gardien bureau projet 100%	16 200	16 239	-39	100%
A5HA1 Hygiéniste bureau projet 100%	5 400	7 160	-1 760	133%

- Arrêt de la location du bureau terrain et délocalisation de l'équipe dans les bureau ACF.

➔ Le bureau ACF étant localisé à 15 minutes des quartiers cibles, cette décision semble bonne. Néanmoins, cette décision ayant été prise en aout 2014, son impact financier est minime : 1626€. Il est surprenant que le gardien du bureau ait été recruté jusqu'à décembre 2014 et non pas en aout 2014. Ceci aurait pu économiser environ 3 247€ supplémentaires. La ligne budgétaire de l'hygiéniste (femme de ménage) a été débitée jusqu'en novembre 2015. Un arrêt en aout 2014 aurait économisé 3 471€.

Lignes de financement	Budget après amendement (€)	Dépenses en fin de projet (€)	Balance (€)	Ratio (non dépensé)
1CGH1 6.1 Appui Institutionnel Commune 2				
6.2 Changement de comportement				
1FAA1 Outils PHAST	1 800	1 768	32	2%
1BDD1 Radio Locales (4 radios)	12 000	11 159	841	7%
1BDD2 Evènements Médiatiques	12 000	6 098	5 902	49%
1BDD3 Marketing Social assainissement	5 000	3 684	1 316	26%
1BDD4 Célébration journées mondiales Eau et lavage des mains au savon	6 100	4 150	1 950	32%
1FAA2 Manuels santé scolaire	6 600	6 030	570	9%
1FAA3 Petits matériels d'hygiène	3 000	3 018	-18	-1%

- Dans le chapitre « Changement de comportement » Les lignes budgétaires ont été proprement consommées. Seul les lignes « Radio locales », « Evènements Médiatiques », « Marketing Social assainissement » et « Célébration journées mondiales Eau et lavage des mains au savon » ont été sous consommées.

➔ Un peu moins de 10 000€ aurait pu être utilisés pour susciter la demande en ouvrage d'assainissement, sensibiliser la population et augmenter la visibilité du projet.

Lignes de financement	Budget après amendement (€)	Dépenses en fin de projet (€)	Balance (€)	Ratio (non dépensé)
6.3 Appui à la filière déchets solides				
1ECB0 Aménagement de points de collecte de déchets	82 847	15 568	67 279	81%
1BADA Appui consultant aux activités AGR	7 500	7 480	20	0%
1CGH2 Appui à la mise en place d'AGR liés aux déchets (recyclage/valorisation, compostage, etc.)	16 000	2 168	13 832	86%
1CGH3 Facilitation des activités communautaires pour amélioration du cadre de vie des populations	9 000	6 382	2 618	29%
1CGH4 Appui en équipement aux association de précollecte	30 000	12 205	17 796	59%

- Il reste une balance positive de 67 279€ (81% de la ligne budgétaire) prévue pour l'aménagement de points de collecte de déchets ;

➔ Comme décris plus haut dans le rapport, les besoins en containers et rampes d'accès étaient criant.

- Une balance positive de 13 832€ (86%) pour l'appui à la mise en place d'AGR liées aux déchets (recyclage/valorisation) ;

➔ L'activité de d'appui à la déchetterie c'est réalisé un peu tard dans le projet. Ceci justifie que tous les investissements n'ont pas été réalisés. Néanmoins, cette ligne aurait pu également être utilisée pour aider aux lancements de l'activité du savon liquide et des pavés plastiques.

- Une balance positive de2 618€ (29%) pour les activités communautaires en vue d'améliorer le cadre de vie ;

➔ Cette ligne aurait pu être utilisée pour aider encore plus à évacuer certains dépotoirs sauvages afin de repartir sur de bonnes bases pour la sensibilisation ou pour organiser des journées thématiques plus attrayantes pour la population.

- Une balance positive de 17 796€ (59%) pour appuyer en équipement les associations de pré-collecte des déchets solides.

➔ Cette balance aurait pu être utilisé : (i) Pour renforcer les Comité de Salubrité et le réseau de pré-collecteurs informel, (ii) pour remplacer les pousse-pousse de mauvaise qualité donnée aux Comité de Salubrité, (iii) encore mieux, d'équiper les CS de moto-tricycles plus performant que les pousse-pousse ; (iv) pour appuyer la Mairie et remettre en état les tricycles.

Lignes de financement	Budget après amendement (€)	Dépenses en fin de projet (€)	Balance (€)	Ratio (non dépensé)
6.5 Constructions				
1IAA1 Latrines familiales Sanplat améliorée	189 000	93 753	95 247	50%
1IAA2 Latrines familiales type VIP ou ECOSAN	150	309	-159	-106%
1IAA3 Ouvrages de traitement d'eaux grises	43 800	29 051	14 749	34%
1IAA4 Construction/Réhabilitation de Blocs de Latrines collectives	99 102	34 154	64 948	66%

- Le coût réel moyen d'une latrine s'élève à 71€ pour un montant budgétiser de 90€/latrines.

➔ Soit une économie de 19€ par latrine et une économie totale sur le nombre de latrines réalisées de 25 137€. Une économie supplémentaire de 5,1€ par latrine aurait été possible si les dalles SanPlat n'étaient pas armées et si l'épaisseur passait de 10cm à 4cm comme prescrit dans la littérature. Sur le nombre de latrines construites, nous aurions pu avoir une économie supplémentaire de 6 720€ ce qui correspond à 102 latrines supplémentaires pouvant être construites.

- Le coût réel moyen d'un puisard s'élève à 76,25€ pour un montant budgétiser de 60€/puisard.

➔ En théorie, sur base des coûts réels tirés du contrat du 2éme fournisseur de matériaux, le coût théorique revenant à ACF pour un puisard devrait s'élever à 73€. La différence est due aux prix plus élevé du premier fournisseur. La différence de prix avec les latrines s'explique par le prix du tuyau PVC (3,8€) pour réaliser la connexion et le prix des cailloux de drainage qui remplissent la fosse (23€).

➔ Ces coûts étaient certainement mal estimés dès le départ. La différence de coût unitaire aurait néanmoins dû être justifiée et modifiée lors de l'amendement du projet. La différence de 16,25€/puisard a induit une surconsommation de 6 191€. Sur base du prix unitaire réel, seulement 574 puisards auraient pu être construits avec l'enveloppe révisée dans l'amendement. Il était donc clair dès le départ qu'il n'aurait pas été financièrement possible de construire les 730 puisards prévus.

➔ Comme pour les latrines, le type de dalle de couverture des puisards aurait pu avoir une forme de dôme non armée et de 4cm d'épaisseur. Dans ce cas de figure, une économie de 4,8€/puisard soit une économie totale de 1829€ sur les 321 puisards réalisés. 25 puisards additionnels auraient pu être construits avec l'enveloppe dépensée.

- 64 948€ (66% de l'enveloppe globale) ne sont pas dépensés sur la ligne de construction d'infrastructures d'assainissement dans les lieux publiques (écoles, centres de santé…).

➔ Cet argent aurait pu être utilisé pour financer plus d'infrastructures dans les écoles et dans les centre de santé : (i) s'assurer que les écoles ciblées sont conformes aux normes en vigueur en termes de nombre d'élèves par cabine ; (ii) donner la priorité aux latrines à réhabiliter. Ceci est plus efficient que de construire de nouveaux blocs et aurait donc permis de réaliser plus d'ouvrages, (iii) fournir des systèmes de lavages des mains dans les écoles et centre de santé ciblés, (iv) assainir les points de distribution d'eau potable dans les écoles cibles, (v) Etendre les activités dans les écoles fortement dans le besoin.

➔ Une somme substantielle aurait pu être économiser si le projet avait utilisé les maçons formés à la construction des latrines et des puisards pour réaliser la construction et réhabilitation des latrines et douches dans les écoles et le centre de santé. En effet, un contractant calcule au minimum 20% de marge sur les matériaux et sur la main d'œuvre. Sur base de ce critère, ce sont plus de 6 800€ qui aurait pu être économisés. Ceci, tout en responsabilisant et valorisant les maçons du projet, aurait théoriquement permis de construire 20% d'infrastructure en plus dans les lieux communautaires.

Lignes de financement	Budget après amendement (€)	Dépenses en fin de projet (€)	Balance (€)	Ratio (non dépensé)
6.6 Formations				
Formation des maçons locaux (2)				
1AOOB Déplacements formation macons locaux	600	585	15	2%
1AOOC perdiem participants formation macons locaux	2 400	1 377	1 023	43%
1BFF1 Pause café et clôture atelier formation macons locaux	1 500	1 509	-9	-1%
1BIJ1 Honoraires Formateurs formation macons locaux	2 250	2 058	192	9%
1DCC1 Location Salle formation macons locaux	150	229	-79	-52%
Formations des comités de salubrité (2)				
1AOOD Perdiem participants formation comité salubrité	1 000	2 037	-1 037	-104%
1AOOE Déplacements formation comité salubrité	500	235	265	53%
1BFF2 Pause café et clôture atelier formation comité salubrité	1 250	2 044	-794	-64%
1BIJ2 Honoraires Formateurs formation comité salubrité	3 288	4 210	-922	-28%
1DCC2 Location Salle formation comité salubrité	760	942	-182	-24%
Formation aux outils PHAST				
1AOOF Perdiem participants Formation outils PHAST	1 920	427	1 493	78%
1AOOG Déplacements Formation outils PHAST	480	0	480	100%
1BFF3 Pause café et clôture atelier Formation outils PHAST	1 200	1 101	99	8%
1BIJ3 Honoraires Formateurs Formation outils PHAST	4 676	1 438	3 238	69%
1DCC3 Location Salle Formation outils PHAST	912	762	150	16%
Formation des acteurs sur la gestion des Boues de vidange				
1AOOH Perdiem participants Formation acteurs gestion Boues de vidange	2 160	0	2 160	100%
1AOOI Déplacements Formation acteurs gestion Boues de vidange	360	0	360	100%
1BFF4 Pause café et clôture atelier Formation acteurs gestion Boues de vida	900	0	900	100%
1BIJ4 Honoraires Formateurs Formation acteurs gestion Boues de vidange	2 338	0	2 338	100%
1DCC4 Location Salle Formation acteurs gestion Boues de vidange	380	0	380	100%
Formation des élus locaux, enseignants, agents de santé, privés, etc. sur la gestion des infrastruct				
1AOOJ Perdiem participants formation gestion infrastructures	3 600	1 671	1 929	54%
1AOOK Déplacements formation gestion infrastructures	600	0	600	100%
1BFF5 Pause café et clôture atelier formation gestion infrastructures	1 500	892	608	41%
1BIJ5 Honoraires Formateurs formation gestion infrastructures	1 281	1 319	-38	-3%
1DCC5 Location Salle formation gestion infrastructures	380	305	75	20%
Ateliers Communaux				
1BIJ6 Pause café et clôture ateliers communaux	700	214	486	69%
1AOOL Déplacements ateliers communaux	280	0	280	100%
1AOOM perdiem participants ateliers communaux	2 240	637	1 603	72%
1DCC6 Location Salle ateliers communaux	152	245	-93	-61%

- Nous constatons qu'il reste 3 728€ (42% du sous-chapitre) sur le chapitre Formation aux outils PHAST.

➔ Ce reliquat aurait pu être utilisé afin de former les animateurs et les mobilisateurs sur d'autres technique de sensibilisation à l'hygiène. La méthode ATPC, animation de jeux, concours, théâtres, chants par exemple.

- Le renforcement de capacité sur la filière des boues de vidanges n'a pas été réalisée. Rien n'a été dépensé.

- 3 175€ (43% du sous chapitre) sur la gestion des ouvrages d'assainissement :

➔ Cela aurait pu permettre de développer un peu plus le renforcement de capacité sur la gestion des ouvrages d'assainissement et ce principalement dans les 3 établissements qui ont bénéficié des infrastructures d'assainissement.

- Il reste un peu plus de 2 000€ sur la ligne de renforcement de capacité de la Maire.

- L'ensemble des nombreuses formations et études qui ont été réalisées ont toutes été mises en œuvre par un consultant. Les contrats de chacun n'ont pas été étudiés par l'évaluateur et les données du suivi budgétaire ne permettent pas de faire une estimation du coût sans risque d'erreur. Néanmoins, il est clair que certaines activités auraient pu être mise en œuvre directement par ACF et ORK.

  - Formation des membres des comités de salubrité de quartiers de l'arrondissement communal Niamey II → Cette formation ciblant principalement les mécanismes de promotion à l'hygiène ainsi que les statuts des CS. Elle était tout à fait dans les cordes du domaine de compétence d'ORK.
  - Formation de recyclage des comités de salubrité des quartiers Kouara Tegui, Boukoki I Boukoki III et Gandatché-Deyzebon → Cette formation étant quasi un copier/coller de la formation initiale des CS, il suffisait de réutiliser les supports de cours existants. ACF et ORK aurait pu facilement être les facilitateurs de cette formation.
  - Etat de lieu/diagnostique de la filière des déchets solides dans l'arrondissement communal Niamey II. → Dans le contexte du projet, il était judicieux de faire appel à un consultant pour réaliser cette étude. En effet, elle aurait mobilisé trop de temps à l'équipe du projet et n'aurait certainement pas atteint le niveau de qualité qui a été fourni.
  - Formation des comités de salubrité sur la conduite des AGR, la vie associative et établissement de plan d'affaire. → Avec le support du département sécurité alimentaire et du coordinateur WASH, il aurait été possible de concevoir un module de formation bien ficelé.
  - Formation des structures de pré-collecte et de valorisation des déchets solides de l'arrondissement communal Niamey II. → La formation était très théorique. L'étude des textes légaux, des stratégie nationales et locales était du ressort du coordinateur WASH, le volet sur les procédures d'appel d'offre était dans les cordes du département logistiques d'ACF. La définition des schémas de valorisation des déchets aurait dû être étudié par ACF/ORL avec le soutien de la Mairie.
  - Formation des acteurs de gestion d'infrastructures d'assainissement dans les zones d'intervention du projet. → Cette activité a été mise en œuvre par la Direction Régionale de l'hydraulique et de l'assainissement. Ceci fut une très bonne initiative.
  - Formation visant au renforcement de capacité des leaders d'opinion de la zone d'intervention du projet sur les activités de promotion de bonnes pratiques d'hygiène et d'assainissement. → Comme la formation des CS, elles se focalisaient principalement sur des aspects de promotion à l'hygiène. Elle tombait donc naturellement dans les attributions d'ORK.
  - Formation des encadreurs du préscolaire, du primaire et du franco-arabe sur l'utilisation du manuel d'hygiène et d'assainissement en milieu scolaire. → Celle-ci ayant été faite avec les acteurs de l'éducation, il est clair que l'initiative de collaboration était pertinente.
  - Etude de marché : visant à la meilleure compréhension de la filière de gestion des déchets solides dans la ville de Niamey (Niger) pour accompagner la mise en place d´AGR collectives. → L'étude de marché produite n'était pas à 100% satisfaisante. Avec le support du département sécurité alimentaire moyen d'existence d'ACF, un rapport plus pratico-pratique et pertinent aurait surement abouti.
  - Accompagnement des structures communautaires dans la conduite des AGRs liées aux déchets dans l'arrondissement communal Niamey II (aide à lancer la filière du compost et du savon liquide) → Si elle tombe dans le domaine technique d'ACF, l'utilisation d'une consultante, qui produit elle-même du compost, était un plus. En effet les participants ont pu être formés et bénéficier des leçons apprises de la consultante.

2. Efficience en termes de ressources humaines pour la mise en œuvre du projet :

Les responsabilités mentionnées dans les fiches de postes sont complètes et conçues par rapport aux spécificités du projet. Les responsabilités à chaque échelon sont sans ambiguïtés. Néanmoins, la fiche de poste et le niveau de compétence des animateurs aurait dû être revue dès l'absence de longue durée du superviseur (aout 2015 à la fin du projet). En effet les responsabilités de celui-ci ont été reportées sur les animateurs. Il est toujours inconfortable pour les deux parties de demander de réaliser des tâches qui incombent normalement à un autre.

L'analyse des CV, des tests d'embauche et des évaluations a démontré que les staffs recrutés avaient l'expérience et les capacités théoriques pour mener à bien ce type de projet. La difficulté de ce projet n'est pas vraiment dans la mise en œuvre de chaque activité séparément mais dans la coordination et la mise en œuvre des activités parallèlement. Pour un projet ambitieux et de cet ampleur, il faut une solide expérience opérationnelle afin de : (i) pouvoir prendre le recul nécessaire pour bien planifier et suivre le projet ; (ii) mettre le projet sur les rails avec de solides outils de monitoring, des stratégies de mises en œuvre optimales et cohérentes ainsi qu'une planification optimum et régulièrement révisée ; (iii) avoir la créativité nécessaire pour varier les approches méthodologiques et designs afin de dynamiser les bénéficiaires et les staffs tout en optimisant les infrastructures ; (iv) avoir en permanence un œil critique en vue d'identifier les points non conformes aux standards courants et proposer immédiatement des changement si nécessaires.

Avoir des profils juniors sur ce type de projet n'en soi pas un souci s'il y a un support et un œil extérieur du coordinateur WASH et du référent technique au siège. Néanmoins, il y a eu de nombreux gaps et changements de personne avec des profils et approches différentes sur la durée du projet. Il en fut de même pour le poste de directeur pays.

Le superviseur du projet, a été absent, pour raison de blessure, d'aout 2015 jusqu'à novembre 2015 date de la fin de son contrat. Il n'a pas été prolongé ni remplacé. Ceci, comme montre la courbe des demandes et construction mensuelles des infrastructures, a fortement impacté le rendement du projet dans l'activité de construction des latrines et des puisards : (i) Plus de superviseur dédié pour valider la qualité, (ii) une ressource d'influence en moins pour dynamiser les ménages et les maçons dans leurs tâches respectives, (iii) moins de sensibilisation et de mobilisation des animateur qui doivent se partager le travail du superviseur, (iv) une baisse de régime à moment où le projet a une bonne dynamique et aurait permis, s'il n'y avait pas la pression financière, d'atteindre les objectifs en termes de construction d'infrastructures dans les ménages.

De l'avis de l'évaluateur l'équipe ACF/ORK n'était pas assez étoffé pour pouvoir mettre en œuvre le projet dans des conditions optimum :

- Un adjoint au responsable technique et un adjoint au responsable IEC aurait pu s'occuper de tout ce qui est suivi opérationnel. Ceci aurait dégagé du temps au management de : (i) Travailler sur les outils de monitoring, (ii) définir les méthodologies de mise en œuvre, (iii) avoir une planification et une coordination entre activités optimum, (iv) s'assurer qu'il y ai un suivi des activité en cours, (v) Travailler sur les modules de formation, (vi) travailler sur les études terrains (études de la filière des pré-collecteurs informel, étude de marché pour la filière compost, savon liquide et pavé plastique), (vii) faire un suivi des pousse-pousse et tricycle…
- Une personne minimum dédiée au renforcement de capacité de la Mairie ;
- Une personne minimum dédié à la mise en œuvre et suivi des AGRs ;
- Et surtout une personne suivi évaluation dédiée à la conception des outils de monitoring, à la saisie des données, à l'analyse des données, à la cartographie des activités…

3. Gestion opérationnelle

Le lancement des activités s'est étendu sur près d'un an. Il y a eu également des soucis de planification entre les différentes étapes de chaque activité du projet. Exemple d'activités dont la planification auraient pu être optimalisée.

- La formation CS et des maçons s'est déroulé en Juillet 2013. Les premières demandes en infrastructure ont été enregistrées en aout 2013. Or la demande d'achat pour les matériaux a eu lieu début septembre 2013 pour une première livraison de matériaux fin octobre 2013. Les premières latrines et puisards ont été réceptionnés en novembre 2013 → La demande d'achat auraient pu être réalisées en amont des formations des CS et maçons. Ceci aurait permis de commencer les activités de construction dès que l'enregistrement des demandes en infrastructures au mois d'aout. Ceci a peut- être affecté la motivation et l'implication des CS et des maçons en début de projet. Durant les 3 mois de gap, il y avait également un risque de perte des acquis de la formation et de commencer les activités avec une qualité moindre. En effet, les maçons auraient utilisé de fraiches et nouvelles connaissances.

- Un état de lieu des besoins, études techniques et designs des latrines collectives ont été réalisées pendant le premier trimestre 2014. Or les travaux de construction ont démarré début 2016. Soit 21 mois après la première étape.

- Le rapport d'étude de la filière des déchets solides a été publié en octobre 2013. Le voyage d'étude à Ouagadougou pour étudier les bonnes pratiques en termes de valorisation des déchets à lieu en en décembre 2014. Un appui conseil pour la mise en place des déchetteries a été réalisé mi 2014. Des travaux d'aménagement de la déchèterie ont débuté début 2015. L'accompagnement du personnel dédié au compostage s'est déroulé de décembre 2015 à février 2016. La déchèterie a été connectée à l'eau courante en mars 2016. L'identification du terrain par la Mairie a pris du temps. Néanmoins les travaux d'aménagement de la déchèterie ont débuté début 2015. Les activités d'accompagnement du GIE proprement dites ont débuté près d'un an après les travaux de réhabilitation.

- La demande d'achat des 4 tricycles pour la Mairie a eu lieu en aout 2014. La livraison des tricycles au bureau d'ACF a eu lieu en janvier 2015 soit 5 mois après la demande d'achat. Les tricycles ont été donnés à la Mairie en octobre 2015. La procédure d'achat aurait pu être écourtée, la donation des véhicules auraient pu être réalisée beaucoup plus rapidement. Ceci aurait permis d'avoir plus de temps pour suivre l'utilisation des tricycles par la Mairie.

  - Il faut citer également les éléments contraignant dont est souvent difficile de réduire les risques :

- La construction des latrines et des puisards était guidée par : (i) l'implication et réactivité des ménages et des maçons, (ii) de l'implication des CS en dents de scie dans la suscitation des demandes en infrastructures, (iii) des pluies en période d'hivernage, (iv) manque d'espace et durée de négociation avec la Mairie pour obtenir les autorisations de construire en voirie…
- La conception de la méthodologie du lancement de la déchèterie a été fortement ralentie par un consultant peu professionnel.
- L'identification du terrain pour la déchèterie était soumise à l'efficacité de la Mairie de l'arrondissement communal de Niamey II et de la Mairie centrale de la ville.

Des mesures de réduction des facteurs ralentisseurs ont été prises par ACF/ORK. Par exemple :

- Implication des leaders d'opinion dans la sensibilisation et la mobilisation des communautés ;
- Utilisation des chefs de quartiers et de la Mairie pour mettre de la pression sur les maçons engagés dans le projet ;
- Encouragement du travail des maçons par groupement. Ceci a permis de remplacer un maçon absent par un maçon disponible du groupement et donc de réduire les délais d'attentes.

D. Impact

Il s'agit des effets positifs et négatifs, directs ou indirects, intentionnels ou non, induits par une intervention à l'appui du développement.

Couverture en latrines et en puisards :

La couverture en latrine a été augmentée de 12,7% dans les 4 quartiers cibles. Si les latrines ne sont pas à 100% conformes aux prescriptions générales en termes de barrière aux vecteurs, celles-ci, ont néanmoins contribué : (i) à réduire le nombre de ménages qui se soulageaient dans des sachets plastiques, dans la brousse, dans les caniveaux et contribuent donc à un assainissement général des quartiers… ; (ii) à améliorer la protection des femmes qui ne doivent plus se mettre en danger dans la rue ou en brousse (surtout de nuit), (iii) à améliorer l'intimité. En effet, les personnes peuvent maintenant faire leurs besoins dans leur propre latrine et plus chez un voisin. Cela réduit le risque de voyeurisme en rue ou en brousse. Les murs de latrine si, parfois pas suffisamment hauts, permettent de se soulager sans être vu de tous, (iv) les excrétas sont confinés dans un seul endroit.

Néanmoins, les comités de salubrité, les maçons, les agents de l'assainissement de la Mairie, les agents de la DRHA-N, les leaders d'opinion et la population se sont approprié des designs qui ne correspondent pas aux standards de santé publique de base. Les latrines réalisées ont été jugées conformes pour tous les acteurs professionnels du secteur : ACF/ORK, le service assainissement de la Mairie et la DRHA-N qui est pourtant garante du respect des normes, standards et règles structurelles de base en termes d'infrastructures d'assainissement. Les manquements suivants ont pourtant été constatés : ventilation non équipée d'une grille anti mouche et pas d'une hauteur suffisante, non étanchéité aux vecteurs d'un certain nombres de couvercles, la non prévision système de couverture du trou de défécation et enfin pas d'installation de systèmes de lavage des mains.

Il faudra un gros travail de sensibilisation et de formation pour remettre à niveau tous les échelons afin de s'approprier un design conforme.

Les maçons quant à eux, risquent de continuer à travailler sur base des mêmes designs et sur base du même degré de qualité et donc de continuer à mettre la population à risque.

Les populations n'ont pas acquis les changements de comportement nécessaires à la coupure de l'accès des excrétas aux vecteurs : (i) boucher systématiquement le trou de défécation, (ii) s'assurer que la grille anti-mouche soit installée en permanence sur la ventilation et (iii) que le trou de défécation soit nettoyé régulièrement afin de ne pas laisser à nu des traces qui pourraient contaminer les vecteurs.

La couverture en puisard a augmenté de 3,4% dans les quatre quartiers. Ceux-ci, n'ont pour ainsi dire que de biens faits sur la qualité de vie de l'environnement. En effet, les ménages ayant bénéficié de ces ouvrages ont intérêt à les utiliser pour drainer les eaux usées dans le sol. Ceci réduit non seulement les écoulements d'eaux usées en voirie et dans les cours d'habitation, mais a certainement un impact sur la prolifération des moustiques qui souvent se reproduisent dans les eaux stagnantes.

Les latrines, comme les puisards, drainent les eaux usées directement dans le sol. Si la géologie et l'hydrogéologie de la zone ne semblent pas favoriser la contamination de l'aquifère et qu'il n'y a pas de

forages d'eau potable dans les quartiers sélectionnés, il est fort possible, que sur la durée, une partie des boues et eaux usées finissent par saturer le sol voire de rejoindre les aquifères.

Les maçons ont eu l'opportunité d'être formés et équipés pour construire des latrines et des puisards. Ceci leur a non seulement permis de gagner leur vie durant le projet, mais ils ont maintenant tout le loisir de continuer l'activité de maçonnerie s'ils le souhaitent.

L'approche de mise en œuvre par subsides à montrer ses limites dans de nombreux contextes. Cette approche a pour tendance d'être de moins en moins utilisée à la faveur d'autres méthodologies qui ont un impact plus rapide à moindre coût : (i) approche ATPC, (ii) prêts communautaires avec un apport financier, même minime, de l'Etat, de la Ville et des Mairies et les organisations partenaires comme garant du prêt communautaire. Cette approche est de plus en plus mise en œuvre et commence à faire ces preuves, (iii) l'implication du secteur privé pouvant générer des revenus sur l'entretien d'un réseau d'égout à faible diamètre, sur la vidange, le traitement et la valorisation des boues de latrines. L'approche par apport de matériaux a de nombreuses limites L avec des coûts très élevés, et ce notamment dans une optique de recherche d'effet multiplicateur.

La population des 4 quartiers, et dans une certaine mesure la Mairie, ont dans la tête que pour tout projet similaire, ils vont recevoir une aide financière ou en matériaux des ONG partenaires. Ceci va rendre compliqué voire impossible une approche à 100% basé sur l'ATPC dans ces quartiers spécifiques voire dans les quartiers limitrophes. Il faudra être persévérant et créatif, voir jumeler différentes approches pour faire un montage avec un meilleur rapport coût /efficacité dans cette zone. Même si pas idéale et va à l'encontre des prescriptions de l'ATPC, une alternative pourrait être de lancer des activités ATPC et de gratifier les quartiers labellisés « Fin de la Défécation à l'air libre » d'investissements communautaire (AGRs, réfections des voiries et trottoirs, drainages d'eau pluviale, électricité, parc pour jeunes et enfants, salle des fêtes…).

Deux écoles et un centre de santé ont été équipés de latrines et douches fonctionnelles. Ceci est un plus non négligeable. Si les latrines sont tout à fait conformes pour fonctionner en système VIP, il n'y a malheureusement pas de grilles anti mouche sur les tuyaux de ventilation. Les mouches qui rentrent dans la fosse peuvent donc facilement s'échapper par le tuyau après s'être contaminées dans la fosse. Mais in fine, la situation est nettement améliorée par rapport au contexte initial : (i) il y a plus de latrines par nombre d'élèves ou de patients, (ii) les latrines sont séparées par genre, (iii) les portes ferment de l'intérieur et promeuvent une intimité accrue, (iv) même si les cabines ne sont pas aménagées pour faciliter l'usage des toilettes aux personnes à mobilité réduite, les rampes d'accès construite devrait les aider à atteindre les cabines.

Il est à noter que les CS ayant travaillé bénévolement sur une longue durée et qu'ils n'ont reçu aucune compensation même symbolique de la part du projet. Il n'est pas certain, à la vue de la surcharge de travail que cela occasionne, que les membres se représentent pour un projet se mettant en œuvre dans les mêmes conditions.

Gestions des déchets solides :

La gestion des déchets solides s'est sensiblement améliorée au sein des ménages et en voirie. Les journées de salubrité publique organisées régulièrement pas les comités de salubrité ont réussi à mobiliser une partie de la population afin d'assainir régulièrement les quartiers. D'après toutes les personnes interrogées et en fonction des enquêtes menées et disponibles, la propreté générale des quartiers est meilleure à la fin du projet qu'en début. La mise à disposition de rampes d'accès à trois containers de stockages temporaires des déchets est un appui utile et motivant pour les pré-collecteurs qui préféreront déverser à ces endroits plutôt que dans un dépotoir sauvage.

La donation des 82 pousse-pousse au CS et des 4 tricycles à la commune s'ils sont tous utilisés 6 journées complètes sur 7, devraient en théorie permettre l'évacuation de 75% des déchets produits dans les 4 quartiers. Néanmoins, la qualité de certains pousse-pousse n'était pas très bonne et a engendré trop de

réparations. Ceci a découragé certains CS de se donner à 100% dans la location de ceux-ci. 2 CS sur 4 étaient déçus de la part d'ACF/ORK. Mais cette déception ne dépasse pas du tout la reconnaissance globale de tous les CS pour les activités menées durant la durée du projet.

La donation des tricycles à la commune a été mal comprise par les CS. En effet, ceux-ci jugeaient plus judicieux de les mettre à la disposition des comités. Ceci a crée une animosité entre la Mairie et 2 CS.

La qualité des tricycles étaient médiocres également, ils se détériorent rapidement et vont demander beaucoup de frais pour les remettre en service et pour assurer leur maintenance. Même si la Mairie sera éternellement reconnaissant envers ACF et ORK. Cela ne donne pas une image très positive des organisations.

La valorisation des déchets solides :

Compostage :

Le lancement de l'unité de compostage est une grande fierté pour les habitants de Koura Téguie. Celle-ci si elle fonctionnait au maximum de ses capacités pourrait traiter près de 1% des déchets organiques produits à Koura Téguie. Il y a une volonté au GIE en charge d'augmenter la production. L'impact n'est pas seulement sur la réduction des déchets arrivant en décharge, mais également sur : (i) la création d'emploi, (ii) la vente d'un produit organique aux maraichers (amélioration de la qualité des sols à moyen termes, réduction des risques de contamination des sols en nitrate et phosphate par les rinçages pluvieux ou lors des arrosages, meilleur retenue de l'humidité dans le sol donc réduction de la fréquence d'arrosage), (iii) crée une dynamique de renforcement du tissu social et principalement entre les groupes de femmes et les membres du CS, (iv) renforcement de la collaboration entre la communauté et la Mairie. Forte implication de la Mairie dans un projet communautaire, (v) augmentation de la visibilité d'un quartier pauvre et précaire de Niamey.

Le potentiel impact négatif pourrait venir d'un découragement des membres du GIE et de la Mairie si le projet ne décolle pas.

Pavés plastiques :

L'activité de la fabrication des pavés plastiques, si elle est lancée, par la communauté, aurait les mêmes effets transversaux que le compost. De plus, 6 personnes travaillant à temps plein pourrait valoriser 294 tonnes de sachets plastiques. Néanmoins, cette activité n'est pas sans effet négatif sur l'environnement et la santé des travailleurs. En effet les émanations de plastiques brûlés et de plastiques fondus se propagent dans l'atmosphère.

Fabriques de savon liquide :

'activité de fabrication de savon pourrait recycler par an 312 000 bouteilles d'eau d'un demi litre soit l'équivalent de 9,36 tonnes de plastiques en considérant un groupe de 20 femmes travaillant activement. Cette activité réduirait également le nombre de bouteilles d'eau disponibles sur le marché qui pourraient être réutilisées pour vendre du jus artisanal, cette pratique étant fortement à risque d'un point de vue sanitaire.

Il est à noter que le fait qu'une seule déchèterie soit construite et de plus dans le quartier qui a le plus bénéficié du projet a rendu jaloux les autres comités. Même si les autres ont bénéficié de la formation sur le compostage, la fabrication des pavés plastiques et du savon liquide et qu'ils aient reçu un kit de départ pour lancer l'activité de savon liquide, ils auraient préféré recevoir un soutien plus accru de la part d'ACF.

Création du Manuel scolaire :

La conception et l'appropriation du Manuel scolaire de sensibilisation à l'hygiène et à l'assainissement dédié aux plus petit est outil incroyablement utile pour sensibiliser les enfants dès leur plus jeune âge.

Celui-ci ayant été validé au niveau national, il fait désormais parti des documents officiels de l'Education Nationale. Un total de 46 professeurs a été formés et, sur le dernier semestre scolaire de l'année 2015-2016, 12 620 élèves ont été sensibilisés avec l'utilisation des fiches de sensibilisation inclues dans ce Manuel.

Inspection	**Elèves**	**Garçons**	**Filles**
Inspection de l'enseignement de base	9 663	3 350	6 313
Inspection de l'enseignement préscolaire	1 738	852	886
Inspection de l'enseignement franco arabe	1 219	636	583
Total	**12 620**	**4 838**	**7 782**

Impact de la non identification d'un cofinancement :

Il est évident que même si l'ensemble des acteurs impliqués dans le projet ont une image globale très positive d'ACF/ORK, les contraintes de financement ont eu un impact direct et indirect sur différents aspects :

- 37% des latrines et 48% des puisards n'ont été réalisés. 396 demandes en aide pour construire des latrines et 256 demandes pour les puisards qui avaient été enregistrées et validées n'ont pas pu être traitées par le projet. Ceci a probablement créé une frustration de la part des ménages qui se sont vus refuser l'aide.
- ACF/ORK n'ont pas pu tenir les objectifs annoncés à la Mairie et à la DRHA-N. ACF/ORK ont joué la carte de la transparence et les ont informés régulièrement de l'évolution de la recherche. Néanmoins la réduction des activités a sensiblement égratigné l'image des deux organisations.
- La réaction des CS sur la diminution des activités était également pleine de pragmatisme. Mais ceux-ci ont dû faire face aux personnes dont les demandes avaient été sélectionnées et qui n'ont finalement pas reçu d'appui du projet et aux personnes qui faisaient des demandes qui devaient être refusées faute de moyen. Ceci a mis les CS dans une position inconfortable et ils reçoivent encore aujourd'hui des demandes d'aide à la construction d'infrastructures.
- Le renforcement de la filière des boues de vidanges est un secteur problématique en termes de santé publique pour les vidangeurs, la population et l'environnement. Plus de 50% de la population font toujours appel à des vidangeurs informels sous équipés, qui travaillent sans protection personnelle et qui déversent les boues n'importe où. L'étude de la filière dans un premier temps aurait permis de mieux comprendre les problématiques et les activités à mettre en œuvre. Un renforcement des capacités dans un seconds temps aurait pu travailler sur la protection des vidangeurs d'une part et travailler avec la Mairie et la DRHA-N sur un système de vidange des boues en attendant d'avoir une station de traitement des boues active à Niamey.
- Un apport et une aide supérieure pour lancer les AGRs étaient une attente criante des membres de CS. Ceci aurait contrebalancé le fait qu'il n'avait reçu aucune gratification sur toute la durée du projet. La plupart étant sans emploi fixe, cela aurait également permis d'augmenter leurs ressources financières.
- Les animateurs d'ORK, qui étaient l'interface entre le management et la communauté, ont également dû informer et parlementer avec les ménages qui n'ont pas pu bénéficier de l'aide.
- Le responsable technique ainsi que le responsable IEC étaient en première ligne pour annoncer les restrictions budgétaires aux autorités et au bailleur. Cette situation était inconfortable, d'autant plus qu'ils se sont investis fortement pour mener à bien les activités.
- En plus de l'aspect inconfortable, les animateurs et le management ont été déçus et découragés de ne pas avoir la capacité de mettre en œuvre les activités comme prévus.

Heureusement le pragmatisme de la communauté, de la Mairie et de la DRHA-N qui n'ont pas l'habitude de recevoir de l'aide pour renforcer l'assainissement en milieu urbain a pris le dessus. Il est évident que ces acteurs ont préféré faire le bilan de ce qui a été fait au lieu de se focaliser sur ce qui aurait pu être fait.

D'une manière générale, l'image d'ACF et d'ORK a été améliorée durant toute la durée du projet. Les deux organisations sont connues et reconnus comme étant des acteurs clés de l'assainissement à Niamey. Les Ministères ainsi que les Direction et la Mairie de l'arrondissement de Niamey II sont tous partant pour recommencer une aventure avec ces deux organisations. Ils continueront également à être sollicités pour participer aux ateliers stratégiques nationaux et régionaux.

Impact sur la santé :

L'analyse de l'impact d'un projet sur la santé est souvent aléatoire et ceci pour les raisons suivantes :

- Il est impossible de le ramener les statistiques aux nombres d'habitants que l'on ne connaît pas réellement. Le dernier recensement population date de 2012 ;
- Il est impossible de faire la différence dans les statistiques entre les personnes du quartier et la personne de passage. La population de deux quartiers voisins, même s'ils ont leur centre de santé attitré, ne les fréquente pas forcément. La distance et la réputation jouent sur le choix des populations.
- Il n'y a aucun moyen de vérifier la qualité des statistiques étudiées ;
- Les variations des données des statistiques peuvent être dues à de multiples facteurs : (i) fortes pluies, (ii) températures, (iii) virulence d'un virus ou bactérie dans un quartier précis (iii) La prise en charge des patients peut varier en fonction du personnel, de l'évolution des équipements et des intrants, (iv) des programmes parallèles peuvent influer sur les tendances à un moment donné : Distribution de moustiquaire ou campagne de vaccination par exemple…, (v) la diversité culturelle, le mélange des classes et statuts sociaux en milieu urbain est trop hétérogène que pour avoir des statistiques précises sur telle ou telle maladie, (vi) il y a de nombreuses personnes qui ne consultent que lorsqu'un enfant est malade, mais pas forcements pour les adultes ; (vii) les personnes se soignant par la médecine traditionnelle ne sont pas comptabilisées.

Au vu de cette multitude de paramètres que le projet ne peut pas contrôler, il serait ambitieux de dire que les activités menées lors du projet ont eu un impact sur la santé.

Il est néanmoins intéressant d'analyser les statistiques d'un centre de santé. Ceci nous informe sur les maladies les plus courantes et leur évolution dans le temps. Pour ce faire l'évaluateur a collecté les statistiques du centre de santé de Kouara Téguie/Foulan Koura. Les données couvrent les années 2013, 2014, 2015 et le premier trimestre 2016.

Diarrhée :

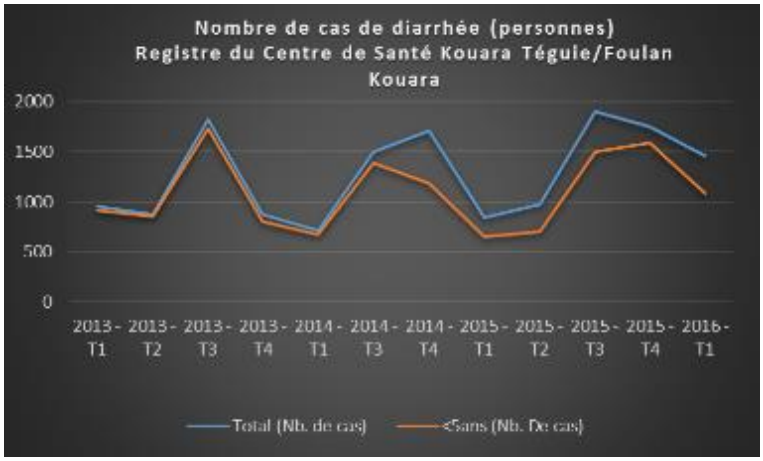

Figure 25: Nombre de cas de Diarrhée, période 2013 - premier trimestre 2016- (Source : Centre de santé de Foulan Kouara)

Nous constatons que sur les cas de diarrhée compilées, Il y a toujours une recrudescence en période d'hivernage (trimestre 3 – trimestre 4) La plupart des personnes touchées par les cas de diarrhées sont des enfants de moins de 5 ans.

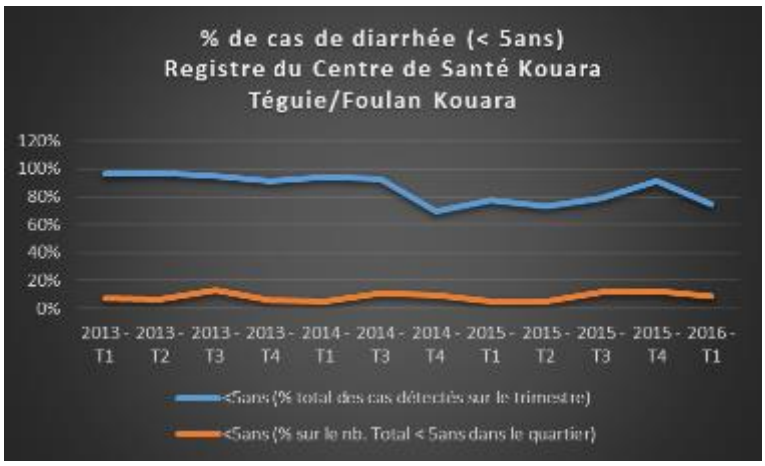

Figure 26: Pourcentage de diarrhée chez les enfants de moins de 5 ans, période 2013 - premier trimestre 2016- (Source : Centre de santé de Foulan Kouara)

La courbe bleue, qui nous donne le rapport en pourcentage du nombre d'enfant de moins de 5 ans sur le nombre de personnes touchées tout âge confondu, nous indiquent qu'une moyenne de 80% des personnes touchées ont moins que 5 ans. La courbe orange quant à elle nous indiquent le nombre d'enfants touchés par rapports au nombre d'enfants qui tombent sous la juridiction du centre de santé de Foulan Kouara. Nous avons en moyenne 8% des enfants de moins de 5 ans qui souffrent de diarrhée tous les mois. Les trimestres où il y a plus le cas nous avons entre 12 et 13% des enfants du quartier qui sont touchés. Ceci est significatif et nous démontrent bien l'importance : (i) du lavage des mains avec du savon, (ii) de l'hygiène de la maman en allaitement, (iii) de mettre des barrières entre les vecteurs et les pathogènes.

La courbe de tendance des cas de diarrhée est en lente progression sur les trimestres étudiés. Même si le projet à forcément eu un impact sur la réduction des cas de diarrhée, cela est loin d'être significatif dans les graphes.

<u>Paludisme :</u>

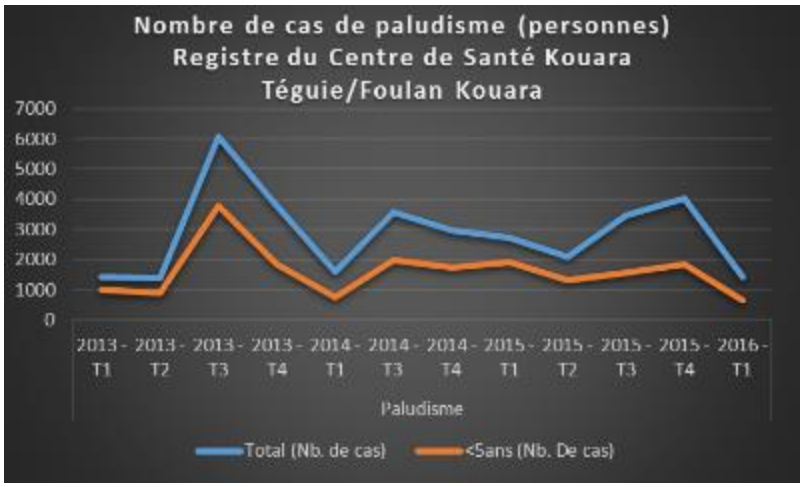

Figure 27: Nombre de cas de paludisme, période 2013 - premier trimestre 2016- (Source : Centre de santé de Foulan Kouara)

Nous constatons que le nombre de cas de paludisme fluctue avec les enchainements de saisons. En effet, les pluies pendant l'hivernage constituent un moment privilégié pour la prolifération des moustiques. Contrairement à la diarrhée, c'est une période critique également pour les personnes de plus de 5 ans.

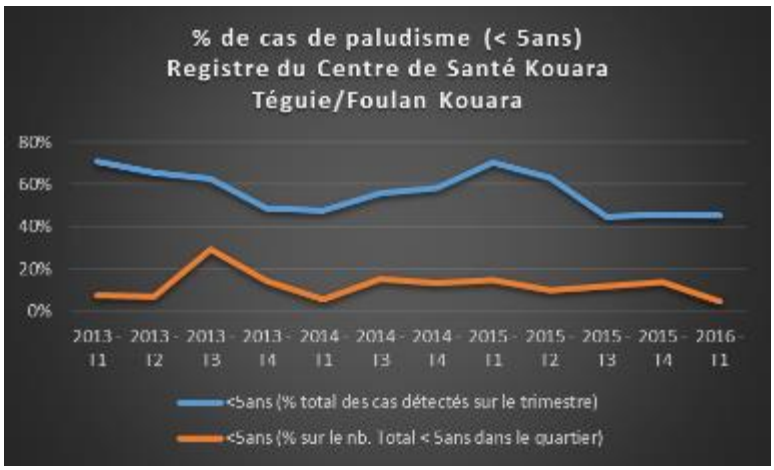

Figure 28: Pourcentage des cas de paludisme chez les enfants de moins de 5 ans, période 2013 - premier trimestre 2016- (Source : Centre de santé de Foulan Kouara)

Les enfants de moins de 5 ans représentent en moyenne 56% de la population affectée par le paludisme. Une moyenne de 12% des enfants de moins de 5 ans sont touchés par le paludisme mensuellement avec un pic à 29% pendant l'hivernage 2013 et des pics à 14% pour les hivernages de 2014 et 2015. LA différence entre l'hivernage de 2013 et ceux de 2014 et 2015 se justifie par la distribution de moustiquaires imprégnées par le programme national de lutte contre le paludisme. Le fait que les personnes de plus de 5 ans soient plus touchées par le paludisme en période d'hivernage se justifie par le fait que les moustiquaires sont utilisées en priorité pour les enfants en bas âges. La courbe de tendances des cas sur les 3 années est légèrement descendante, mais il est de nouveaux impossible de faire une relation de cause à effet entre le projet et cette tendance.

<u>Pneumonie :</u>

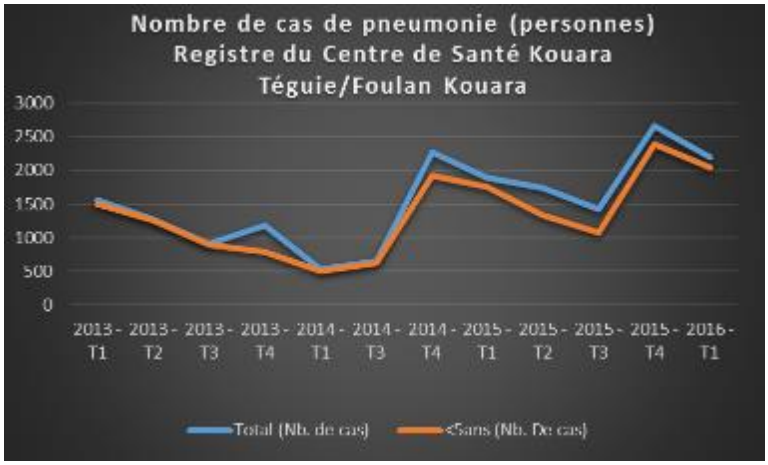

Figure 29: Cas de pneumonie, période 2013 - premier trimestre 2016- (Source : Centre de santé de Foulan Kouara)

Nous constatons que les cas de pneumonie augmentent d'année en année et attaquent le plus souvent les enfants de moins de 5 ans (89% des cas). Il y a une moyenne de 10% des enfants de moins de 5 ans qui sont touchés chaque mois avec des pics entre 14 et 16%. Cette tendance haussière se justifie peux être par la dégradation de la qualité de l'air ambiant. En tout cas les mauvaises pratiques d'hygiène corporelle et du milieu sont des agents aggravants.

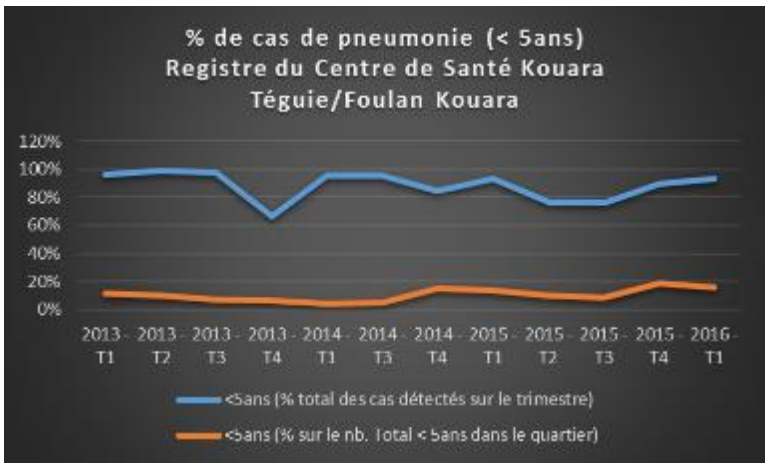

Figure 30: Pourcentage de cas de pneumonie chez les enfants de moins de 5 ans, période 2013 - premier trimestre 2016- (Source : Centre de santé de Foulan Kouara)

Un des meilleurs moyens de prévenir les pneumonies et autres maladies respiratoires est le lavage des mains avec du savon. Il faut donc souvent laver les mains des jeunes enfants et surtout après qu'ils aient toussé ou éternué, ou après qu'ils se soient mouchés. La pollution de l'air ambiant due à l'utilisation de la biomasse pour les feux de cuisine est un élément aggravant. Ceci inclut bien évidemment le brûlage des déchets solides dans la cour d'habitation. L'hygiène de la cour et de l'habitation est importante surtout en cas de surpopulation dans un logement. Bien évidemment l'impact du projet sur ce facteur est minime à l'échelle du problème.

E. Viabilité

La viabilité permet de mesurer si les bienfaits d'une activité de développement ont des chances de perdurer une fois que le projet terminé. Le projet doit être aussi viable sur le plan financier et son environnement.

Sur le plan technique :

À travers des nombreuses formations, les acteurs et groupes cibles ont certainement amélioré leur connaissance en termes d'hygiène et d'assainissement de base et ont renforcé leurs capacités techniques et de gestion.

Viabilité des Comités de Salubrités :

L'organisation de journées de salubrité mensuelles ou deux fois par mois ont permis à la fois aux CS et à la communauté de prendre de bonnes habitudes en ce qui concerne le ramassage des déchets solides en voirie.

La donation de pousse-pousse à chaque quartier doit permettre d'assurer une rentrée d'argent qui permet au comité de mettre en œuvre des activités de salubrité.

La création d'une déchetterie dans le quartier de Kouara Téguie doit permettre au CS à la fois de réduire la quantité de déchets qui arrive en décharge, mais également de générer des revenus afin d'assurer sa pérennisation et son développement.

Néanmoins, même si tous les comités se sont engagés à continuer les activités de salubrité dans les quartiers après la fin du projet, il n'y a pas de garantie concrète que les CS resteront actifs.

Les facteurs de risque identifiés pendant l'étude sont :

- La participation dans le comité consomme un temps précieux à ses membres. Il est possible que ceux-ci se focalisent en priorité sur des activités génératrices de revenus. Aucun mécanisme de gestion du turnover n'a été mis en place. Dans ces conditions, il est possible que les comités s'essoufflent à court, moyen ou long terme ;
- La création, le statut et le règlement intérieur des Comités de Salubrités ont été validés par un accord entre la Mairie, le chef de quartier et chaque CS. Néanmoins, le protocole d'accord entre la Mairie et les CS ne facilite pas la pérennisation du projet :
    - Même s'il est prévu dans le protocole un droit de regards du responsable de l'hygiène et de l'assainissement de la commune sur le mode de gestion des CS, aucun audit n'a été réalisé sur la durée du projet. Dans ces conditions, il y a peu de chance que cela se fasse après le projet ;
    - Le protocole entre la Mairie et les CS inclus également un droit de regard sur le fonctionnement et la régularité de la gestion du fond ou du matériel par les agents de la Direction Régionale de la Santé Publique (DRSP), la DRHA-N ainsi que par ACF/ORK. Or aucun de ces acteurs n'est signataire dudit protocole. De plus, aucune des structures ci-dessus n'a utilisé ce droit afin de s'assurer que la gestion s'effectue en toutes transparence, efficience et en bonne intelligence ;
    - La Mairie n'a pour ainsi dire pas participé aux réunions de coordination régulières entre les CS et ACF/ORK. Avoir un représentant de la Mairie pour faire le point et créer un lien inaliénable entre la Mairie et son partenaire terrain aurait permis de mettre en place des automatismes qui auraient pu perdurer après le projet ;
    - Lors de l'organisation des journées de salubrité, 2 CS n'ont pas fait la demande pour les tricycles à la Mairie. Les déchets doivent donc être évacués avec les pousse-pousse. Or ceux-ci ne peuvent transporter qu'un faible volume et ne peuvent pas couvrir de longues distances. En conséquence, les déchets rassemblés par la population soit créent de petits dépotoirs disséminés dans le quartier en attendant leur évacuation soit ils vont grossir les dépotoirs illégaux existants. Ceci est une source de frustration à la fois pour les comités et pour la population qui doit fournir beaucoup d'effort pour ramasser les déchets.

- D'après le règlement intérieur, les comités sont tenus : (i) d'enregistrer leurs recettes et dépenses et le matériel mis à sa disposition (par la commune ou d'autres partenaires) dans un document de gestion prévu à cet effet (Archiver les factures aurait été un plus) et (ii) d'établir un fond d'équipement permettant de gérer l'amortissement des équipements. Or à part le livret bancaire, tous les comités naviguent à vue et sans outil de suivi ou de planification. Ceci peut avoir comme conséquence : (i) une balance négative non anticipée entre les dépenses et les besoins financiers des CS, (ii) ne pas avoir les fonds nécessaires s'il faut réparer ou remplacer des équipements ou payer le carburant pour les tricycles de la commune par exemple (iii) de ne pas être capable de justifier les mouvements financiers en cas d'audit de la Mairie, de la Direction Régionale de la Santé Publique, de la Direction Régionale de l'Hydraulique, des membres du comité ou de la population elle-même.
- Les CS ont réussi à rester dynamiques durant toutes la durée du projet. Il y a néanmoins une petite frustration en ce qui concerne leur reconnaissance durant et à la fin du projet. Même s'ils sont satisfaits du travail accompli, beaucoup de membres auraient aimé avoir une reconnaissance plus aboutie : (i) recevoir un certificat de participation au projet ; (ii) recevoir une contribution financière ; (iii) recevoir des « cadeaux » ; (iv) recevoir une aide plus opérationnelle et plus de moyens pour lancer des activités génératrices de revenu et principalement concernant les activités de fabrication de savons liquides et de de pavés plastiques (Tous ont le sentiment qu'on leur a mis l'eau à la bouche pendant les formations mais qu'ACF et ORK n'ont pas été au bout des choses), (v) il n'y a pas eu de remerciement même informel à la fin du projet.
- La qualité des pousse-pousse offert dans un premier temps aux comités. Ils ne résistent pas aux lourds travaux des pré-collecteurs des déchets solides. Ceci a pour conséquence (i) de trop

nombreuses et coûteuses réparations ; (ii) les pousse-poussiers préfèrent louer leur pousse-pousse ailleurs ; (iii) cela donne beaucoup de tracas et cela décourage les comités.

Néanmoins, même si tous les comités se sont engagés à continuer les activités de salubrité dans les quartiers après la fin du projet, il n'y a pas de garantie concrète que les CS resteront actifs à la fin du projet.

Viabilité du soutien à la Mairie :

- Les tricycles offerts à la Mairie était également de faible qualité. Ils n'ont non plus été accompagnés dans : (i) mise en place d'un plan quotidien pour l'utilisation des tricycles (ii) mise en place d'un mécanisme de maintenance ; (iii) mise en place d'une politique de prêt des tricycles à la communauté.
- Les élus locaux ont reçu une formation sur la maitrise d'ouvrage et de mise en œuvre de projet d'assainissement ainsi qu'une formation sur la gestion des ouvrages d'assainissement communautaire. Les agents du service d'assainissement ont accompagné la mise en œuvre et ont contribué à améliorer la qualité tout en identifiant les problèmes terrains ainsi que leur solution. Cette expérience les accompagnera tout le long de leur carrière professionnelle. Néanmoins, la gestion des ouvrages d'assainissement dans le projet s'est déroulée trop tard pour permettre un suivi opérationnel.

Viabilité des ouvrages dans les ménages :

L'entretien et réparation des latrines et puisards incombent désormais aux ménages. Bien entendu la volonté de réparer une dalle fendue ou une cheminée de ventilation dépend du bon vouloir du ménage. Un point fort est que chaque ménage avait un maçon issu du quartier attitré. Ces maçons sont toujours équipés et disponibles dans les quartiers. A titre d'exemple, un maçon rencontré a déjà été payé par un bénéficiaire du projet pour remplacer une dalle de puisard qui était cassée.

Viabilité des infrastructures dans les écoles et le centre de santé :

L'entretien et la maintenance des infrastructures sont soit à la charge des COGES des écoles, soit à la charge de la Mairie pour les centres de santé. Très peu de mise en pratique et d'accompagnement dans le processus de viabilisation de ces infrastructures n'ont eu lieu pendant le projet. Néanmoins, il y a un plan d'action qui a été mis en place par la DRHA-N. Lancé en fin d'année scolaire 2016 et en période de grèves des agents communaux, à voir si le plan sera mis en œuvre à la rentrée ou à la reprise des activités des agents communaux. En effet, il aurait été bon de travailler durant les vacances avec les COGES afin de travailler sur un plan d'action et de financement ainsi qu'avec la Mairie pour mettre en place un protocole d'entretien régulier et fiable.

La gestion des latrines a un coût : (i) vidange des fosses ; (ii) fourniture des systèmes de lavage des mains ; (iii) présence régulière du savon attaché aux systèmes de lavage des mains ; (iv) frais de réparation (portes, loquet de fermeture, tuyau de ventilation, robinet des systèmes de lavage des mains…) (v) disposition régulière de produits et équipements d'entretien et mécanisme de nettoyage régulier ; (vi) coût d'évacuation des déchets solides.

Concernant le plan de financement de l'assainissement dans les écoles, outre la cotisation annuelle des parents, il aurait été pertinent d'identifier d'autres activités génératrices de revenus, par exemple : (i) organisation de portes ouvertes avec activités payantes : nourriture, boissons, petits jeux, tombola…), (ii) Construction kiosques conformes aux règles sanitaires qui seraient loués aux vendeurs de nourriture pour les enfants. Leur utilisation serait obligatoire pour vendre la nourriture aux enfants ; (iii) soirées ou journées des enfants (théâtre, danses, mimes, sketches…) ; (iv) recherche de mécénats ; etc.

Viabilité de l'activité des maçons :

Les formations, l'expérience acquise durant le projet ainsi que le matériel et les outils reçus doivent permettre en théorie aux maçons de continuer et développer leur activité. Parmi les 5 maçons rencontrés lors de l'évaluation, deux sont encore actifs et dynamiques dans la recherche de clientèle. Des doutes sont émis quant à la pérennité d'un travail journalier en maçonnerie pour les autres. S'il n'y a aucune ambiguïté sur le fait que tout maçon qui est appelé pour réaliser une tâche le fera avec dévouement, les pratiques de recherche active de contrat ne sont pas encore spontanées.

Viabilité de la déchèterie :

Comme expliqué dans le paragraphe traitant du résultat 2 - Activité 3, la pérennité financière théorique est encourageante tant pour la fabrication du compost, du savon liquide que des pavés plastiques. Néanmoins le GIE se trouve actuellement à un moment clé où l'issue peut basculer soit vers la réussite soit vers l'échec.

Les éléments qui faciliteront la pérennité du compostage sont : (i) Augmenter de manière rigoureuse la production et en utilisant un maximum d'espace disponible ; (ii) Stratégie de marketing de proximité et proactive afin d'améliorer la visibilité et de se monter un carnet d'adresse fiable de clients. D'autres points, moins prioritaires, ont été expliqué dans le paragraphe résultat 2 activité 3.

Les éléments qui faciliteront la pérennité de l'activité de fabrication du savon liquide sont : (i) Une production régulière ; (ii) ventre de proximité (à domicile, bouche à oreille, sur les marchés, vendeurs ambulants) ; (iii) un apport financier suffisant pour lancer l'entreprise (achat des matières premières).

La pérennité de la fabrique de pavés plastiques est loin d'être assurée : (i) l'étude de marché ne confirme pas qu'il ait un réel marché pour le produit ; (ii) il reste de nombreux et couteux investissements à faire pour lancer l'activité ; (iii) il n'y a eu aucune formation et suivi pratique pour la fabrication de ceux-ci (bon dosage, gestion de la température, technique de moulage et démoulage, protection individuelle nécessaire ; (iv) même si il y a une place dans le marché pour ce type produit, il faut une campagne de marketing agressive afin de faire connaitre le produit et lui donner une réputation de rapport qualité prix.

Néanmoins, du volume d'activité et de l'impact sur la quantité de déchets traités dépendra la reconduction du bail qui pour rappel à l'heure actuelle a une durée de trois ans.

Viabilité de l'utilisation du Manuel scolaire de sensibilisation à l'hygiène :

L'hygiène faisant partit des programmes scolaires, il fort à parier que les écoles ayant été formées et ayant reçu des manuels en quantité suffisante vont continuer à l'exploiter dans les années à venir. Afin de continuer la diffusion dans d'autres écoles, les inspections scolaires vont avoir besoin de financement afin : (i) de financer les formations ; (ii) pour l'impression en quantité des manuels. Les inspections ont déjà fait cette demande à ACF/ORK. Comme le manuel a été validé au plus haut niveau, le plaidoyer pour avoir des financements étatiques ou d'un partenaire tel UNICEF par exemple sera peux être facilité.

F. Cohérence

Dans quelle mesure les activités entreprises permettent à ACF et ORK de réaliser les objectifs de sa politique d'intervention. Dans quelle mesure les objectifs sont complémentaires avec ceux des politiques du pays et d'autres ONG/Acteurs sur le terrain.

<u>Stratégie d'intervention d'ACF 2012 – 2015 :</u>

La stratégie 2012-2015 en vigueur au moment de la conception du projet et couvrant une période allant jusqu'à 2015 a été analysé.

Le projet est en totale adéquation avec la stratégie nationale du bureau ACF-Niger pour la période de mise en œuvre du projet.

Le projet s'intègre dans *l'objectif stratégique 3 : Réduire la vulnérabilité structurelle à la malnutrition* et plus précisément dans les axes suivants :

- Les bonnes pratiques familiales essentielles et sont transmises au près des communautés ;
- Le taux de couverture en assainissement de base est augmenté ;
- Les capacités des organes de gestion des services de bases sont renforcées.

Les champs soulignés et en gras sont ceux inclus dans le projet :

- Les priorités géographiques pour cet objectif sont : Région de Tahoua et de Maradi, **Niamey ville**
- Le projet doit se mettre en œuvre avec les acteurs suivants : **Coordination Système des Nations Unies**, **Ministère**, ONG Internationales et Nationales, **Bénéficiaires, Services Techniques, Autorités Traditionnelles**
- Cet objectif peut se mettre en œuvre avec les partenaires suivants : Système des Nations Unies, **Service Technique,** **Ministères**, **ONG** Internationales et **Nationales**, Universités et Instituts de Recherche, **Réseaux Nationaux,** Institution de Microfinance
- Le renforcement des capacités étaient prévus pour les acteurs suivants : **Ministère**, Université, **Services Techniques, ONG Nationales, Communes, Bénéficiaires**

- La stratégie demandait si possible une intégration et synergie interdépartementales et géographiques.
- La **capitalisation**/diffusion des leçons apprises, outils techniques et méthodologiques sont également une priorité stratégique.
- L'approche le DRR/ RRC / prise en compte au sein de tous les départements.
- La stratégie incluait l'intégration des thèmes transversaux suivants : le **genre**, l'approche « droits de l'homme », **le respect de l'environnement et la construction de la confiance**.
- Un cadre logique similaire au projet évalué dans cette évaluation finale était proposé dans le document stratégique.

Nous constatons qu'il y a forte cohérence entre la stratégie d'ACF couvrant la période du projet et le projet lui-même.

L'intégration de différents secteurs d'ACF (nutrition, sécurité alimentaire et moyens d'existences a été réfléchi. Une proposition de projet pour la recherche du cofinancement incluait un rapprochement avec le secteur nutritionnel. Le département moyen d'existences a été légèrement impliqué dans la mise en œuvre de l'étude de marché. Mais elle aurait pu être impliqué davantage dans la mise en œuvre et la pérennisation des activités génératrices de revenus.

Il y a une volonté de capitalisation de la mission, que cela soit par ce rapport d'évaluation finale qui n'est pas uniquement une évaluation factuelle mais qui fait force de proposition afin d'améliorer les designs et méthodologies de mises en œuvre. Un rapport de capitalisation mission était en cours de rédaction pendant la réalisation de ce rapport.

L'axe ciblant les activités de préparation et réponses aux désastres n'ont pas été prise en compte. Ceci se justifie par le peu de risques dans les quartiers cibles. Les quartiers ne sont pas inondables et la ville de Niamey est stable d'un point de vue sécuritaire actuellement. Le renforcement de capacité des autorités et de la population sur les risques épidémiques (choléra, ébola, diarrhée, paludisme…) aurait été un plus, mais cela aurait augmenté la complexité du projet par sa diversité d'activités.

Les aspects genre et, environnementaux ont bien été pris en compte. Vous trouverez une analyse plus fouillée dans le chapitre traitant des axes transversaux.

Ils auraient néanmoins été intéressant d'inclure dans le projet une composante d'accès au micro-crédit afin de lancer les activités génératrices de revenus.

Stratégie d'ORK :

Le mandat d'ORK est de développer d'une manière globale les aspect nutritionnel, WASH, irrigation au travers d'un processus de communication, de sensibilisation et mobilisation communautaire.

Même s'ils ont l'habitude d'appuyer le monde rural, ils sont ouverts au travail urbain. Etant données les difficultés d'identification des financements en direct, ils sont toujours ouverts à collaborer dans le cadre d'un partenariat avec une ONG internationale.

Stratégies Nationales :

Le Ministère de l'Environnement et de la Salubrité Urbaine et du Développement Durable est en charge, avec les autres ministères concernés, de la conception, de l'élaboration, de la mise en œuvre et du suivi de la politique en matière de collecte et d'évacuation des déchets solides.

Le Gouvernement a adopté en août 2012 le *Plan de Développement Economique et Social (PDES)* pour lui servir de cadre de référence en matière de développement économique et social.

L'axe stratégique n°5 du dit Plan qui traite de la promotion du développement social retient au titre de ses résultats « la promotion d'un cadre de vie sain » et « l'amélioration de l'accès à l'eau potable et à l'assainissement ». Aussi, il suggère le renforcement de l'offre de services en matière d'accès à l'eau potable, d'hygiène et d'assainissement à l'échelle des collectivités territoriales, la promotion d'un changement des comportements à l'échelle individuelle et collective, la planification spatiale, l'élaboration de plans directeurs pour la gestion de services urbains de base (transport, drainage, déchets solides) et l'appui aux collectivités locales dans la collecte des ordures ménagères.

Le *SOPHAB 2014-2018 (stratégie Opérationnelle de promotion de l'hygiène et de l'assainissement de base au Niger)* nous donne les grands axes d'intervention, les résultats et activités à mettre en œuvre.

- Axe n°1 : Promotion du changement positif de comportement en matière d'hygiène et d'assainissement.
  - Résultat n°1 : La SOPHAB est appropriée par les acteurs publics à tous les niveaux ainsi que leurs partenaires qui soutiennent et mettent en œuvre des programmes dans ce domaine ;
  - Résultat n°2 : Au moins 50% des communautés dans chaque commune ont adhéré à l'initiative FDAL surtout en milieu rural :
- Axe n°2 : Contribution à l'émergence d'une synergie d'intervention entre les différents acteurs du secteur :
  - Résultat n°1 : Les acteurs de l'hygiène et de l'assainissement disposent de l'information adéquate et utilisent les mêmes outils : 1.1. Le renforcement des capacités des acteurs ;
- Axe n°3 : Appui à l'accès des populations aux infrastructures d'hygiène et d'assainissement :
  - Résultat n°1 : Au moins 50% des ménages se sont équipés de dispositifs traditionnels ou améliorés d'assainissement :
  - Résultat n°2 : Au moins 50% des infrastructures socio-économiques (marchés, gares routières, CSI, écoles) sont équipées de dispositifs collectifs d'assainissement.

Les stratégies opérationnelles de mise en œuvre ainsi que les designs standards en vigueur en début de projet sont décrits dans la *stratégie de promotion de l'hygiène et de l'assainissement de base au Niger de 2012.* L'analyse de la méthodologie de mise en œuvre ainsi que la critique des designs sont disponibles au chapitre sur la pertinence Résultat 1 – Activité 1.

Plan de développement de l'arrondissement Communal de Niamey II :

Le plan de développement de la commune est très succinct en ce qui concerne l'amélioration de l'accès à l'assainissement. Il consiste à augmenter la couverture en latrines et renforcer la gestion des déchets solides.

G. Problématiques transversales

1. Genre

Les femmes ont eu un rôle important à jouer dans le projet, tant d'un point de vue bénéficiaire que de mise en œuvre du projet.

a. Quelle a été la prise en compte de l'aspect genre ?

Extrait de la proposition de projet : *« La prise en compte du genre permettra de déterminer le rôle des jeunes, des femmes et des hommes dans la gestion des infrastructures d'eau et d'assainissement, dans le choix de la technologie, des niveaux de services et de conception. »*

Les personnes interrogées pour l'enquête CAP initiale et finale n'étaient que des femmes. Ceci est justifié : (i) par le rôle de la femme au niveau ménage (entretient de la cour et des latrines), (ii) Forte implication dans l'éduction des enfants, (iii) elles préparent les repas, (iv) gèrent les eaux grises au sein du ménages, (v) Elles nourrissent et s'occupent des jeunes enfants et (vi) leurs meilleures disponibilités en journée pendant que les hommes cherchent du travail. Il semblerait qu'au Niger, la tendance socio-culturelle et religieuse n'offre pas beaucoup de possibilités aux femmes de travailler une fois mariées, sauf pour les classes plus éduquées et aisées. Seulement 32% des femmes ont fréquenté un établissement scolaire dont les ¾ ce sont arrêtées après l'école primaire. Les maris semblent juger dégradant que leurs femmes travaillent et ramènent de l'argent à leur place.

Pour 96% des ménages interrogés dans la CAP finale, les femmes sont directement en charge de l'entretien des latrines. Elles ont donc été considérées par ACF/ORK comme étant un élément clé lors des activités de sensibilisation. De plus, les personnes qui ont le plus participé aux activités de sensibilisation et de salubrité sont les femmes (durant les sensibilisations de porte à porte ou lors des journées de salubrité où les groupes féminins étaient les premiers sur le pied de guerre pour nettoyer la voirie). Les femmes au Niger restent une cible privilégiée. Chargées de l'éducation des enfants, de la préparation de la nourriture, de l'entretient de l'habitat ainsi que d'allaiter les enfants, elles sont non seulement une cible privilégiée mais sont le plus souvent le relais le plus efficace pour disséminer les informations apprises au reste du ménage.

La notion de protection et intimité fut utilisée comme moyen de sensibilisation et de mobilisation afin de convaincre les femmes à adhérer au projet de construction de latrine. L'enquête CAP finale nous indique que les latrines ne sont pas vraiment utilisées pour des raisons sanitaires mais plutôt pour des raisons d'intimité (72% des femmes interrogées). Près de 2% font référence à la protection. En effet, les pratiques en brousse, dans des sachets plastiques ou dans les caniveaux ne procurent aucun sentiment d'intimité et rendent les femmes particulièrement vulnérables aux agressions ou voyeurs.

Il semble qu'il y ait eu peu de sensibilisation sur la qualité et le type de cabine des latrines à construire. La notion d'échelle de l'assainissement a été présenté, mais aucune spécification liée à la protection et au genre n'ont été mises en avant. En effet, durant les visites terrains des évaluateurs, 42% des latrines n'ont pas de mur ou n'ont pas un mur assez haut pour procurer une intimité suffisante (soit on voit la tête de la personnes utilisatrice, soit on voit la personne lorsqu'elle se relève). Le manque de toiture (100%) peut faciliter le voyeurisme des habitants ou des ménages habitant dans des maisons vosines à étages. 53 % des latrines ne sont pas équipés de portes et le cas échéant, ne permettent pas de fermer à clef (pour la plupart un drap ou une bâche sert de porte).

La notion de protection et d'intimité ont été prises en compte dans la construction et réhabilitation des latrines dans les écoles et le centre de santé. Les cabines sont fermées et munies d'une toiture et les portes sont munies d'un verrou. Au Niger, l'étude de 2004 sur les violences sexuelles à l'égard des élèves filles dans les établissements du secondaire et universitaires (cas de la commune de Niamey) initiée par l'UNFPA, renseigne que 87,5 % des jeunes filles (élèves et étudiantes) interrogées attestent de la présence du phénomène des violences sexuelles dans les établissements scolaires secondaires et universitaires de la Communauté Urbaine de Niamey. 50,4 % des filles (collégiennes, lycéennes) affirment avoir été personnellement victimes de harcèlement sexuel ou de viol. Il est à noter que les toilettes sont un lieu propice aux abus sexuels. Néanmoins, les écoles ciblées se limitaient au primaire. Aucune donnée sur les agressions de fillettes ou garçons n'a été identifiée par l'évaluateur.

Considétant le taux de satisfaction extrêmement élevé des bénéficiaires, il est compliqué d'estimer si les aspects genre non réellement considérés ont eu un réel impact sur les femmes. Les cabines ont été construites par les ménages en fonction de leurs moyens et des besoins estimés par chacun. Aucune latrine visitée par l'équipe d'évaluation n'a réellement été conçue de manière à renforcer la protection des femmes et des jeunes filles. Il est également compliqué de savoir s'il y a un haut pourcentage de violences conjugales ou domestiques dans les ménages des quartiers cibles. Seule une évaluation aurait permis de le déceler et de voir s'il aurait été pertinent d'aider certains ménages à améliorer les cabines (en fournissant via le subside une porte avec verrou et une toiture par exemple) en vue d'améliorer la protection de la gente féminine.

Les aspects liés à l'hygiène féminine n'ont pas été étudiées lors des enquêtes CAP ou par une évaluation spécifique. Le projet semble ne pas en avoir tenu compte. Pourtant les statistiques santé récoltées dans le centre de santé de Koura Téguie/Foulan Kouara pour les années 2013, 2014, 2015 et le premier trimestre de 2016 indiquent que 13% des femmes ont consulté pour une affection urinaire ou gynécologique. Même s'il n'y a pas de données sur les causes de ces affections, l'hygiène des parties intimes (propreté des mains, parties intimes proprement entretenues) ainsi que la bonne utilisation des serviettes et tampons hygiéniques (traditionnels ou modernes) sont des causes avérées de ce types d'affection. La question de l'hygiène féminine se pose également dans les écoles et les centres de santé (sensibilisation et dispositif de rejet des serviettes usagées et non réutilisables, stockage des serviettes réutilisables durant la journée…).

A part pour les écoles et le Centre de santé qui ont bénéficiés de la construction ou de la réhabilitation de latrines séparées hommes/femmes, il ne semble pas important d'avoir des latrines séparées hommes/femmes dans les concessions. Toutes les personnes étant principalement de la même famille élargie, cela ne pose en générale aucun problème. Vu l'espace disponible dans les concessions, le fait que cela ne soit pas une priorité pour les femmes et les capacités financières des ménages, cela ne semble pas réaliste de construire des latrines par genre. La priorité irait plutôt à la construction de latrines mixtes additionnelles pour couvrir les besoins. Néanmoins, à part le cas des latrines dans les écoles et le centre de santé, cet aspect n'a pas vraiment été étudié dans le cadre du projet.

➔ *Quelle a été l'implication des femmes dans le programme ?*

L'impaction des femmes bénéficiaires a été traité dans le chapitre ci-dessus, il sera traité ici le rôle et l'implication des femmes dans les organes opérationnels de mise en œuvre du projet.

La ratio homme/femme dans le projet est de 3/11 soit 27% du personnel engagé. A titre de comparaison, sur l'ensemble de la mission ACF (expatriés compris), seulement 8% du personnel sont des femmes.

Sur le total du personnel d'ACF et ORK en charge du projet, 3 femmes animatrices ont pris part au projet. Aucune femme n'avait un poste clé. Il aurait également été intéressant pour le projet d'avoir plus de femmes animatrices. En effet, il est plus facile en journée de mobiliser les femmes à la maison que les

hommes, Ces derniers travaillant ou cherchant un travail journalier. Pour des raisons religieuses et culturelles, il est parfois compliqué pour un homme de discuter librement avec les femmes seules dans les concessions. ORK, en charge du recrutement, nous a indiqué que dans des projets similaires ils essayaient toujours de tendre vers une parité. Ceci permet aux animateurs de travailler en binôme mixte et ainsi de s'assurer un accès permanent aux bénéficiaires. Malheureusement, les tests d'embauches n'ont pas été concluants et la parité n'a pas été atteinte. Les difficultés en termes de recrutement des femmes au Niger s'expliquent principalement par les faits détaillés dans le paragraphe ci-dessus. Il faut rajouter à cela le fait que les femmes au Niger semblent ne pas souvent conduire de moto (pas de permis, pression sociale…). N'ayant qu'un seul véhicule 4 roues sur le projet, il était crucial pour les animateurs d'être autonomes pour leurs déplacements et donc de rouler à moto pour se déplacer de manière efficace dans les quartiers. Si cela s'avère réellement être un point de blocage au recrutement des femmes, il est conseillé d'inclure des formations et d'aider les staffs féminins à passer leur permis de conduire. Ceci peut facilement être inclus dans le plan de formation de la mission.

Les membres des 4 comités de salubrités sont majoritairement féminins (environ 2/3 des personnes). La répartition des postes à « responsabilités » par genre est comme suit :

	Femmes	Hommes
Président	**3**	**1**
Secrétaire	**1**	**3**
Trésorier	**4**	**0**

Néanmoins chaque comité a des mobilisateurs masculins. Ceci, avec les animateurs d'ORK masculins a permis de mobiliser activement les hommes, qui sont souvent décisionnaires au sein du ménage, dans la prise de décision pour construire une latrine ou un puisard.

Sur les 13 personnes qui travaillent dans le centre de compostage et la fabrique de savon, 10 sont des femmes. Les femmes des autres comités de salubrité ont toutes été formées sur la fabrication du savon liquide et peuvent donc, si elles accèdent aux fonds de lancement nécessaire, débuter une petite activité génératrice de revenu.

2. Environnement

Comme mentionné dans la proposition de projet, le type de latrines et puisards avec fosses d'infiltration des effluents n'allait pas contribuer à la diminution de la contamination des sols voire de l'aquifère. Néanmoins, la DRHA-N nous a confirmé qu'aucune station de pompage ou de pompes manuelles n'étaient actives dans la zone d'intervention et que le contexte géologique et hydrogéologique ne permettait pas une contamination facile des aquifères. Le sol n'est pas réellement fracturé et le niveau supérieur de la nappe dans la zone se situe entre 80 et 120m de profondeur. Dans ces conditions, le risque de contamination des eaux souterraines est fortement réduit. Néanmoins, le sol ne semble pas avoir une capacité d'infiltration élevée (argile/limon). Il est possible qu'à moyen termes la perméabilité du sous-sol se réduise pour arriver à un degré de saturation provoqué par les particules fines présentes dans les effluents.

L'infiltration des eaux grises des ménages via les puisards ainsi que la construction des latrines a réduit significativement la quantité des eaux usées s'écoulant en voiries. L'environnement en est assaini et il y a probablement une réduction de la contamination des eaux de surface.

L'action à probablement eu un léger impact sur la quantité de déchets se retrouvant dans les caniveaux, les collecteurs et les eaux de surface. Néanmoins les décharges de transit présentes dans les quartiers n'ont pas été contrôlées et continuent donc de se disséminer au gré du vent et des précipitions dans l'environnement.

L'amélioration de la gestion des déchets et surtout les journées de salubrité organisées de manière mensuelle par chaque comité a permis d'améliorer le cadre de vie de la population.

L'activité de compostage vise à réduire la quantité des déchets organiques qui finissent en décharge et valorise ceux-ci en un compost bio alternatif aux engrais minéraux solubles plus polluant. Il est bien évident que l'impact sur l'environnement est non négligeable. Il est cependant moins certain que le bilan carbone soit positif. En effet, durant les différentes phases de maturation des gaz sont produits et rejetés dans l'atmosphère. Même si un tas est fréquemment retourné pour l'aération, il reste des poches avec très peu d'oxygène. Lors de la phase « chaude » du processus de compostage, les pathogènes et les graines de mauvaises herbes sont assimilées. Cette étape est très demandeuse en oxygène. Certaines parties en manquent et les organismes anaérobies produisent du méthane et de l'oxyde nitreux. Pour un rapport C/N > 25 (correspondant au compost produit par le centre) nous pouvons avoir un rejet de 0,2 Kg[12] de méthane et 0,026Kg d'oxyde nitreux par tonne de produit brut. Ce chiffre augmente plus le rapport C/N est petit. Pour un rapport C/N idéal (10 < C/N < 25), la quantité de méthane s'élèverait à 0,26Kg/to et à 0,13Kg/To pour l'oxyde nitreux. L'« empreinte carbone » totale du compost est aux alentours de de 235 kg CO2-C/To[13]. Un moyen de réduire cet empreinte est de traiter les déchets organiques dans un digesteur anaérobie (méthaniseur). En effet, la majeure partie du carbone est intentionnellement convertie en méthane, et celui-ci une fois récupéré est brûlé comme une forme d'énergie renouvelable. Les émissions sont neutres en carbone et l'énergie produite compense l'utilisation du carbone fossile. Comme pour le compost, le digestat peut être utilisé pour l'amélioration des sols et d'autres utilisations.

Néanmoins, à l'échelle du centre de compostage de Koura Téguie et vu le niveau de complexité et de coût (investissement et entretien). Il est préférable de commencer par un compostage « traditionnel » avant de passer à un niveau supérieur. Néanmoins, le gaz récupéré pourrait être réutilisé pour faire fondre le plastique dans l'activité de fabrication de pavés plastiques.

3. VIH/SIDA

La problématique VIH/SIDA n'était pas directement inclue dans le projet. Néanmoins la stratégie WASH d'ACF au niveau global inclus l'aide aux personnes porteuses du SIDA.

D'après les statistiques santé recueillies dans le centre de santé de Koura Téguie, 127 cas suspects de SIDA auraient été répertoriées sur la durée du projet. Celles-ci ne font pas mention des personnes vivant avec le virus dans le quartier. Les données recueillies ne permettent pas non plus de faire ressortir les catégories des personnes touchées (âge, sexe, femmes enceintes…).

Il aurait été intéressant d'identifier ces personnes, leur donner priorité pour un accès à une latrine améliorée, faire un diagnostic de l'environnement et des pratiques qui facilitent les cas de diarrhée et de maladies de peaux (maladies les plus courantes chez les porteurs du virus) et faire des activités de sensibilisation et d'amélioration de leur environnement. Ceci aide à réduire la sollicitation du système immunitaire par les maladies WASH. Même si la transmission du virus ne se fait pas directement par l'utilisation de l'eau ou les excrétas, faire des activités de sensibilisation sur ces sujets dans les ménages a tendances à rassurer les autres habitants des concessions et à améliorer l'intégration des personnes au sein de son entourage.

4. Partenariat avec ORK :

Mandat et stratégie des organisations

La charte ainsi que les secteurs d'intervention d'ORK sont compatibles avec ACF et le projet mis en œuvre. Aucune formation spécifique n'a été organisée vis-à-vis des équipes staffs d'ORK pour expliquer le mandat

[12] http://www.pardessuslahaie.net/uploads/sites/68881c2cfadc551ef4916b5c5c5eddbdac0706bc.pdf
[13] http://seppi.over-blog.com/2016/04/la-choquante-empreinte-carbone-du-compost.html

et la charte d'ACF. Les spécificités de l'ONG ORK n'ont pas été expliquées aux staffs programmes d'ACF. ORK n'était pas impliqué dans les affaires internes d'ACF, sauf en 2013, quand le responsable IEC d'ORK a participé à l'atelier de définition de la stratégie d'ACF Niger. Si ORK avait accès aux documents techniques et stratégique d'ACF, ils n'ont pas été consultés pour la définition de ceux-ci.

Analyse des besoins et phase conception du projet

ORK a été impliqué dès l'appel à financement de l'Union Européenne. Ils ont participé aux réunions de coordination avec la Mairie et la DRHA-N et ont aidé à dimensionner le projet (objectifs, indicateurs, résultats, activités et méthodologie de mise en œuvre). ORK a été mis au courant des différentes étapes de communication avec le bailleur et ceci jusqu'à la dernière version de la proposition de projet.

Recrutement de l'équipes terrains ORK

ORK a semble-t-il lancé un processus de recrutement transparent et ouvert à tous. Les staffs terrain d'ORK ont été opérationnels du début du projet (février 2013) jusqu'à la fin (juin 2016). En début de projet, ORK voulait avoir une parité hommes / femmes afin d'avoir des équipes de mobilisation mixtes. Or les résultats du recrutement ne l'ont pas permis.

Structure de l'équipe terrain (Organigramme)

La chaine de commande et des responsabilités des deux organisations étaient claires et adaptées. ORK aurait préféré avoir un superviseur des activités d'animations afin de libérer du temps au responsable IEC pour travailler sur l'amélioration des méthodologies. A leur avis, avoir une personne dédiée à la mise en place des AGR aurait également amélioré l'impact et la pérennisation du projet.

Les deux staffs clés du projet (responsable technique d'ACF et responsable IEC d'ORK) travaillaient main dans la main et en toute transparence. Le schéma de validation était clair. Les 2 personnes étaient en coordination permanente pour l'organisation des activités ainsi que pour les interactions entre l'équipe technique d'ACF et les animateurs terrain d'ORK.

Le staff d'ORK était particulièrement impliqué dans le projet. Les Comités de Salubrité nous ont indiqué que certains animateurs venaient travailler très tôt ou restait tard le soir. Ils n'hésitaient pas à venir travailler de leur propre chef un weekend, si cela pouvait permettre de faire avancer le projet.

Respect des procédures financières

D'un point de vue financier, les rapports trimestriels d'ORK étaient envoyés à temps et conformes aux attentes du coordinateur financier d'ACF (suivis budgétaires, justification et archivage des dépenses...). A part une formation sur les rapports financiers attendus en début de projet, ORK n'a bénéficié d'aucune formation exhaustive en termes de gestion financière.

Le responsable IEC d'ORK était impliqué dans la définition des besoins de liquidité mensuelle et dans la révision des activités en vue de l'amendement. Il n'était pas impliqué dans l'exercice de suivi budgétaire régulier. L'utilisation des ressources financières s'est effectuée sans accrocs sur toute la durée du projet.

Outre les conséquences de la non identification d'un cofinancement, ORK estime qu'ACF a bien respecté son contrat en termes de gestion financières (versement payé à temps, l'enveloppe convenue dans le protocole a été respectée).

Respects des procédures logistiques

ORK estime que tous les moyens logistiques permettant la mise en œuvre du projet ont été mis à disposition par ACF (véhicules, bureaux, matériels nécessaires pour mettre en œuvre les activités, etc.). Seul un ordinateur portable pour le financier d'ORK aurait été le bienvenu. ORK n'a reçu aucune formation sur les procédures d'achats en vigueur chez ACF. Il faut savoir qu'ORK ne devait gérer que de très faible flux financier : (i) Salaires des staffs ; (ii) contrat pour certains consultants intervenant lors de formations, (iii)

petites logistiques pour l'organisation des formations. Le respect des procédures d'achats et le risque financier était donc au minimum.

Outre la participation aux réunions régulières faisant le point sur le contexte sécuritaire du pays (dont Niamey), il semblerait qu'aucun staff d'ORK n'ait bénéficié d'une formation sur les réflexes terrains à adopter pour réduire les risques ou pour savoir comment réagir en cas de problèmes.

Ressources humaines

L'audit mené à mi-parcours à fait ressortir que les dossiers des staffs d'ORK n'étaient pas systématiquement mis à jour. Un audit final devant se dérouler en fin de projet, l'évaluateur n'a donc pas vérifié cet aspect.

Le responsable IEC a organisé régulièrement les évaluations des animateurs. Néanmoins, celui-ci n'a reçu aucune évaluation sur toute la durée du projet. Son responsable hiérarchique était le secrétaire général d'ORK et son responsable fonctionnel était le responsable technique d'ACF. Les deux responsables semblent se rejeter la balle. Dans ce cas de figure, l'idéal est de faire une évaluation commune avec les deux responsables. Ceci aurait permis de fixer des objectifs clairs tout en les évaluant régulièrement.

Capacité organisationnelle et managériale

La définition des priorités et des activités à mettre en œuvre se faisait au travers de concertation régulière entre le responsable IEC et le responsable technique. Il y a eu une forte participation d'ORK dans la définition et révision des plans d'action. N'ayant pas d'intermédiaire entre le responsable IEC et l'équipe terrain, le responsable IEC s'est vu forcé d'être impliqué dans tous les petits problèmes terrain. Il est donc au fait de tous les aspects du projet. Afin de gérer ses équipes, un plan d'action hebdomadaire était distribué aux staffs terrains. Ceux-ci devaient remettre des rapports d'activités mensuels au responsable IEC. Celui-ci compilait les rapports de toutes ses équipes avant de transmettre un rapport d'activités mensuel au responsable technique d'ACF.

ORK n'était pas impliqué dans le suivi des indicateurs. Si ce sont eux, avec le superviseur technique d'ACF, qui transmettait les informations aux responsables techniques d'ACF, seul ce dernier était en charge de remplir les tableaux de suivi des indicateurs du projet ou interne à ACF. La qualité du travail réalisé par les animateurs et le superviseur était régulièrement évaluer pas les 2 managers.

Capacité de s'engager et agir efficacement

Comme expliqué ci-dessus, ORK s'est engagé à 100% dans le projet. L'action peut être jugée efficace en ce qui concerne les activités planifiées. Seul le manque de remise en question des méthodologies de mobilisation et un petit manque de créativité dans les activités de mobilisation et de sensibilisation est à noter.

Capacité d'exécuter des missions techniques

Sur le papier, et si besoin est avec le soutien du responsable technique ACF, du coordinateur WASH ACF et du référent technique au siège d'ACF, ORK est censé être capable d'effectuer toutes les missions techniques du projet liée à la sensibilisation et mobilisation communautaire. Néanmoins, le projet a pris la décision de faire systématiquement appel à des consultants externes spécialisés pour toutes formations (et pour le suivi opérationnel du centre de compostage). De l'avis de l'évaluateur, ceci s'explique par :(i) par la multitude d'activité à lancer en même temps ; (ii) par un manque de confiance des staffs junior en charge du projet ; (iii) des gaps de coordinateurs WASH pour appuyer le projet ; (iv) du temps gagné dans la conception des modules de formation et du reporting.

Capacité de nouer des relations et attirer des ressources

ORK n'a effectué aucune recherche de financement au Niger. Ceci aurait néanmoins pu être une alternative pour cofinancer le projet.

Capacité de s'adapter et de se renouveler

Il y a eu quelques tentatives pour modifier les méthodologies de mise en œuvre. Mais de l'avis de l'évaluateur, les approches sont restées trop traditionnelles. Une ouverture sur les nouvelles méthodes de sensibilisation ainsi que sur la diversification des activités aurait été un plus.

Intégration

ACF et ORK ont travaillé comme une seule équipe. Sur le terrain, personne ne faisait la différence entre ORK et ACF. La relation de coordination et de collaboration entre les deux managers clés est exemplaire. Aucune friction majeure n'a été relevée. Lorsque différents schémas de types de partenariat ont été présentés aux personnes clés d'ORK et d'ACF, le partenariat d'égal à égal a été mentionné à l'unanimité. ORK ne s'est pas du tout senti comme étant un contractant d'ACF.

Planifier la stratégie de sortie

ORK a été informé en temps réels sur les contraintes budgétaires ainsi que sur les changements de date de fin du contrat. Néanmoins, quelques petits points restent à régler en termes de stratégie de sortie : (i) une évaluation finale du partenariat devrait être fait par les deux partenaires ; (ii) les questions de donation d'équipements du projet (transport et matériel informatique) seront à traiter en fin de projet ; (iii) la remise d'un certificat de partenariat.

Intégrer au partenariat un composant de renforcement des capacités

Seul le renforcement de capacités nécessaire à la mise en œuvre du projet a eu lieu. Les capacités d'ORK ont été renforcées sur tous les aspects techniques et opérationnels du projet. Les rapports financiers étaient propres et bien tenus.

Evaluation et Révision du partenariat

Le partenariat a été formalisé dans un protocole d'accord bien ficelé. Néanmoins aucune révision n'a été faite pour : (i) Officialiser les changements d'activités ; (ii) Officialiser la prolongation de 6 mois du projet ; (iii) réviser les termes généraux si nécessaire.

Avis général de la collaboration par ORK

Le partenariat s'est mené en bonne entente et en bonne collaboration. ACF a reçu une note de 8/10. Les deux dixièmes restant seront donnés à ACF si les discussions aux alentours de l'exit stratégie aboutissent en faveurs d'ORK (donation de matériel du projet).

Avis général de la collaboration par ACF

Il en est de même pour ACF. S'il a fallu redynamiser ponctuellement ORK, la collaboration a été jugée excellente.

5. Redevabilité.

b. Est-ce que les communautés et autres acteurs ont été informés sur l'organisation : mandat, principes auxquels elle adhère, du code de conduite de son personnel, de ses programmes et de ce qu'elle a l'intention de réaliser ?

ORK a été informé par ACF de son mandat. La charte d'ACF était en annexe au protocole d'accord qui liait les deux entités. Si la charte et le mandat d'ORK n'étaient pas en annexe, les valeurs communes aux 2 ONG sont mentionnées dans l'article 2 dudit protocole.

Les CS, La mairie, la DRHA-N, les inspections scolaires ont été informés sur les mandats et valeurs d'ACF et ORK.

Il en est moins certains pour les autres membres de la communauté et bénéficiaires.

Par contre, tous les acteurs directement impliqués ainsi qu'une bonne partie de la communauté ont été informés sur le projet à réaliser ainsi que sur sa méthodologie de participation et de mise en œuvre.

Il est intéressant de noter que seulement 30% des 22 ménages interrogées connaissait ACF ou ORK. Mais ils connaissaient les noms et prénoms du personnel terrain des 2 ONG. Lors des groupes de discussion (incluant les mobilisateurs des CS), seuls 10% des ménages étaient capables de citer le nom des 2 ONG ACF et ORK.

c. *Est-ce que le mode de communication avec les parties prenantes s'est toujours passé de façon respectueuse et culturellement adaptée, utilisant des langues, formats et méthodes de communication qui soient facilement compréhensibles pour les différents membres de la communauté, en particulier les groupes vulnérables et marginalisés ?*

Rien n'indique que la communication orale n'était pas adaptée au contexte. Aucune friction sérieuse de semble avoir eu lieu pendant les 3 années et demi du projet. Tout le monde est ravi de la collaboration avec ACF/ORK.

En termes d'accès aux personnes illettrées, l'utilisation des images de l'outil PHAST est un atout certain. Les documents à signer par la communauté étaient rédigées en français. Il est impossible à l'évaluateur de savoir si le document a été systématiquement expliqué à chaque bénéficiaire avant signature par nom, croix ou empreintes digitales.
Il y a des personnes qui parlent couramment le français dans chaque comité de salubrité. Pour les formations, si les documents étaient rédigés en français, les explications se donnaient en langue locales.

d. *Est-ce que la participation et l'engagement inclusif et représentatif des parties prenantes ont été impliqués lors de toutes les phases de l'intervention.*

- ORK, la mairie et la DRHA-N ont été impliqués dans l'évaluation des besoins et la conception du projet avec ACF.
- Les acteurs ci-dessus, ainsi que la chefferie et les élus locaux ont été impliqués dans la sélection des quartiers les plus vulnérables de Niamey II. Les quarte quartiers cibles ont été décidés par un consensus de toutes les parties prenantes.
- Au début, les Comités de Salubrité ont commencé par appliquer la méthodologie imposée par ACF/ORK. Néanmoins les réunions mensuelles entre les CS, les chefs de quartiers parfois, ORK et parfois ACF ont été un lieu de discussion ouvert dans lesquelles tous pouvaient s'exprimer et faire force de proposition.
- En cas de situations non gérables sur le terrain, la Mairie était mise dans la boucle afin de faciliter l'avancée du projet (autorisation de construction en voirie, récupération du matériel détourné, pousser les ménages à accélérer leur participation au projet.
- Les inspections scolaires, directeurs d'écoles ainsi que certains bureaux du Ministères de l'éducation ont été impliqués dans la conception du manuel scolaire de promotion à l'hygiène.
- Toutes les parties prenantes ont été informées de la réduction des effectifs et de moyens dus au fait qu'aucun cofinancement n'avait été trouvé.
- L'annonce de la fin du projet n'a pas été comprise de tous.
    - Les chefs de quartiers et certains CS n'étaient pas clairs sur la date de fin de projet. Certains pensaient que c'était en avril lorsque les animateurs ont arrêté leurs activités terrain, d'autre pensait encore que le projet allait continuer encore.

- Les inspections scolaires par exemple, ont été impliquées assez tard dans le projet. Un inspecteur pensait que le projet débutait et qu'il restait encore trois ans de projet.
- Les chefs de quartiers ainsi que les CS reçoivent encore tous les jours des demandes de subvention.

e. Est-ce que les parties prenantes communautés avait des moyens d'exprimer leur degré de satisfaction quant à la qualité et l'efficacité de l'assistance reçue, en accordant une attention particulière au genre, à l'âge et à la diversité des personnes qui s'expriment.

La remonté de l'information des bénéficiaires se faisait via la chefferie, lors des visites ponctuelles des CS, des animateurs d'ORK et du superviseur d'ACF. Les réunions de coordination entre ACF/ORK et les CS permettaient également d'estimer le degré de satisfaction des communautés et du CS. Néanmoins, il est indéniable que les bénéficiaires sont tous ravis du travail d'ACF/ORK ainsi que des CS dans leur quartier. Ceci a été confirmé à l'unanimité par les personnes rencontrées lors des groupes de discussion. Durant les visites dans les concessions, 82% des 22 ménages interrogées sont très satisfaits et 18% sont satisfaits. Personne n'avait une réponse mitigée ou négative. Il en est de même pour la Mairie, la DRHA-N, les inspections scolaires et le centre de santé ciblé.

f. Y a-t-il eu un système de remonté des plaintes mise en place ?

Ni ACF/ORK ou les CS n'ont mis en place un aucun système de remontée des plaintes potentielles. Un système de remontée des plaintes (anonymes ou pas et indépendantes des staffs terrains) conçu, mis en œuvre et suivi avec les parties prenantes aurait peut-être permis de faire remonter des informations utiles (liste non exhaustive) :

- La pertinence dans la sélection des bénéficiaires (besoins réels, copinage et détournement de matériaux) ;
- La capacité de certain ménage à contribuer financièrement ou en termes de main d'œuvre ;
- La ponctualité des ménages et des maçons dans leurs travaux respectifs ;
- La qualité du travail réalisé ;
- La transparence et la qualité du travail des CS, d'ACF et ORK ;
- Des propositions alternatives de méthodologie de mise en œuvre ;
- D'autres besoins dans les quartiers cibles ;
- Si l'information est arrivée à tout le monde ;
- De capitaliser plus sur les leçons apprises (bonnes et mauvaises approches).

g. Apprendre, innover et adapter les programmes sur la base du suivi et de l'évaluation des programmes, y compris les commentaires et plaintes des personnes affectées.

Outre les blocages financiers, qui ont suscité un remaniement du projet en termes de ressources humaines et objectifs, il y a eu très peu de remises en question quant à la qualité ou la méthodologie de mise en œuvre du projet. Le projet une fois mis sur les rails semble avoir été mené d'une manière très théorique. Très peu de créativité et d'ambition ont permis de tester l'efficacité d'autres approches.

Un seul rapport de visites terrains était disponible (visite terrain du référent technique du siège ACF à Madrid). Il n'y a apparemment pas eu de formalisation par les visites des coordinateurs WASH d'ACF, le chef de projet d'ORK ou pour les autres visites des référents techniques du siège. Aider à identifier les points d'amélioration méthodologiques ou de qualité et travailler sur un plan d'action avec les équipes terrains aurait pu créer une dynamique d'adaptation et de changements si nécessaires.

6. Visibilité

Concernant les points d'engagement mentionnés dans la proposition du projet, vous trouverez ci-dessous un tableau récapitulatif :

	Réalisé
Mettre des plaques de visibilité avec logo et « financement UE » au niveau des ouvrages d'assainissement collectifs financés par l'action ;	√
Réaliser un publi-reportage qui sera diffusé sur les antennes de la télévision nationale avec mention faite à l'UE ;	√
Mettre le logo UE sur les véhicules du projet et le matériel immobilisé, ordinateurs etc. ;	∅
Mettre le logo UE sur toutes les publications et communications publiques (radio locales, panneaux, banderoles, matériel et équipement logistiques, etc.) ;	√
Mentionner systématiquement le financement de l'UE dans les communiqués de presse et les articles qui traiteront du sujet mais également via le site internet de l'organisation et les bulletins périodiques d'ACF-E (infolettres trimestrielles) ;	
Référence également faite à l'UE en tant que bailleur de fond au sein des différentes réunions, ateliers, etc.	√

Les logo ACF, ORK et de l'Union Européenne apparaissent systématiquement sur les documents du projet (termes de références, modules de formation, rapports, fiches terrain…).

Les logos des trois organisations étaient imprimés sur chaque banderole confectionnée (atelier, formation…).

Le nom des 3 acteurs étaient cités lors de chaque intervention médiatique (radio et télévision).

Des panneaux de présentation du projet et de visibilité ont été disposés dans chaque quartier. Ceux-ci se situent à l'entrée des quartiers et sont visibles de tous. Ils incluent également le message de sensibilisation suivant : « Quartier propre, population en bonne santé. Œuvrons ensemble pour maintenir *(nom du quartier)* propre ». Ces panneaux sont en bois peints, il est dommage de ne pas investir dans des panneaux un peu plus pérennes. D'autant plus qu'ACF a dû payer une contribution à la Mairie de de l'arrondissement de Niamey II afin d'avoir l'autorisation d'afficher dans un lieu public.

Les dalles des latrines ont systématiquement les noms d'ACF et ORK gravés dans le béton.

Les latrines construites dans les écoles et le CSI est pourvu d'une visibilité aves les 3 logos clés. Celle-ci inclut également le message de sensibilisation suivant : « Cet ouvrage est le nôtre entretenons le bien »

Les trois noms sont mentionnés sur les pousse-pousse, les tricycles offerts à la Mairie, sur les systèmes de lavage des mains (journée des lavages des mains) et les kits de salubrité donnés au CS. Mais les logos n'y sont pas représentés. Les différentes chartes graphiques n'ont pas été respectées dans ces cas précis mais il est compliqué d'imprimer à faible coût des logos de qualité sur des surfaces courbes.

Les logos étaient imprimés sur les teeshirts et casquettes utilisés par les staffs du projet.

Il est néanmoins intéressant que malgré toutes les méthodes utilisées et le temps passés sur le terrain, les noms d'ACF et ORK n'étaient pas vraiment reconnus mais plutôt le nom des personnes terrains. Lorsque l'évaluateur a posé la question sur qui finance le projet lors des groupes de discussions avec les CS et la communauté, personne n'était en position de citer l'Union Européenne.

Photo 28: exemple de visibilité (1)

Photo 29: exemple de visibilité (2)

Photo 30: exemple de visibilité (3)

XI. Conclusion :

Ce projet, mis en œuvre avec un partenariat fort entre les différentes parties prenantes, a donné entière satisfaction de tous les acteurs rencontrés lors de l'évaluation. Tous sans exception (autorités et bénéficiaires) sont ravis de la pertinence et de la qualité des travaux. Le niveau d'intégration d'ORK et d'ACF dans le quartier ainsi que les relations avec les autorités à tous niveaux sont indéniablement très élevés. ACF et ORK sont incontestablement des acteurs WASH connus et reconnus à Niamey.

Il est important de noter que malgré un besoin flagrant en assainissement, ce projet en milieu urbain a souffert de nombreuses contraintes de mobilisation des populations et des contraintes liées au caractère urbain. Ce projet doit indéniablement être considéré comme étant un projet pilote sur lequel il faut capitaliser. Les difficultés rencontrées sont : (i) d'aspects contextuels ; (ii) liées à la capacité des différents acteurs de se mobiliser à 100% sur une longue période (iii) le manque d'expérience des acteurs d'assainissement dans les quartiers cibles (DRHA-N et Mairie) ; (iv) la nouveauté des méthodologies de mise en œuvre en milieu urbain ; (v) très peu de leçons apprises capitalisées pour ce type de projet à Niamey ; (vi) la diversité des activités et leur interaction ; (vii) le manque d'ambition des bénéficiaires des AGR ; (viii) de nombreux acteurs informels dans la gestion des déchets solides et des boues de vidanges.

L'équipe du projet s'est montré dynamique, flexible et a parfois révisé les méthodologies de mise en œuvre. Mais elle n'a pas toujours fait preuve de créativité ou d'ouverture à de nouvelles approches de mobilisation. Ceci, dans un contexte aussi compliqué et pour une longue durée, permet néanmoins de continuer à attirer l'attention et à régulièrement redynamiser tant la communauté que les partenaires de mises en œuvre.

Des contraintes et limitations interne à ACF/ORK n'ont pas toujours aidé à la réalisation de 100% des objectifs.

Il y a eu de nombreux gaps au niveau de la coordination tant au siège que sur le terrain, ce qui n'a pas permis d'avoir un support régulier des équipes terrains et d'assurer parfois la qualité et la pérennisation des activités.

Depuis début 2015, la mission s'est mis une pression opérationnelle liée à la non sécurisation du cofinancement de 25%. Cette pression financière est due à un concours de circonstances qui se sont cumulées soit sur la mission soit entre le siège d'ACF et la mission. Les paramètres qui ont permis d'arriver à cette situation semblent être : (i) nombreux gaps de coordination (directeur pays, coordinateurs WASH, référents techniques au siège), résultant en une perte d'information entre le siège et le responsable technique du projet sur la mission et à un ralentissement dans le suivi du dossier de cofinancement ; (ii) compréhensions différentes entre le siège et la mission et entre les staffs sur la mission sur les possibilités de financement par fonds propres ; (iii) divergences entre le référent technique au siège et le responsable technique du projet dans les objectifs prioritaires à atteindre en fin de mission ; (iv) aucune communication claire du siège d'ACF sur leur capacité d'assumer 100% du cofinancement ; (v) une déception et des frustrations des staffs terrains qui se contraignaient opérationnellement et qui finalement a abouti sur une fatigue qui n'a pas permis une fin de projet audacieuse.

L'ensemble des activités proposées dans le projet est en corrélation avec des besoins criants.

Pour l'ensemble des raisons citées ci-dessus, les objectifs du projet n'ont pas été atteints. Les ouvrages d'assainissement construits ne sont pas tous conformes aux standards usuels. Les AGR créés sur le projet sont fragiles et ont besoin d'un suivi de proximité en vue de leur pérennisation.

Néanmoins, ce projet est positif à différents niveaux : (i) il permet une forte capitalisation sur de nombreux axes liées à la mobilisation et sensibilisation communautaires, à la construction d'ouvrages d'assainissement dans les ménages, les écoles et les centres de santé, sur la gestion des déchets solides et sur le dynamisme et méthodologies autour des activités génératrices de revenus ; (ii) Initiation d'un

dynamisme de coordination entre la communauté et les acteurs officiels (Mairie, DRHA-N, Inspections scolaire, santé) ; (iii) coordination entre les différents départements étatiques, les élus locaux et le service d'assainissement de la Mairie ; (iv) renforcement de la capacité de pré collecte des déchets solides ; (v) création d'un manuel scolaire national de sensibilisation à l'hygiène et la salubrité ; (vi) initiation prometteuse dans la valorisation des déchets (compostage des matières organiques) ; (vii) Très bon rapport d'étude de la filière des déchets solides dans l'arrondissement communal de Niamey II ; (viii) Etude de viabilité économique très prometteuse pour le compostage et la fabrication du savon liquide.

Il ressort de cette étude que les activités génératrices de revenus sont bien lancées. Il est fortement conseillé de continuer à les accompagner afin d'en assurer leur pérennisation, leur passage à l'échelle et appuyer les bénéficiaires dans une approche marketing proactive de proximité afin de consolider un carnet de clientèle étoffé et fiable.

Ce projet a également permis de confirmer ACF et ORK comme des acteurs WASH urbains incontournables. Ils ont toutes la confiance tant des Ministères que des directions techniques et de la Mairie de Niamey II.

L'évaluateur tient à féliciter tous les acteurs du projet pour leur motivation et implication dans ce projet.

XII. Annexe 1 : Termes de références de l'étude :

Termes de références

PROJET : Renforcement de l'accès durable aux services d'hygiène et d'assainissement de base des populations défavorisées de la zone urbaine et périurbaine de l'Arrondissement Communal Niamey II
OBJECTIF DE LA MISSION : Evaluation finale du projet
BAILLEUR : Europaid
PERIODE : Juin 2016
DUREE : Estimée à 4 semaines

I- Contexte

Action Contre la Faim intervient depuis 2013 dans la région de Niamey, à travers le « projet de Renforcement de l'accès durable aux services d'hygiène et d'assainissement de base des populations défavorisées de la zone urbaine et péri urbaine de l'Arrondissement Communal Niamey II » exécuté en partenariat avec l'ONG locale Rayoua Karkara (ORK).

Ce projet subventionné par la Facilité ACP-UE de l'Eau pour une durée de trois ans, vise à améliorer l'accès aux services d'hygiène et d'assainissement de base à travers la construction d'infrastructures d'assainissement, l'appui à la gestion des déchets solides et la promotion de bonnes pratiques d'hygiène et d'assainissement. Les activités du projet sont concentrées dans quatre quartiers de l'Arrondissement Communal II, notamment Koiratégui, Boukoki I, Boukoki III et Gandatche-Deyzebon.

Durant ces années de mise en œuvre qui prendront fin le 30 juin 2016, plusieurs résultats ont été atteints dont entre autres:

- la réalisation de 1334 latrines familiales de type Sanplat et VIP ;
- la réalisation de 400 puisards de traitement d'eau grise dans les ménages ;
- La construction/réhabilitation de sept (7) blocs de latrines dans les écoles et centre de santé ;
- la promotion de l'hygiène et de l'assainissement à travers des séances de sensibilisation sur diverse thématiques développées par les animateurs, les caravanes de sensibilisations axées sur le marketing social, et les messages radiophoniques au profit de la communauté cible ;
- L'appui à la gestion des déchets à travers le renforcement de la précollecte et le recyclage des ordures ménagères;
- Le renforcement de capacité des acteurs communaux et régionaux (élus locaux, services techniques) sur diverses thématiques ;
- Le renforcement des capacités des structures communautaires (Comité de salubrité, COGES, COSAN, groupements féminins, les associations privées de collecte des déchets) sur des thématiques diverses;

Selon les documents du projet, il est prévu de conduire une évaluation externe en fin du projet afin de mesurer les impacts apportés vis-à-vis de la communauté bénéficiaire.

Les présents Tdrs sont élaborés pour la sélection d'un consultant chargé d'évaluer le projet.

II.- Objectifs

Cette évaluation qui intervient à la fin du projet a pour objectif principal d'évaluer les résultats atteints par le projet. De manière spécifique il s'agit de :

- Vérifier l'atteinte des objectifs du projet, global et spécifique ;
- Vérifier et Contrôler les indicateurs atteints par le projet ;
- Evaluer la méthodologie de mise en œuvre du projet ;
- Evaluer le niveau de satisfaction des bénéficiaires du projet;

III.- Contexte

Ce travail d'évaluation comprendra les volets ci-dessous.

❖ Etablissement d'un bilan global du projet

Le consultant devra établir un bilan global et objectif des actions du projet depuis son démarrage. Cette étape doit lui permettre de disposer d'une connaissance précise et détaillée du projet, de son évolution et de son contexte. A cet effet, il devra notamment :

- Rassembler et consulter toutes les informations et tous les documents relatifs au projet, et étudier le cadre logique de l'intervention (finalité, objectifs spécifiques, réalisations, indicateurs de suivi et hypothèses critiques) de manière à en acquérir une bonne connaissance.
- Conduire des entretiens avec les personnes impliquées ou ayant été impliquées dans la conception, la gestion et la supervision du projet.

❖ Conduite d'une analyse évaluative

A partir des constats et des informations disponibles, le consultant devra évaluer la performance du projet à partir des cinq critères ci-après: pertinence, efficacité, efficience, impact, cohérence, couverture, pérennité et problématiques transversales (Genre, environnement, partenaire, acteurs locaux et redévabilité).

❖ Processus d'Evaluation

La méthodologie à suivre par la mission comprendra :

- **Briefing de pré-mission**:

  Briefing de l'équipe d'évaluation par le personnel d'ACF et ORK.

  Revue des documents relatifs au projet

- **Entretien avec les parties prenantes :**
  - Entretiens avec les services techniques régionaux (hydraulique, santé, environnement et éducation);
  - Entretien avec les autorités communales et coutumières
  - Entretien et « Focus Group » avec les comités de salubrité, Groupement féminin, les maçons locaux, les fournisseurs d'infrastructures et fournisseurs de services associés et usagers.
  - Entretiens avec le secteur privé impliqué dans la construction et entretien des ouvrages.
  - Observations des infrastructures au niveau des ménages, écoles et centre de santé;
  - Entretien avec les bénéficiaires au niveau des ménages

- **Débriefing Global organisé**
  - Atelier ou réunion avec toutes les parties prenantes afin de présenter et valider les enseignements et recommandations provisoires du sommaire exécutif (aide mémoire de maximum quatre pages et une présentation PowerPoint) ;
  - Remise du rapport provisoire.

IV.- Délais

Le consultant aura 25 jours à sa disposition dont 15 jours pour la collecte de données et 10 jours pour l'analyse et rapportage.

Une réunion de cadrage se tiendra dans les locaux d'ACF avant la fin du mois de mai 2016.

Date finale pour le rapport provisoire y compris la présentation power point: 27 juin 2016

Date finale pour le rapport final : 30 juin 2016

V.- Qualifications

1.1. Compétences humaines

- ✓ Capacité à travailler sous pression dans un environnement humanitaire et multiculturel;
- ✓ Capacité à prendre des initiatives, d'échanger et partager des idées;
- ✓ Esprit d'équipe, attitude positive et flexible, capacité à évoluer ;

1.2. Compétences techniques

- ✓ Maitrise des méthodes de recherche et de collecte de données quantitatives et qualitatives
- ✓ Expériences solides (théoriques et pratiques) dans les questions de suivi-évaluation des projets
- ✓ Expériences solides dans la mise en œuvre des projets EAH
- ✓ Connaissances appréciées dans la gestion des projets EAH/SA en milieu urbain

1.3. Education:

Master ou diplôme d'ingénieur en Eau et Assainissement, hydraulique, Génie Civil, ou diplôme équivalent en sciences sociales, avec spécialisation souhaitée dans le domaine WASH.

1.4. Expérience:

- ✓ Minimum 5 ans d'expérience de terrain en matière de suivi-évaluation/études liées aux problématiques WASH/;
- ✓ Expérience préalable en ONG Internationale ou Agences UN sur le terrain dans le domaine WASH;

1.5. Langues

Obligatoire: maitrise du français à l'oral comme à l'écrit.

VI.- Livrables

- Un rapport écrit en français (format numérique et papier).
- Une présentation orale power point des résultats d'évaluation lors d'un atelier ou réunion qui regroupera tous les partenaires impliqués (Mairie, services techniques etc.).

Le rapport de l'évaluation devra intégrer :

- 1 sommaire exécutif (3-4 pages max)
- 1 rapport narratif (max 80-120 pages)
- 1 tableau récapitulatif avec les principales leçons et recommandations
- Les annexes techniques : Contiendront les détails techniques de l'évaluation, ainsi que les termes de référence, les modèles des outils de collectes de données utilisés, éventuels tableaux ou graphiques, les références et autres sources, personnes et institutions contactées),

Le consultant sera mis en contact avec les agents suivants pour faciliter la mise en œuvre de l'évaluation :

Équipe du projet ACF :

Carlos Suarez – Référent Technique WASH Siège Madrid

Simone Fonda – Coordinateur WASH Niamey

Sani Akilou – Chef de Projet

Équipe du projet ORK:

Abdel kader Bayar - Secrétaire exécutif d'ORK, Expert du Projet

Saadou Aboubacar – Responsable IEC ORK

Partenaires du projet

Naino Abarchi -- Point focal du projet à la Mairie Niamey II

XIII. Annexe 2 : Listes des documents consultés lors de l'étude :

Documents projets :

- Proposition initiale avec cadre Logique
- Demande d'amendement
- Contrat initial
- Lettre de validation de l'amendement par l'UE
- Budget initial et amendé
- Divers courriers et emails de communication entre ACF et l'UE.
- Exemple de base de données pour le suivi de la livraison des matériaux aux ménages
- Fiche Excel de suivi des indicateurs du projet
- Exemple de fiche d'engagement des bénéficiaires pour la réalisation des ouvrages
- Chronogramme des activités (2013, 2014 et 2015)
- Activity Progress Report (quantitatif et narratif) (2013, 2014 et 2015)
- Contrat de prestation de service ayant pour objet l'exécution des travaux de construction de quatre blocs de latrines à deux cabines dans l'école primaire Boukoki I pour deux blocs de latrines ; l'école primaire Koira Tégui 3 pour un bloc de latrines et CSI de Koira Tégui pour un bloc de latrines
- Avenant au contrat de prestation de service pour la construction des blocs de latrines pour l'ajout de la réhabilitation de trois autres blocs dont deux blocs au CSI de Koira Tégui et un bloc à l'école primaire Koira Tégui 3.
- Dossier d'appel d'offre restreint pour la réalisation de quatre blocs de latrines dans les quartiers Koira Yegui et Boukoki arrondissement communal ii, ACF, 2016
- Stratégie d'amélioration de la qualité des activités du projet, ACF/ORK, juin 2014
- Fiche d'engagement des bénéficiaires pour la réalisation des ouvrages
- Procès-verbal de réception des ouvrages
- Rapport trimestrielle de la Mairie à ACF
- Rapport mensuel d'ORK à ACF
- Rapport hebdomadaire du superviseur d'ACF au responsable technique d'ACF
- Fiche de distribution des matériaux pour la construction de latrines et puisards
- Matériel de sensibilisation et mobilisation communautaire
- Suivi budgétaire (2013, 2014 et 2015)
- Dossier du suivi des achats (2013, 2014 et 2015)

Formations :

- Sessions de formation des comités de salubrité des quartiers Boukoki 1, Boukoki 3, Gandatché-Deyzebon et kora Tegui, Niamey (Module de formation, Rapport et annexes), Juin 2013,
- Formation des structures de pré-collecte et de valorisation des déchets solides de l'arrondissement communal Niamey II (Rapport et annexes) ; juin 2014
- Formation des acteurs de gestion d'infrastructures d'assainissement dans les zones d'intervention du projet (Module de formation, Compte rendu et annexe), juin 2016
- Formation des comités de salubrité sur la conduite des AGR, la vie associative et établissement de plan d'affaire (Module de formation, rapport et annexe), Mme Pauline Douramane, consultante, septembre 2014
- Formation visant au renforcement de capacité des leaders d'opinion de la zone d'intervention du projet sur les activités de promotion de bonnes pratiques d'hygiène et d'assainissement, TIMBO M. Abdel – Kader Socio – Anthropologue et consultant, février 2015

- Formation des encadreurs du préscolaire, du primaire et du franco-arabe sur l'utilisation du manuel d'hygiène et d'assainissement en milieu scolaire (Module de formation, Compte rendu et annexe), décembre 2015.
- La formation de recyclage des comités de salubrité des quartiers Kouara Tegui, Boukoki I Boukoki III et Gandatché-Deyzebon, mai 2014
- Rapport d'accompagnement des structures communautaires dans la conduite des AGRs liés aux déchets dans l'arrondissement communal Niamey II, Mme Pauline Douramane, consultante, Mars 2016

Etudes et rapports projets :

- Etat de lieu/diagnostique de la filière des déchets solides dans l'arrondissement communal Niamey II, GVD consultance, Octobre 2013
- Rapport de ciblage des 4 quartiers d'intervention du projet, ACF, Avril 2013
- Procès-verbal du ciblage des 4 quartiers par les élus locaux, Avril 2013
- Etude de marché : visant à la meilleure compréhension de la filière de gestion des déchets solides dans la ville de Niamey (Niger) pour accompagner la mise en place d´AGR collectives, Abdourahamane Abdou, consultant, avril 2016
- Rapport sur les ouvrages familiaux non réalisés par les maçons (en fin de projet)
- Rapport d'audit des comptes-exercice 2013, Mars 2014, PKF (Accountants & business advisers)
- Rapport du voyage d'échange dans le cadre de la mise en place de l'initiative déchetterie dans l'Arrondissement Communal Niamey II, Décembre 2014, ACF/ORK
- Hygiène et assainissement en milieu scolaire : livret de l'Enseignant, décembre 2015

Protocole d'accord :

- Accord de Collaboration entre ACF - Espagne et ORK, janvier 2013
- TDR activités entrant dans le cadre de la célébration de la Journée Mondiale de Lavage des Mains au savon édition 2015, ACF
- Protocol de collaboration entre ACF et la DRH relatif aux préparatifs des caravanes de sensibilisation prévues dans le cadre de l'accompagnement de la Journée Mondiale de lavage des mains à l'eau et au savon, Edition 2015
- Protocol de collaboration entre ACF et la DRH relatif à la conduite de la formation des acteurs sur la gestion des infrastructures d'assainissement dans les écoles et centres de santé, 2016
- Matériel de sensibilisation pour la journée du lavage de mains avec savon (IEC, vidéo, messages de sensibilisation, mobilisation et de plaidoyer), Edition 2015
- Lettre d'ACF au Ministère de l'Hydraulique et de l'Assainissement de proposition de contribution à la célébration de la Journée Mondiale du lavage des Mains au Savon de 2014, ACF

Certificats de donations :

Certificat de donation de dispositifs de lavage des mains au Ministère de l'Hydraulique et de l'Assainissement, Edition 2013, ACF

Certificat de donation de dispositifs de lavage des mains, de savons et de bouilloires au Ministère de l'Hydraulique et de l'Assainissement, Edition 2014, ACF

Certificat de donation de kits de lavage des mains à l'école primaire Boukoki Askia 1, Arrondissement communal de Niamey II, Edition 2015, ACF

Certificat de donation de kits de lavage des mains Centre de Santé Intégré de Lazaret Nord, Arrondissement communal de Niamey II, Edition 2015, ACF

Certificat de donation des kits de pré-collecte des déchets solides aux Comités de Salubrité, 2014.

Compte rendu de la 4ème réunion du Comité National d'organisation de la journée mondiale du lavage des mains au savon, Ministère de l'Hydraulique et de l'Assainissement, Edition 2014

Documents généraux :

- Annuaire des statistiques sanitaires du Niger, ministère de la sante publique, direction des statistiques secrétariat général, 2012
- Niger, Rapport National sur les progrès vers l'atteinte des objectifs du millénaire pour le développement, 1990 – 2015, Institut national des statistiques.
- Les violences de genre comme facteur de déscolarisation des filles en Afrique subsaharienne francophone. Septembre 2010, Halim Benabdallah, ministère des affaires étrangères et européennes

Documents internes ACF:

- Country & mission strategy programme, mission Niger, strategy 2012-2015, ACF, 2012
- Manuel de partenariat ACF

XIV. Annexe 3 : Planning des entretiens terrains

Date	Lieu	Organisation	Nom	Fonction	Méthodologie
13/06/2016	Bureau ACF	ACF	M. Akilou Sani	Référent Technique WASH en charge du projet depuis juin 2014	Groupe de discussion
		ACF	M. Miguel Capece	Stagiaire WASH en charge de la capitalisation du projet	
		ORK	M. Saadou Aboubacar	Responsable IEC	
		Briefing sur le projet et études des documents du projets			
14/06/2016	Bureau ACF	ACF	M. Akilou Sani	Référent Technique WASH en charge du projet depuis juin 2014	Groupe de discussion
		ACF	M. Miguel Capece	Stagiaire WASH en charge de la capitalisation du projet	
		ACF	M. Lucas Honauer	Directeur pays	Entretient individuelle
		Briefing sur le projet, études des documents du projets et briefing sécurité			
15/06/2016	Bureau ACF	ACF	M. Akilou Sani	Référent Technique WASH en charge du projet depuis juin 2014	Groupe de discussion
		ACF	M. Miguel Capece	Stagiaire WASH en charge de la capitalisation du projet	
		Briefing sur le projet, préparation des documents terrains			
16/06/2016	Terrain	ACF	M. Miguel Capece	Stagiaire WASH en charge de la capitalisation du projet	Participé aux réunions du jour
		Mairie Arrondissement Communal II	M. Naino Abarchi	Chef de service Hygiène et Assainissement	Entretient individuelle
		Koira Tégui	M. Daouda Amadou	Chef du quartier	Entretient individuelle
		Boukoki I	M. Hassane Hamadou Mainassara	Chef du quartier	Entretient individuelle

		Boukoki III	M. Gamathié	Chef du quartier	Entretient individuelle
	Bureau ACF	Préparation des documents terrains et compilation des résultats			
17/06/2016	Terrain	ACF	M. Miguel Capece	Stagiaire WASH en charge de la capitalisation du projet	Participé aux réunions du jour
		Direction générale de l'hydraulique	Mme Mounkaila Maimouna	Directrice	Entretient individuelle
		Gandatché / Deyzebon	M. Mounkaila Siddo	Chef du quartier	Entretient individuelle
	Bureau ACF	Préparation des documents terrains et compilation des résultats			
18/06/2016	Analyse données et reporting	Consultant	M.Vincent Gengler	Consultant	
19/06/2016	Analyse données et reporting	Consultant	M.Vincent Gengler	Consultant	
20/06/2016	Terrain	ACF	M. Miguel Capece	Stagiaire WASH en charge de la capitalisation du projet	Réunion comité de salubrité
		Boukoki I	M. Haly Sydou	Comité de salubrité (président)	Groupe de discussion
		Boukoki I	Mme Hadiza Zada	Comité de salubrité (secrétaire)	
		Boukoki I	Mme Bibata Amadou	Comité de salubrité trésorière)	
		Boukoki I	M. Haly Sydou	Président de l'association des handicapés locomoteurs de Niamey II	Entretient individuelle
		Gandatché / Deyzebon	Mme Amadou Agaïcha	Comité de salubrité (présidente)	Groupe de discussion
		Gandatché / Deyzebon	Mme Ousseini Fati	Comité de salubrité (trésorière)	
		Gandatché/ Deyzebon	M. Guisso Djibrila Amadou	Comité de salubrité (secrétaire)	
		Gandatché/ Deyzebon	Mme Hadiza Seyni	Comité de salubrité (Mobilisateur)	
	Bureau ACF	Enquête ménages, préparation des documents terrains et compilation des résultats			

21/06/2016	Terrain	ACF	M. Miguel Capece	Stagiaire WASH en charge de la capitalisation du projet	Enquête ménage + réunion comité de salubrité
		Boukoki III	Mme Dari Moumouni	Comité de salubrité (présidente)	Groupe de discussion
		Boukoki III	M. Sidikou Amarou	Comité de salubrité (secrétaire)	
		Boukoki III	Visite maison des bénéficiaires	# de ménages visités: 2	Visite aléatoires de ménages (observation et questions)
		Koira Tégui	Mme Amina Harouna	Comité de salubrité (présidente)	Groupe de discussion
		Koira Tégui	M. Zakou Hassan	Comité de salubrité (secrétaire)	
		Koira Tégui	Mme Kadi Amina	Comité de salubrité trésorière)	
	Bureau ACF	Préparation des documents terrains et compilation des résultats			
22/06/2016	Terrain	ACF	M. Miguel Capece	Stagiaire WASH en charge de la capitalisation du projet	Enquête ménage
		Boukoki I	Mme Adisa Dejada	Comité de salubrité (Mobilisateur)	Groupe de discussion
		Boukoki I	Mme Ava Azila	Comité de salubrité (Mobilisateur)	
		Boukoki I	Mme Adama Mourouni	Comité de salubrité (Mobilisateur)	
		Boukoki I	Mme Salima Amidou	Comité de salubrité (Mobilisateur)	
		Boukoki I	Mme Mariam Aman	Comité de salubrité (Mobilisateur)	
		Boukoki I	Mme Alima Tsoumeïda	Comité de salubrité (Mobilisateur)	
		Boukoki I	Visite maison des bénéficiaires	# de ménages visités: 3	Visite aléatoires de ménages (observation et questions)
		Gandatché / Deyzebon	Mme Aadiza Seyni	Comité de salubrité (Mobilisateur)	Groupe de discussion
		Gandatché / Deyzebon	M. Gombo Aboubakar	Comité de salubrité (Mobilisateur)	
		Gandatché/ Deyzebon	M. Boubakar Omar	Comité de salubrité (Mobilisateur)	
		Gandatché/ Deyzebon	Mme Hadiza Seyni	Comité de salubrité (Mobilisateur)	

		Gandatché/ Deyzebon	M. Boubakar Mossi	Maçon professionnel	Entretient individuelle
		Gandatché/ Deyzebon	M. Boubakar Omar	Maçon bénévole	Entretient individuelle
		Gandatché/ Deyzebon	Visite maison des bénéficiaires	# de ménages visités: 5	Visite aléatoires de ménages (observation et questions)
		Enquête ménages, préparation des documents terrains et compilation des résultats			
		Boukoki III	Mme Zouïa Moumouni	Comité de salubrité (Mobilisateur)	Groupe de discussion
		Boukoki III	Mme. Hadjo Hede	Comité de salubrité (Mobilisateur)	
		Boukoki III	M. Jino Moukaïla	Comité de salubrité (Mobilisateur)	
		Boukoki III	M. Idrissa Younoussa	Maçon professionnel	Entretient individuelle
		Boukoki III	Visite maison des bénéficiaires	# de ménages visités: 4	Visite aléatoires de ménages (observation et questions)
	Bureau ACF	Enquête ménages, préparation des documents terrains et compilation des résultats			
23/06/2016	Terrain	ACF	M. Miguel Capece	Stagiaire WASH en charge de la capitalisation du projet	Enquête ménage + réunion sur la déchèterie
		Kouara Tegui	M. Amoura Tanda	Comité de salubrité (Comissaire au compte, mobilisateur, en charge de la production de la déchèterie)	Groupe de discussion
		Kouara Tegui	Mme Fata Amidou	Comité de salubrité (Mobilisateur, travailleur déchèterie)	
		Kouara Tegui	M. Abdusalam Foriga	Comité de salubrité (Mobilisateur, travailleur déchèterie)	
		Kouara Tegui	M. Moussa Ali	Maçon professionnel	Entretient individuelle
		Kouara Tegui	M. Mahamadou Saligou	Maçon (manœuvre puis maçon indépendant)	Entretient individuelle

		Boukoki I	Visite maison des bénéficiaires	# de ménages visités: 8	Visite aléatoires de ménages (observation et questions)
	Bureau ACF	ORK	M. Saadou Aboubacar	Responsable IEC	Entretient individuelle
		Enquête ménages, préparation des documents terrains et compilation des résultats			
24/06/2016	Terrain	ACF	M. Miguel Capece	Stagiaire WASH en charge de la capitalisation du projet	réunion avec les inspecteurs scolaires
		Bureau de l'inspection primaire de l'arrondissement de Niamey II	Mme Moudi Zeinabou	Inspectrice principale des écoles primaires	Entretient individuelle
		Bureau de l'inspection préscolaire de l'arrondissement de Niamey II	Mme Maazou Aminata	Inspectrice principale des écoles préscolaires	Entretient individuelle
		Bureau de l'inspection des écoles franco-arabe de l'arrondissement de Niamey II	M. Abdoulahi Alhassan	Inspecteur principale des écoles Franco Arabe	Entretient individuelle
	Bureau ACF	Analyse et compilation des résultats			
25/06/2016	Analyse données et reporting	Consultant	M.Vincent Gengler	Consultant	
26/06/2016	Analyse données et reporting	Consultant	M.Vincent Gengler	Consultant	
27/06/2016	Terrain	ACF	M. Miguel Capece	Stagiaire WASH en charge de la capitalisation du projet	Visite de 2 écoles et un centre de santé

		Bureau de l'inspection primaire de l'arrrondissement de Niamey II	Mme Moudi Zeinabou	Inspectrice prinicpale des écoles primaires	Participe aux visites dans les 2 écoles primaires qui ont bénéficiés des latrines ACF
		Ecole Primaire de Boukoki I	M. Barmou Aminatou	Directeur de l'école	Entretient individuelle
		Ecole Primaire de Koira Tégui III	M. Chaïbou Daldoukou	Directeur de l'école	Entretient individuelle
		Ecole Primaire de Koira Tégui I	M. Alphari Abdou	Directeur de l'école	Entretient individuelle
		Centre de santé Koira Tégui/ foulan Koira	Dr Maimoussa Salamatou	Médecin chef	Entretient individuelle
	Bureau ACF	ORK	M. Saadou Aboubacar	Responsable IEC	Entretient individuelle
		Analyses et compilation des résultats			
28/06/2016	Terrain	Boukoki I	1 homme et 7 femmes	Personnes qui ont bénéficées de l'aide à la construction des latrines et/ou de puisards	Groupe de discussion
		Boukoki I	1 homme	Personnes qui ont fait la demande mais qui n'ont pas bénéficées du projet.	Groupe de discussion
		Boukoki I	1 femme	Personnes qui n'ont pas fait la demande de WC et puisard	Groupe de discussion
		Boukoki III	4 femmes et 1 homme	Personnes qui ont bénéficées de l'aide à la construction des latrines et/ou de puisards	Groupe de discussion
	Bureau ACF	Analyses et compilation des résultats			
29/06/2016	Bureau ACF	Pluie diluvienne: travail de bureau: Analyses et compilation des résultats			
30/06/2016	Terrain	ACF	M. Miguel Capece	Stagiaire WASH en charge de la capitalisation du projet	Groupe de discussion bénéficiaires de Koira Tégui
		Koira Tégui	2 femmes et 12 hommes	Personnes qui n'ont pas fait la demande de WC et puisard de WC et puisard	Groupe de discussion

		Koira Tégui	1 homme	Personnes qui ont bénéficées de l'aide à la construction des latrines et/ou de puisards	Groupe de discussion
		Koira Tégui	1 homme	Personnes qui ont fait la demande mais qui n'ont pas bénéficées du projet.	Groupe de discussion
		Koira Tégui	1 homme	Personne à mobilité réduite	Entretient individuelle
		ACF	M. Simone Fonda	Coordinateur WASH	Groupe de discussion
		ACF	M. Akilou Sani	Référent Technique WASH en charge du projet depuis juin 2014	
		ACF	M. Miguel Capece	Stagiaire WASH en charge de la capitalisation du projet	
		ORK	M. Saadou Aboubacar	Responsable IEC	
	Bureau ACF	Analyses et compilation des résultats			
30/06/2016	Bureau ORK	ACF	M. Miguel Capece	Stagiaire WASH en charge de la capitalisation du projet	
		ORK	M. Abdel kader Bayar	Secrétaire exécutif	Entretient individuelle
		ORK	M.	Adminstrateur	Entretient individuelle
	Bureau ACF	Analyses et compilation des résultats			
05/07/2016	Bureau ACF	ACF	Mme. Marie-Christine Cormier	Adjointe directeur pays	Entretient individuelle
		Analyses et compilation des résultats			
07/07/2016	Bureau ACF	ACF	M. Miguel Capece	Stagiaire WASH en charge de la capitalisation du projet	
		ACF	M. Benou Aljilani	Coordinateur Financier	Entretient individuelle
		ACF	Mme. Maryline Durry	Coordinateur Ressources Humaines	Entretient individuelle
		Analyses et compilation des résultats			
08/07/2016	Bureau ACF	ACF	M. Miguel Capece	Stagiaire WASH en charge de la capitalisation du projet	

		ACF	M. Mme Alichina Karimatou RABO	Responsable Technique Wash	Entretient individuelle
		Analyses et compilation des résultats			
12/07/2016	Mairie Arrondissement Communal II	Mairie	M. Seydou Garba	Maire de l'arrondissement communal	Entretient individuelle
		Mairie	M. Naino Abarchi	Chef de service Hygiène et Assainissement	Entretient individuelle
		Analyses et compilation des résultats			
14/07/2016	Hotel Homeland	Présentation des résultats de l'étude à tous les acteurs concernés			

XV. Annexe 4 : Exemples de questionnaires utilisés pour l'enquêtes :

Questionnaire pour Comité de salubrité

1. Présentation du consultant indépendant et du stagiaire ainsi que le but de l'évaluation.
2. Comment a été constitué le Comité de Salubrité ?
3. Comment organisez-vous des sessions de réunions du Comité ? A quelle fréquence ?
4. Faites-vous des comptes rendus de réunion après chaque assemblé ? → Est-il possible d'en voir un exemple ?
5. Avez-vous des réunions de coordination régulière avec (Si oui, a quelle fréquence ?) : ACF/ORK, la Mairie, le chef de quartier, les maçons et les pré-collecteurs ?
6. Avez-vous des problèmes concernant le fonctionnement du Comité ? Si oui, quelles ont été vos actions pour les résoudre ?
7. Comment sont les relations du Comité avec la Mairie, ACF, ORK, la chefferie ? un exemple.
8. Faites-vous le contrôle des règlements de gestion des eaux usées, des ordures ménagères ; des ouvrages d'Adduction d'Eaux Potables et d'Assainissement ? De quelle manière ? Quel est le taux de remboursement ? Est-ce que les gens payent en avance pour le mois à venir ? → Pouvons-nous voir votre livre de suivi ?
9. Avez-vous reçu des dons ou matériel ?
10. Avez-vous une source de rentrée d'argent ?
11. Est-ce que les équipement reçus sont toujours utilisables ? Si non pourquoi ?
12. Est-ce que vos rentrées d'argent sont suffisantes pour : assurer l'entretien des pousse-pousse ? Le paiement des salaires de la déchèterie ? Renouveler les équipements lorsque vétuste ? Faire des investissements pour augmenter la capacité de production ? → Est-il possible de voire votre livre de compte et dossier de classement des factures ?
13. Avez-vous organisé des journées de salubrité publique ? des formations ?
    a. Combien ?
    b. Qui a participé ?
    c. Quel était le contenu ?
    d. Quels sont les outils de sensibilisation utilisés ?
    e. Ont-ils bien fonctionné ?
    f. Y-t-il eu un suivi des résultats ?
    g. Avez-vous senti un changement de comportement et une évolution de la propreté du quartier ?
    h. Des difficultés ont été identifiées concernant les journées de salubrité publique, la stratégie élaborée a-t-elle permis de surmonter ces difficultés ?
    i. Avez-vous été confronté des difficultés ? → Avez-vous fait un rapport d'activité ?
14. Comment sont gérées les activités de collecte des déchets ?
15. Quelle est votre opinion sur l'utilisation des poussepousses ?
    a. Fonctionnent-ils à 100% ? Sinon chiffrer.
    b. Qui s'occupe de la maintenance ?
    c. Quel est le prix de la location du poussepousse ?
    d. Que faites-vous de l'argent de la location ?
    e. Auriez-vous besoin de plus de poussepousses ?
    f. Avez vous un livre de comptabilité ?
    g. Votre avis sur le fonctionnement des rampes ?
    h. Les utilisateurs sont-ils satisfaits ?
16. Concernant les activités de réalisation des latrines et puisards ?
    a. Quels sont les mécanismes pour sélectionner les bénéficiaires ?

- Absence de latrines dans la famille

- Priorité aux familles les plus démunies
- Priorité aux familles où se trouvent des personnes âgées ou handicapées
- Priorité aux grandes familles

➔ Pouvons-nous voir les documents d'inscription ?
➔ Avez-vous un document qui inclus le nom de chaque bénéficiaire avec les ouvrages qu'il a bénéficiés ?

b. Combien ont été construites dans votre quartier ?
c. Y-a-t-il eu une enquête de satisfaction concernant les latrines et puisard?
d. Quel est l'avis des bénéficiaires ?
e. Y-t-il eu des cas de détournement du matériel ?
f. Combien de temps moyen s'est écoulé entre l'identification des bénéficiaires et la distribution du matériel ? Le maximum ?

➔ Pouvons-nous voir les documents de distributions des matériaux ?

g. Combien de temps moyen s'est écoulé entre la distribution du matériel et l'installation de la latrine ? Le maximum ?
h. Pensez-vous que les travaux de construction auraient pu débuter plus tôt ? En optimalisant quelle phase de préparation du projet ?
i. Y-a-t-il eu des problèmes avec le stockage du matériel ? expliquer
j. Y-a-t-il eu des problèmes durant la distribution du matériel ? expliquer
k. Avez vous un livre de distribution de matériaux ?

➔ Pouvons-nous voir les documents ?

l. Comment vous avez sélectionné les maçons ?
m. Est-ce que les maçons étaient suffisant pour construire de manière efficace les ouvrages planifiés ?
n. Avez-vous eu des problèmes avec les maçons ? Lesquels ?
o. Quelle est votre opinion sur la participation de la communauté ? sur le respect des engagements ? Sur la vitesse d'exécution de leur quotte part ?

17. Quels ont été les contraintes avec les bénéficiaires ?
18. Pourriez-vous nous décrire les activités de sensibilisations/mobilisation ?
19. Y avait '-il assez de mobilisateur pour assumer la charge de travail ?
20. Quelles étaient les contraintes de mobilisation des bénéficiaires ?
21. Est-ce que les mobilisateurs étaient suffisamment formés ? Et vous ?
22. Pourriez-vous nous lister TOUTES les formations auxquelles les membres du comité ont participé ? Quelles étaient leur niveau ? Etaient 'elle suffisantes ? Si non lesquelles ?
23. Avez-vous senti une implication de la part des acteurs de la municipalité ?
24. Connaissez-vous les objectifs atteints par le projet ? si oui, quels sont-ils et vous semblent-ils significatifs ?
25. Combien de demande d'infrastructure sont en suspens ? Y a-t-il des constructions toujours en cours ? Combien ?
26. Comment jugez-vous la qualité de la collaboration avec ACF et ORK ?
    a. Phase de préparation du projet ? avez-vous participé à cette étape ?
    b. Finaliser le protocole d'exécution avec ACF ? avez-vous été consulté pour sa rédaction ?
    c. Atelier de ciblage des quartiers ?
27. Avez-vous reçu des donations d'ACF autre que les pousse-pousse ? Lesquelles ?
28. Y a-t-il eu des problèmes avec ACF et/ou ORK ?
29. D'une manière générale comment jugez-vous la collaboration avec ACF (Très bonne, bonne, moyenne, faible ou médiocre).

30. Y a-t-il encore des besoins en latrines dans votre quartier ?
31. En termes de priorité, qu'elle sont les besoins de votre quartiers ?
32. Autres choses ?
33. Informer sur l'atelier de restitution : 14 juillet 2016

Questionnaire pour la Direction Générale de l'Hydraulique

34. Présentation du consultant indépendant et du stagiaire ainsi que le but de l'évaluation.
35. Quelles sont les standards nationaux en termes de design pour les latrines et des puisards ? le nombre de personnes par latrines ? Autres spécifications ?
36. Pourriez-vous nous décrire la stratégie de mise en œuvre de latrines familiales en milieu urbain préconisée par le Ministère ? → Avez-vous un document qui officialise les designs et méthodologies ?
37. Quels sont les critères qu'il faut atteindre pour passer sur une gestion collective ou semi-collective des eaux usées ?
38. Avez-vous des champs de forages à proximité des quartiers cibles ?
39. Est-ce que la géologie facilite la diffusion des eaux d'infiltration à proximité des ressources en eau ?
40. Avez-vous un protocole de partenariat avec ACF ?
41. Avez-vous été impliqué dans la phase de conception du projet ?
42. Pouvez-vous nous citer les activités du projet d'ACF où vous avez participé ? Sélection des quartiers ? Formations ? Définition des critères de sélections des bénéficiaires ? distribution des matériaux ? monitoring des activités des maçons et des ménages ? Réception des travaux ? Design et méthodologie pour la pré collecte des déchets solides ? Idem pour la déchèterie, journée du lavage des mains ? Journée des toilettes ? Journée de l'environnement ?
43. Comment jugez-vous la qualité des travaux réalisés ?
44. Avez-vous eu l'occasion de visiter la déchèterie ?
45. Avez-vous reçu des rapports d'activités d'ACF ? A quelle fréquence ?
46. Comment jugez-vous la collaboration que vous avez avec ACF ?
47. Pensez-vous que le choix de la commune 2 pour l'amélioration de la salubrité était pertinent ? pourquoi ?
48. Pensez-vous qu'il serait pertinent pour ACF d'étendre ces activités en commune 2 ? ou ailleurs ?
49. Pensez-vous qu'il faudrait utiliser la même méthodologie ? (En termes de choix technique, stratégie de mise en œuvre ? type de financement (subsides ? ATPC ? Auto financement avec garantie bancaire sur le prêt par l'ONG ? Avance d'argent à rembourser ?)
50. Connaissez-vous les objectifs atteints par le projet ? si oui, quels sont-ils et vous semblent-ils significatifs ?
51. Comment jugez-vous la qualité de la collaboration avec ACF et ORK ?
52. D'une manière générale comment jugez-vous la collaboration avec ACF et ORK (Très bonne, bonne, moyenne, faible ou médiocre).
53. Autres choses ?
54. Informer sur l'atelier de restitution : 14 juillet 2016

Questionnaire pour le responsable technique hygiène et assainissement de la Mairie

55. Présentation du consultant indépendant et du stagiaire ainsi que le but de l'évaluation.
56. Pouvez-vous nous expliquez vos rôle et responsabilités dans le projet ?
57. Pouvez-vous nous indiquez dans quelles activités la mairie a été directement impliqué ?

    a. Communication sur le projet avec la population ? (Avant et pendant le projet)
    b. Choix des membres du Comité de Salubrité ?
    c. Choix des maçons locaux ?
    d. Pensez-vous que les responsabilités de chaque acteur étaient claires pour :

        i. Vous ?
        ii. La population ?
        iii. Le comité de salubrité ?
        iv. Les maçons ?
        v. Les agents de la mairie ?
        vi. ACF et ORK
    e. Règlement de conflit ? (Entre bénéficiaire et CS, bénéficiaire et ORK, bénéficiaire et ACF, bénéficiaire et agent de la mairie, bénéficiaire et maçon, bénéficiaire et bénéficiaire, Cs et ACF, CS et ORK, CS et maçon, CS et agent de la mairie, maçon et ACF, maçon et ORK, maçon et CS, maçon et agent de la mairie)
    f. Mobilisation communautaire pour :
        i. Accélérer la demande en latrine ;
        ii. S'assurer que les familles seront présentes le jour de la distribution ;
        iii. S'assurer que le matériel distribué est utilisé en bonne et due forme (pas détourné) ;
        iv. Motiver les ménages sélectionnés dans le projet pour accélérer la participation communautaire ;
    g. Considérez-vous comme un bénéficiaire du projet ? Si oui, de quelle activité bénéficiez-vous ?

58. Connaissez-vous les objectifs atteints par le projet ? si oui, quels sont-ils et vous semblent-ils significatifs ?
59. Savez-vous qui a financé ce projet ?
60. Comment jugez-vous la qualité de la collaboration avec ACF et ORK ?

    a. Phase de conception du projet ? avez-vous participé à cette étape ?
    b. Information sur l'évolution de la recherche de financement ?
    c. Finaliser le protocole d'exécution avec ACF ? avez-vous été consulté pour sa rédaction ?
    d. Atelier de ciblage des quartiers ?

61. Pour vous, est-ce que la méthodologie d'implémentation était efficace ? Si non, qu'auriez-vous changer ?
62. Concernant la construction de latrines, Quel méthodologie et critères ont été utilisés pour identifier et déterminer les écoles et le ménages cibles ?
63. Vu la faible demande dans les quartiers de Boukoki I, Boukoki III, et Gandatché-Deyzebon en comparaison avec Kouara Tegui. Pensez-vous que la sélection des quartiers a finalement été la plus pertinente ?
64. Concernant la pérennité du projet, quel est votre plan de gestion ?

    a. Concernant la maintenance des tricycles?
    b. Concernant le vidage des fosses ?

65. Pensez-vous que la quantité de latrines est adéquate quant au nombre d'élèves dans les écoles ?
66. Quels problèmes se sont posés à vous durant la conception du projet ? Comment les avez-vous solutionnés ?
67. Comment jugez-vous la qualité de la collaboration avec ACF ? A-t-elle été fluide ?
68. Avez-vous senti une implication de la part de votre équipe et des autres acteurs de la municipalité ?
69. Y-t-il eu une participation ou implication de leur part dans l'évaluation intermédiaire ? Si oui :

    a. Quel a été son rôle ?
    b. Son opinion ?
    c. A-t-elle reçu le document finalisé ?

70. Concernant le traitement des déchets solides, quelle a été votre implication dans le projet ?
71. Comment fonctionne la pré-collecte des déchets ?
72. L'installation des bacs a-t-elle été réalisée ?
73. A quelle fréquence pensez-vous vider les bacs ?
74. Quelle est votre opinion sur la mise en œuvre des AGR
75. Avez-vous pensé à la mise en place de nouvelles AGR en lien avec la réutilisation de déchets solides ?
76. Comment pensez-vous appuyer les AGR pour assurer leur bon fonctionnement et leur pérennité ?
77. Avez-vous personnellement participé à l'organisation, rédaction et validation des contenus des ateliers ? Si oui, étiez-vous satisfait ?
78. Avez-vous reçu des donations d'ACF ? Lesquelles ? Comment assurez-vous la maintenance des tricycles ? Logbook ? plan d'action ?
79. Receviez-vous des rapports régulier d'ACF et ORK ?
80. Y a-t-il eu des problèmes avec ACF et/ou ORK ?
81. D'une manière générale comment jugez-vous la collaboration avec ACF (Très bonne, bonne, moyenne, faible ou médiocre).
82. Comment estimez-vous la qualité finale des travaux (infrastructure) ? Quels sont les aspects à améliorer ?
83. Comment estimez-vous la qualité de la méthodologie de mise en œuvre ? quels sont les aspects à améliorer ?
84. Comment estimez-vous la pertinence des activités menées ?
85. Sur une échelle de 1 à 10 comment noteriez-vous la priorité des activités réalisée par rapports aux autres priorités du quartier ?
86. Quels sont vos besoins actuels ? quels sont les aspects à améliorer ?
87. Autres choses ?
88. Informer sur l'atelier de restitution : 14 juillet 2016

<u>Questionnaire pour les chefs de quartier.</u>

1. Présentation du consultant indépendant et du stagiaire ainsi le but de l'évaluation.
2. Pouvez-vous nous expliquez vos rôle et responsabilités dans le projet ?
3. Pouvez-vous nous indiquez dans quelles activités la chefferie a été directement impliqué ?
    a. Communication sur le projet avec la population ? (Avant et pendant le projet)
    b. Choix des membres du Comité de Salubrité ?
    c. Choix des maçons locaux ?
    d. Pensez-vous que les responsabilités de chaque acteur étaient claires pour :
        i. Vous ?
        ii. La population ?
        iii. Le comité de salubrité ?
        iv. Les maçons ?
        v. Les agents de la mairie ?
        vi. ACF et ORK
    e. Règlement de conflit ? (Entre bénéficiaire et CS, bénéficiaire et ORK, bénéficiaire et ACF, bénéficiaire et agent de la mairie, bénéficiaire et maçon, bénéficiaire et bénéficiaire, Cs et ACF, CS et ORK, CS et maçon, CS et agent de la mairie, maçon et ACF, maçon et ORK, maçon et CS, maçon et agent de la mairie)
    f. Mobilisation communautaire pour :
        i. Accélérer la demande en latrine ;
        ii. S'assurer que les familles seront présentes le jour de la distribution ;
        iii. S'assurer que le matériel distribué est utilisé en bonne et due forme (pas détourné) ;

iv. Motiver les ménages sélectionnés dans le projet pour accélérer la participation communautaire ;

g. Pour le chef de Kouara Tagui, dans l'activité de la déchèterie ?
h. Considérez-vous comme un bénéficiaire du projet ? Si oui, de quelle activité bénéficiez-vous ?

4. Connaissez-vous les objectifs atteints par le projet en ce jour ? si oui, quels sont-ils et vous semblent-ils significatifs ?
5. Connaissez-vous la date de fin du projet ?
6. Comment jugez-vous la qualité de la collaboration avec ACF et ORK ?
    a. Phase de conception du projet ? avez-vous participez à cette étape ?
    b. Information sur l'évolution de la recherche de financement ?
    c. Finaliser le protocole d'exécution avec ACF ? avez-vous été consulté pour sa rédaction ?
    d. Atelier de ciblage des quartiers ?
    e. Avez-vous personnellement participé à des ateliers (formation ou autre) ? Si oui, étiez-vous satisfait :
        i. De l'organisation ?
        ii. Du contenu ?
        iii. De la méthodologie (présentation projeté, travaux de groupes ou personnel ?)
        iv. Des documents transmis pendant la formation ?
        v. Avez-vous reçu les rapports des formations ?
        vi. Trouvez-vous utile les formations auxquelles vous avez participé ? quelles sont les thématiques qui vous ont semblé les plus pertinentes et utiles?
        vii. Avez-vous eu l'opportunité de mettre en pratique les sujets abordés ? Lesquels ?
        viii. Aviez-vous fait des suggestions d'atelier ou de thématiques qui n'ont pas été retenu par ACF ? si oui, lesquelles et pourquoi ?
7. Receviez-vous des rapports régulier d'ACF et ORK ou du CS ? (Écrits ? oraux ?)
8. Y avait-il des réunion régulières de coordination ou d'information avec les différents acteurs auxquelles vous étiez convié ?
9. Avez-vous eu l'opportunité de personnellement visiter les quartiers pour évaluer la qualité des travaux ?
10. Comment estimez-vous la qualité finale des travaux (infrastructure) ? Quels sont les aspects à améliorer ?
11. Comment estimez-vous la qualité de la méthodologie de mise en œuvre ? quels sont les aspects à améliorer ?
12. Comment estimez-vous la pertinence des activités menées ?
13. Sur une échelle de 1 à 10 comment noteriez-vous la priorité des activités réalisée par rapports aux autres priorités du quartier ?
14. Quelles sont pour vous les autres priorités du quartier ?
15. Y a-t-il eu des problèmes avec ACF et/ou ORK ?
16. D'une manière générale comment jugez-vous la collaboration avec ACF (Très bonne, bonne, moyenne, faible ou médiocre).
17. Savez-vous qui a financé ce projet ?
18. Autres choses ?
19. Informer sur l'atelier de restitution

<u>Questions focus groupe bénéficiaires :</u>

Les personnes qui ont bénéficié des infrastructures :

1. Faites-vous parti d'un groupement ou associations ?
2. Comment avez-vous entendu parler de la possibilité de recevoir une aide pour la construction de latrines et des puisards ?

3. Quand avez-vous entendu parler de la possibilité de recevoir une aide pour la construction de latrines et des puisards ?
4. Aviez-vous bien été informé sur le processus de mise en œuvre du projet ?
5. Etait-il facile pour vous d'être sélectionné pour le projet ?
6. Combien de temps, cela a-t-il pris pour recevoir les matériaux après avoir été sélectionné ?
7. Avez-vous eu des contraintes pour assurer votre contribution (creuser les fosses, construire les briques, payer les maçons ?)
8. Quelles solutions avez-vous utilisées pour assurer votre contribution ?
9. Avez-vous eu des difficultés avec les maçons ?
10. Etes-vous satisfait de la qualité des ouvrages réalisés ?
11. Pour ceux qui n'ont construit que les latrines. Pourquoi ne pas avoir construit de puisards ?
12. Pour ceux qui n'ont construit que les puisards. Pourquoi ne pas avoir construit de latrines ?
13. Combien de fois des personnes sont passées pour faire de la sensibilisation dans le ménage ?
14. Avez-vous participé aux journées de salubrité ?
15. Etes-vous au courant que le comité de salubrité a reçu des charrettes pour renforcer la pré-collecte des déchets dans les ménages ?
16. Voyez-vous souvent les charrettes du comité (ORK et ACF imprimé dessus)?
17. Avez-vous participé à l'élection du Comité de Salubrité ?
18. Etes-vous satisfait du comité de salubrité ?
19. Connaissez-vous le nom des 2 ONG qui ont mise en œuvre le projet ?
20. Avez-vous eu des difficultés avec ACF ? ORK ? Le comité de salubrité ?
21. Quelle est la chose la plus prioritaire qui vous manque dans votre ménage ?
22. En termes de priorité, où placeriez-vous la construction des latrines et puisards ?

Personnes dont les demandes en infrastructures acceptée mais n'ont rien reçu

1. Comment avez-vous entendu parler de la possibilité de recevoir une aide pour la construction de latrines et des puisards ?
2. Quand avez-vous entendu parler de la possibilité de recevoir une aide pour la construction de latrines et des puisards ?
3. Aviez-vous bien été informé sur le processus de mise en œuvre du projet ?
4. Etait-il facile pour vous d'être sélectionné pour le projet ?
5. Quand avez-vous été sélectionné ?
6. Comment avez-vous été informé que vous ne recevriez pas les matériaux ?
7. Qui vous a informé ?
8. Est-ce que vous avez été informé directement par xxx ? Ou c'est vous qui êtes venu aux nouvelles et c'est alors qu'ils vous ont informé ?
9. Quelle a été la/les justifications données ?
10. A votre avis y a-t-il eu des « magouilles/copinage » dans la sélection des bénéficiaires ?
11. Allez-vous construire vous-même une latrine et un puisard ?
12. Savez-vous que les maçons sont toujours disponibles pour vous aider si vous fournissez les matériaux ?
13. Combien de fois des personnes sont passées pour faire de la sensibilisation dans le ménage ?
14. Avez-vous participé aux journées de salubrité ?
15. Etes-vous au courant que le comité de salubrité a reçu des charrettes pour renforcer la pré-collecte des déchets dans les ménages ?
16. Voyez-vous souvent les charrettes du comité (ORK et ACF imprimé dessus)?
17. Avez-vous participé à l'élection du Comité de Salubrité ?
18. Etes-vous satisfait du comité de salubrité ?

19. Connaissez-vous le nom des 2 ONG qui ont mise en œuvre le projet ?
20. Avez-vous eu des difficultés avec ACF ? ORK ? Le comité de salubrité ?
21. Quelle est la chose la plus prioritaire qui vous manque dans votre ménage ?
22. En termes de priorité, où placeriez-vous la construction des latrines et puisards ?

Personnes qui n'ont fait aucune demande :

1. Qui a une latrine ?
2. Qui a un puisard ?
3. Aviez-vous entendu parler de la possibilité de recevoir une aide pour la construction de latrines et des puisards ?
4. Quand avez-vous entendu parler de la possibilité de recevoir une aide pour la construction de latrines et des puisards ?
5. Aviez-vous bien été informé sur le processus de mise en œuvre du projet ?
6. Pourquoi ne pas avoir fait de demande ?
7. Pour ceux qui n'ont pas de latrines ou de puisard :
    a. Allez-vous construire vous-même une latrine et un puisard ? Pourquoi ?
    b. Si pas les moyens, feriez-vous la demande s'il y avait un nouveau projet ?
8. Combien de fois des personnes sont passées pour faire de la sensibilisation dans le ménage ?
9. Avez-vous participé aux journées de salubrité ?
10. Etes-vous au courant que le comité de salubrité a reçu des charrettes pour renforcer la pré-collecte des déchets dans les ménages ?
11. Voyez-vous souvent les charrettes du comité (ORK et ACF imprimé dessus)?
12. Avez-vous participé à l'élection du Comité de Salubrité ?
13. Etes-vous satisfait du comité de salubrité ?
14. Connaissez-vous le nom des 2 ONG qui ont mise en œuvre le projet ?
15. Avez-vous eu des difficultés avec ACF ? ORK ? Le comité de salubrité ?
16. Quelle est la chose la plus prioritaire qui vous manque dans votre ménage ?
17. En termes de priorité, où placeriez-vous la construction des latrines et puisards ?

<u>Questionnaire pour les Maçons</u>

1. Quelles sont vos responsabilités dans le projet en tant que maçon ?
2. Etiez-vous impliqué dans les phases suivantes :
    a. Sensibilisation pour trouver des clients ?
    b. Distribution des matériaux ?
3. Qui était en charge de :
    a. La sensibilisation pour trouver des clients ?
    b. De distribuer les matériaux ?
    c. Superviser l'état d'avancement des travaux ?
    d. De faire la réception des travaux ?
4. Combien les ménages devaient ils payer pour les travaux à leur charge ?
5. Quelles ont été vos contraintes avec les ménages ?
6. Quelles ont été vos contraintes avec l'équipe du projet (Comité de Salubrité ; ACF ; ORK ; la Mairie)
7. Est-ce que vous aviez d'autres chantier en parallèle ? Est-ce que cela a impacté votre ponctualité pour construire les infrastructures des ménages ?
8. Combien de personnes travaillait avec vous avant le projet ?
9. Combien de personnes travaillait avec vous pendant le projet ?
10. Combien de personnes travaillent avec vous maintenant ?

11. Est-ce que le projet à fait évoluer significativement votre chiffre d'affaire pendant le projet ?
12. Est-ce que le projet vous a aidé à étoffer votre clientèle (après le projet) ?
13. Est-ce que vous faite maintenant du marketing pour identifier de nouveau projet ?
14. Avez-vous d'autre points que vous voudriez signaler ?

Questionnaire partenariat entre ACF et ORK

Les points suivants ont été abordés avec ORK et ACF :

1. Pourriez-vous expliquer l'historique du projet et de votre partenariat ?
2. Est-ce que le projet s'inscrit dans le cadre de votre mandat ?
3. Quels ont été les blocages au niveau de la relation partenariale ?
4. Analyse du protocole
5. Par rapport au tableau ci-dessous, quel type de partenariat était en vigueur ?

* ⟶ *refers to the major interaction flows between partners & how outcomes reach beneficiaries*	
 1. Delivering an ACF project through a partner (e.g. a partner implements elements of an ACF-IN designed & managed project)	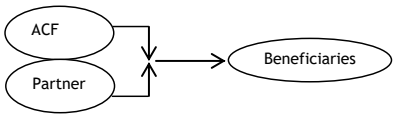 **2. Delivering a joint project through the partnership** (e.g. a cross sector partnership in which the partners design & deliver the project together)
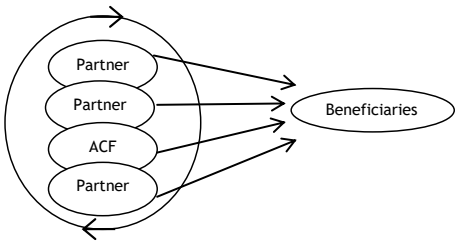 **3. Co-ordination mechanism or information sharing forum** (e.g. Consortium)	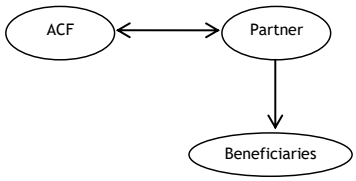 **4. ACF and a partner work together; the partner delivers activities to beneficiaries** (e.g. ACF works with the Ministry of Health which delivers services to the target population)
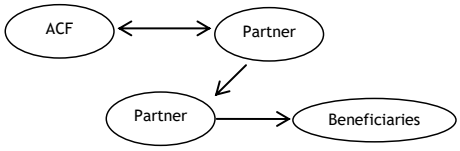 **5. ACF and a partner work together; the partner engages with other organisations** (e.g. ACF works with a local NGO that supports community based organisations)	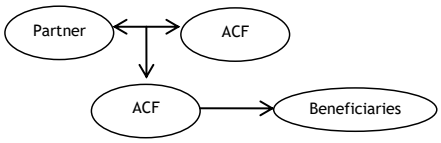 **6. The outcome from a partnership is invested back into ACF before being translated to beneficiaries** (e.g. the outcomes from a research project carried out in partnership)

6. Tenir des réunions de partenariat efficaces
7. Définir clairement les valeurs et principes de partenariat
8. Implication dans la phase d'évaluation des besoins
9. Implication dans la phase de conception du projet
10. Si pas d'implication, qualité de la présentation du projet par ACF à ORK
11. Accorder les ressources nécessaires au partenariat (Financières, logistiques (transport et équipement) et ressources humaines
12. Le budget était-il adapté aux besoins d'ORK (Programme et support) ?
13. Est-ce que ACF a versé les fonds à temps ?
14. Capacité de suivi budgétaire ? (Observation : outil de suivi financier et livre de facture)

15. Est-ce que l'organigramme était adapté au projet ? (Ressources et responsabilités)
16. Rôle et implication du Chef de projet ORK
17. Est-ce que les ressources logistiques étaient suffisantes pour mener à bien le projet (transport et équipements) ?
18. Mettre en place la structure de gouvernance appropriée
19. Définition les rôles et les responsabilités
20. Élaborer des mécanismes de contrôle adaptés
21. Convenir de la gestion administrative, logistique et des ressources humaines du partenariat
22. Traiter des questions de sécurité au sein du partenariat
23. Définir clairement les exigences et processus en matière d'établissement de rapports
24. Planifier la stratégie de sortie
25. Information du partenaire de la fin de projet
26. Recherche de financement
27. Repositionnement des staffs
28. Certificat de partenariat (a. ONG, b. pour les staffs)
29. Mentionner ORK sur le site web ACF ou rapports d'activités aux officiels et bailleurs
30. Étudier les rôles, les compétences et le leadership appropriés du partenariat
31. Élaborer conjointement le plan d'action
32. Mettre en place de mécanismes de communication appropriés
33. Établir des mécanismes de retour d'information et des systèmes de suivi
34. Gérer les conflits
35. Préparer la fin d'un accord collaboratif et signer un contrat
36. Intégrer au partenariat un composant de renforcement des capacités
37. Quels étaient les besoins de renforcement de capacité identifié et négocier avec ACF ?
38. Aviez-vous sollicité des besoins en cours du projet ?
39. Avez-vous reçu un appui au renforcement de capacités dans le cadre de la relation partenariale ? (Programme et supports)
40. Raisons motivant une révision de partenariat
41. Planifier la révision
42. Convenir d'une méthode de révision
43. Disposer de quelques clés pour analyser la relation de partenariat
44. Réaliser une évaluation de partenariat
45. Choisir une méthode d'évaluation
46. Réviser la stratégie de partenariat
47. Mettre fin à la relation de partenariat (Stratégie de sortie)
48. Développer une culture d'apprentissage destinée au partenariat
49. Etes-vous satisfait du degré de responsabilisation d'ORK ?
50. Aviez-vous une autonomie suffisante (responsabilité, stratégie, méthodologie)
51. Point positif d'ACF/ORK
52. Points négatifs d'ACF/ORK

QUESTIONNAIRE VISITE MENAGE

I- Questionnaire à la famille bénéficiaire du projet

A.- Questions Générales

1. Connaissez-vous ACF ?

   ____ Oui ____ Non

2. Avez-vous une latrine ?

   ____ Oui ____ Non

3. Combien de latrines avez-vous ?

   ____ 1 ____ 2 ____ 3

4. Avez-vous un puisard ?

   ____ Oui ____ Non

5. Ont-ils été mis en œuvre par le projet d'ACF ?

   Latrines : ____ Oui ____ Non Puisards ____ Oui ____ Non

6. Comment avez-vous entendu parler du projet ?

   ____ Comité de salubrité ____ Chef de quartier ____ Radio ____ Voisinage ____ Maçons

   ____ Autre …….

7. Combien d'utilisateur y a-t-il par latrine ?

   ____ 1 ____ 2 ____ 3 ____ 4 ____ 5 ____ 6 ____ 7 ____ plus

8. Avez-vous participé à des activités de sensibilisation tu veux dire ?

   ____ Oui ____ Non

9. Si oui, sur quel thème ?

   ____ Lavage de mains ____ Gestion des eaux usée ____ Gestion de déchets

10. Quand vous lavez-vous les mains ?

    ____ Après être allé aux toilettes ____ Avant chaque repas ____ Avant de nourrir les enfants

    ____ Autres …….

11. Comment vous lavez-vous les mains ?

____ Eau ____ Seule ____ Savon ____ Cendres

12. Quels sont les risques de ne pas de laver les mains ?

____ Aucun ____ Maladies ____ Odeur ____ Apparence ____ Me rendre malade

13. Quels sont les risques d'une latrine sale ?

____ Aucun ____ Apparence ____ Maladies ____ Odeur

14. Qui a financé ce projet ?

____ ACF ____ Municipalité ____ Union européenne ____ Je ne sais pas ____ Autre ……

15. Vivez-vous dans une zone inondable avec les pluies ?

____ Oui ____ Non

B.- Latrines

1. Utilisez-vous la latrine ?

____ Oui ____ Non

2. Si non, pourquoi ?

____ Pas de habitude ____ Peur ____ Mauvais odeur ____ Autre ……

3. Si non, où allez-vous

____ Voisins ____ Dans la rue ____ Dans un sac plastique ____ Autre .....

4. Quel est votre avis sur la latrine ?

____ Excellente ____ Moyen ____ Faible ____ Indifférente

5. Pourquoi ?

____ Plus d'intimité ____ Plus besoin d'aller chez le voisin ____Plus besoin d'utiliser un sac pour déféquer

____ Autres……..

6. Vous l'avez depuis combien de temps ?

____ 1 mois ____ 3 mois ____ 6 mois ____ 1 année ____ 2 années o plus

7. Avez-vous déjà dû vider la latrine ?

____ Oui ____ Non

8. Si oui, après combien de temps d'utilisation ?

____ 3 mois ____ 6 mois ____ 9 mois ____ 1 année ____ plus ……

9. Y a-t-il des problèmes d'odeur ?

____ Au niveau de la ventilation ____ Au niveau de la dalle ____ Pas de problème

10. Combien de temps pour chaque étape :
Demande / réponse positive :

____ 0-2 semaines ____ 2 semaines-1 mois ____ 1 mois-2 mois ____ 2 mois-4 mois ____4 mois et +

11. Acceptation / signature de l'engagement :

____ 0-2 semaines ____ 2 semaines-1 mois ____ 1 mois-2 mois ____ 2 mois-4 mois ____4 mois et +

12. Signature de l'engagement / distribution du matériel :

____ 0-2 semaines ____ 2 semaines-1 mois ____ 1 mois-2 mois ____ 2 mois-4 mois ____4 mois et +

13. Distribution du matériel / produit fini :

____ 0-2 semaines ____ 2 semaines-1 mois ____ 1 mois-2 mois ____ 2 mois-4 mois ____4 mois et +

14. **Participation communautaires (creuser le trou, fournir les briques…)**

____ 0-2 semaines ____ 2 semaines-1 mois ____ 1 mois-2 mois ____ 2 mois-4 mois ____4 mois et +

C.- Puisard

1. Utilisez le puisard ?

____ Oui ____ Non

2. Quel est votre avis sur le puisard ?

____ Excellente ____ Moyen ____ Faible ____ Indifférente

3. Vous l'avez depuis combien de temps ?

____ 1 mois ____ 3 mois ____ 6 mois ____ 1 année ____ 2 années o plus

4. Avez-vous déjà dû vider le puisard?

____ Oui ____ Non

5. Combien de temps pour chaque étape :
   Demande / réponse positive :

____ 0-2 semaines ____ 2 semaines-1 mois ____ 1 mois-2 mois ____ 2 mois-4 mois ____4 mois et +

6. Acceptation / signature de l'engagement :

____ 0-2 semaines ____ 2 semaines-1 mois ____ 1 mois-2 mois ____ 2 mois-4 mois ____4 mois et +

7. Signature de l'engagement / distribution du matériel :

____ 0-2 semaines ____ 2 semaines-1 mois ____ 1 mois-2 mois ____ 2 mois-4 mois ____4 mois et +

8. Distribution du matériel / produit fini :

____ 0-2 semaines ____ 2 semaines-1 mois ____ 1 mois-2 mois ____ 2 mois-4 mois ____4 mois et +

9. **Participation communautaires (creuser le trou, fournir les briques…)**

____ 0-2 semaines ____ 2 semaines-1 mois ____ 1 mois-2 mois ____ 2 mois-4 mois ____4 mois et +

D.- Traitement des Déchets

1. Les colleteurs de déchets passent à quelle fréquence chez vous ?

   ____ Tous les jours ____ Deux fois par semaine ____ Une fois par semaine ____ Pratiquement jamais

2. C'est qui que se occupe de la pré collecte ?

   ____ La mairie ____ Le comite de salubrité ____ Un privé ____ Autre ……

3. Combien payez-vous en moyenne pour l'enlèvement des déchets ?

____ Moins de 100 FCFA ____ Moins de 300 FCFA ____ Moins de 500 FCFA ____ Moins de 1000 FCFA

____ Moins de 2000 FCFA

4. Après la réalisation du projet, votre quartier est :

____ Moins propre ____ Plus propre ____ Pareil

II- Check-list Latrine familiale et puisard

A. Latrine

1. Y-a-t-il un tube de ventilation ?

____ Oui ____ Non

2. Matériel utilisé pour le tube de ventilation ?

PVC Brique

3. Hauteur estimative de la cheminé ?

____ 50 cm ____ 1 m ____ 1,5 m ____ 2 m ____ mas

4. Le tube est-il cassé ?

____ Oui ____ Non

5. Y-t-il une dalle ?

____ Oui ____ Non

6. Sa surface est suffisante ?

____ Oui ____ Non

7. Le trou de la latrine est-il fermé ?

____ Oui ____ Non

8. L'espace respecte-t-il l'intimité ?

____ Oui ____ Non

9. Quelle est le type de cabine ?

____ Branches, tissus, bâche plastic… ____ En brique de terre ____ En blocs béton ____ Pas de cabine

10. Y-a-il une porte ?

____ Oui ____ Non

11. La latrine est-elle cassée ?

____ Oui ____ Non

12. Y a-t-il une toiture ?

____ Oui ____ Non

13. Y-a-il un moustiquaire dans le tube de ventilation

____ Oui ____ Non

14. Y fait ’il suffisamment sombre pour un bon fonctionnement du système VIP ?

____ Oui ____ Non

15. Qualité des finitions ?

____ Bonne ____ Moyenne ____ mauvaise ____ Très mauvaise

16. Où est ce que l’eau des douches est déversée ?

____ Dans le trou de la latrine ____ Dans le puisard ____ Dans la cour ____ En voirie

____ Autre ……..

17. Niveau de remplissage de la latrine

____ Moins de 50 cm ____ moins de 1 m ____ moins 1,5 m ____ moins 2 m ____ vide ____ pleine

18. Y-a-t-il des mauvaises odeurs ?

____ Au niveau de la ventilation ____ Au niveau de la dalle ____ Pas de problème

19. Le lieu est-il propre ?

____ Oui ____ Non

20. - Qualité du remblai autour des fosses ?

____ Bonne ____ Moyenne ____ mauvaise ____ Très mauvaise

21. - Niveau de surrélèvement entre le sol et le haut de la fosse

____ Assez ____ Moyenne ____ Pas assez

B. Puisard

1. Le couvercle est-il cassé ?

____ Oui ____ Non

2. Est-il scellé ?

____ Oui ____ Non

3. Y-a-t-il des mauvaises odeurs ?

____ Oui ____ Non

4. Le lieu est-il propre ?

____ Oui ____ Non

XVI. Annexe 5 : Liste des participants à l'atelier de restitution des résultats de l'étude (14/07/16)

Liste de présence : Restitution évaluation du projet A4AD (Europaid)

	NOM PRENOM	STRUCTURE/FONCTION	Date	Signature
1	Seydou Garba	Maire Arrondissement Communal II	14/07/2016	
2	Naino Abarchi	Chef de service Hygiène et Assainissemen	14/07/2016	
3	Mounkaila Maimouna	DRH Niamey	14/07/2016	
4	Maimoussa Salamatou	CSI Koiratégui	14/07/2016	
5	Moudi Zeinabou	Inspection Primaire	14/07/2016	
6	Maazou Aminata	Inspection préscolaire	14/07/2016	
7	Abdoulahi Alhassan	Inspection franco-arabe	14/07/2016	
8	Daouda Amadou	Chef du quartier Koiratégui	14/07/2016	
9	Hassane Hamadou Mainassara	Chef du quartier Boukoki I	14/07/2016	
10	Seyni Gamathié	Représentant du chef de quartier Boukoki	14/07/2016	
11	Amadou Guisso	Chef du quartier Gandatché	14/07/2016	
12	Mounkaila Siddo	Chef du quartier Deyzebon	14/07/2016	
13	Haly Seydou	Président de CSQ de Boukoki I	14/07/2016	
14	Agaicha Amadou	Présidente du CSQ de G Deyzebon	14/07/2016	
15	Amina Harouna	Présidente de CSQ de Koiratégui	14/07/2016	
16	Moussa Fati Sofo	Secretaire CSQ de Boukoki III	14/07/2016	